

ÉTATS FINANCIERS

CONSOLIDÉS ET NOTES ANNEXES

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	138
RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ	139
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	140
RAPPORTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT	143
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	146
États consolidés du résultat net	146
États consolidés du résultat global	147
États consolidés de la situation financière	148
États consolidés des variations des capitaux propres	149
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	150
NOTES ANNEXES	151
Méthodes comptables significatives	Note 1 151
Changements de méthodes comptables	Note 2 167
Acquisitions et autres événements	Note 3 168
Information sectorielle	Note 4 170
Total des placements et produits nets tirés des placements connexes	Note 5 173
Gestion du risque lié aux instruments financiers	Note 6 189
Gestion du risque d'assurance	Note 7 208
Autres actifs	Note 8 213
Goodwill et immobilisations incorporelles	Note 9 214
Contrats d'assurance	Note 10 216
Autres passifs	Note 11 234
Débentures de premier rang et instruments de capital novateurs	Note 12 235
Titres de créance subordonnés	Note 13 237
Capital social	Note 14 238
Intérêts détenus dans d'autres entités	Note 15 239
Produits tirés des honoraires	Note 16 242
Charges d'exploitation et commissions	Note 17 242
Palements fondés sur des actions	Note 18 243
Impôt sur le résultat	Note 19 245
Gestion du capital	Note 20 249
Fonds distincts	Note 21 250
Engagements, garanties et éventualités	Note 22 253
Transactions entre parties liées	Note 23 255
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Note 24 256
Bénéfice (perte) par action	Note 25 260
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Note 26 261

Responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière

La direction est chargée de préparer les états financiers consolidés. Elle doit notamment à cette fin choisir les méthodes comptables appropriées ainsi qu'effectuer des estimations et émettre des jugements qui cadrent avec les Normes internationales d'information financière. L'information financière présentée dans les autres parties du rapport annuel à l'intention des actionnaires est conforme à celle que contiennent les présents états financiers consolidés.

Le conseil d'administration (le « conseil ») supervise les responsabilités de la direction en ce qui concerne la présentation de l'information financière. Un comité d'audit formé d'administrateurs ne faisant pas partie de la direction est nommé par le conseil pour examiner les états financiers consolidés et faire un rapport à ce sujet au conseil avant que celui-ci ne les approuve en vue de leur présentation aux actionnaires. Parmi les autres responsabilités clés du comité d'audit se trouvent l'examen des procédures de contrôle interne en place et des mises à jour prévues de ces procédures ainsi que la responsabilité de conseiller les membres du conseil sur des questions d'audit et de présentation de l'information financière.

La direction est également responsable du maintien de systèmes de contrôle interne qui fournissent l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que toutes les opérations financières font l'objet des autorisations appropriées, que les actifs sont protégés et que la Financière Sun Life inc. et ses filiales, désignées collectivement sous le terme « Compagnie », se conforment aux lois et aux règlements. Ces systèmes prévoient la communication des principes directeurs et des règles de conduite professionnelle de la Compagnie à tous les membres de l'organisation. Les contrôles internes sont examinés et évalués par les auditeurs internes de la Compagnie.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024, en fonction du cadre et des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie était efficace au 31 décembre 2024.

Le comité d'audit effectue en outre les examens et les recherches qu'il estime nécessaires auprès des membres de la direction et des auditeurs internes et externes en vue d'établir que la Compagnie utilise des systèmes de contrôle interne appropriés, qu'elle se conforme aux lois et aux règlements et qu'elle applique les règles de conduite professionnelle qu'elle a adoptées. Les auditeurs internes et externes et l'actuaire désigné de la Compagnie ont accès sans restriction au comité d'audit, tant en la présence qu'en l'absence de membres de la direction.

Le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada effectue périodiquement des examens de la Compagnie pour s'assurer qu'elle se conforme aux dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et que les intérêts des titulaires de contrat, des épargnants et du public sont protégés. Les établissements étrangers de même que les filiales étrangères de la Compagnie font l'objet d'examens par les organismes de réglementation des territoires visés.

L'actuaire désigné de la Compagnie, qui fait partie de la direction, est nommé par le conseil pour remplir les diverses fonctions d'actuariat prescrites par la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et il procède à l'évaluation des provisions techniques de la Compagnie. Le rôle de l'actuaire désigné est décrit de manière plus détaillée à la note 10. Le rapport de l'actuaire désigné accompagne les présents états financiers consolidés.

Les auditeurs externes de la Compagnie, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, ont réalisé l'audit de l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024, en plus d'auditer les états financiers consolidés de la Compagnie pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023. Ils ont exprimé des opinions sans réserve dans leurs rapports au conseil d'administration et aux actionnaires qui accompagnent les présents états financiers consolidés. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. rencontre séparément la direction et le comité d'audit pour discuter des conclusions de son audit.



Kevin D. Strain, CPA, CA
Président et chef de la direction

Toronto (Ontario) Canada
Le 12 février 2025



Timothy Deacon, FCPA, FCA
Vice-président général et premier directeur financier

Rapport de l'actuaire désigné

AUX ACTIONNAIRES ET AUX ADMINISTRATEURS DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE INC.

J'ai évalué les passifs relatifs aux contrats de la Financière Sun Life inc. et ses filiales en vue de l'établissement de ses états financiers consolidés préparés conformément aux Normes internationales d'information financière pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

À mon avis, le montant des passifs relatifs aux contrats est approprié à cette fin. L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et les états financiers consolidés présentent fidèlement les résultats de l'évaluation.



Kevin Morrissey, F.C.I.A., F.S.A.
Fellow, Institut canadien des actuaires

Toronto (Ontario) Canada
Le 12 février 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Financière Sun Life inc. (la « Compagnie »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023, et les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (« NAGR ») du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance – se reporter aux notes 1 et 10 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la Compagnie représentent une part importante du total de son passif. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont déterminés conformément à IFRS 17 Contrats d'assurance (« IFRS 17 »). L'évaluation des groupes de contrats d'assurance, qui correspond au total des flux de trésorerie d'exécution, majoré d'un ajustement au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels (la « MSC »), nécessite le recours à des modèles d'évaluation et à des hypothèses complexes. La MSC n'est pertinente que pour les groupes de contrats d'assurance évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la méthode fondée sur les honoraires variables.

Bien que le choix des hypothèses implique une bonne part de jugement de la direction et comporte une incertitude inhérente, les hypothèses présentant la plus grande incertitude relative aux estimations sont celles qui concernent la mortalité, les comportements des titulaires de contrat et les taux d'actualisation. Ces hypothèses ont exigé une attention importante de notre part dans les circonstances où i) les données historiques de la Compagnie et du secteur étaient limitées, ii) l'expérience passée pouvait ne pas être nécessairement un bon indicateur de l'avenir et iii) la détermination des taux d'actualisation exige des calculs complexes et l'évaluation de données d'entrée non observables sur le marché. L'audit de certains modèles d'évaluation et de certaines hypothèses importantes (relatives à la mortalité, au comportement des titulaires de contrat et aux taux d'actualisation) a nécessité de notre part un travail d'audit plus étendu et l'exercice d'un degré élevé de jugement; nous avons notamment dû avoir recours à des actuaires et à des spécialistes en juste valeur.

Traitement de la question clé de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées à certains modèles d'évaluation et à certaines hypothèses importantes ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard des modèles actuariels et de la détermination des hypothèses relatives à la mortalité, au comportement des titulaires de contrat ainsi qu'aux taux d'actualisation utilisés pour calculer les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les contrôles à l'égard des accès et de la gestion des modifications de ces modèles actuariels.
- Avec l'aide des actuaires, nous avons testé le caractère approprié de certains modèles d'évaluation utilisés dans le processus d'évaluation de la façon suivante :
 - nous avons calculé une estimation indépendante du passif relatif aux contrats d'assurance d'un échantillon de contrats d'assurance et avons comparé le résultat à l'estimation de la Compagnie;
 - nous avons testé l'exactitude de certains modèles d'évaluation pour vérifier la présence de changements dans les principales hypothèses.
- Avec l'aide des actuaires, nous avons testé le caractère raisonnable des principales hypothèses relatives à la mortalité et au comportement des titulaires de contrat de la façon suivante :
 - nous avons déterminé si les hypothèses de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17;
 - nous avons testé les études des résultats techniques et les autres données d'entrée utilisées pour établir les hypothèses;
 - nous avons analysé l'interprétation et le jugement de la direction à l'égard des résultats des études des résultats techniques et des nouvelles tendances des réclamations, avons évalué les principales hypothèses nouvelles et révisées, avons évalué les autres hypothèses raisonnablement possibles et avons pris en considération les données sectorielles et les autres sources de données externes, le cas échéant.
- Avec l'aide des actuaires et des spécialistes en juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable des taux d'actualisation utilisés :
 - en déterminant si les hypothèses et les méthodes de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17;
 - en testant les données d'entrée et les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation.

Évaluation des immeubles de placement – se reporter aux notes 1 et 5 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles, et elle est fondée sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux de rendement courants du marché, compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des taux d'actualisation, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché.

Les hypothèses comportant la plus grande incertitude portent sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs. La mise en œuvre de procédures d'audit en vue d'évaluer les données d'entrée des actifs a nécessité un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu; nous avons notamment dû avoir recours à des spécialistes en évaluation.

Traitement de la question clé de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées aux modèles d'évaluation et aux hypothèses portant sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard du processus d'établissement de la juste valeur des immeubles de placement. Ces contrôles comprennent une évaluation et une approbation par la haute direction des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs servant à calculer l'évaluation des immeubles de placement ainsi qu'à établir des conclusions à partir de l'évaluation d'immeubles comparables.
- Avec l'aide de spécialistes en évaluation, nous avons évalué, à partir d'un échantillon, le caractère raisonnable des hypothèses formulées par la direction à l'égard des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs, ainsi que les conclusions tirées des évaluations, en les comparant aux taux d'actualisation, aux taux de capitalisation finaux et aux taux de location futurs établis en fonction d'études de marché et de transactions visant des immeubles comparables.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans ce rapport de gestion, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Compagnie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une

fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Compagnie pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Chantal Leclerc.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 12 février 2025

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de la Financière Sun Life inc. et de ses filiales (la « Compagnie »), aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2024, et des notes annexes (appelés collectivement, les « états financiers »). À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2024, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (le « PCAOB »), le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 12 février 2025 comporte une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la Compagnie, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Compagnie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes publiées par le PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures pour évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et pour répondre à ces risques. Ces procédures incluent le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Notre audit comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous sommes d'avis que notre audit constitue une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

Éléments critiques de l'audit

Les éléments critiques de l'audit indiqués ci-dessous sont des questions qui ont été soulevées lors de l'audit des états financiers de la période considérée, qui ont été communiquées ou qui devaient être communiquées au comité d'audit, et qui 1) sont liées à des comptes ou à des informations significatifs au regard des états financiers et 2) ont nécessité l'exercice d'un jugement particulièrement complexe ou subjectif de notre part. La communication des éléments critiques de l'audit ne modifie aucunement notre opinion sur les états financiers, dans leur ensemble, et en présentant les éléments critiques de l'audit ci-dessous, nous n'exprimons pas d'opinions distinctes sur les éléments critiques de l'audit ni sur les comptes ou les informations auxquels ils se rapportent.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance – se reporter aux notes 1 et 10 des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la Compagnie représentent une part importante du total de son passif. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont déterminés conformément à IFRS 17 Contrats d'assurance (« IFRS 17 »). L'évaluation des groupes de contrats d'assurance, qui correspond au total des flux de trésorerie d'exécution, majoré d'un ajustement au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels (la « MSC »), nécessite le recours à des modèles d'évaluation et à des hypothèses complexes. La MSC n'est pertinente que pour les groupes de contrats d'assurance évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la méthode fondée sur les honoraires variables.

Bien que le choix des hypothèses implique une bonne part de jugement de la direction et comporte une incertitude inhérente, les hypothèses présentant la plus grande incertitude relative aux estimations sont celles qui concernent la mortalité, les comportements des titulaires de contrat et les taux d'actualisation. Ces hypothèses ont exigé une attention importante de notre part dans les circonstances où i) les données historiques de la Compagnie et du secteur étaient limitées, ii) l'expérience passée pouvait ne pas être nécessairement un bon indicateur de l'avenir, et iii) la détermination des taux d'actualisation exige des calculs complexes et l'évaluation de données d'entrée non observables sur le marché. L'audit de certains modèles d'évaluation et de certaines hypothèses importantes (relatives à la mortalité, au comportement des titulaires de contrat et aux taux d'actualisation) a nécessité de notre part un travail d'audit plus étendu et l'exercice d'un degré élevé de jugement; nous avons notamment dû avoir recours à des actuaires et à des spécialistes en juste valeur.

Traitement de l'élément critique de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées à certains modèles d'évaluation et à certaines hypothèses importantes ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard des modèles actuariels et de la détermination des hypothèses relatives à la mortalité, au comportement des titulaires de contrat ainsi qu'aux taux d'actualisation utilisés pour calculer les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les contrôles à l'égard des accès et de la gestion des modifications de ces modèles actuariels.
- Avec l'aide des actuaires, nous avons testé le caractère approprié de certains modèles d'évaluation utilisés dans le processus d'évaluation de la façon suivante :
 - nous avons calculé une estimation indépendante du passif relatif aux contrats d'assurance d'un échantillon de contrats d'assurance et avons comparé le résultat à l'estimation de la Compagnie;

- nous avons testé l'exactitude de certains modèles d'évaluation pour vérifier la présence de changements dans les principales hypothèses.
- Avec l'aide des actuaires, nous avons testé le caractère raisonnable des principales hypothèses relatives à la mortalité et au comportement des titulaires de contrat de la façon suivante :
 - nous avons déterminé si les hypothèses de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17;
 - nous avons testé les études des résultats techniques et les autres données d'entrée utilisées pour établir les hypothèses;
 - nous avons analysé l'interprétation et le jugement de la direction à l'égard des résultats des études des résultats techniques et des nouvelles tendances des réclamations, avons évalué les principales hypothèses nouvelles et révisées, avons évalué les autres hypothèses raisonnablement possibles et avons pris en considération les données sectorielles et les autres sources de données externes, le cas échéant.
- Avec l'aide des actuaires et des spécialistes en juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable des taux d'actualisation utilisés :
 - en déterminant si les hypothèses et les méthodes de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17;
 - en testant les données d'entrée et les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation.

Évaluation des immeubles de placement – se reporter aux notes 1 et 5 des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles, et elle est fondée sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux de rendement courants du marché, compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des taux d'actualisation, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché.

Les hypothèses comportant la plus grande incertitude portent sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs. La mise en œuvre de procédures d'audit en vue d'évaluer les données d'entrée des actifs a nécessité un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu; nous avons notamment dû avoir recours à des spécialistes en évaluation.

Traitement de l'élément critique de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées aux modèles d'évaluation et aux hypothèses portant sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard du processus d'établissement de la juste valeur des immeubles de placement. Ces contrôles comprennent une évaluation et une approbation par la haute direction des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs servant à calculer l'évaluation des immeubles de placement ainsi qu'à établir des conclusions à partir de l'évaluation d'immeubles comparables.
- Avec l'aide de spécialistes en évaluation, nous avons évalué, à partir d'un échantillon, le caractère raisonnable des hypothèses formulées par la direction à l'égard des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs, ainsi que les conclusions tirées des évaluations, en les comparant aux taux d'actualisation, aux taux de capitalisation finaux et aux taux de location futurs établis en fonction d'études de marché et de transactions visant des immeubles comparables.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 12 février 2025

Nous agissons à titre d'auditeur de la Compagnie depuis 1875.

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Financière Sun Life inc. et de ses filiales (la « Compagnie ») au 31 décembre 2024, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). À notre avis, la Compagnie maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), les états financiers consolidés de la Compagnie au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 12 février 2025 comporte une opinion sans réserve sur ces états financiers.

Fondement de l'opinion

Il incombe à la direction de la Compagnie de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, évaluation qui est incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Compagnie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 12 février 2025

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

2024

2023

Résultat des activités d'assurance

Produits des activités d'assurance (note 10)	22 637 \$	21 356 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance (note 10)	(19 631)	(18 450)
Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus (note 10)	85	(69)

Résultat net des activités d'assurance

3 091 2 837

Résultat des activités de placement

Résultat des activités de placement excluant le résultat des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts :

Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) (note 5)	7 415	11 586
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats d'assurance émis (note 5)	(5 139)	(9 675)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus (note 5)	51	59
Diminution (augmentation) des passifs relatifs aux contrats de placement	(393)	(331)

Résultat net des activités de placement excluant le résultat des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

1 934 1 639

Résultat des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts :

Produits tirés des placements (pertes de placements) pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	2 316	1 793
Produits financiers (charges financières) d'assurance (note 21)	(2 316)	(1 793)

Résultat net des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

— —

Résultat net des activités de placement

1 934 1 639

Produits tirés des honoraires (note 16)

8 581 7 832

Autres charges (produits)

Autres produits	(163)	(169)
Charges d'exploitation et commissions (note 17)	8 766	7 995
Charges d'intérêts	664	552

Total des autres charges (produits)

9 267 8 378

Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat

4 339 3 930

À déduire : Charge (économie) d'impôt sur le résultat (note 19)

1 040 461

Bénéfice net total (perte nette totale)

3 299 3 469

À déduire : Bénéfice net (perte nette) attribué au compte des contrats avec participation (note 20)

42 178

Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle

128 126

Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires

3 129 3 165

À déduire : Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres

80 79

Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires

3 049 \$ 3 086 \$

Taux de change moyens des périodes de présentation de l'information financière : dollar américain

1,37 1,35

Bénéfice (perte) par action (note 25)

De base	5,27 \$	5,27 \$
Dilué	5,26 \$	5,26 \$

Dividendes par action ordinaire

3,240 \$ 3,000 \$

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Bénéfice net total (perte nette totale)	3 299 \$	3 469 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt :		
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :		
Variation des profits (pertes) de change latents :		
Profits (pertes) latents	1 346	(290)
Reclassements en résultat net	—	(49)
Variation des profits (pertes) latents sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
Profits (pertes) latents	166	482
Reclassements en résultat net et charge pour pertes de crédit comptabilisée en résultat	(62)	3
Variation des profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie :		
Profits (pertes) latents	111	(11)
Reclassements en résultat net	(106)	28
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées :		
Profits (pertes) latents	196	(44)
Reclassements en résultat net	5	—
Total des éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat	1 656	119
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	19	(105)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées	(7)	7
Réévaluation des immobilisations corporelles	1	—
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	13	(98)
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	1 669	21
Total du bénéfice global (de la perte globale)	4 968	3 490
À déduire : Bénéfice global (perte globale) attribué au compte des contrats avec participation (note 20)	39	187
Bénéfice global (perte globale) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (note 20)	138	123
Bénéfice global (perte globale) attribuable aux actionnaires	4 791 \$	3 180 \$

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT INCLUS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Économie (charge) d'impôt sur le résultat :		
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :		
Profits (pertes) de change latents	(2) \$	(5) \$
Profits (pertes) latents sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(44)	(120)
Reclassements en résultat net et charge pour pertes de crédit comptabilisée en résultat sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14	(7)
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	(15)	(1)
Reclassements en résultat net liés aux couvertures de flux de trésorerie	11	(6)
Total des éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat	(36)	(139)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	(7)	38
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(7)	38
Total de l'économie (de la charge) d'impôt sur le résultat incluse dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(43) \$	(101) \$

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

2024

2023

Actif

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme (note 5)	13 873 \$	13 173 \$
Titres de créance (notes 5 et 6)	81 955	75 493
Titres de capitaux propres (notes 5 et 6)	9 974	7 138
Prêts hypothécaires et autres prêts (notes 5 et 6)	57 619	54 600
Actifs dérivés (notes 5 et 6)	1 971	2 183
Autres placements financiers (note 5)	13 306	10 361
Actifs financiers	178 698	162 948
Immeubles de placement (note 5)	9 290	9 723
Autres placements non financiers (note 5)	1 829	1 657
Placements	189 817	174 328
Autres actifs (note 8)	7 021	6 462
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus (note 10)	6 318	5 794
Actifs relatifs aux contrats d'assurance (note 10)	355	184
Actifs d'impôt différé (note 19)	3 910	3 878
Immobilisations incorporelles (note 9)	5 058	5 174
Goodwill (note 9)	9 456	8 969
Total de l'actif du fonds général	221 935	204 789
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 21)	148 786	128 452
Total de l'actif	370 721 \$	333 241 \$

Passif et capitaux propres

Passif

Passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 10)	147 269 \$	135 669 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus (note 10)	1 825	1 623
Passifs relatifs aux contrats de placement (note 5)	11 678	11 672
Passifs dérivés (notes 5 et 6)	2 077	1 311
Passifs d'impôt différé (note 19)	286	281
Autres passifs (note 11)	26 292	23 655
Déventures de premier rang (note 12)	200	200
Titres de créance subordonnés (note 13)	6 179	6 178
Total du passif du fonds général	195 806	180 589
Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 21)	20 097	19 041
Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 21)	128 689	109 411
Total du passif	344 592 \$	309 041 \$

Capitaux propres

Capital social émis et surplus d'apport	10 526 \$	10 660 \$
Bénéfices non distribués attribuables aux actionnaires et cumul des autres éléments de bénéfice global	15 031	12 922
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	25 557	23 582
Capitaux propres du compte des contrats avec participation	496	457
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	76	161
Total des capitaux propres	26 129 \$	24 200 \$
Total du passif et des capitaux propres	370 721 \$	333 241 \$

Taux de change à la clôture des périodes de présentation de l'information financière : dollar américain 1,44 1,32

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration le 12 février 2025.



Kevin Strain
Chef de la direction



Helen Mallovy Hicks
Administratrice

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

2024

2023

Actionnaires :

Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 14)

Solde, au début et à la fin	2 239 \$	2 239 \$
Actions ordinaires (note 14)		
Solde, au début	8 327	8 311
Options sur actions exercées	47	56
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	(182)	(40)
Solde, à la fin	8 192	8 327

Surplus d'apport

Solde, au début	94	90
Paievements fondés sur des actions	5	11
Options sur actions exercées	(4)	(7)
Solde, à la fin	95	94

Bénéfices non distribués

Solde, au début	12 157	11 176
Bénéfice net (perte nette)	3 129	3 165
Dividendes sur actions ordinaires	(1 875)	(1 762)
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	(80)	(79)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 14) et autres	(727)	(146)
Transfert du cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	—	(37)
Variations attribuables aux acquisitions	—	(160)
Solde, à la fin	12 604	12 157

Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt (note 26)

Solde, au début	765	713
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour l'exercice	1 662	15
Transfert aux bénéfices non distribués	—	37
Solde, à la fin	2 427	765

Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, à la fin

25 557 \$ 23 582 \$

Capitaux propres du compte des contrats avec participation :

Solde, au début	457 \$	270 \$
Bénéfice net (perte nette)	42	178
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour l'exercice (note 26)	(3)	9
Total des capitaux propres du compte des contrats avec participation, à la fin	496 \$	457 \$

Participations ne donnant pas le contrôle :

Solde, au début	161 \$	90 \$
Bénéfice net (perte nette)	128	126
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour l'exercice (note 26)	10	(3)
Distribution liée aux participations ne donnant pas le contrôle	(223)	(52)

Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, à la fin

76 \$ 161 \$

Total des capitaux propres

26 129 \$ 24 200 \$

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

2024

2023

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	4 339 \$	3 930 \$
Ajustements :		
Charges d'intérêts liées aux activités de financement	398	408
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	393	331
Variations des passifs et des actifs relatifs aux contrats d'assurance	2 133	6 769
Variations des actifs et des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	(136)	10
(Profits) pertes réalisés et latents et variations des taux de change touchant les placements	129	(4 657)
Cessions, échéances et remboursements de placements	52 512	43 457
Achats de placements	(61 251)	(48 579)
Impôt sur le résultat reçu (payé)	(1 138)	(1 240)
Titrisation de prêts hypothécaires (note 5)	(265)	(39)
Autres activités d'exploitation	5 418	5 222
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	2 532	5 612

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

(Achat net) vente nette d'immobilisations corporelles	(143)	(172)
Investissements dans/transactions avec des coentreprises et des entreprises associées (note 15)	(17)	(75)
Dividendes et autres produits liés à des coentreprises et à des entreprises associées (note 15)	160	32
Acquisitions, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis (note 3) ¹⁾	—	(439)
Cessions, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés (note 3) ²⁾	—	297
Autres activités d'investissement	(337)	(202)
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement	(337)	(559)

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Augmentation des emprunts (remboursement d'emprunts) (note 11)	23	(72)
Émission de titres de créance subordonnés, déduction faite des frais d'émission (note 13)	746	497
Augmentation des emprunts (remboursement d'emprunts) sur la facilité de crédit	(340)	141
Remboursement de débentures de premier rang et de titres de créance subordonnés (notes 12 et 13)	(750)	(1 000)
Émission d'actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions	43	49
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	(223)	(52)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 14)	(855)	(186)
Dividendes versés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées	(1 962)	(1 882)
Paiement d'obligations locatives	(175)	(176)
Charges d'intérêts payées	(389)	(405)
Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	(3 882)	(3 086)
Variations attribuables aux fluctuations des taux de change	471	(169)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 216)	1 798
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, au début	11 170	9 372
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, à la fin	9 954	11 170
Titres à court terme, à la fin	3 744	2 003
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme, à la fin (note 5)	13 698 \$	13 173 \$

¹⁾ Comprend une contrepartie en trésorerie totale versée de 522 \$, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis de 83 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

²⁾ Comprend une contrepartie en trésorerie totale reçue de 516 \$, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés de 219 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes annexes

(Montants en millions de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et sauf indication contraire. Tous les montants présentés en dollars américains sont exprimés en millions de dollars.)

1. Méthodes comptables significatives

Description des activités

La Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. »), qui est une société inscrite à la bourse dont le siège social est situé au Canada, est la société de portefeuille qui chapeaute la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life du Canada »). Toutes deux sont constituées en sociétés par actions en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et sont régies par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (le « BSIF »). La FSL inc. et ses filiales sont désignées collectivement par les expressions « nous » ou « la Compagnie ». Nous sommes une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux institutions des solutions dans les domaines de la gestion d'actifs, de la gestion de patrimoine, de l'assurance et de la santé. Nous exerçons nos activités dans divers marchés du monde, soit au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes. Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, nous avons conclu la vente de notre division au Royaume-Uni.

Déclaration de conformité

Nous avons préparé nos états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Nos méthodes comptables ont été appliquées de manière cohérente dans l'ensemble de nos états financiers consolidés.

Mode de présentation

Nos états consolidés de la situation financière sont présentés par ordre de liquidité et chaque poste de l'état de la situation financière comprend le solde courant et le solde non courant, le cas échéant.

Nous avons déterminé nos secteurs d'activité à présenter et les montants présentés pour ces secteurs en fonction de notre structure de gestion et de notre mode de présentation interne de l'information financière.

Les méthodes comptables significatives sur lesquelles s'appuient nos états financiers consolidés et qui sont appliquées de manière cohérente sont résumées ci-après.

Estimations, hypothèses et jugements

L'application de nos méthodes comptables nécessite des estimations, des hypothèses et des jugements, étant donné qu'elles concernent des éléments de nature incertaine. Nous avons établi des procédures afin de nous assurer que nos méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes d'établissement des estimations sont contrôlés et qu'ils sont mis en œuvre de façon appropriée et systématique.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation de nos états financiers consolidés nécessite des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes et sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les principales sources d'incertitude relative aux estimations ont trait à l'évaluation des actifs et des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des actifs et des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus et des passifs relatifs aux contrats de placement, à la détermination de la juste valeur, à la détermination et à la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles, à la détermination des provisions et des passifs relatifs aux régimes de retraite, aux autres avantages postérieurs au départ à la retraite, à l'impôt sur le résultat et à la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions. Les résultats réels pourraient différer de nos estimations, ce qui aurait une incidence sur nos états financiers consolidés. Notre utilisation des estimations et hypothèses est expliquée plus en détail dans la présente note ainsi que dans d'autres notes.

Jugements

Lors de la préparation des présents états financiers consolidés, nous posons des jugements en vue de formuler des hypothèses et d'établir des estimations comme il est susmentionné. Nous avons également recours au jugement lorsque nous appliquons les méthodes comptables et lorsque nous déterminons le classement des contrats d'assurance, des contrats de placement et des contrats de service, la substance de la relation entre nous et une entité structurée, une filiale, une coentreprise ou une entreprise associée pour savoir si elle nous confère le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, les monnaies fonctionnelles, les éventualités, les acquisitions, les actifs d'impôt différé, et la détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT »).

La Compagnie a eu recours à des estimations et à des jugements importants, qui sont décrits dans les notes indiquées, à l'égard des éléments suivants :

Hypothèses et évaluations relatives aux contrats d'assurance et aux contrats de placement	Note 1 « Contrats d'assurance » et « Passifs relatifs aux contrats de placement » Note 10 « Contrats d'assurance »
Détermination de la juste valeur	Note 1 « Méthode de consolidation » Note 1 « Détermination de la juste valeur » Note 3 « Acquisitions et autres événements » Note 5 « Total des placements et produits nets tirés des placements connexes »
Détermination de la juste valeur des contrats d'assurance à la transition découlant de l'adoption d'IFRS 17	Note 1 « Contrats d'assurance »
Impôt sur le résultat	Note 1 « Impôt sur le résultat » Note 19 « Impôt sur le résultat »
Régimes de retraite	Note 1 « Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite » Note 24 « Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite »
Goodwill et immobilisations incorporelles liés aux acquisitions et dépréciation	Note 1 « Goodwill » Note 1 « Immobilisations incorporelles » Note 3 « Acquisitions et autres événements » Note 9 « Goodwill et immobilisations incorporelles »
Détermination du contrôle aux fins de la consolidation	Note 1 « Méthode de consolidation » Note 15 « Intérêts détenus dans d'autres entités »
Paielements fondés sur des actions	Note 18 « Paiements fondés sur des actions »

Méthode de consolidation

Nos états financiers consolidés tiennent compte des résultats d'exploitation et de la situation financière des filiales, y compris les entités structurées que nous contrôlons, après élimination des soldes et des transactions intersociétés. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date de notre prise de contrôle, et déconsolidées lorsque cesse ce contrôle. L'acquisition d'une filiale auprès d'une partie non liée est comptabilisée d'après la méthode de l'acquisition, à la date de prise de contrôle, la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur de l'actif net identifiable acquis de la filiale étant inscrite comme goodwill. L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer la juste valeur de l'actif net identifiable acquis lors d'un regroupement d'entreprises. Les participations détenues par des parties externes dans les entités contrôlées sont présentées à titre de participations ne donnant pas le contrôle.

Nous contrôlons une entité lorsque nous exerçons un pouvoir sur elle, que nous sommes exposés ou que nous avons droit à des rendements variables en raison de nos liens avec elle, et que nous avons la capacité d'influer sur nos rendements du fait du pouvoir que nous détenons sur elle. Nous détenons le pouvoir lorsque nous avons des droits nous conférant le pouvoir de diriger les activités pertinentes, soit celles qui pourraient avoir une incidence importante sur les rendements de l'entité. Le pouvoir peut être obtenu au moyen de droits de vote ou d'autres liens contractuels. Nous devons faire appel à notre jugement pour déterminer quelles sont les activités pertinentes et quelle partie exerce le pouvoir sur elles. Lorsque nous exerçons un pouvoir sur une entité et que nous sommes exposés ou avons droit à des rendements variables de cette dernière, notamment dans le cas d'un fonds de placement que nous gérons, nous faisons également appel à un jugement important pour déterminer si nous agissons pour notre propre compte ou à titre de mandataire. Pour ce faire, nous tenons compte de facteurs comme la latitude dont nous disposons dans la gestion du fonds de placement, ainsi que l'importance et l'étendue de la variabilité associée à nos intérêts dans le fonds. Si nous déterminons que nous agissons pour notre propre compte plutôt que comme mandataire, nous consolidons alors les actifs et les passifs du fonds. Les intérêts détenus par des parties externes dans les fonds de placement que nous consolidons sont comptabilisés dans les autres passifs à titre d'intérêts de tiers dans les fonds de placement consolidés. Dans le cas où nous perdons le contrôle d'une entité, les actifs et les passifs de celle-ci sont décomptabilisés de nos états consolidés de la situation financière à la date de la perte de contrôle, et toute participation conservée est réévaluée à la juste valeur.

Il existe une coentreprise lorsque la FSL inc. ou l'une de ses filiales exerce un contrôle conjoint dans un partenariat et a des droits sur l'actif net de celui-ci. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle en vertu d'un lien contractuel. Il n'existe que lorsque les décisions à l'égard des activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la FSL inc. ou ses filiales peuvent exercer une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces décisions. La FSL inc. ou ses filiales sont généralement présumées avoir une influence notable lorsqu'elles détiennent plus de 20 % des droits de vote dans l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint. La méthode de la mise en équivalence est utilisée pour comptabiliser nos intérêts dans des coentreprises et des entreprises associées. Il existe une entreprise commune lorsque la FSL inc. ou l'une de ses filiales exerce un contrôle conjoint dans un partenariat lui donnant des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à cette entreprise plutôt que des droits sur l'actif net du partenariat. Nous comptabilisons notre quote-part de l'actif, du passif, des produits et des charges des entreprises communes. On doit faire appel au jugement pour déterminer si les liens contractuels entre plusieurs parties se traduisent par un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, en tenant compte des activités pertinentes de l'entité, des droits de vote, de la représentation au sein du conseil d'administration, ainsi que d'autres facteurs liés à la prise de décisions. Il faut également faire appel au jugement afin d'établir si un partenariat constitue une coentreprise ou une entreprise commune compte tenu de nos droits et obligations et de la structure et de la forme juridique du partenariat.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché. La juste valeur est évaluée en fonction des hypothèses qu'utiliseraient des intervenants du marché lors de l'établissement du prix d'un actif ou d'un passif. Nous déterminons la juste valeur en fonction des cours sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données d'entrée observables. Lorsque des données d'entrée observables ne sont

pas disponibles, un jugement important à l'égard des techniques et des données d'évaluation doit être exercé dans la détermination de la juste valeur. Le recours à d'autres techniques ou données d'évaluation pourrait se traduire par une juste valeur différente. La note 5 comprend une description des méthodes, hypothèses, techniques et données d'évaluation relatives à la juste valeur selon le type d'actif. La note 1 comprend une description des méthodes, hypothèses, techniques et données d'évaluation relatives à la juste valeur pour la transition des contrats d'assurance vers IFRS 17 *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »).

Conversion des monnaies étrangères

Conversion de transactions conclues en monnaie étrangère

Les résultats financiers de la FSL inc. et de ses filiales, coentreprises et entreprises associées sont préparés dans la monnaie dans laquelle ces entités exercent leurs activités ordinaires, c'est-à-dire leur monnaie fonctionnelle. Les transactions conclues dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont converties en monnaie fonctionnelle aux cours de change au comptant aux dates auxquelles ont eu lieu les transactions.

Les actifs et les passifs monétaires en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les actifs et les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus, y compris la marge sur services contractuels (la « MSC »), sont des éléments monétaires. Les actifs et les passifs non monétaires en monnaies étrangères comptabilisés à leur juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière, alors que les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat, sont comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net. Pour les actifs monétaires classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les écarts de change calculés sur le coût amorti sont comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net, alors que les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les écarts de change sur ces actifs découlant de la conversion d'éléments non monétaires sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Conversion en monnaie de présentation

Dans le cadre de la préparation de nos états financiers consolidés, les états financiers des établissements étrangers sont convertis de leur monnaie fonctionnelle respective en dollars canadiens, notre monnaie de présentation. Les actifs et les passifs sont convertis au taux de change de clôture à la date de l'état de la situation financière, et les produits et les charges sont convertis selon les taux de change moyens. Le cumul des profits et des pertes découlant de la conversion des monnaies fonctionnelles en monnaie de présentation, déduction faite de l'incidence de toute couverture, est présenté comme un élément distinct des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Lors de la cession d'établissements étrangers, qui comprend la perte du contrôle, d'une influence notable ou du contrôle conjoint, les profits ou les pertes de change cumulatifs relatifs à ces établissements étrangers sont comptabilisés en résultat.

Placements

Actifs financiers excluant les instruments financiers dérivés

Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme, les titres de créance, les titres de capitaux propres, les prêts hypothécaires et autres prêts, ainsi que les autres placements financiers.

i) Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

Classement des actifs financiers

Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et sont classés, et ensuite évalués, à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti en fonction du modèle économique utilisé pour gérer les actifs financiers ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs. Le coût amorti est déterminé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, qui correspond à la valeur comptable brute moins la correction de valeur pour pertes de crédit attendues. Les actifs financiers ne sont pas reclassés après la comptabilisation initiale à moins que le modèle économique utilisé pour gérer ceux-ci n'ait changé. Les actifs financiers sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle nous nous engageons à acheter ou à vendre les actifs. Les prêts hypothécaires et autres prêts créés sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à la date de règlement.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont remplies et que l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- L'actif est détenu selon un modèle économique visant à en percevoir les flux de trésorerie, en vertu duquel le recouvrement des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier constitue l'objectif principal et les ventes devraient être négligeables ou peu fréquentes;
- Les modalités contractuelles de l'actif donnent lieu à des flux de trésorerie qui sont constitués uniquement de remboursements de principal et de versements d'intérêts (le « critère URPI ») sur le principal restant dû.

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont remplies et que l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- L'actif est détenu selon un modèle économique visant à en percevoir les flux de trésorerie et à le vendre, en vertu duquel le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers font partie intégrante de l'atteinte de l'objectif du modèle;
- Les modalités contractuelles de l'actif donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui respectent le critère URPI.

Les actifs financiers qui sont gérés à la juste valeur et qui ne répondent pas aux objectifs d'un modèle économique visant à percevoir les flux de trésorerie d'un actif ou visant à percevoir les flux de trésorerie d'un actif pour ensuite le vendre, notamment les actifs financiers détenus à des fins de transaction, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et entrent dans le champ d'application d'autres modèles économiques.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, comme il est décrit ci-dessus, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans les actifs détenus à des fins de transaction s'il est acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme sont détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de trésorerie à court terme, et ils sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Au moment de la comptabilisation initiale, nous pouvons également faire un choix irrévocable de désigner un actif financier qui serait autrement évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si l'actif financier est géré conjointement avec un passif financier connexe et que leur rendement est évalué à la juste valeur. Certains titres de créance, prêts hypothécaires et instruments de prêt qui soutiennent des passifs relatifs aux contrats d'assurance, qui sont évalués à la juste valeur, ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui réduit considérablement l'incohérence d'évaluation par rapport aux passifs relatifs aux contrats d'assurance connexes. Ces actifs financiers auraient autrement été évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti.

Les titres de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins que l'actif ne soit pas détenu à des fins de transaction et que nous faisons le choix irrévocable de désigner l'actif comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce choix se fait instrument par instrument. Si un tel choix est fait, les variations de la juste valeur, y compris les profits ou les pertes de change connexes, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas ultérieurement reclassées dans les états consolidés du résultat net, ni même à leur cession. Les profits et les pertes réalisés sont transférés directement aux bénéfices non distribués à la cession.

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs financiers inscrits aux états consolidés de la situation financière et des classements applicables.

IFRS 9

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	Juste valeur par le biais du résultat net
Titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Titres de capitaux propres	Juste valeur par le biais du résultat net, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Prêts hypothécaires et autres prêts	Juste valeur par le biais du résultat net, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, coût amorti
Autres placements financiers	Juste valeur par le biais du résultat net

Évaluation du modèle économique

Les modèles économiques que nous suivons sont déterminés au niveau qui reflète le mieux la façon dont nous gérons les portefeuilles d'actifs financiers afin d'atteindre nos objectifs d'affaires. Afin de déterminer nos modèles économiques, nous faisons appel à notre jugement ainsi qu'à des éléments probants pertinents et objectifs, notamment :

- la façon dont nos activités économiques génèrent des avantages, par exemple en améliorant les rendements ou les activités de couvertures, et la façon dont ces activités économiques sont évaluées et présentées aux principaux dirigeants;
- les risques importants ayant une incidence sur le rendement de nos activités, par exemple le risque de marché, le risque de crédit ou d'autres risques tels qu'ils sont décrits à la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion, ainsi que les activités entreprises pour gérer ces risques;
- la fréquence, le volume et le calendrier des souscriptions enregistrées au cours des périodes précédentes, les raisons des souscriptions et les attentes à l'égard des activités de souscriptions futures. L'information sur les activités de souscription n'est pas considérée de façon isolée, mais dans le cadre d'une évaluation globale de la façon dont notre objectif déclaré de gestion des actifs financiers est atteint ainsi que de la façon dont les flux de trésorerie sont réalisés;
- les structures de rémunération des gestionnaires de nos activités, dans la mesure où elles sont directement liées à la performance économique du modèle.

Nos modèles économiques comprennent les modèles visant à percevoir les flux de trésorerie d'un actif, visant à percevoir les flux de trésorerie d'un actif pour ensuite le vendre, ainsi que d'autres modèles, comme ils sont décrits ci-dessus.

Évaluation visant à déterminer si les flux de trésorerie contractuels respectent le critère URPI

Les actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique visant à en percevoir les flux de trésorerie ou à en percevoir les flux de trésorerie pour ensuite le vendre sont évalués afin de déterminer si leurs flux de trésorerie contractuels respectent le critère URPI. Les paiements qui respectent le critère URPI sont ceux qui seraient normalement attendus des accords de prêt de base, tels les intérêts et les rendements des prêts de base, la rémunération pour le risque de crédit et la valeur temps de l'argent, les coûts associés à la détention de l'actif financier pendant une période donnée, et une marge. Dans le cadre de l'évaluation portant sur le critère URPI, nous tenons compte des modalités contractuelles de l'instrument, et nous déterminons si l'une d'entre elles pourrait donner lieu à des modifications liées au calendrier ou au montant des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Une clause de remboursement anticipé respecte le critère URPI si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement des montants impayés de principal et d'intérêts sur le principal restant dû, ce qui peut inclure une rémunération raisonnable relative à une résiliation anticipée du contrat.

Lorsque les modalités contractuelles se traduisent par une exposition au risque ou à la variabilité des flux de trésorerie qui est incompatible avec un accord de prêt de base, l'actif financier connexe est classé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Évaluation ultérieure

Les titres de capitaux propres, les titres de créance et les prêts hypothécaires et autres prêts, ainsi que les actifs liés aux titres garantis par des prêts classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans nos états consolidés de la situation financière, tandis que les profits ou les pertes, y compris les produits d'intérêts ou de dividendes et les profits et les pertes de change, sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net.

Les titres de créance et les prêts hypothécaires et autres prêts classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à la juste valeur. Les produits d'intérêts, les profits (pertes) de change et les pertes de valeur sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net. Les autres profits ou pertes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les prêts hypothécaires et autres prêts classés au coût amorti sont par la suite évalués au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les pertes de valeur sont présentés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net.

Les autres placements financiers comprennent les placements dans des sociétés en commandite simple, des fonds distincts, des fonds communs de placement et des actifs liés aux titres garantis par des prêts qui sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur, et les profits ou pertes sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net. Les titres de créance et les prêts hypothécaires et autres prêts inclus dans les autres placements financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à la juste valeur.

Les équivalents de trésorerie sont des instruments très liquides qui viennent à échéance dans trois mois ou moins. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, et leur juste valeur est présumée se rapprocher de leur valeur comptable, en raison de leur nature à court terme ou parce qu'ils sont fréquemment réévalués aux taux actuels du marché. Les titres à court terme sont ceux dont l'échéance est supérieure à trois mois, mais inférieure à un an. La juste valeur des titres à court terme se rapproche de leur valeur comptable.

ii) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque nos droits contractuels sur leurs flux de trésorerie ont expiré, ou lorsque nous transférons les droits de recevoir des flux de trésorerie contractuels et que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs financiers ont été transférés. Lorsque nous ne conservons ni ne transférons la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété, les actifs financiers sont décomptabilisés si le contrôle sur les actifs financiers a été cédé. Si nous conservons le contrôle sur les actifs financiers, nous continuons de comptabiliser les actifs transférés dans la mesure où nous conservons un lien avec ceux-ci.

Lorsque des actifs financiers sont décomptabilisés, l'écart entre la valeur comptable et la contrepartie reçue à la date de décomptabilisation est comptabilisé au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net. Pour les titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le cumul des profits (pertes) comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global est reclassé au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net. Dans le cas des placements en titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le cumul des profits (pertes) comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global n'est pas reclassé en résultat.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût amorti pour lesquels des modifications ont donné lieu à une décomptabilisation, le profit (la perte) connexe est présenté avec les pertes de valeur si la modification est liée à des difficultés financières de l'emprunteur. Autrement, le profit (la perte) est présenté à titre de produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans les états consolidés du résultat net.

Nous faisons appel à notre jugement pour déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie liés aux actifs transférés sont expirés ou si nous conservons les droits de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs, mais avons l'obligation de verser ces flux de trésorerie.

iii) Dépréciation

Nous établissons une correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'égard des actifs financiers qui ne sont pas classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers évalués au coût amorti sont présentés à leur valeur comptable dans les états consolidés de la situation financière, soit la valeur comptable brute moins la correction de valeur pour pertes de crédit attendues, et les variations de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées à titre de charge pour pertes de crédit au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net. La correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, y compris les titres de créance et les prêts hypothécaires et autres prêts, ne réduit pas la valeur comptable des actifs dans les états consolidés de la situation financière, qui demeure à la juste valeur. C'est plutôt un montant égal à la correction de valeur pour pertes de crédit attendues qui surviendrait si les actifs étaient évalués au coût amorti qui est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, et les variations de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées à titre de charge pour pertes de crédit au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, nous appliquons une méthode de dépréciation en trois phases pour évaluer les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :

- Phase 1 : Dans le cas des actifs financiers qui n'ont pas connu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la date de comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes égale aux pertes de crédit attendues résultant de cas de défaillance survenant au cours des 12 mois suivant la date de clôture est comptabilisée.
- Phase 2 : Dans le cas des actifs financiers qui ont connu une augmentation importante du risque de crédit depuis la date de comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes égale aux pertes de crédit attendues résultant de cas de défaillance survenant au cours de la durée de vie résiduelle de l'actif financier est comptabilisée.
- Phase 3 : Lorsqu'un actif financier est considéré comme ayant subi une perte de valeur, une correction de valeur pour pertes correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie résiduelle de l'actif financier est comptabilisée. Les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable de l'actif, déduction faite de la correction de valeur pour pertes.

Nous surveillons tous les actifs financiers qui sont susceptibles de subir une perte de valeur afin de déceler une augmentation importante du risque de crédit. Dans le cadre de cette évaluation, nous tenons compte de l'information quantitative et qualitative qui est raisonnable et

justifiable, y compris l'expérience passée et l'information prospective qui est disponible sans devoir engager de coûts ou d'efforts déraisonnables. Se reporter à la note 6 pour plus de détails sur l'augmentation importante du risque de crédit et sur l'information prospective.

Actifs financiers modifiés

Les modalités contractuelles d'un actif financier peuvent être modifiées pour un certain nombre de raisons, notamment l'évolution des conditions du marché et d'autres facteurs qui ne sont pas liés à une détérioration réelle ou potentielle du crédit de l'emprunteur. Un actif financier existant dont les modalités ont été modifiées peut être décomptabilisé, et l'actif renégocié comptabilisé à titre de nouvel actif financier à la juste valeur conformément aux méthodes comptables décrites dans la présente note.

Si la modification n'entraîne pas une décomptabilisation, l'actif financier continue d'être assujéti à une évaluation visant à déceler une augmentation importante du risque de crédit par rapport au moment de la comptabilisation initiale. Les flux de trésorerie attendus découlant des modalités contractuelles modifiées sont pris en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues pour l'actif modifié. Dans le cas des prêts qui ont été modifiés alors qu'ils étaient évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour leur durée de vie, ils peuvent être de nouveau évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir si la situation financière de l'emprunteur qui a donné lieu à une détérioration de son crédit s'est résorbée.

Définition de la défaillance

La définition de défaillance utilisée aux fins de l'évaluation des pertes de crédit attendues concorde avec la définition de défaillance employée aux fins de notre gestion interne du risque de crédit. Nous considérons qu'un actif financier fait l'objet d'une défaillance lorsqu'il est peu probable que l'émetteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans recours de notre part, ou lorsque l'actif financier est en souffrance depuis 90 jours. Notre définition d'un cas de défaillance peut différer d'un actif financier à l'autre et tenir compte de facteurs qualitatifs, tels que les modalités des clauses restrictives financières, les violations de ces clauses restrictives et d'autres indicateurs de détresse financière, ainsi que de facteurs quantitatifs, tels un état de retard et le non-paiement d'autres obligations par le même émetteur. Nous utilisons des données développées à l'interne ainsi que des données obtenues de sources externes pour évaluer les cas de défaillance.

Actifs financiers dépréciés (phase 3)

Chaque date de clôture, nous évaluons si les actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont dépréciés. Un actif financier est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés relatifs à celui-ci se sont produits. Les indicateurs de dépréciation peuvent comprendre des indications que l'emprunteur éprouve des difficultés financières importantes, qu'il fait face à une faillite probable ou autre réorganisation financière, ainsi qu'une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés mise en lumière par des variations défavorables de la situation de paiement de l'emprunteur ou une conjoncture économique en corrélation avec les défaillances. Si un actif financier est déprécié, les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable de l'actif, qui est présentée déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues, plutôt que de la valeur comptable brute.

Radiation d'actifs financiers

La valeur comptable brute d'un actif financier et la correction de valeur pour pertes de crédit attendues connexe sont radiées (partiellement ou intégralement) dans la mesure où il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. C'est généralement le cas lorsque nous déterminons que l'emprunteur n'a pas d'actifs ou de sources de revenus qui pourraient générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser les montants assujettis à la radiation. Toutefois, les actifs financiers radiés peuvent être assujettis à des mécanismes de mise en application afin de respecter les procédures de recouvrement des montants dus.

iv) Dérivés incorporés

En vertu d'IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), les dérivés incorporés dans des contrats pour lesquels l'hôte est un actif financier entrant dans le champ d'application d'IFRS 9 ne sont pas séparés. Au lieu de cela, l'instrument financier hybride, dans son ensemble, est évalué aux fins du classement.

Garanties

Les montants en trésorerie reçus (versés) à titre de garanties sont comptabilisés (décomptabilisés) dans nos états consolidés de la situation financière, et un montant correspondant est comptabilisé dans les autres passifs (autres actifs), respectivement. Les autres types d'actifs reçus (versés) à titre de garanties ne sont pas comptabilisés (décomptabilisés) dans nos états consolidés de la situation financière.

Instruments financiers dérivés

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits aux états consolidés de la situation financière à leur juste valeur. Les dérivés ayant une juste valeur positive sont inscrits aux actifs dérivés, tandis que les dérivés ayant une juste valeur négative sont inscrits aux passifs dérivés.

La comptabilisation des variations de la juste valeur des instruments dérivés diffère selon qu'ils sont désignés ou non en tant qu'instruments de couverture aux fins de la comptabilité de couverture. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas désignés aux fins de la comptabilité de couverture, lesquels sont définis comme des placements dérivés, sont comptabilisées au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans nos états consolidés du résultat net. Tout produit gagné ou payé sur ces dérivés est comptabilisé au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans nos états consolidés du résultat net. La comptabilité de couverture est appliquée à certains dérivés pour diminuer la volatilité des états du résultat net. Toutes les relations de couverture sont documentées à l'origine de la couverture, et l'efficacité de la couverture est évaluée tant à l'origine de la couverture qu'à tous les trimestres afin de déterminer si les instruments de couverture sont hautement efficaces dans la compensation des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables au risque couvert. Nous avons choisi de continuer d'appliquer les principes de la comptabilité de couverture en vertu d'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* plutôt que ceux en vertu d'IFRS 9.

Couvertures de flux de trésorerie

Certains contrats à terme de gré à gré sur actions et sur devises sont désignés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus au titre des attributions effectuées en vertu de certains régimes de paiements fondés sur des actions et de l'achat prévu en monnaies étrangères d'établissements étrangers. Les variations de la juste valeur des dérivés constituant la tranche efficace des couvertures sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace des couvertures et les éléments exclus de la relation de couverture, comme l'écart entre le prix au comptant et le prix à terme, sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements de nos états consolidés du résultat net. Une fraction du montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et lié aux contrats à terme de gré à gré sur actions est reclassée en résultat à titre d'élément des charges d'exploitation à mesure que les passifs au titre des droits à des paiements fondés sur des actions sont comptabilisés sur la période d'acquisition des droits. Une fraction du montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et lié aux contrats à terme de gré à gré sur devises est reclassée en résultat lors de la cession ou d'une perte de valeur de l'établissement étranger. Tous les montants ajoutés aux autres éléments du résultat global ou déduits de ceux-ci sont présentés déduction faite de l'impôt connexe.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital, ou les deux. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés dans les immobilisations corporelles qui sont incluses dans les autres actifs, comme il est décrit ci-dessous. Les dépenses engagées relativement à la maintenance continue de biens immobiliers à la suite de leur acquisition sont passées en charges. Les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût dans nos états consolidés de la situation financière. Les coûts divers engagés relativement à l'acquisition d'un immeuble de placement sont soit incorporés au coût de l'actif, soit comptabilisés en charges selon que l'acquisition est considérée comme un regroupement d'entreprises ou non. Les immeubles de placement sont par la suite évalués à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées au poste Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs dans nos états consolidés du résultat net.

Lorsque l'utilisation d'un bien immobilier change de catégorie et passe de bien immobilier occupé par son propriétaire à immeuble de placement, les profits éventuels liés à sa réévaluation à la juste valeur en date du transfert sont comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net dans la mesure où ils annulent une perte de valeur antérieure. Toute augmentation restante est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Autres placements non financiers

Les autres placements non financiers comprennent des participations dans des coentreprises et des entreprises associées, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations dans des coentreprises et des entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût. Elles sont augmentées de notre quote-part des apports de capital et des intérêts supplémentaires acquis, et réduites des distributions reçues. En outre, des ajustements sont apportés ultérieurement à la participation au titre de notre quote-part du bénéfice net (de la perte nette) et de notre quote-part des autres éléments du résultat global. Notre quote-part du bénéfice net est comptabilisée au poste Produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net, et notre quote-part des autres éléments du résultat global est comptabilisée dans nos états consolidés du résultat global. Les pertes de valeur sur les participations mises en équivalence sont comptabilisées lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que ces participations se sont dépréciées. La perte de valeur comptabilisée correspond à l'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.

Autres actifs

Les autres actifs sont évalués au coût amorti et comprennent les débiteurs, les produits tirés des placements à recevoir, les coûts d'acquisition différés liés aux contrats de service, les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation du preneur. Les coûts d'acquisition différés liés aux contrats de service sont présentés à la rubrique « Contrats de service et produits tirés des honoraires » de la présente note, tandis que les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés à la rubrique « Contrats de location » de la présente note. Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire sont amortis à leur valeur résiduelle sur 25 à 49 ans. Le mobilier, les ordinateurs et tout autre matériel de bureau, ainsi que les aménagements des locaux loués, sont amortis à leur valeur résiduelle sur 2 à 20 ans.

Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, nous évaluons si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à l'égard des contrats de location pour lesquels nous agissons à titre de preneurs à la date de début de ces contrats. En ce qui concerne les contrats de location pour lesquels nous agissons à titre de bailleur, nous déterminons si les contrats de location doivent être classés comme des contrats de location-financement ou des contrats de location simple. Nos contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. Les contrats de location simple sont comptabilisés en résultat selon le mode linéaire.

L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de l'obligation locative ainsi que certains ajustements, et il est par la suite amorti selon le mode linéaire, et la dotation aux amortissements est incluse au titre des charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat net. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti jusqu'à la date la plus rapprochée entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité, et il est soumis à un test de dépréciation en vertu d'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*. Les actifs au titre de droits d'utilisation font l'objet d'un test afin de déceler des indices de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière. S'il existe un indice qu'un actif au titre du droit d'utilisation pourrait s'être déprécié, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur comptable de l'actif à sa valeur recouvrable. Si un actif au titre du droit d'utilisation subit une perte de valeur, sa valeur comptable est réduite et un montant correspondant est comptabilisé en résultat.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat de location en utilisant un taux d'actualisation fondé sur notre taux d'emprunt marginal. Le taux d'actualisation varie selon les contrats de location, et il est établi en fonction de plusieurs facteurs, notamment la durée et la monnaie du contrat de location. La durée d'un contrat de location comprend la durée non résiliable ainsi que la période optionnelle pour laquelle il est raisonnablement certain que nous exercerons une option de prolongation ou de résiliation en tenant compte de divers facteurs contribuant à créer un avantage économique à le faire. Par la suite, l'obligation locative est

évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et les intérêts sont imputés aux charges d'intérêts dans les états consolidés du résultat net. Les obligations locatives et les actifs au titre du droit d'utilisation sont réévalués lorsque des contrats de location sont modifiés. Une modification de contrat de location est considérée comme un changement touchant la portée d'un contrat de location, ou la contrepartie d'un contrat de location, et qui ne faisait pas partie des modalités initiales de ce contrat de location.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire ou selon le mode des unités d'œuvre sur leur durée d'utilité économique, à savoir i) de 3 à 40 ans pour la distribution, le potentiel de souscriptions du réseau de production, les relations avec les clients et les contrats d'administration d'actifs et ii) de 3 à 10 ans pour les logiciels créés en interne. L'amortissement est porté en charges par le biais des charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat net. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est évaluée chaque année, et l'amortissement est ajusté au besoin. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles pourraient s'être dépréciées. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et de leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité. Si la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée excède sa valeur recouvrable, l'immobilisation est considérée comme s'étant dépréciée, et une charge de perte de valeur est alors comptabilisée dans nos états consolidés du résultat net. La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est déterminée à l'aide de divers modèles d'évaluation, lesquels exigent que la direction formule certains jugements et hypothèses qui pourraient avoir une incidence sur les estimations de la valeur recouvrable.

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes identifiables de l'entreprise acquise. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué de toute perte de valeur subie ultérieurement. Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Nous posons un jugement important lorsque nous déterminons nos UGT. Les facteurs pris en compte dans la détermination de nos UGT incluent les entrées de trésorerie liées aux produits, la distribution des produits, les marchés cibles et la manière dont la direction surveille et examine les activités.

Les soldes de goodwill sont affectés à des UGT individuelles ou à des groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation du goodwill est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT et de leur valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données d'entrée des modèles utilisés pour déterminer le montant recouvrable de nos UGT ou de nos groupes d'UGT, notamment en ce qui a trait aux taux d'actualisation, au capital, à la valeur des affaires nouvelles, aux charges, aux projections en matière de flux de trésorerie et aux multiplicateurs de marché, en raison du caractère incertain et prospectif de ces données d'entrée. Ces hypothèses pourraient différer des résultats réels, et les estimations pourraient changer d'une période à l'autre en raison d'événements futurs ou de révisions des hypothèses. Ces hypothèses clés sont décrites à la note 9.

Contrats d'assurance

Classement

Les contrats d'assurance comprennent les contrats d'assurance émis, soit les contrats d'assurance et de réassurance (ou de récession) que nous émettons, ainsi que les contrats de réassurance détenus.

Les contrats d'assurance émis sont des contrats aux termes desquels nous acceptons un risque d'assurance important d'un titulaire de contrat en convenant d'indemniser le titulaire de contrat si un événement futur incertain spécifié le touche de façon défavorable. L'existence d'un risque d'assurance important dans des contrats individuels est évaluée grâce à un examen de portefeuilles de contrats présentant des caractéristiques de risques homogènes.

Les contrats de réassurance détenus sont des contrats d'assurance aux termes desquels nous sommes les titulaires du contrat et avons transféré le risque d'assurance à l'émetteur du contrat, soit le réassureur, soit le récessionnaire. Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à la réassurance pour limiter notre exposition à des pertes importantes. Nous avons une politique selon laquelle les ententes de réassurance doivent être conclues avec des réassureurs bien établis et bien cotés.

Certains contrats de placement contiennent des éléments de participation discrétionnaire, aux termes desquels le titulaire de contrat a le droit de recevoir, en plus des montants garantis, des prestations potentiellement importantes fondées sur les rendements de placements d'un ensemble précis d'actifs. Pour les entités comme nous qui émettent des contrats d'assurance, les contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire sont évalués et présentés à titre de contrats d'assurance.

Il est nécessaire de faire preuve de jugement pour établir le classement d'un contrat à titre de contrat d'assurance, de contrat de placement ou de contrat de service. Les contrats sont classés au moment de la comptabilisation initiale. Une fois qu'un contrat est classé à titre de contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance jusqu'à ce que tous les droits et obligations soient éteints ou que le contrat soit décomptabilisé.

Regroupement et séparation des contrats

Les dérivés incorporés dans des contrats d'assurance sont traités comme des contrats distincts et évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat, à moins que le dérivé incorporé lui-même ne réponde à la définition d'un contrat d'assurance, ou

lorsque les risques et les caractéristiques du dérivé incorporé sont étroitement liés à ceux du contrat hôte. Les dérivés incorporés qui ne sont pas traités séparément sont comptabilisés dans le contrat d'assurance hôte.

Les composantes investissements des contrats d'assurance sont les montants que nous remboursons à un titulaire de contrat en toutes circonstances (p. ex., les valeurs de rachat). Les composantes investissements des contrats d'assurance sont traités comme des contrats de placement distincts seulement si la composante investissement n'est pas étroitement liée à la composante assurance et qu'un contrat assorti de modalités équivalentes pourrait être vendu séparément sur le même marché. Les composantes investissements qui ne sont pas traitées séparément sont comptabilisées à titre de composantes investissements non distincts des contrats d'assurance.

Les composantes services des contrats d'assurance sont traitées comme des contrats de service distincts seulement si la composante service n'est pas étroitement liée à la composante assurance et que nous ne fournissons aucun service important pour intégrer la composante service à la composante assurance. Les composantes services qui ne sont pas traitées séparément sont comptabilisées dans les contrats d'assurance.

Les composantes assurances des contrats d'assurance ne sont traitées comme des contrats distincts que si la composante assurance constitue un contrat d'assurance distinct (par exemple, certains traités de réassurance qui transfèrent le risque vers différents types de contrats d'assurance).

Dans le cas des contrats d'assurance pour lesquels les deux parties au contrat ont la capacité pratique de résilier le contrat, la prolongation du contrat au-delà de la date de résiliation est traitée comme un nouveau contrat distinct. Cela se produit chaque année pour la plupart des contrats d'assurance collective vie et maladie, lorsque nous avons le droit de réviser la tarification du contrat et que le titulaire de celui-ci a la possibilité de ne pas renouveler le contrat. Dans de tels cas, chaque renouvellement est considéré comme un nouveau contrat distinct. Cela s'applique également à de nombreux contrats de réassurance détenus, aux termes desquels le réassureur a le droit de réviser la tarification des nouveaux contrats cédés et nous avons le droit de cesser de céder de nouveaux contrats avec un délai de préavis. Dans de tels cas, les cessions au cours de chaque période de préavis sont considérées comme un nouveau contrat de réassurance distinct détenu.

Évaluation

Les contrats d'assurance sont évalués conformément à IFRS 17, selon l'une des méthodes suivantes :

- La méthode fondée sur les honoraires variables (la « MHV ») : Cette méthode s'applique aux contrats d'assurance (à l'exclusion des contrats de réassurance) avec participation directe qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels le titulaire de contrat se voit promettre un rendement en fonction d'éléments sous-jacents.
- La méthode de la répartition des primes (la « MRP ») : Il s'agit d'une méthode d'évaluation simplifiée qui s'applique à tous les contrats d'assurance qui y sont admissibles, soit la plupart des contrats inclus dans nos activités d'assurance collective vie et maladie.
- La méthode générale d'évaluation : Cette méthode s'applique à tous les contrats d'assurance qui ne sont pas évalués au moyen de la MHV ou de la MRP.

Les contrats de réassurance détenus sont évalués d'une manière cohérente avec les contrats d'assurance sous-jacents connexes et conformément aux modalités de chaque contrat de réassurance détenu. Les contrats de réassurance détenus ne peuvent pas être évalués au moyen de la MHV. L'évaluation des contrats de réassurance détenus comprend une provision à l'égard du risque que le réassureur ne respecte pas ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des contrats d'assurance comprend le passif au titre de la couverture restante et le passif au titre des sinistres survenus :

- Le passif au titre de la couverture restante est l'évaluation de notre obligation d'instruire et de régler les demandes de règlement valides relativement aux événements assurés qui ne se sont pas encore produits (c.-à-d. l'obligation qui se rapporte à la partie non expirée de la couverture d'assurance).
- Le passif au titre des sinistres survenus est l'évaluation de notre obligation d'instruire et de régler les demandes de règlement valides relativement aux événements assurés qui se sont déjà produits, y compris ceux qui n'ont pas été déclarés. Dans le cas des contrats de réassurance détenus, le passif au titre des sinistres survenus constitue un actif au titre des sinistres survenus.

Un jugement important doit être exercé pour évaluer les actifs ou les passifs relatifs aux contrats d'assurance, y compris les hypothèses nécessaires à leur évaluation. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait se traduire par une évaluation différente des contrats d'assurance. Les résultats réels pourraient différer des hypothèses, et les estimations pourraient changer d'une période à l'autre en raison d'événements futurs ou de révisions des hypothèses. Les hypothèses clés de même que les facteurs pris en considération lors du choix de ces hypothèses sont décrits à la note 10, tandis que la sensibilité de l'évaluation des contrats d'assurance aux variations des variables liées au risque est présentée à la note 7.

Niveau de regroupement

L'unité de comptabilisation servant à évaluer des contrats d'assurance constitue un groupe. Chaque contrat d'assurance est attribué à un groupe au moment de sa comptabilisation initiale, et il demeure dans ce groupe jusqu'à ce que le contrat d'assurance soit décomptabilisé.

Les groupes constituent des subdivisions des portefeuilles. Les portefeuilles sont constitués de contrats d'assurance assujettis à des risques similaires et gérés ensemble, et un portefeuille correspond au niveau auquel les charges sont attribuées et au niveau auquel les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés.

Nous avons établi des portefeuilles dans chaque secteur d'activité à présenter, qui se distinguent par les éléments suivants :

- Les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus.
- Les contrats d'assurance collective et les contrats d'assurance individuelle.
- Les contrats d'assurance avec participation et les contrats d'assurance sans participation.
- Les contrats d'assurance ajustables et les contrats d'assurance non ajustables.
- Les contrats d'assurance-vie traditionnelle et les contrats d'assurance-vie universelle.
- Les contrats d'assurance avec transfert de risque et les contrats à limite de crédit discrétionnaire.

Au sein de chaque portefeuille, des groupes distincts sont établis en fonction des éléments suivants :

- La date d'émission : Pour faire partie du même groupe, les contrats doivent avoir été émis au cours de la même période, qui ne doit pas dépasser un an.
- Le niveau de rentabilité : Les contrats d'assurance sont divisés parmi les groupes suivants : les contrats qui sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale, les contrats qui sont peu susceptibles de devenir déficitaires par la suite et les autres contrats. Le niveau de rentabilité d'un contrat d'assurance est fondé sur la MSC au moment de la comptabilisation initiale du contrat (tel qu'il est décrit ci-dessous dans la rubrique « Évaluation initiale »).

Nous n'établissons pas de groupes additionnels au-delà du minimum requis, à l'exception de :

- certains portefeuilles de contrats de réassurance détenus pour lesquels un regroupement est établi afin qu'il soit conforme au regroupement des contrats d'assurance sous-jacents émis;
- certains contrats d'assurance-vie individuelle qui sont inclus dans leur propre groupe.

Évaluation initiale

Les groupes de contrats d'assurance sont comptabilisés et évalués comme le total des composantes d'évaluation suivantes :

- Les flux de trésorerie d'exécution, qui comprennent les éléments suivants :
 - la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (y compris les provisions au titre du risque financier),
 - l'ajustement au titre du risque non financier.
- Une MSC, qui représente le profit non acquis qui sera comptabilisé en résultat à mesure que les services relatifs aux contrats d'assurance sont fournis.

Ces composantes d'évaluation s'appliquent aux groupes de contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation et la MHV. En vertu de la MRP, qui est une méthode d'évaluation simplifiée, les contrats d'assurance sont évalués en fonction des profits non acquis et ne sont assujettis à aucune MSC.

Méthode générale d'évaluation ou MHV

À l'aide de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, un groupe de contrats d'assurance est évalué comme étant le total des trois composantes d'évaluation, tel qu'elles sont décrites ci-dessus.

Les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sont explicites et actuelles, et elles tiennent compte de toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles à la date de présentation de l'information financière sans devoir engager de coûts ou d'efforts déraisonnables. La tranche de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs liés aux variables relatives au risque financier est conforme aux prix du marché observables et, au besoin, elle tient compte d'une gamme de scénarios qui donnent une bonne représentation des résultats possibles. Les flux de trésorerie pour chaque scénario sont pondérés selon la probabilité et actualisés au moyen des hypothèses actuelles.

L'ajustement au titre du risque non financier représente la compensation pour l'incertitude liée au risque non financier (mortalité, morbidité, rachats et charges, etc.). L'ajustement lié au risque est réduit à mesure que les risques non financiers liés à nos contrats d'assurance diminuent au fil du temps (le « dégagement de l'ajustement au titre du risque »).

La MSC au moment de la comptabilisation initiale d'un contrat d'assurance émis correspond au montant compensant entièrement les flux de trésorerie d'exécution au moment de leur comptabilisation initiale et représentant les profits non acquis sur les affaires nouvelles qui sont différés et amortis en résultat à mesure que les services relatifs aux contrats d'assurance sont fournis. Dans le cas des contrats d'assurance émis qui ne sont pas rentables au moment de la comptabilisation initiale (contrats d'assurance déficitaires), une MSC n'est pas établie et les pertes sont comptabilisées en résultat immédiatement.

En ce qui concerne les contrats de réassurance détenus, il n'y a aucune restriction à l'égard des MSC en fonction de la rentabilité au moment de la comptabilisation initiale, et toute perte est différée de la même manière que les profits. En outre, la MSC pour les contrats de réassurance détenus peut être ajustée pour compenser les profits ou les pertes sur les groupes de contrats directs sous-jacents qui auraient été assujettis à une MSC si le groupe de contrats directs sous-jacents avait eu un solde au titre de la MSC.

Pour les contrats d'assurance déficitaires, la perte comptabilisée dans les états consolidés du résultat net au moment de la comptabilisation initiale est ajoutée à la composante perte du groupe auquel le contrat est attribué. La composante perte est une partie notionnelle du passif au titre de la couverture restante qui représente le montant de la perte qui peut être repris en fonction d'un profit futur avant qu'une MSC ne soit rétablie pour le groupe. Dans le cas des groupes de contrats de réassurance détenus pour lesquels la MSC a été ajustée afin de compenser les profits et les pertes sur les groupes de contrats directs sous-jacents qui ne sont pas assortis d'une MSC, une composante recouvrement des pertes est établie.

MRP

Le passif au titre de la couverture restante est initialement évalué comme correspondant à la prime reçue au cours de la période. Pour les groupes qui utilisent la MRP, les flux de trésorerie liés aux acquisitions sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net lorsqu'ils sont engagés, plutôt que ces charges soient incluses dans l'évaluation du passif au titre de la couverture restante.

Évaluation ultérieure

Dans le cadre de l'évaluation ultérieure des flux de trésorerie d'exécution, la même méthode que celle décrite ci-dessus pour l'évaluation initiale est utilisée, mais en tenant compte de données à jour pour chaque date de présentation de l'information financière ultérieure.

Dans le cas des contrats évalués au moyen de la MRP, le passif au titre de la couverture restante après la comptabilisation initiale correspond au montant des produits non acquis et à la composante de perte résiduelle de tout groupe déficitaire. Nous n'ajustons pas le passif au titre de la couverture restante pour refléter la valeur temps de l'argent et l'incidence du risque financier lorsque nous prévoyons que le délai entre l'entrée en vigueur de la couverture et les primes connexes ne dépassera pas un an. Nous n'ajustons pas le passif au titre des sinistres survenus pour refléter la valeur temps de l'argent et l'incidence du risque financier lorsque nous prévoyons que les règlements seront entièrement payés dans l'année suivant l'événement assuré.

Pour les contrats évalués à l'aide de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, l'évaluation de la MSC après la comptabilisation initiale est décrite ci-dessous.

Dans le cas des groupes de contrats d'assurance émis en vertu de la méthode générale d'évaluation, la MSC à la fin d'une période de présentation de l'information financière est évaluée comme étant la MSC à l'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- L'incidence de tout nouveau contrat ajouté au groupe.
- L'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC.
- La variation des flux de trésorerie d'exécution liée aux services futurs, sauf dans la mesure où des augmentations excèdent la valeur comptable de la MSC (donnant lieu à une perte) ou des diminutions sont affectées à la composante perte du passif au titre de la couverture restante (venant reprendre une perte antérieure).
- L'incidence de tout écart de change sur la MSC.
- Le montant comptabilisé à titre de produits des activités d'assurance en raison de la prestation de services relatifs à des contrats d'assurance au cours de la période (l'« amortissement de la MSC »).

Dans le cas des groupes de contrats d'assurance émis en vertu de la MHV, la MSC à la fin d'une période de présentation de l'information financière est évaluée comme étant la MSC à l'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- L'incidence de tout nouveau contrat ajouté au groupe.
- La variation de la quote-part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents, sauf dans la mesure où une diminution excède la valeur comptable de la MSC (donnant lieu à une perte) ou si une augmentation annule une perte antérieure, ou que l'atténuation des risques s'applique (voir ci-dessous).
- La variation des flux de trésorerie d'exécution liée aux services futurs, sauf dans la mesure où des augmentations excèdent la valeur comptable de la MSC (donnant lieu à une perte) ou des diminutions sont affectées à la composante perte du passif au titre de la couverture restante (venant reprendre une perte antérieure), ou que l'atténuation des risques s'applique (voir ci-dessous).
- L'incidence de tout écart de change sur la MSC.
- L'amortissement de la MSC.

L'option d'atténuation des risques est fournie afin d'éviter les non-concordances comptables qui auraient autrement lieu lorsque le risque financier lié à un groupe de contrats d'assurance est atténué en dehors des éléments sous-jacents du groupe. Dans le cas des contrats d'assurance émis en vertu de la MHV, les changements liés au risque financier viennent modifier la MSC, mais les changements compensatoires découlant de l'atténuation des risques (p. ex., les dérivés) peuvent être imputés en résultat. L'option d'atténuation des risques permet qu'un changement qui viendrait autrement modifier la MSC soit plutôt comptabilisé en résultat, afin d'éviter une telle non-concordance. Nous exerçons l'option d'atténuation des risques, le cas échéant, afin de réduire les non-concordances comptables. L'incidence de l'exercice de l'option d'atténuation des risques sur la MSC est présentée plus en détail à la note 5.C.

Dans le cas des groupes de contrats de réassurance détenus, la MSC à la fin d'une période de présentation de l'information financière est évaluée comme étant la MSC à l'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- L'incidence de tout nouveau contrat ajouté au groupe.
- L'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC.
- Le résultat comptabilisé au cours de la période de présentation de l'information financière en raison des profits ou des pertes comptabilisés pour compenser les profits ou les pertes sur les groupes de contrats directs sous-jacents sans MSC.
- Les reprises d'une composante recouvrement des pertes, dans la mesure où ces reprises ne constituent pas des variations des flux de trésorerie d'exécution du groupe de contrats de réassurance détenus.
- La variation des flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs, à moins que la variation ne compense un profit ou une perte lié aux groupes de contrats directs sous-jacents sans MSC, ou que la variation soit liée à des groupes de contrats d'assurance déficitaires utilisant la MRP.
- L'incidence de tout écart de change sur la MSC.
- Le montant comptabilisé en résultat en raison des services reçus au cours de la période.

Nous n'avons pas modifié les estimations comptables faites dans les états financiers intermédiaires antérieurs lors de la préparation des présents états financiers consolidés. Plus particulièrement, la MSC à la fin de chaque période de présentation de l'information financière correspond à la MSC au début de la période de présentation de l'information financière, ajustée comme il est décrit ci-dessus, plutôt que la MSC au début de l'année civile, ajustée comme il est décrit ci-dessus.

Transition à IFRS 17

À la date de transition à IFRS 17, le 1^{er} janvier 2022, nous avons appliqué l'approche fondée sur la juste valeur à tous les groupes de contrats d'assurance existants à cette date et évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, car l'application de l'approche rétrospective intégrale était impraticable. En vertu de cette approche, la MSC au moment de la transition pour un groupe de contrats d'assurance correspond à sa juste valeur diminuée des flux de trésorerie d'exécution évalués selon les méthodes décrites dans la présente note. La juste valeur d'un groupe de contrats d'assurance correspond au montant qu'un intervenant du marché exigerait pour prendre en charge les obligations prévues par le groupe de contrats d'assurance. Chaque portefeuille de contrats d'assurance émis comptait un groupe au moment de la transition. Les contrats de réassurance détenus au moment de la transition ont été regroupés selon leurs contrats sous-jacents directs. La courbe d'actualisation établie au moment de la transition correspond à la courbe d'actualisation arrêtée pour le groupe. La juste valeur des contrats de réassurance détenus au moment de la transition correspond à l'écart entre la juste valeur des contrats d'assurance sous-jacents sans réassurance et avec réassurance. L'établissement de la juste valeur exige que nous fassions appel à un jugement important à l'égard de la méthode utilisée et de nos estimations et hypothèses.

Décomptabilisation et modification

Un contrat d'assurance est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles prévues dans celui-ci expirent, sont exécutées ou annulées, ou lorsqu'elles sont modifiées et que la modification est importante, par exemple lorsque la modification entraîne un changement dans la méthode d'évaluation. Lorsqu'une modification de contrat donne lieu à une décomptabilisation, le contrat initial est décomptabilisé, et le contrat modifié est comptabilisé comme un nouveau contrat. Les modifications qui n'entraînent pas une décomptabilisation sont traitées comme des variations des flux de trésorerie d'exécution.

Présentation dans les états financiers consolidés

La valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus qui représentent un actif est présentée à titre d'actifs relatifs aux contrats d'assurance et d'actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus dans les états consolidés de la situation financière, tandis que la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs est présentée à titre de passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts et de passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus. Les actifs liés aux flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance engagés avant la comptabilisation initiale des contrats auxquels ils sont attribuables sont inclus dans la valeur comptable du portefeuille associé à ces contrats.

Les montants liés aux contrats d'assurance qui ont une incidence sur le résultat sont inclus au poste Résultat net des activités d'assurance des états consolidés du résultat net, ainsi qu'au poste Produits financiers (charges financières) d'assurance de la rubrique « Résultat net des activités de placement ». Les résultats de ces rubriques sont présentés séparément pour les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus. Nous avons choisi de ventiler les variations de l'ajustement au titre du risque entre le poste Produits des activités d'assurance de la rubrique « Résultat net des activités d'assurance » et le poste Produits financiers (charges financières) d'assurance de la rubrique « Résultat net des activités de placement ».

Résultat net des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance sont comptabilisés à mesure que les services relatifs aux contrats d'assurance sont fournis pour des groupes de contrats d'assurance. Dans le cas des contrats d'assurance émis qui sont évalués en fonction de la méthode d'évaluation générale ou de la MHV, les produits des activités d'assurance comprennent les services suivants pour lesquels une contrepartie sous forme de primes, déduction faite des taxes sur les primes, devrait être reçue :

- Les sinistres attendus et autres charges directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance, évaluées aux montants prévus au début de la période, à l'exclusion des composantes investissements et des montants affectés à la composante perte.
- Le dégagement de l'ajustement au titre du risque pour la période, à l'exclusion des montants affectés à la composante perte et des montants liés aux variations de la valeur temps de l'argent, qui sont comptabilisés dans les produits financiers (charges financières) d'assurance.
- L'amortissement de la MSC afin de refléter les services rendus au cours de la période, évalué au moyen des unités de couverture pour la période de présentation de l'information financière par rapport au total des unités de couverture (des renseignements supplémentaires sur les unités de couverture sont fournis à la note 10).
- L'amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance.
- Les ajustements liés à l'expérience issus des primes qui ont trait aux services rendus au cours de la période ou aux services passés.
- Les montants prévus liés à l'impôt sur le résultat spécifiquement imputables au titulaire de contrat.

L'amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions pour les produits des activités d'assurance correspond à une portion de la tranche des primes qui se rapporte au recouvrement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance, laquelle est déterminée de façon systématique en fonction de l'écoulement du temps. Un montant égal et correspondant est inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance.

Dans le cas des contrats d'assurance émis évalués au moyen de la MRP, les encaissements de primes prévus (déduction faite des taxes sur les primes et compte non tenu des composantes investissements) sont comptabilisés à titre de produits, généralement en fonction de l'écoulement du temps.

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent :

- les sinistres survenus au cours de la période (à l'exclusion des composantes investissements et des montants affectés à la composante perte);
- les charges engagées directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance;
- les pertes sur les contrats déficitaires et les reprises de ces pertes;
- les changements liés aux services passés (p. ex., les changements apportés au passif au titre des sinistres survenus dans les périodes postérieures à l'avènement du sinistre);
- l'amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance;
- les flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance passés en charges à mesure qu'ils sont engagés relativement aux contrats évalués au moyen de la MRP;
- les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur d'actifs au titre des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance.

En ce qui a trait aux contrats de réassurance détenus, nous avons choisi de présenter les produits et les charges découlant de ces contrats à titre de montant unique dans le poste Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus des états consolidés du résultat net. Ce montant comprend une portion des primes de réassurance, les montants recouverts auprès des réassureurs et les variations du risque de non-exécution par le réassureur. La portion des primes de réassurance est comptabilisée à mesure que les services sont reçus relativement au contrat de réassurance détenu.

En ce qui concerne les contrats de réassurance détenus évalués en fonction de la méthode générale d'évaluation, les services reçus pour lesquels la contrepartie est versée comprennent :

- les recouvrements et les charges prévus, excluant les montants payés, peu importe les sinistres;
- le dégagement de l'ajustement au titre du risque pour la période;
- la MSC comptabilisée à l'égard des services reçus;
- les ajustements liés à l'expérience issus des primes qui ont trait aux services rendus au cours de la période ou aux services passés.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus évalués au moyen de la MRP, les paiements de primes prévus (déduction faite des taxes sur les primes et excluant les montants versés, peu importe les sinistres) sont comptabilisés à titre de portion des primes de réassurance en fonction de l'écoulement du temps. Les montants recouverts auprès des réassureurs comprennent les sinistres survenus (excluant les montants payés, peu importe les sinistres) et les charges, les recouvrements de pertes et les reprises de recouvrements de pertes, ainsi que les variations liées aux services passés (par exemple, les variations de l'actif pour les sinistres survenus au cours des périodes ultérieures à la période au cours de laquelle le sinistre est survenu).

Produits financiers (charges financières) d'assurance

Les variations de la valeur comptable des contrats d'assurance émis qui ne sont pas évalués au moyen de la MHV et des contrats de réassurance détenus qui sont attribuables aux variations de la valeur temps de l'argent et du risque financier sont comptabilisées au poste Produits financiers (charges financières) d'assurance des états consolidés du résultat net. Dans le cas des contrats d'assurance émis évalués au moyen de la MHV, les produits financiers (charges financières) d'assurance comprennent les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents et les variations qui ne sont pas comptabilisées dans la MSC lorsque l'option d'atténuation des risques est exercée. Nous avons choisi de comptabiliser tous les produits financiers (charges financières) d'assurance dans les états consolidés du résultat net plutôt que dans les autres éléments du résultat global. Les produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont présentés à la rubrique « Fonds distincts » de la présente note.

Fonds distincts

Les fonds distincts sont des produits prévoyant des prestations dont le montant est directement lié à la juste valeur des placements constituant le fonds en question. Bien que les actifs sous-jacents soient inscrits à notre nom et que le titulaire de contrat lié à des fonds distincts n'y ait pas directement accès, les dispositions du contrat font en sorte que les titulaires assument les risques et bénéficient des avantages associés au rendement du fonds. En outre, nous offrons des garanties pour certains contrats de fonds distincts. Les contrats de fonds distincts sont classés à titre de contrats d'assurance ou de contrats de placement selon les critères de classement décrits à la rubrique « Contrats d'assurance » de la présente note et de la note 10.

Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Les placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total de l'actif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière et sont inscrits à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après les cours du marché ou, si les cours ne sont pas disponibles, d'après les justes valeurs estimatives que nous avons établies. Les placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts comprennent les placements liés à des contrats qui sont classés comme des contrats d'assurance et les placements liés à des contrats qui sont classés comme des contrats de placement. Les profits et les pertes latents et les autres produits tirés des placements relativement aux placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts classés comme des contrats d'assurance sont comptabilisés à titre de produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) au poste Résultat net des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans les états consolidés du résultat net. Ces produits (pertes) de placement seront contrebalancés par l'augmentation ou la diminution correspondante des passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les variations de la juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts classés comme des contrats de placement sont comptabilisées dans les profits nets (pertes nettes) réalisés et latents du fonds distinct et ne sont pas comptabilisées dans nos états consolidés du résultat net.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Les produits de fonds distincts classés comme des contrats d'assurance sont des contrats avec participation directe et, par conséquent, ils sont évalués au moyen de la MHV décrite à la rubrique « Contrats d'assurance » de la présente note. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à ces contrats sont présentés à deux postes distincts dans les états consolidés de la situation financière, soit Passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts et Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts correspondent à l'obligation de verser au titulaire un montant égal à la juste valeur des éléments sous-jacents. Les variations de cette obligation découlant des variations de la juste valeur des éléments sous-jacents sont comptabilisées à titre de produits financiers ou de charges financières d'assurance au poste Résultat net des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans les états consolidés du résultat net. Ces produits financiers ou charges financières d'assurance seront contrebalancés par l'augmentation ou la diminution correspondante du poste Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les versements aux fonds distincts et les paiements provenant de ces fonds constituent des composantes investissements et, par conséquent, ils sont exclus des produits d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance, excluant ceux pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts présentés dans les états consolidés de la situation financière, comprennent les passifs relatifs aux contrats d'assurance restants relatifs à ces contrats, qui comprennent la provision pour garanties, les charges futures (moins les honoraires futurs), l'ajustement au titre du risque et la MSC. Les produits et les charges liés à ces éléments sont inclus dans la rubrique « Résultat des activités d'assurance » des états consolidés du résultat net.

Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Les passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total du passif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière. Les passifs présentés dans les contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont évalués selon le solde total des comptes des titulaires. Nous recevons des produits tirés des honoraires liés aux fonds distincts classés comme des contrats de placement, lesquels sont inscrits au poste Produits tirés des honoraires qui figure dans nos états consolidés du résultat net. Les versements aux fonds distincts et les paiements provenant de ces fonds sont présentés à titre d'augmentation ou de diminution aux postes Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts et Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, et ils ne sont pas présentés à titre de produits ou de charges dans nos états consolidés du résultat net.

Passifs financiers

Classement et évaluation initiale

Nos passifs financiers sont classés et évalués au coût amorti, sauf les garanties financières, les passifs dérivés et les passifs liés aux titres garantis par des prêts. Les garanties financières, les passifs dérivés et les passifs liés aux titres garantis par des prêts sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour plus de détails sur les passifs liés aux titres garantis par des prêts, se reporter à la note 5.A.i. Nous pouvons également désigner certains passifs relatifs aux contrats de placement et certaines participations de tiers dans des fonds consolidés à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. Cette désignation est irrévocable. Les passifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si cette option permet d'éliminer ou de réduire considérablement la non-concordance comptable avec les actifs les soutenant, ou dans les cas où les passifs et les actifs les soutenant sont gérés ensemble et que leur rendement est évalué en fonction de la juste valeur. Les passifs liés aux titres garantis par des prêts sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale, ce qui permet d'éliminer ou de réduire considérablement la non-concordance comptable avec les actifs les soutenant. La désignation à la juste valeur par le biais du résultat net est possible seulement pour les passifs financiers pour lesquels une estimation fiable de la juste valeur peut être obtenue. Tous les autres contrats de placement sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Évaluation ultérieure

Les passifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur. Les charges d'intérêts, les profits (pertes) de change et les variations de la juste valeur qui ne sont pas attribuables aux variations de notre propre risque de crédit sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans l'état consolidé du résultat net, à moins qu'ils ne découlent de dérivés désignés comme instruments de couverture dans les couvertures d'investissement net. En ce qui a trait aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de la juste valeur attribuables aux variations de notre propre risque de crédit sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassées ultérieurement au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans les états consolidés du résultat net.

Les passifs financiers au coût amorti sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de transaction lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les profits (pertes) de change sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net.

Décomptabilisation

En règle générale, nous décomptabilisons un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. Nous décomptabilisons également un passif financier lorsque les modalités connexes sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié deviennent substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier fondé sur les modalités modifiées est comptabilisé à la juste valeur. Au moment de la décomptabilisation d'un passif financier, l'écart entre la valeur comptable éteinte et la contrepartie payée (y compris tout nouvel actif sans effet sur la trésorerie transféré ou passif repris) est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

Passifs relatifs aux contrats de placement

Les contrats que nous établissons aux termes desquels le titulaire de contrat ne nous transfère aucun risque d'assurance important, mais nous transfère un risque financier, sont considérés comme des passifs financiers et sont comptabilisés dans les contrats de placement, à moins qu'ils ne comportent des éléments de participation discrétionnaire, auquel cas ils sont comptabilisés à titre de contrats d'assurance (se reporter à la rubrique « Contrats d'assurance »). Les composantes services distincts des contrats de placement sont traitées comme des contrats de service (se reporter à la rubrique « Contrats de service et produits tirés des honoraires »).

Les passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire sont initialement comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables à l'émission du contrat, et sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement est comptabilisé à titre de diminution (augmentation) des passifs relatifs aux contrats de placement dans nos états consolidés du résultat net. Les versements reçus des titulaires de contrat et les paiements versés à ceux-ci sont comptabilisés à titre de variations de nos soldes de passifs relatifs aux contrats de placement dans les états consolidés de la situation financière. Les passifs relatifs aux contrats de placement sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. Les passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire comprennent les rentes certaines à constitution immédiate au Canada, les rentes à provision cumulative et contrats de placement garanti au Canada, les produits en unités de compte établis à Hong Kong, ainsi que les contrats de retraite non liés à des unités de compte établis à Hong Kong.

Comme l'explique la rubrique sur les fonds distincts de la présente note, les contrats de placement aux termes desquels le titulaire de contrat assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés comme des contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans nos états consolidés de la situation financière.

Obligations liées à l'emprunt de titres

L'obligation liée à l'emprunt de titres représente notre engagement à livrer des titres dans le cadre du programme de vente à découvert. En vertu de ce programme, nous vendons à découvert les titres que nous avons empruntés à un tiers. L'obligation de rembourser les titres n'est pas comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière tant qu'ils ne sont pas vendus, et que les risques et avantages inhérents à la propriété n'ont pas été transférés. Au moment de la comptabilisation, ils sont évalués à la juste valeur. Les titres empruntés sont remboursables au prêteur à vue ou à notre discrétion.

Autres passifs

Les autres passifs sont évalués au coût amorti et comprennent les créditeurs, les facilités de crédit, les mises en pension de titres, les autres charges à payer et l'impôt, les titres de financement de premier rang, les provisions, les obligations locatives à titre de preneur et un passif au titre des paiements différés. Les passifs liés aux provisions, autres que ceux présentés avec les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les passifs relatifs aux contrats de placement, sont comptabilisés relativement à des obligations actuelles juridiques ou implicites, résultant d'événements passés s'il est probable que ces obligations se traduiront par des sorties de ressources économiques et que le montant de

l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les montants comptabilisés au titre de ces provisions constituent les meilleures estimations des dépenses nécessaires à l'extinction des obligations actuelles ou à leur transfert à un tiers à la date de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes inhérents et de la valeur temps de l'argent. Ces provisions sont réexaminées en fonction de l'évolution des faits et des circonstances pertinents.

Les obligations locatives sont évaluées de la façon décrite à la rubrique « Contrats de location » de la présente note.

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception des titres garantis par des prêts, lesquels sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Lors de la comptabilisation initiale du passif au titre de l'option de vente, la valeur actualisée est calculée en fonction de notre taux d'emprunt marginal, et les révisions ultérieures du calendrier ou du montant des flux de trésorerie à verser prévus, ainsi que de la charge d'intérêts, seront comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

Débetures de premier rang et titres de créance subordonnés

Les passifs au titre des débetures de premier rang et des titres de créance subordonnés sont inscrits au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont inscrits à même le passif et sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire.

Contrats de service et produits tirés des honoraires

Les contrats que nous établissons aux termes desquels le Client ne nous transfère aucun risque d'assurance important et ne nous transfère aucun risque financier, y compris les contrats relatifs à des services de gestion de placements, sont classés comme des contrats de service. Les composantes services distincts des contrats d'assurance et des contrats de placement sont également comptabilisées à titre de contrats de service.

Les honoraires tirés de ces contrats sont comptabilisés et inclus au poste Produits tirés des honoraires dans nos états consolidés du résultat net. Les produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service représentent les honoraires associés aux contrats conclus avec les Clients, et ils comprennent les honoraires liés à la distribution, les frais de gestion des fonds et les autres frais basés sur l'actif ainsi que les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires. Les honoraires liés à la distribution comprennent les honoraires tirés de la distribution des produits de placement et des autres activités des intermédiaires. Les frais de gestion des fonds et les autres frais basés sur l'actif comprennent les honoraires tirés des services de gestion de placements. Les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires comprennent les honoraires tirés des services d'administration des contrats et d'autres services de gestion. Les produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service sont habituellement comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus, soit à un moment précis ou au fil du temps. La majorité des produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service se composent de contreparties variables fondées sur un pourcentage de l'actif géré ou sur d'autres paramètres variables, et ils sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'il est hautement probable qu'aucun ajustement à la baisse important des produits comptabilisés n'aura lieu.

Les coûts d'acquisition différés liés à des contrats de service ou à des contrats de placement sont amortis sur la durée de vie prévue des contrats en fonction des honoraires futurs prévus. Lorsque les coûts à engager pour respecter les obligations inhérentes au contrat excèdent les avantages économiques qui devraient être tirés du contrat, une provision est comptabilisée au poste Autres passifs de nos états consolidés de la situation financière.

Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée et des périodes antérieures sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci. L'impôt différé est calculé en appliquant la méthode du report variable aux différences temporaires, à la date de présentation de l'information financière, entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable aux fins de la présentation de l'information financière. L'impôt exigible et l'impôt différé liés à des éléments inscrits aux autres éléments du résultat global ou directement aux capitaux propres, au cours de la période considérée ou de la période antérieure, sont par conséquent comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres, et non dans nos états consolidés du résultat net. Les intérêts et les pénalités à payer aux administrations fiscales sont respectivement inscrits aux charges d'intérêts et aux charges d'exploitation dans nos états consolidés du résultat net.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés selon les taux d'imposition et les lois fiscales qui devraient s'appliquer lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé, c'est-à-dire, normalement, les taux d'imposition et les lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, ainsi que pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où l'on devrait disposer de bénéfices imposables futurs auxquels ces actifs pourront être imputés. Pour chaque période de présentation de l'information financière, nous évaluons tous les éléments probants disponibles, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser au titre des actifs d'impôt différé. La comptabilisation d'actifs d'impôt différé nécessite des estimations et un jugement important à l'égard des événements futurs, comme des projections relatives aux bénéfices imposables futurs, en fonction de l'information disponible à la date de clôture.

L'établissement de la charge d'impôt exigible et d'impôt différé nécessite que nous interprétions la législation fiscale des territoires où nous exerçons nos activités. La charge d'impôt présentée pour chaque période de présentation de l'information financière reflète nos estimations les plus probables, en fonction de l'information disponible à la date de clôture et des positions fiscales faisant l'objet d'un audit ou d'un appel par les autorités fiscales pertinentes. Dans l'éventualité où nos estimations des positions fiscales ou du moment de la réalisation des actifs ou passifs d'impôt différé différeraient de nos prévisions, la charge d'impôt pourrait augmenter ou diminuer à l'avenir afin de refléter les résultats réels.

L'impôt différé est présenté à l'égard des différences temporaires découlant de participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées, sauf lorsque nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et qu'il appert qu'elle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible. Aucun actif ou passif d'impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des différences temporaires résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment où elle a été réalisée, n'a eu d'incidence ni sur le bénéfice comptable, ni sur le bénéfice imposable ou la perte fiscale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés si nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt

exigible, si les actifs et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat de la même entité imposable prélevés par la même administration fiscale, et si nous avons l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Pour les régimes à prestations déterminées, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées est calculée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées et au moyen d'hypothèses actuarielles qui représentent les meilleures estimations des variables futures qui auront un effet sur le coût final de cette obligation. Le taux d'actualisation utilisé pour nos importants régimes à prestations déterminées est déterminé en fonction des rendements de marché d'obligations de qualité de sociétés libellées dans la même monnaie étrangère que celle des prestations qui seront versées, et dont l'échéance se rapproche de celle des obligations. Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur et sont détenus dans des fonds séparés gérés par des fiduciaires ou à titre de contrats d'assurance admissibles. La différence entre la juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées est comptabilisée à titre d'actif ou de passif aux postes Autres actifs ou Autres passifs, respectivement, de nos états consolidés de la situation financière.

Les coûts comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, tout profit ou perte lié à la réduction ou aux liquidations et les intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations déterminées. La réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations déterminées, qui comprend l'incidence des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui sous-tendent le calcul du passif, les gains et pertes actuariels au titre du passif, l'écart entre le rendement des actifs des régimes et le montant inclus dans les intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations déterminées, est reflétée immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Le calcul de la charge et des obligations au titre des prestations déterminées fait appel au jugement, étant donné que leur comptabilisation dépend de diverses hypothèses actuarielles ayant trait aux taux d'actualisation, aux taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé et aux augmentations projetées de la rémunération. Ces hypothèses clés sont décrites à la note 24.

Dividendes

Les dividendes à verser aux actionnaires de la FSL inc. sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été autorisés ou approuvés. Les dividendes réinvestis en actions ordinaires additionnelles aux termes du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions sont également inscrits aux dividendes, dans les bénéfices non distribués. Lorsque la FSL inc. a émis des actions ordinaires sur le capital autorisé aux termes du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions, les actions additionnelles ont été inscrites aux actions ordinaires.

Paiements fondés sur des actions

Les options sur actions de la FSL inc. attribuées aux employés sont comptabilisées comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres. La charge de rémunération totale liée aux options sur actions est calculée en fonction de la juste valeur des options sur actions à la date de leur attribution et du nombre estimatif d'options qui devraient être acquises à la fin de la période d'acquisition des droits. La charge est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits à titre de charge de rémunération au poste Charges d'exploitation de nos états consolidés du résultat net, et un montant correspondant est inscrit au surplus d'apport dans les états consolidés des variations des capitaux propres. Lorsque les options sur actions sont exercées, de nouvelles actions ordinaires sont émises, le surplus d'apport est contrepassé et les actions ordinaires émises sont portées au crédit des actions ordinaires dans les états consolidés des variations des capitaux propres.

Les autres régimes de paiements fondés sur des actions établis en fonction de la valeur des actions ordinaires de la FSL inc. sont comptabilisés à titre de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie. Le total du passif au titre de ces régimes est calculé en fonction du nombre estimatif d'attributions dont les droits devraient être acquis à la fin de la période d'acquisition des droits. Les passifs sont calculés de nouveau à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et évalués à la juste valeur de l'attribution à la date de clôture. Les passifs sont comptabilisés et passés en charges suivant le mode linéaire sur les périodes d'acquisition des droits. Les passifs sont réglés en trésorerie à la fin de la période d'acquisition des droits.

Les attributions de droits à des paiements fondés sur des actions de la MFS Investment Management (la « MFS ») qui ont trait à ses propres actions sont comptabilisées comme des attributions de droits à des paiements fondés sur des actions qui sont réglées en trésorerie. Les attributions dont les droits sont acquis et non acquis ainsi que les actions émises aux termes de ces régimes sont comptabilisées à titre de passifs parce que la MFS a pour pratique de racheter aux employés leurs actions après une période de détention prescrite. Le total du passif au titre de ces régimes est calculé en fonction du nombre estimatif d'attributions dont les droits devraient être acquis à la fin de la période d'acquisition des droits. Les passifs sont comptabilisés sur la période d'acquisition des droits et sont évalués à leur juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière; la variation de la juste valeur est comptabilisée à titre de charge de rémunération au poste Charges d'exploitation de nos états consolidés du résultat net. Les passifs sont réglés en trésorerie lorsque les actions sont rachetées auprès des employés.

Bénéfice par action de base et dilué

Le bénéfice par action de base est calculé en divisant le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et en circulation.

Le bénéfice par action dilué ajuste le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires afin de tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives et en présumant que les instruments convertibles sont convertis et que les options en circulation sont exercées. Le bénéfice par action dilué est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté par le nombre moyen pondéré ajusté d'actions ordinaires en circulation. En ce qui a trait aux instruments convertibles, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est augmenté de la charge d'intérêts après impôt sur les instruments convertibles, tandis que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est augmenté du nombre d'actions ordinaires qui seraient émises lors de la conversion. Dans le cas des options sur actions, il est présumé que le produit de l'exercice des options dont le prix d'exercice est inférieur au cours de marché moyen des actions ordinaires pour la période sert à racheter des actions ordinaires au cours de marché moyen pour la

période. La différence entre le nombre d'actions ordinaires émises relativement à l'exercice des options dilutives et le nombre d'actions ordinaires qui auraient été rachetées au cours de marché moyen des actions ordinaires au cours de la période vient ajuster le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Mises à jour liées à la réforme des taux d'intérêt de référence

Les taux d'intérêt de référence ont fait l'objet d'une réforme et ont été remplacés par des taux de référence alternatifs comme le Secured Overnight Financing Rate (le « taux SOFR ») dans le cas du London Inter-Bank Offered Rate (le « taux LIBOR ») en dollars américains, et le taux des opérations de pension à un jour (le « taux CORRA »), dans le cas du taux offert en dollars canadiens (le « taux CDOR »).

Tous les paramètres liés au taux LIBOR ont été abandonnés ou déclarés non représentatifs au plus tard le 30 juin 2023. La publication des trois paramètres du taux CDOR a cessé après le 28 juin 2024, et le modèle de prêt des acceptations bancaires a été abandonné. Au 31 décembre 2024, conformément à notre plan de transition, notre exposition aux actifs financiers non dérivés, aux passifs financiers non dérivés et au montant notionnel de nos dérivés faisant référence au taux CDOR et aux taux de référence alternatifs n'était plus significative à l'égard de nos états financiers (31 décembre 2023 – montants de 589 \$, de 4 896 \$ et de 9 159 \$, respectivement).

2. Changements de méthodes comptables

2.A Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées adoptées en 2024

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications à IFRS 16 *Contrats de location* afin d'ajouter des exigences d'évaluation subséquentes pour les transactions de cession-bail qui satisfont aux exigences d'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, afin que ces transactions soient comptabilisées à titre de vente. Les modifications exigent qu'un vendeur-preneur évalue ultérieurement les obligations locatives découlant d'une cession-bail de manière à ne pas comptabiliser le montant du profit ou de la perte lié au droit d'utilisation qu'il conserve. L'adoption de cette modification avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024 n'a pas eu d'incidence significative sur nos états financiers consolidés.

2.B Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2025 ou par la suite

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »), qui remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans l'état du résultat net, de présentation des mesures de la performance définies par la direction et de principes de regroupement et de ventilation de l'information financière dans les états financiers et les notes annexes. IFRS 18 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et elle doit être appliquée de façon rétrospective. Nous évaluons actuellement l'incidence qu'aura IFRS 18 sur nos états financiers consolidés.

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications apportées à IFRS 9 et à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications clarifient la décomptabilisation d'un passif financier réglé au moyen d'un virement électronique et introduisent une option de méthode comptable pour la décomptabilisation d'un passif financier réglé au moyen d'un virement électronique avant la date de règlement, si des critères précis sont respectés. Les modifications clarifient en outre le classement des actifs financiers présentant des caractéristiques liées à l'environnement, à la responsabilité sociale et à la gouvernance d'entreprise et des caractéristiques similaires, et elles exigent également la présentation d'informations supplémentaires à l'égard de certains instruments financiers. Ces modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et elles doivent être appliquées de façon rétrospective. Nous évaluons actuellement l'incidence que ces modifications auront sur nos états financiers consolidés.

3. Acquisitions et autres événements

Dialogue Technologies de la santé

Le 3 octobre 2023, nous avons conclu l'acquisition d'une participation additionnelle de 72 % dans Dialogue Technologies de la santé (« Dialogue »), et nous avons également l'option d'acquérir la participation restante dans l'avenir. La contrepartie en trésorerie totale payée s'est chiffrée à 272 \$. Compte tenu de la participation existante de 23 %, notre participation totale a augmenté pour s'établir à 95 %. Dialogue est une plateforme canadienne de soins de santé et de mieux-être virtuels, et elle fera partie de notre secteur d'activité Canada.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris s'établit comme suit :

	Au 3 octobre 2023 ¹⁾
Immobilisations incorporelles	193 \$
Actif net	32
Passifs ²⁾	(36)
Total des actifs nets identifiables, à la juste valeur	189
Goodwill lié à l'acquisition ³⁾	161
Participation existante	(78)
Contrepartie totale	272 \$

¹⁾ Le calcul de la juste valeur des actifs identifiables et des passifs était sujet à des améliorations, et il a été ajusté.

²⁾ Les passifs se composent du passif d'impôt différé et d'un autre passif représentant des participations minoritaires.

³⁾ Le goodwill reflète principalement les synergies et les économies d'échelle attendues dans nos activités existantes de la Sun Life Santé au Canada. Le goodwill n'est pas déductible d'impôt.

Les actionnaires qui sont également membres de la direction de Dialogue peuvent exiger que nous rachetions leurs actions (l'« autre passif ») à compter de 2029. Nous disposons d'une option d'achat nous permettant d'acquérir ces actions en circulation restantes à compter de 2029. La juste valeur de l'autre passif a été comptabilisée au poste Autres passifs. Toute variation de la valeur comptable de l'autre passif survenant après la date d'acquisition sera comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net.

Cession de la SLF of Canada UK Limited

Le 4 août 2022, nous avons conclu une entente visant la vente de la SLF of Canada UK Limited (la « Sun Life UK »). Avec prise d'effet le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la Sun Life UK à Phoenix Group Holdings plc. La Sun Life UK gère des contrats d'assurance-vie et des régimes de retraite ainsi que des blocs de rentes à constitution immédiate pour ses Clients du Royaume-Uni. La Sun Life UK n'acceptait plus de nouvelles souscriptions et ne faisait que gérer un portefeuille d'activités fermées depuis 2001. Nous avons conservé notre participation économique dans les activités de rentes à constitution immédiate par l'entremise d'un traité de réassurance qui est présenté dans notre secteur États-Unis.

Au cours du deuxième trimestre de 2023, un profit de 12 \$ à la vente de ces activités a été comptabilisé au poste Bénéfice net total dans les états consolidés du résultat net. La cession est incluse dans notre secteur Organisation internationale.

Les renseignements sur la cession sont résumés ci-dessous :

	Au 3 avril 2023
Contrepartie en trésorerie	418 \$
À déduire : Actif net	(359)
À déduire : Écart de change, coûts de transaction et autres ajustements	(47)
Profit total comptabilisé au poste Bénéfice net total en 2023	12 \$

Advisors Asset Management, Inc.

Le 1^{er} février 2023, nous avons conclu l'acquisition d'une participation de 51 %, après dilution, dans Advisors Asset Management, Inc. (« AAM »), et nous avons également l'option d'acquérir la participation restante dans l'avenir. AAM est une société de distribution aux particuliers indépendante de premier plan aux États-Unis et elle fait partie de notre secteur Gestion d'actifs; elle deviendra la filiale américaine de distribution aux particuliers de Gestion SLC. La contrepartie comprenait un montant en trésorerie de 250 \$ (188 \$ US).

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris s'établit comme suit :

	Au 1 ^{er} février 2023 ¹⁾
Immobilisations incorporelles	385 \$
Actif net	44
Passif d'impôt différé	(100)
Total des actifs nets identifiables, à la juste valeur	329
Goodwill lié à l'acquisition ²⁾	134
Participations ne donnant pas le contrôle ³⁾	(213)
Contrepartie totale	250 \$

¹⁾ Le calcul de la juste valeur des actifs identifiables et des passifs était sujet à des améliorations, et il a été ajusté.

²⁾ Le goodwill reflète principalement les relations avec la clientèle non contractuelles, y compris les synergies découlant de la combinaison d'AAM avec nos relations de gestion de placements existantes dans notre secteur Gestion d'actifs. Le goodwill n'est pas déductible d'impôt.

³⁾ Nous avons choisi d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle à la juste valeur pour cette acquisition. La juste valeur a été établie en calculant la quote-part de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs liés aux participations ne donnant pas le contrôle. Les hypothèses importantes relatives à l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle comprennent les flux de trésorerie après impôt estimatifs attendus, ainsi qu'une évaluation du taux d'actualisation approprié.

De plus, les actionnaires minoritaires d'AAM peuvent exiger que nous rachetions leurs actions (l'« option de vente ») en 2028. Nous disposons d'une option d'achat nous permettant d'acquérir les actions en circulation restantes détenues par les actionnaires minoritaires à compter de 2028. La juste valeur des passifs au titre de l'option de vente a été comptabilisée au poste Autres passifs financiers et tout excédent de la valeur comptable découlant des transactions liées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle a été porté en diminution des bénéfices non distribués. Toute variation de la valeur comptable du passif financier survenant après la date d'acquisition sera comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

Au 1 ^{er} février 2023	Achat d'actions	Ajustements au titre de l'option de vente	Total
Contrepartie en trésorerie	(250) \$	— \$	(250) \$
Immobilisations incorporelles	384	—	384
Goodwill lié à l'acquisition	135	—	135
Actif net	44	—	44
Total de l'actif	313 \$	— \$	313 \$
Passif d'impôt différé	(100) \$	— \$	(100) \$
Autres passifs financiers – option de vente	—	(369)	(369)
Total du passif	(100) \$	(369) \$	(469) \$
Participations ne donnant pas le contrôle	(213) \$	213 \$	— \$
Bénéfices non distribués	—	156	156
Total des capitaux propres	(213) \$	369 \$	156 \$

Autres événements

Le 21 mars 2024, nous avons vendu une partie de notre placement dans Aditya Birla Sun Life AMC Limited. À la suite de la cession, notre participation a été réduite de 6,3 %, et nous avons généré un produit brut de 136 \$, qui incluait un profit réalisé d'environ 98 \$ (avant impôt). Par la suite, le 31 mai 2024, nous avons conclu cette cession partielle au moyen de la vente d'une participation additionnelle de 0,2 %. À la suite de la cession, nous avons conservé une participation de 30 % dans l'entité cotée.

Le 20 janvier 2023, nous avons annoncé la conclusion d'une entente de bancassurance exclusive d'une durée de 15 ans avec la Dah Sing Bank, Limited. Il s'agit de notre première entente de bancassurance exclusive à Hong Kong, et d'un complément utile à notre réseau existant de conseillers en assurance. Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2023, nous avons entamé l'entente. Nous verserons un montant d'environ 260 \$ en vertu de cette entente exclusive, et des paiements variables continus seront versés à la Dah Sing Bank, Limited en fonction du succès de cette entente.

Avec prise d'effet le 1^{er} février 2023, nous avons conclu la vente de nos activités liées aux marchés spéciaux à la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (renommée Securian Canada). Nos activités liées aux marchés spéciaux comprennent une variété de Clients dans les secteurs des régimes d'associations et de groupes d'affinités et de l'assurance-crédit collective. Nous avons cédé des actifs d'environ 638 \$ et des passifs d'environ 638 \$. La contrepartie totale reçue se composait d'une contrepartie en trésorerie de 98 \$ et d'une contrepartie éventuelle de 25 \$. Au cours du premier trimestre de 2023, nous avons comptabilisé un profit avant impôt de 102 \$ à la vente de ces activités au poste Autres produits des états consolidés du résultat net. Le profit à la vente des activités, déduction faite du goodwill cédé, des coûts de transaction et de l'impôt, s'élève à 65 \$.

4. Information sectorielle

La Compagnie compte cinq secteurs d'activité à présenter : Canada, États-Unis, Gestion d'actifs, Asie et Organisation internationale. Ces secteurs d'activité exercent leurs activités dans le domaine des services financiers et ils reflètent notre structure de gestion et notre information financière interne. Le secteur Gestion d'actifs comprend les résultats de nos divisions MFS et Gestion SLC. Sous Organisation internationale sont groupés les résultats de notre division au Royaume-Uni et des Services de soutien généraux, qui comprennent les activités liées au portefeuille fermé de réassurance ainsi que les produits tirés des placements, les charges, le capital et les autres éléments qui ne sont pas attribués à nos autres secteurs d'activité. Au deuxième trimestre de 2023, nous avons conclu la vente de notre division au Royaume-Uni et nous avons conservé notre participation économique dans les activités liées aux rentes par l'intermédiaire d'une entente de réassurance qui est présentée dans le secteur à présenter États-Unis. Avec prise d'effet au troisième trimestre de 2023, le portefeuille d'activités de réassurance fermées est présenté dans le secteur à présenter États-Unis.

Les produits de nos secteurs d'activité proviennent surtout des affaires liées à l'assurance-vie et à l'assurance-santé, à la gestion de placements et aux rentes, ainsi qu'aux fonds communs de placement. Les produits non attribués aux divisions stratégiques proviennent principalement des placements et du résultat sur le capital de l'Organisation internationale.

Les charges de chaque secteur d'activité peuvent inclure des coûts directement engagés ou des services directement fournis au nom du secteur au niveau de l'entreprise. En ce qui a trait aux coûts qui ne sont pas directement imputables à l'un de nos secteurs d'activité, nous avons recours à un cadre de communication de l'information à la direction qui utilise des hypothèses, des jugements et des méthodes pour attribuer les coûts généraux et les charges indirectes à nos secteurs d'activité.

Les opérations intersectorielles se composent principalement de conventions de financement interne évaluées à la juste valeur en cours au moment de leur négociation, tandis que les produits intersectoriels tirés des placements se composent principalement d'intérêts versés par le secteur États-Unis à l'Organisation internationale. Pour leur part, les produits intersectoriels tirés des honoraires se composent principalement d'honoraires de gestion d'actifs versés à Gestion d'actifs par nos secteurs d'activité. Gestion SLC perçoit les produits tirés des honoraires et engage les charges opérationnelles liées à la gestion de l'actif du fonds général. Les opérations intersectorielles sont éliminées dans la colonne Ajustements de consolidation des tableaux qui suivent.

La direction considère que les Clients externes sont des particuliers et des entreprises. Nous ne dépendons pas d'un Client en particulier, car aucun n'est important individuellement pour nos activités.

Pour les exercices clos les	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Ajustements de consolidation	Total
31 décembre 2024							
Produits des activités d'assurance :							
Rentes	2 063 \$	307 \$	— \$	25 \$	— \$	— \$	2 395 \$
Assurance-vie	2 324	2 008	—	1 279	9	—	5 620
Assurance-santé	4 391	9 981	—	250	—	—	14 622
Total des produits des activités d'assurance	8 778	12 296	—	1 554	9	—	22 637
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	5 039	316	281	1 648	233	(102)	7 415
Produits tirés des honoraires	1 771	489	6 391	329	162	(561)	8 581
Produits sectoriels ¹⁾	15 588	13 101	6 672	3 531	404	(663)	38 633
Charges :							
Charges afférentes aux activités d'assurance	7 309	11 345	—	974	3	—	19 631
(Bénéfice net) charge nette lié aux contrats de réassurance détenus	4	(145)	—	56	—	—	(85)
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	3 843	63	—	1 233	—	—	5 139
(Produits financiers) charges financières de réassurance	81	(121)	—	(11)	—	—	(51)
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	390	—	—	3	—	—	393
Autres produits ²⁾	—	—	(163)	—	—	—	(163)
Charges d'intérêts	262	116	172	105	123	(114)	664
Charges d'exploitation et commissions	1 989	1 127	4 596	701	902	(549)	8 766
Total des charges ¹⁾	13 878	12 385	4 605	3 061	1 028	(663)	34 294
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	1 710	716	2 067	470	(624)	—	4 339
À déduire : Charge (économie) d'impôt sur le résultat	395	133	411	124	(23)	—	1 040
Bénéfice net total (perte nette totale)	1 315	583	1 656	346	(601)	—	3 299
À déduire :							
Bénéfice net (perte nette) attribué au compte des contrats avec participation	98	27	—	(83)	—	—	42
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	128	—	—	—	128
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	1 217 \$	556 \$	1 528 \$	429 \$	(601) \$	— \$	3 129 \$
31 décembre 2023							
Produits des activités d'assurance :							
Rentes	1 916 \$	222 \$	— \$	22 \$	98 \$	— \$	2 258 \$
Assurance-vie	2 165	1 999	—	1 210	(18)	—	5 356
Assurance-santé	4 084	9 500	—	153	5	—	13 742
Total des produits des activités d'assurance	8 165	11 721	—	1 385	85	—	21 356
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	7 514	1 321	187	2 347	312	(95)	11 586
Produits tirés des honoraires	1 483	458	5 953	300	141	(503)	7 832
Produits sectoriels ¹⁾	17 162	13 500	6 140	4 032	538	(598)	40 774
Charges :							
Charges afférentes aux activités d'assurance	6 855	10 522	—	972	101	—	18 450
(Bénéfice net) charge nette lié aux contrats de réassurance détenus	164	(100)	—	7	(2)	—	69
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	6 415	1 250	—	1 897	113	—	9 675
(Produits financiers) charges financières de réassurance	2	(57)	—	(4)	—	—	(59)
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	326	—	—	5	—	—	331
Autres produits	(102)	—	—	—	(67)	—	(169)
Charges d'intérêts	160	107	158	74	149	(96)	552
Charges d'exploitation et commissions	1 751	1 031	4 480	489	746	(502)	7 995
Total des charges ¹⁾	15 571	12 753	4 638	3 440	1 040	(598)	36 844
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	1 591	747	1 502	592	(502)	—	3 930
À déduire : Charge (économie) d'impôt sur le résultat	275	148	309	(10)	(261)	—	461
Bénéfice net total (perte nette totale)	1 316	599	1 193	602	(241)	—	3 469
À déduire :							
Bénéfice net (perte nette) attribué au compte des contrats avec participation	64	23	—	91	—	—	178
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	126	—	—	—	126
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	1 252 \$	576 \$	1 067 \$	511 \$	(241) \$	— \$	3 165 \$

¹⁾ Les produits sectoriels et le total des charges excluent le résultat des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

²⁾ Se rapporte à la résiliation anticipée d'une entente de distribution. Nous avons comptabilisé un bénéfice de 163 \$ (avant impôt) et de 46 \$ (déduction faite de l'impôt, de l'incidence des participations ne donnant pas le contrôle et d'autres éléments).

Les actifs et passifs par secteur s'établissent comme suit :

	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Ajustements de consolidation	Total
Au 31 décembre 2024							
Total de l'actif du fonds général	120 987 \$	37 006 \$	11 066 \$	43 158 \$	10 044 \$	(326) \$	221 935 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	140 900 \$	429 \$	— \$	7 457 \$	— \$	— \$	148 786 \$
Total du passif du fonds général	114 300 \$	30 495 \$	7 858 \$	37 780 \$	5 699 \$	(326) \$	195 806 \$
Au 31 décembre 2023							
Total de l'actif du fonds général	114 838 \$	34 820 \$	9 979 \$	37 405 \$	8 804 \$	(1 057) \$	204 789 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	120 963 \$	414 \$	— \$	7 075 \$	— \$	— \$	128 452 \$
Total du passif du fonds général	107 629 \$	28 860 \$	7 434 \$	31 866 \$	5 857 \$	(1 057) \$	180 589 \$

Les produits et l'actif de nos secteurs d'activité diffèrent de ceux de nos secteurs géographiques en raison principalement de la division géographique de nos secteurs Gestion d'actifs et Organisation internationale.

Le tableau suivant présente les produits par pays pour Gestion d'actifs et pour l'Organisation internationale.

	Gestion d'actifs		Organisation internationale	
Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023	2024	2023
Produits :				
États-Unis	5 995 \$	5 438 \$	180 \$	92 \$
Royaume-Uni	245	262	—	259
Canada	282	327	53	57
Autres pays	150	113	171	130
Produits sectoriels	6 672 \$	6 140 \$	404 \$	538 \$

Le tableau suivant présente le total de l'actif par pays pour Gestion d'actifs et pour l'Organisation internationale.

	Gestion d'actifs		Organisation internationale	
Aux 31 décembre	2024	2023	2024	2023
Total de l'actif du fonds général :				
États-Unis	9 027 \$	8 118 \$	5 161 \$	4 973 \$
Royaume-Uni	1 047	935	—	—
Canada	785	658	4 758	3 643
Autres pays	207	268	125	188
Total de l'actif du fonds général	11 066 \$	9 979 \$	10 044 \$	8 804 \$

5. Total des placements et produits nets tirés des placements connexes

5.A Juste valeur des instruments financiers

5.A.i Valeur comptable et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Les valeurs comptables et les justes valeurs de nos actifs et passifs financiers sont présentées dans le tableau qui suit :

	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme – à la juste valeur par le biais du résultat net	13 873 \$	13 873 \$	13 173 \$	13 173 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net ¹⁾	68 106	68 106	61 180	61 180
Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	13 849	13 849	14 313	14 313
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	9 900	9 900	7 070	7 070
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	74	74	68	68
Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais du résultat net ²⁾	53 233	53 233	50 552	50 552
Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 525	2 525	1 948	1 948
Prêts hypothécaires et autres prêts – au coût amorti ³⁾	1 861	1 814	2 100	2 006
Actifs dérivés – à la juste valeur par le biais du résultat net	1 971	1 971	2 183	2 183
Autres placements financiers (excluant les titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net ⁴⁾	7 950	7 950	6 883	6 883
Autres placements financiers (titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net ⁷⁾	5 356	5 356	3 478	3 478
Total⁵⁾	178 698 \$	178 651 \$	162 948 \$	162 854 \$
Passifs financiers				
Passifs relatifs aux contrats de placement – au coût amorti	11 678 \$	11 678 \$	11 672 \$	11 672 \$
Obligations liées aux emprunts de titres – à la juste valeur par le biais du résultat net	239	239	223	223
Passifs dérivés – à la juste valeur par le biais du résultat net	2 077	2 077	1 311	1 311
Autres passifs financiers – au coût amorti ⁶⁾	2 265	2 214	2 449	2 348
Autres passifs financiers (titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net ⁷⁾	5 028	5 028	3 247	3 247
Total⁸⁾	21 287 \$	21 236 \$	18 902 \$	18 801 \$

¹⁾ Comprend principalement des titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

²⁾ Comprend principalement des prêts hypothécaires et autres prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

³⁾ Certains prêts hypothécaires et autres prêts sont comptabilisés au coût amorti. La juste valeur de ces prêts hypothécaires et autres prêts, aux fins de la présentation de l'information, est déterminée en fonction des méthodes et hypothèses décrites à la note 5.A.iii. Au 31 décembre 2024, des montants de 1 787 \$ et de 27 \$ étaient classés dans les niveaux 2 et 3, respectivement, de la hiérarchie des justes valeurs, comme il est décrit à la présente note (31 décembre 2023 – 1 994 \$ et 12 \$, respectivement).

⁴⁾ Les autres placements financiers comprennent nos placements dans des fonds distincts, des fonds communs de placement et des sociétés en commandite simple.

⁵⁾ Les placements de 189 817 \$ (31 décembre 2023 – 174 328 \$) présentés dans nos états consolidés de la situation financière comprennent le total des actifs financiers présenté dans le tableau ci-dessus, les immeubles de placement de 9 290 \$ (31 décembre 2023 – 9 723 \$) et les autres placements non financiers de 1 829 \$ (31 décembre 2023 – 1 657 \$). Les autres placements non financiers comprennent les participations dans des entreprises associées, des filiales et des coentreprises qui ne sont pas consolidées.

⁶⁾ Les montants reflètent les obligations de racheter les actions en circulation de certaines filiales de Gestion SLC.

⁷⁾ Se reporter à la section qui suit pour plus de renseignements sur les titres garantis par des prêts.

⁸⁾ Total des passifs financiers excluant les débiteurs de premier rang (note 12) et la dette subordonnée (note 13).

Structure des titres garantis par des prêts

Crescent, une filiale dans notre secteur Gestion d'actifs, émet et gère des titres garantis par des prêts. Chaque titre garanti par des prêts est une entité ad hoc qui détient un portefeuille de placements composé principalement de prêts garantis de premier rang, et qui émet différentes tranches de billets de premier rang et de billets subordonnés en faveur de tiers dans le but de financer l'achat de ces placements. Les actifs de l'entité ad hoc, soit les prêts garantis de premier rang, sont inclus dans les autres placements financiers, alors que les passifs connexes, soit les billets de premier rang et les billets subordonnés émis en faveur de tiers, sont inclus dans les autres passifs dans nos états consolidés de la situation financière.

Au 31 décembre 2024, la valeur comptable des actifs liés aux titres garantis par des prêts s'élevait à 5 356 \$ (31 décembre 2023 – 3 478 \$), ce qui comprend la trésorerie et les débiteurs de 679 \$ (31 décembre 2023 – 251 \$) et les prêts de 4 677 \$ (31 décembre 2023 – 3 227 \$). Ces prêts sous-jacents sont principalement de qualité inférieure.

Au 31 décembre 2024, la valeur comptable des passifs liés aux titres garantis par des prêts s'établissait à 5 028 \$ (31 décembre 2023 – 3 247 \$). Notre exposition contractuelle maximale à la perte liée aux titres garantis par des prêts se limite à notre placement de 263 \$ (31 décembre 2023 – 192 \$) dans la tranche subordonnée de dernier rang. La perte nette latente subie à ce jour est de 56 \$.

5.A.ii Placements non financiers

Les placements non financiers comprennent des immeubles de placement et des participations dans des entreprises associées, des filiales et des contreparties qui ne sont pas consolidées. Au 31 décembre 2024, la valeur comptable et la juste valeur des immeubles de placement étaient de 9 290 \$ (31 décembre 2023 – 9 723 \$) et de 9 290 \$ (31 décembre 2023 – 9 723 \$), respectivement. La valeur comptable des autres placements non financiers évalués selon la méthode de la mise en équivalence était de 1 829 \$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 1 657 \$).

5.A.iii Méthodes et hypothèses relatives à la juste valeur

Les données d'entrée et les techniques d'évaluation particulières utilisées pour déterminer la juste valeur de nos placements et de nos passifs financiers sont présentées ci-dessous :

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme

Les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides qui sont soumis à des variations de valeur négligeables et qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Les équivalents de trésorerie comprennent des actifs financiers dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois à partir de la date d'acquisition. Les titres à court terme se composent d'actifs financiers dont l'échéance est de plus de trois mois et de moins de un an au moment de l'acquisition. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction afin de satisfaire aux exigences de trésorerie à court terme, et ils sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net en raison de leur nature à court terme ou parce qu'ils sont fréquemment réévalués aux taux actuels du marché.

Titres de créance d'État et de sociétés

La juste valeur des titres de créance d'État et de sociétés est principalement déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation courantes sur le marché, comme la méthode des flux de trésorerie actualisés, la fixation des prix par consensus entre différentes maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché ou d'autres techniques similaires. Les hypothèses et les données d'entrée servant à l'évaluation selon ces méthodes d'évaluation courantes sur le marché sont principalement déterminées en fonction des données d'entrée observables sur le marché et comprennent, sans s'y limiter, les rendements de référence, la négociation d'instruments similaires ou identiques, les cours publiés par les maisons de courtage, les écarts entre les émetteurs, les cours acheteurs et les données de référence, y compris les publications d'études du marché. Dans des circonstances limitées, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

Titres adossés à des créances

La juste valeur des titres adossés à des créances est principalement déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles, ou selon des méthodes et des données d'évaluation analogues à celles utilisées pour les titres de créance d'État et de sociétés. Les données d'évaluation additionnelles comprennent les caractéristiques structurelles des titres et les données sur le rendement des garanties sous-jacentes, notamment les vitesses des paiements anticipés et les défauts de paiement. Les vitesses prévues des paiements anticipés sont principalement fondées sur les vitesses observées précédemment sur le marché, ajustées en fonction des taux d'intérêt futurs attendus. Dans des circonstances limitées où les données de marché observables sont insuffisantes pour évaluer les titres, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent la méthode des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'entrée d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et les bénéfices futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables. Lorsque les titres de capitaux propres sont moins fréquemment négociés, le cours du marché le plus récent est utilisé pour déterminer la juste valeur.

Prêts hypothécaires et autres prêts

La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit et de l'échéance. Les données d'entrée d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque liés aux activités de crédit internes et aux émissions de prêts courantes. Les données d'entrée d'évaluation comprennent également des activités de crédit externes ou des émissions de prêts sur les marchés publics et privés, ce qui accroît l'observabilité des données sur le marché. Les écarts ajustés en fonction du risque sont établis selon le crédit et la liquidité de l'emprunteur, ainsi que selon le terme et d'autres caractéristiques propres aux prêts.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est fonction du type d'instrument dérivé. La juste valeur des contrats à terme normalisés et des options négociés en bourse est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles, tandis que la juste valeur des dérivés négociés de gré à gré est déterminée selon des modèles d'évaluation, comme la méthode des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées sur le marché, faisant principalement appel à des données de marché observables. Les données d'entrée utilisées pour l'évaluation des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré peuvent comprendre les courbes de swap de taux d'intérêt, les cours de change au comptant et à terme, les cours des indices, la valeur des titres sous-jacents, les dividendes prévus, les surfaces de volatilité et, dans certaines circonstances limitées, les cours de contreparties. La juste valeur des instruments dérivés négociés de gré à gré tient également compte des ajustements des évaluations au titre du crédit pour refléter le risque de crédit tant pour la contrepartie au dérivé que pour nous-mêmes, ainsi que de l'incidence de facteurs contractuels conçus pour réduire notre

exposition au risque de crédit, comme des garanties et des droits juridiques en vertu de conventions-cadres de compensation. Les données d'entrée utilisées pour déterminer l'ajustement approprié à apporter aux évaluations au titre du crédit sont habituellement tirées d'informations mises à la disposition du public et comprennent les écarts de swap sur défaillance lorsque ceux-ci sont disponibles, les écarts de crédit liés au rendement d'obligations précises, ou les données cumulatives sur les défaillances publiées, ajustées pour tenir compte des tendances actuelles, lorsque les écarts de swap sur défaillance ne sont pas disponibles.

Autres placements financiers

La juste valeur des autres placements financiers se compose principalement de placements dans des sociétés en commandite simple, et elle est fondée sur la valeur liquidative fournie par la direction de ces sociétés. En raison de la nature non observable de ces valeurs liquidatives, nous ne déterminons pas si le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux d'intérêt courants du marché compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie nets futurs attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des taux d'intérêt, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité des immeubles, compte tenu des données du marché et des prévisions en date de l'évaluation. Les justes valeurs sont habituellement comparées aux informations du marché, y compris les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur caractère raisonnable. Les méthodes et données d'entrée utilisées par ces modèles sont conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Les évaluations sont effectuées à l'externe et à l'interne par des évaluateurs immobiliers agréés.

Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

La juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs ou de l'information indépendante relative à l'évaluation fournie par les gestionnaires de placements. La juste valeur des placements directs faisant partie des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, comme les titres à court terme et les titres de créance d'État et de sociétés, est déterminée en fonction des méthodes et données d'évaluation décrites ci-dessus dans les paragraphes relatifs à chacun de ces types d'actifs.

Passifs relatifs aux contrats de placement

La juste valeur des contrats de placement est évaluée au moyen d'une méthode prospective ayant recours aux flux de trésorerie actualisés. La juste valeur des contrats en unités de compte correspond à la valeur unitaire actuelle du fonds, majorée au besoin de montants additionnels de passifs autres qu'en unités de compte sur la base de la juste valeur. La juste valeur des contrats autres qu'en unités de compte correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels. La juste valeur des passifs relatifs aux contrats de placement se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature des contrats.

Obligations liées à l'emprunt de titres

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des titres sous-jacents, qui peuvent comprendre des titres de créance ou des titres de capitaux propres. La méthode utilisée pour déterminer la juste valeur repose sur le cours coté sur un marché actif, le cas échéant.

Autres passifs financiers

La juste valeur des autres passifs financiers est déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie contractuels actualisés au taux d'emprunt marginal ou au taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Les autres passifs financiers classés au niveau 3 représentent la valeur actualisée du prix estimatif que nous devrions payer afin d'acquérir les actions en circulation restantes lors de l'exercice d'une option de vente et de toute distribution obligatoire. La juste valeur des passifs est fondée sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») moyen des années précédant les dates d'exercice des options, ainsi que sur des multiples du BAIIA conformes aux accords de vente ainsi que sur le montant prévu de toute distribution obligatoire. Une variation du BAIIA aurait une incidence sur la juste valeur des autres passifs financiers et sur notre résultat net.

Titres garantis par des prêts

La juste valeur des actifs sous-jacents à nos titres garantis par des prêts est déterminée principalement au moyen de données d'entrée observables sur le marché, comme les cours d'actifs similaires sur des marchés actifs et d'autres données observables sur le marché.

La juste valeur des passifs sous-jacents à nos titres garantis par des prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit, de l'échéance et des protections de crédit structurelles. Cette technique d'évaluation maximise l'utilisation de données d'entrée observables incorporant les cours de titres semblables ainsi que d'autres données du marché.

5.A.iv Hiérarchie des justes valeurs

Nous classons nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du niveau de priorité des données d'entrée utilisées pour l'évaluation de la juste valeur, comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur établie d'après le cours coté non ajusté d'instruments identiques sur des marchés actifs représente une évaluation de niveau 1. Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur les cours cotés ou des données d'entrée observables obtenus sur des marchés actifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 1 la trésorerie et les équivalents de trésorerie, certains titres de gouvernements et d'organismes américains, les titres de capitaux propres négociés en bourse, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 2 : La juste valeur est établie d'après le cours coté d'actifs et de passifs semblables sur des marchés actifs, d'après les cours obtenus au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données d'entrée observables importantes ou d'après des données d'entrée qui sont tirées principalement de données de marché observables ou corroborées à partir de celles-ci au moyen d'une analyse de corrélation ou autrement. Lorsque la juste valeur est établie d'après toutes les données d'entrée de marché importantes, l'évaluation est classée comme étant de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché moins actif sont évalués au moyen de prix indicatifs du marché, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 2 les titres de créance des gouvernements fédéral et provinciaux ou de municipalités du Canada, d'autres gouvernements étrangers et de sociétés, certains titres adossés à des créances, les mises en pension de titres, les dérivés négociés de gré à gré, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 3 : La juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation ayant recours à une ou à plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données d'entrée de marché observables. Ces données d'entrée non observables reflètent nos prévisions à propos des hypothèses utilisées par les différents intervenants sur le marché dans le cadre de l'évaluation d'actifs et de passifs. Lorsque les instruments financiers sont négociés sur des marchés inactifs ou que des paramètres observables n'existent pas pour les modèles utilisés, un jugement important doit être exercé par la direction à l'égard des méthodes d'évaluation et des données d'entrée des modèles. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 3 certaines obligations de sociétés, certains titres adossés à des créances, certains autres placements financiers, les immeubles de placement ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Le tableau suivant présente nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente selon leur niveau de hiérarchie.

	Au 31 décembre 2024				Au 31 décembre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif								
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme – à la juste valeur par le biais du résultat net	13 243 \$	630 \$	— \$	13 873 \$	12 316 \$	857 \$	— \$	13 173 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	463	67 126	517	68 106	564	60 214	402	61 180
Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	505	13 193	151	13 849	651	13 475	187	14 313
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	6 331	3 358	211	9 900	4 220	2 737	113	7 070
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	74	74	—	—	68	68
Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais du résultat net	—	50 933	2 300	53 233	—	48 496	2 056	50 552
Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	2 512	13	2 525	—	1 948	—	1 948
Actifs dérivés – à la juste valeur par le biais du résultat net	28	1 943	—	1 971	23	2 160	—	2 183
Autres placements financiers (excluant les titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net ¹⁾	859	211	6 880	7 950	608	201	6 074	6 883
Autres placements financiers (titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net ²⁾	—	5 356	—	5 356	—	3 478	—	3 478
Immeubles de placement – à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	9 290	9 290	—	—	9 723	9 723
Total des placements évalués à la juste valeur	21 429 \$	145 262 \$	19 436 \$	186 127 \$	18 382 \$	133 566 \$	18 623 \$	170 571 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – à la juste valeur par le biais du résultat net	17 253	131 074	459	148 786	16 614	111 497	341	128 452
Total des actifs évalués à la juste valeur	38 682 \$	276 336 \$	19 895 \$	334 913 \$	34 996 \$	245 063 \$	18 964 \$	299 023 \$
Passif								
Obligations liées aux emprunts de titres – à la juste valeur par le biais du résultat net	4 \$	235 \$	— \$	239 \$	3 \$	220 \$	— \$	223 \$
Passifs dérivés – à la juste valeur par le biais du résultat net	28	2 049	—	2 077	10	1 301	—	1 311
Autres passifs financiers (titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net ²⁾	—	5 028	—	5 028	—	3 247	—	3 247
Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	128 689	128 689	—	—	109 411	109 411
Total des passifs évalués à la juste valeur	32 \$	7 312 \$	128 689 \$	136 033 \$	13 \$	4 768 \$	109 411 \$	114 192 \$

¹⁾ Les autres placements financiers (excluant les titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent nos placements dans des fonds distincts, des fonds communs de placement et des sociétés en commandite simple.

²⁾ Pour plus de détails sur les titres garantis par des prêts, se reporter à la note 5.A.i.

Les titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net se présentent comme suit :

	Au 31 décembre 2024				Au 31 décembre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Gouvernement du Canada	— \$	6 790 \$	13 \$	6 803 \$	— \$	5 147 \$	14 \$	5 161 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	—	15 302	—	15 302	—	13 694	—	13 694
Gouvernements et organismes américains	463	163	—	626	564	148	—	712
Autres gouvernements étrangers	—	3 762	34	3 796	—	3 329	—	3 329
Sociétés	—	32 929	465	33 394	—	31 809	340	32 149
Titres adossés à des créances :								
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	—	2 163	—	2 163	—	2 029	5	2 034
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	—	3 539	—	3 539	—	2 335	—	2 335
Titres garantis par des créances	—	352	1	353	—	188	—	188
Autres	—	2 126	4	2 130	—	1 535	43	1 578
Total des titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net	463 \$	67 126 \$	517 \$	68 106 \$	564 \$	60 214 \$	402 \$	61 180 \$

Les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global se présentent comme suit :

	Au 31 décembre 2024				Au 31 décembre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Gouvernement du Canada	— \$	734 \$	— \$	734 \$	— \$	849 \$	— \$	849 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	—	353	—	353	—	557	—	557
Gouvernements et organismes américains	501	8	—	509	651	7	—	658
Autres gouvernements étrangers	4	397	12	413	—	462	11	473
Sociétés	—	7 529	90	7 619	—	7 905	75	7 980
Titres adossés à des créances :								
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	—	1 084	—	1 084	—	1 017	—	1 017
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	—	1 159	11	1 170	—	944	—	944
Titres garantis par des créances	—	673	38	711	—	767	13	780
Autres	—	1 256	—	1 256	—	967	88	1 055
Total des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	505 \$	13 193 \$	151 \$	13 849 \$	651 \$	13 475 \$	187 \$	14 313 \$

Le tableau suivant présente les prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net :

	Au 31 décembre 2024				Au 31 décembre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Prêts hypothécaires :								
Immeubles de détail	— \$	2 472 \$	12 \$	2 484 \$	— \$	2 524 \$	12 \$	2 536 \$
Immeubles de bureaux	—	2 602	12	2 614	—	2 717	—	2 717
Immeubles d'habitation collective	—	2 887	—	2 887	—	2 986	—	2 986
Biens immobiliers industriels	—	3 447	—	3 447	—	2 804	—	2 804
Autres	—	1 034	—	1 034	—	1 017	—	1 017
Prêts aux sociétés	—	38 491	2 276	40 767	—	36 448	2 044	38 492
Total des prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	— \$	50 933 \$	2 300 \$	53 233 \$	— \$	48 496 \$	2 056 \$	50 552 \$

Le tableau suivant présente les prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

	Au 31 décembre 2024				Au 31 décembre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Prêts hypothécaires :								
Immeubles de détail	— \$	83 \$	— \$	83 \$	— \$	22 \$	— \$	22 \$
Immeubles de bureaux	—	19	—	19	—	37	—	37
Immeubles d'habitation collective	—	79	—	79	—	83	—	83
Biens immobiliers industriels	—	236	—	236	—	149	—	149
Prêts aux sociétés	—	2 095	13	2 108	—	1 657	—	1 657
Total des prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	— \$	2 512 \$	13 \$	2 525 \$	— \$	1 948 \$	— \$	1 948 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des actifs classés dans le niveau 3.

Pour les exercices clos les	Titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Autres placements financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Immeubles de placement à la juste valeur par le biais du résultat net	Total des placements évalués à la juste valeur	Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	Total des actifs évalués à la juste valeur
31 décembre 2024											
Solde d'ouverture	402 \$	187 \$	113 \$	68 \$	2 056 \$	— \$	6 074 \$	9 723 \$	18 623 \$	341 \$	18 964 \$
Inclus dans le résultat net ^{(1), (2), (3)}	2	—	20	—	33	—	251	(455)	(149)	(8)	(157)
Inclus dans les autres éléments du résultat global ⁽²⁾	—	5	—	—	—	—	—	—	5	—	5
Achats/Émissions	436	335	77	—	240	22	825	146	2 081	173	2 254
Ventes/Paiements	(48)	(47)	(1)	—	(133)	—	(389)	(255)	(873)	(62)	(935)
Règlements	(37)	(50)	—	—	(21)	—	—	—	(108)	(1)	(109)
Transferts au niveau 3 ⁽⁴⁾	117	62	—	—	439	6	—	—	624	—	624
Transferts (hors) du niveau 3 ⁽⁴⁾	(367)	(341)	—	—	(320)	(15)	(15)	—	(1 058)	—	(1 058)
Conversion des monnaies étrangères ⁽⁵⁾	12	—	2	6	6	—	134	131	291	16	307
Solde de clôture	517 \$	151 \$	211 \$	74 \$	2 300 \$	13 \$	6 880 \$	9 290 \$	19 436 \$	459 \$	19 895 \$
Profits (pertes) latents inclus dans le résultat relativement aux instruments encore détenus ⁽¹⁾	(6) \$	— \$	19 \$	— \$	30 \$	— \$	247 \$	(369) \$	(79) \$	— \$	(79) \$
31 décembre 2023											
Solde d'ouverture	394 \$	52 \$	101 \$	70 \$	2 054 \$	16 \$	5 555 \$	10 102 \$	18 344 \$	631 \$	18 975 \$
Inclus dans le résultat net ^{(1), (2), (3)}	9	—	13	—	119	(8)	(169)	(520)	(556)	(15)	(571)
Inclus dans les autres éléments du résultat global ⁽²⁾	—	3	—	—	—	1	—	—	4	—	4
Achats/Émissions	211	153	18	—	293	8	984	391	2 058	173	2 231
Ventes/Paiements	(8)	(6)	(19)	(1)	(75)	(17)	(261)	(220)	(607)	(444)	(1 051)
Règlements	(6)	(6)	—	—	(7)	—	—	—	(19)	(1)	(20)
Transferts au niveau 3 ⁽⁴⁾	8	—	—	—	382	—	—	—	390	—	390
Transferts (hors) du niveau 3 ⁽⁴⁾	(200)	(8)	—	—	(710)	—	—	—	(918)	—	(918)
Conversion des monnaies étrangères ⁽⁵⁾	(6)	(1)	—	(1)	—	—	(35)	(30)	(73)	(3)	(76)
Solde de clôture	402 \$	187 \$	113 \$	68 \$	2 056 \$	— \$	6 074 \$	9 723 \$	18 623 \$	341 \$	18 964 \$
Profits (pertes) latents inclus dans le résultat relativement aux instruments encore détenus ⁽¹⁾	5 \$	— \$	9 \$	— \$	112 \$	(8) \$	(170) \$	(522) \$	(574) \$	(18) \$	(592) \$

¹⁾ Inclus dans le poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) de nos états consolidés du résultat net pour le total des placements évalués à la juste valeur.

²⁾ Le calcul du total des profits et des pertes inclus dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global présume que les transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci ont lieu au début de la période. Pour les actifs ou les passifs qui ont été transférés au niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, le tableau ci-dessus présente la totalité de la variation de la juste valeur pour la période. Pour les transferts hors du niveau 3 effectués au cours de la période de présentation de l'information financière, la variation de la juste valeur pour la période est exclue du tableau ci-dessus.

³⁾ Le poste Immeubles de placement inclus dans le résultat net comprend des variations de la juste valeur des immeubles de placement de (383) \$ (2023 – (486) \$), déduction faite de l'amortissement des commissions de location et des avantages incitatifs liés à la prise à bail de 72 \$ (2023 – 34 \$). Au 31 décembre 2024, nous avons utilisé des hypothèses reflétant les variations connues de la valeur des immeubles, y compris la variation des flux de trésorerie futurs prévus.

⁴⁾ Les transferts au niveau 3 surviennent lorsque les données d'entrée servant à la détermination des prix des actifs et des passifs ne sont pas observables sur le marché et que, par conséquent, elles ne répondent plus aux définitions des niveaux 1 ou 2 à la date de clôture. Les transferts hors du niveau 3 ont lieu lorsque les données d'entrée servant à la détermination des prix deviennent plus transparentes et qu'elles répondent aux critères des niveaux 1 ou 2, et ils découlent donc principalement du fait que des données de marché observables sont disponibles à la date de clôture, nous libérant ainsi de l'obligation de nous fier à des données d'entrée non observables.

⁵⁾ Le poste Conversion des monnaies étrangères a trait à l'incidence de la conversion en dollars canadiens des actifs et des passifs de niveau 3 de filiales étrangères libellés dans la monnaie fonctionnelle de ces filiales.

Données d'entrée non observables et sensibilité des actifs de niveau 3

Nos actifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs sont principalement composés d'immeubles de placement, de prêts hypothécaires et autres prêts, de titres de créance et d'autres placements (financiers et non financiers).

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie décrite à la note 5.A.iii. Les principales données d'entrée non observables utilisées dans l'évaluation des immeubles de placement au 31 décembre 2024 comprennent ce qui suit :

- Valeur locative estimée : la valeur locative estimée est calculée en fonction du loyer contractuel et d'autres transactions de location sur le marché local, déduction faite des charges d'exploitation remboursables. Une augmentation (diminution) de la valeur locative estimée se traduirait par une augmentation (diminution) de la juste valeur. La valeur locative estimée varie selon le type d'immeuble : immeubles de détail, immeubles de bureaux et biens immobiliers industriels. La valeur locative estimée (en dollars, par pied carré, par année) varie entre 12,00 \$ et 76,00 \$ pour les immeubles de détail et de bureaux et entre 3,00 \$ et 23,00 \$ pour les biens immobiliers industriels.
- Taux de croissance de la location : le taux de croissance de la location se fonde généralement sur le comportement attendu du marché, qui est influencé par la nature et la situation géographique du bien immobilier. Une augmentation (diminution) du taux de croissance de la location se traduirait par une augmentation (diminution) de la juste valeur. Le taux de croissance de la location (par année) varie entre 0,00 % et 3,20 %; cependant, la courbe de location à court terme entre un an et deux ans est inférieure ou supérieure à la fourchette pour les biens immobiliers choisis.
- Taux d'inoccupation à long terme : le taux d'inoccupation à long terme se fonde généralement sur le comportement attendu du marché, qui est influencé par la nature et la situation géographique du bien immobilier. Une augmentation (diminution) du taux d'inoccupation à long terme se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux d'inoccupation à long terme varie entre 0,00 % et 25,00 %.
- Taux d'actualisation : le taux d'actualisation se fonde sur l'activité du marché en fonction des divers types d'immeubles et de leur situation géographique, et reflète le taux de rendement attendu sur les placements au cours des 10 prochaines années. Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux d'actualisation varie entre 5,50 % et 9,50 %.
- Taux de capitalisation final : le taux de capitalisation final se fonde sur l'activité du marché en fonction des divers types d'immeubles et de leur situation géographique, et reflète le taux de rendement attendu sur les placements pour la durée de vie restante après une période de 10 ans. Une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux de capitalisation final varie entre 4,50 % et 8,75 %.

Il existe une corrélation positive entre les variations de la valeur locative estimée et les variations du taux de croissance de la location. Il existe une corrélation négative entre les variations de la valeur locative estimée et les variations du taux d'inoccupation à long terme, du taux d'actualisation et du taux de capitalisation final.

Nos prêts hypothécaires et autres prêts, classés dans le niveau 3, sont inclus dans les postes Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais du résultat net et Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global dans le tableau de rapprochement portant sur les éléments de niveau 3, ainsi que Prêts hypothécaires et autres prêts – coût amorti à la note 5.A.i. La juste valeur de ces prêts hypothécaires et autres prêts est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Les principales données d'entrée non observables utilisées dans l'évaluation des prêts hypothécaires et autres prêts au 31 décembre 2024 comprennent les écarts de crédit et les ajustements de liquidité. L'écart de crédit correspond à la différence entre le rendement de l'instrument et le rendement de référence. Le rendement de référence est déterminé en comparant chaque actif par région, secteur, notation et échéance à une matrice constituée d'écarts des obligations de sociétés ouvertes. Dans certains cas, une prime ou un escompte de liquidité peut être appliqué si les écarts des titres d'émissions privées récents diffèrent des écarts des titres d'émissions publiques. Les écarts de crédit se situent entre 0,99 % et 3,57 %. L'ajustement de liquidité correspond à une prime de 2,05 %. Il existe une corrélation négative entre les variations de la juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts et les variations des écarts de crédit et des ajustements de liquidité.

Nos titres de créance classés dans le niveau 3 et inclus dans les postes Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net et Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global du tableau de rapprochement portant sur les éléments de niveau 3 se composent principalement d'obligations de sociétés. La juste valeur de ces obligations de sociétés est généralement déterminée en fonction de cours établis par des courtiers qui ne peuvent être corroborés par des transactions observables sur le marché. Les données d'entrée non observables importantes relatives à ces obligations de sociétés comprennent les écarts entre émetteurs, qui se composent du crédit, de la liquidité et d'autres caractéristiques propres aux obligations. Une diminution (augmentation) de ces écarts entre émetteurs se traduirait par une augmentation (diminution) de la juste valeur. En raison de la nature non observable de ces cours établis par des courtiers, nous ne déterminons pas si l'application d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des obligations de sociétés de niveau 3. La majorité de nos titres de créance classés dans le niveau 3 sont des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de ces actifs soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont en grande partie contrebalancées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance correspondants. Par conséquent, bien que le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles puisse avoir une incidence sur la juste valeur des titres de créance de niveau 3, il n'aura pas d'incidence importante sur nos états financiers consolidés.

Les autres placements financiers classés dans le niveau 3 et inclus dans les postes Autres placements financiers – à la juste valeur par le biais du résultat net et Autres placements financiers – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global du tableau de rapprochement portant sur les éléments de niveau 3 se composent principalement de placements dans des sociétés en commandite simple. La juste valeur de nos placements dans des sociétés en commandite simple est fondée sur la valeur liquidative fournie par la direction de ces sociétés. En raison de la nature non observable de ces valeurs liquidatives, nous ne déterminons pas si le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple de niveau 3.

Processus d'évaluation des actifs de niveau 3

Nos actifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs sont essentiellement composés d'immeubles de placement, de titres de créance (y compris les titres adossés à des actifs), de prêts hypothécaires et autres prêts, ainsi que de placements dans des sociétés en commandite simple inclus dans le poste Autres placements financiers. Nos processus d'évaluation de ces actifs sont décrits ci-dessous.

La juste valeur des immeubles de placement est fondée sur les résultats d'évaluations effectuées chaque trimestre et fait l'objet d'un examen pour déterminer si elle a subi une variation significative. La méthode d'évaluation servant à déterminer la juste valeur est conforme aux normes des instituts des évaluateurs du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni. Les immeubles de placement font l'objet d'une évaluation externe au moins une fois tous les trois ans. Les immeubles de placement qui ne font pas l'objet d'une évaluation externe au cours d'une année donnée sont examinés par des évaluateurs qualifiés. Un comité de gestion, qui comprend des professionnels du secteur des placements, passe en revue la juste valeur des immeubles de placement pour s'assurer qu'elle est généralement raisonnable.

La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts est fondée sur un modèle interne des flux de trésorerie actualisés, lequel fait l'objet d'un examen et d'une validation détaillés afin d'assurer leur caractère raisonnable dans l'ensemble.

La juste valeur des titres de créance est habituellement établie par des services externes de fixation des prix. Nous obtenons une compréhension des données d'entrée et des méthodes d'évaluation qu'utilisent les services externes de fixation des prix. Lorsqu'il est impossible d'obtenir la juste valeur de services externes de fixation des prix, nous utilisons des cours établis par des courtiers ou des modèles internes qui font l'objet de processus détaillés d'examen et de validation. La juste valeur des titres de créance est assujettie à des procédures de validation et d'examen des prix en vue de nous assurer qu'elle est généralement raisonnable.

La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple, incluse dans le poste Autres placements financiers, est fondée sur la valeur liquidative. Les états financiers servant au calcul de la valeur liquidative font habituellement l'objet d'un audit annuel. Nous examinons la valeur liquidative des placements dans des sociétés en commandite simple et mettons en œuvre des procédures analytiques et autres procédures pour nous assurer que la juste valeur est raisonnable.

Les contrats de placement pour le compte des fonds distincts peuvent être cédés, et des unités des fonds distincts peuvent être rachetées par le titulaire en tout temps. Par conséquent, la juste valeur du passif relatif aux contrats de placement et du passif relatif aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts n'est pas inférieure au montant à payer à vue. Leur juste valeur est fondée sur la juste valeur des éléments sous-jacents, déduction faite des honoraires courus et des frais de rachat, et se rapproche de leur valeur comptable.

5.B Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Autres ¹⁾	Total	Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Autres ¹⁾	Total
Produits (charges) d'intérêts :								
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	— \$	537 \$	— \$	537 \$	— \$	473 \$	— \$	473 \$
Titres de créance	604	2 894	—	3 498	563	2 663	—	3 226
Prêts hypothécaires et autres prêts	138	2 661	64	2 863	103	2 503	74	2 680
Placements dérivés	—	(38)	—	(38)	—	69	—	69
Autres placements financiers	1	362	—	363	1	247	—	248
Autres passifs financiers	—	(299)	(165)	(464)	—	(217)	(154)	(371)
Total des produits (charges) d'intérêts	743	6 117	(101)	6 759	667	5 738	(80)	6 325
Dividendes et autres produits tirés des placements :								
Titres de capitaux propres	—	254	—	254	—	212	—	212
Autres placements financiers	—	313	—	313	—	226	—	226
Total des dividendes et autres produits tirés des placements	—	567	—	567	—	438	—	438
Profits nets (pertes nettes) réalisés et latents :								
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	—	8	—	8	—	—	—	—
Titres de créance	162	(824)	—	(662)	463	2 555	—	3 018
Titres de capitaux propres	—	1 218	—	1 218	(1)	397	—	396
Prêts hypothécaires et autres prêts	30	650	—	680	40	1 573	—	1 613
Placements dérivés	—	(1 347)	—	(1 347)	—	933	—	933
Autres placements financiers	1	406	—	407	160	(249)	—	(89)
Autres passifs financiers	—	(44)	—	(44)	—	25	—	25
Total des profits nets (des pertes nettes) réalisés et latents	193	67	—	260	662	5 234	—	5 896
Charge pour pertes de crédit	3	—	(7)	(4)	(12)	—	(2)	(14)
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) provenant des instruments financiers	939 \$	6 751 \$	(108) \$	7 582 \$	1 317 \$	11 410 \$	(82) \$	12 645 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) provenant des instruments non financiers :								
Produits locatifs sur les immeubles de placement	— \$	— \$	664 \$	664 \$	— \$	— \$	649 \$	649 \$
Charges liées aux immeubles de placement	—	—	(265)	(265)	—	—	(270)	(270)
Charges et impôts liés aux placements	—	—	(278)	(278)	—	—	(283)	(283)
Variations de la juste valeur des immeubles de placement	—	—	(383)	(383)	—	—	(486)	(486)
Autres produits tirés des placements (pertes de placements)	—	—	323	323	—	—	49	49
Profits (pertes) de change	—	—	116	116	—	—	(126)	(126)
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) provenant des instruments non financiers	— \$	— \$	177 \$	177 \$	— \$	— \$	(467) \$	(467) \$
Total des produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) ²⁾	939 \$	6 751 \$	69 \$	7 759 \$	1 317 \$	11 410 \$	(549) \$	12 178 \$

¹⁾ Comprend principalement les produits tirés des placements (pertes de placements) provenant des instruments financiers comptabilisés au coût amorti, des immeubles de placement et des participations mises en équivalence.

²⁾ Les produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés en résultat se sont établis à 7 415 \$ (31 décembre 2023 — 11 586 \$), et les produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global se sont établis à 344 \$ (31 décembre 2023 — 592 \$).

5.C Explication du résultat des activités de placement

Le résultat net des activités de placement excluant le résultat des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts se détaille comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Contrats d'assurance émis	Contrats de réassurance détenus	Total des contrats d'assurance	Contrats autres que d'assurance (tous les autres)	Total
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) :					
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés en résultat net	— \$	— \$	5 894 \$	1 521 \$	7 415 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	—	—	12	332	344
Total des produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	—	—	5 906	1 853	7 759
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance comptabilisés dans le bénéfice net :					
Incidence de la valeur temps de l'argent (intérêts sur la valeur comptable), y compris les intérêts sur les avances sur contrats et les intérêts sur les sommes en dépôt	(4 474)	190	(4 284)	—	(4 284)
Incidence de la variation du taux d'actualisation sur les flux de trésorerie d'exécution, excluant ceux évalués aux taux arrêtés, et effet de la variation du risque financier	1 683	(135)	1 548	—	1 548
Exercice de l'option d'atténuation des risques ¹⁾	225	—	225	—	225
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents pour les contrats avec participation directe (excluant les fonds distincts)	(2 642)	—	(2 642)	—	(2 642)
Profits (pertes) de change	49	—	49	—	49
Autres	20	(4)	16	—	16
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance comptabilisés dans le bénéfice	(5 139)	51	(5 088)	—	(5 088)
Diminution (augmentation) des passifs relatifs aux contrats de placement	—	—	—	(393)	(393)
Résultat net des activités de placement	— \$	— \$	818 \$	1 460 \$	2 278 \$
Résultat net des activités de placement comptabilisé dans le bénéfice net	— \$	— \$	806 \$	1 128 \$	1 934 \$
Résultat net des activités de placement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	— \$	— \$	12 \$	332 \$	344 \$

¹⁾ Les variations de la quote-part revenant à la Compagnie de la juste valeur des éléments sous-jacents et des flux de trésorerie d'exécution résultant des variations de l'incidence du risque financier, lesquelles sont atténuées par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés, sont comptabilisées en résultat, plutôt qu'en ajustant la MSC. Ces montants sont contrebalancés par les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés et non dérivés inclus dans les produits tirés des placements. Le montant ci-dessus aurait donné lieu à un ajustement de la MSC s'il avait été comptabilisé dans la MSC.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	Contrats d'assurance émis	Contrats de réassurance détenus	Total des contrats d'assurance	Contrats autres que d'assurance (tous les autres)	Total
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) :					
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés en résultat net	— \$	— \$	10 211 \$	1 375 \$	11 586 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	—	—	171	421	592
Total des produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	—	—	10 382	1 796	12 178
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance comptabilisés dans le bénéfice net :					
Incidence de la valeur temps de l'argent (intérêts sur la valeur comptable), y compris les intérêts sur les avances sur contrats et les intérêts sur les sommes en dépôt	(4 484)	156	(4 328)	—	(4 328)
Incidence de la variation du taux d'actualisation sur les flux de trésorerie d'exécution, excluant ceux évalués aux taux arrêtés, et effet de la variation du risque financier	(1 985)	(91)	(2 076)	—	(2 076)
Exercice de l'option d'atténuation des risques ¹⁾	104	—	104	—	104
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents pour les contrats avec participation directe (excluant les fonds distincts)	(3 425)	—	(3 425)	—	(3 425)
Profits (pertes) de change	(22)	(1)	(23)	—	(23)
Autres	137	(5)	132	—	132
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance comptabilisés dans le bénéfice	(9 675)	59	(9 616)	—	(9 616)
Diminution (augmentation) des passifs relatifs aux contrats de placement	—	—	—	(331)	(331)
Résultat net des activités de placement	— \$	— \$	766 \$	1 465 \$	2 231 \$
Résultat net des activités de placement comptabilisé dans le bénéfice net	— \$	— \$	595 \$	1 044 \$	1 639 \$
Résultat net des activités de placement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	— \$	— \$	171 \$	421 \$	592 \$

¹⁾ Les variations de la quote-part revenant à la Compagnie de la juste valeur des éléments sous-jacents et des flux de trésorerie d'exécution résultant des variations de l'incidence du risque financier, lesquelles sont atténuées par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés, sont comptabilisées en résultat, plutôt qu'en ajustant la MSC. Ces montants sont contrebalancés par les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés et non dérivés inclus dans les produits tirés des placements. Le montant ci-dessus aurait donné lieu à un ajustement de la MSC s'il avait été comptabilisé dans la MSC.

5.D Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme présentés dans nos états consolidés de la situation financière ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie nets et les titres à court terme présentés dans nos tableaux consolidés des flux de trésorerie s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2024	2023
Trésorerie	2 294 \$	2 001 \$
Équivalents de trésorerie	7 835	9 169
Titres à court terme	3 744	2 003
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	13 873	13 173
À déduire : Découverts bancaires comptabilisés dans les autres passifs	175	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme	13 698 \$	13 173 \$

5.E Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Nous appliquons la comptabilité de couverture afin de réduire la volatilité du bénéfice et des capitaux propres découlant des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change. Les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change entraîneront soit une appréciation, soit une dépréciation de la valeur de marché des actifs et des passifs ou une variabilité des flux de trésorerie prévus. Lorsqu'une relation de couverture est efficace, les profits, les pertes, les produits et les charges de l'instrument de couverture contrebalancent les profits, les pertes, les produits et les charges de l'élément couvert. Les dérivés utilisés dans les relations de couverture sont comptabilisés au poste Actifs dérivés ou Passifs dérivés dans les états consolidés de la situation financière.

5.E.i Dérivés détenus aux fins de la gestion du risque

Nous utilisons d'autres dérivés, qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture admissibles (« placements dérivés »), pour gérer l'exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de marché. Les instruments utilisés comprennent principalement les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises, les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme sur taux d'intérêt, les options sur taux d'intérêt, les swaps de crédit et les swaps sur indice.

Le tableau suivant présente la juste valeur des dérivés détenus aux fins de la gestion du risque par type de risque.

Aux 31 décembre	2024		2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Contrats de taux d'intérêt :				
Placements dérivés	392 \$	(822) \$	418 \$	(667) \$
Total des dérivés de taux d'intérêt	392 \$	(822) \$	418 \$	(667) \$
Contrats de change :				
Désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	8 \$	(3) \$	2 \$	(19) \$
Placements dérivés	1 403	(1 195)	1 674	(614)
Total des dérivés de change	1 411 \$	(1 198) \$	1 676 \$	(633) \$
Autres contrats :				
Désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	43 \$	— \$	17 \$	— \$
Placements dérivés	125	(57)	72	(11)
Total des autres contrats	168 \$	(57) \$	89 \$	(11) \$
Total des contrats dérivés	1 971 \$	(2 077) \$	2 183 \$	(1 311) \$

L'analyse des échéances des montants notionnels, des taux moyens (ou des taux moyens pondérés, le cas échéant) et des prix des instruments de couverture est présentée à la note 6.A.iv.

5.E.ii Comptabilité de couverture

Couvertures de flux de trésorerie

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises et de taux d'intérêt payeurs de taux fixe/receveurs de taux variable pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié au taux de référence (principalement le taux de la livre sterling et le taux Euribor, ou le taux Sterling Overnight Index Average (le « taux SONIA ») ou le taux SOFR) et le risque de change (principalement les taux du dollar américain et de la livre sterling, ou les taux SONIA ou SOFR) découlant de l'émission de billets à taux variable libellés en devises. Nous couvrons le risque de taux d'intérêt jusqu'à concurrence de l'exposition au taux d'intérêt de référence des billets à taux variable afin d'atténuer la variabilité des flux de trésorerie. La comptabilité de couverture est appliquée lorsque les relations de couverture économiques satisfont aux critères de la comptabilité de couverture.

Nous couvrons également le risque de variabilité des paiements en trésorerie découlant de la variation du cours des actions ordinaires de la FSL inc. au moyen de contrats à terme de gré à gré liés au rendement total dans le cadre de notre régime d'unités d'actions Sun Life (les « unités d'actions Sun Life ») à titre d'incitatif à long terme pour les membres de la haute direction.

Notre exposition au risque de marché et notre approche à l'égard de la gestion du risque de marché, y compris le risque de taux d'intérêt et le risque de change, sont décrites à la note 6.

Pour déterminer le montant de l'exposition auquel appliquer la comptabilité de couverture, nous évaluons l'incidence potentielle des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change sur les flux de trésorerie futurs découlant de l'émission de billets à taux variable libellés en devises. Cette évaluation est effectuée au moyen de techniques analytiques, comme l'analyse de sensibilité des flux de trésorerie.

Nous gérons notre exposition au risque de crédit des contreparties aux instruments dérivés, lequel n'est pas compensé par les éléments couverts, de manière semblable à celle décrite ci-dessus pour les couvertures de la juste valeur.

Nous déterminons s'il existe une relation économique entre les flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture en nous fondant sur une évaluation de leurs caractéristiques qualitatives et du risque couvert qui est étayée par une analyse quantitative. Lorsque nous évaluons la présence d'une relation économique, nous déterminons si les conditions essentielles de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont étroitement liées. Nous évaluons si les flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture répondent de façon semblable au risque couvert, comme le taux d'intérêt de référence ou la monnaie étrangère. En ce qui concerne les relations de couverture de flux de trésorerie directement touchées par la réforme des TIO (les « taux interbancaires offerts ») (c'est-à-dire les couvertures du LIBOR en dollars américains et du LIBOR en livres sterling), les flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture ne varieront pas en raison de la réforme des TIO. Nous étayons cette évaluation qualitative avec une analyse de régression pour évaluer si l'instrument de couverture est censé être hautement efficace, et s'il l'a été, pour compenser les variations de la valeur actualisée de l'élément couvert. Nous évaluons l'efficacité de la couverture au moyen de la méthode du dérivé hypothétique, qui crée un instrument dérivé servant de substitut à la transaction couverte. Les conditions du dérivé hypothétique correspondent aux conditions essentielles de l'élément couvert, et sa juste valeur est nulle à la création. Nous utilisons une analyse de régression pour évaluer si l'instrument dérivé désigné dans chacune des relations de couverture est censé être hautement efficace, et s'il l'a été, pour compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert (de façon prospective et rétrospective).

Les sources potentielles d'inefficacité des couvertures peuvent être liées aux différences entre les instruments de couverture et les éléments couverts :

- L'incidence du risque de crédit de la contrepartie et de notre propre risque de crédit sur la juste valeur du swap de taux d'intérêt, laquelle n'est pas reflétée dans la juste valeur de l'élément couvert attribuable à la variation du taux d'intérêt.
- Les différences entre l'échéance du swap de taux d'intérêt et celle des prêts ou des titres de créance.
- La non-concordance entre le calendrier des paiements et le calendrier de la révision des taux d'intérêt.
- Les différences entre les taux d'actualisation de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

Ces relations de couverture ne présentaient pas d'autres sources d'inefficacité.

L'analyse des échéances des montants notionnels, des taux moyens (ou des taux moyens pondérés, le cas échéant) et des prix des instruments de couverture est présentée à la note 6.A.iv.

Les montants liés aux éléments désignés comme instruments de couverture s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre		2024	2023
Risques de couverture	Élément couvert	Cumul des autres éléments de bénéfice global découlant des couvertures actives	Cumul des autres éléments de bénéfice global découlant des couvertures actives
Risque de change ¹⁾	Passifs à taux variable ²⁾	14 \$	9 \$
Risque actions	Paiement fondé sur des actions ³⁾	(10) \$	(10) \$

¹⁾ Un swap de devises peut être utilisé pour couvrir le risque de change, ou une combinaison de risque de taux d'intérêt et de risque de change dans une seule relation de couverture. Dans les deux types de relations de couverture, les swaps de devises sont présentés dans la catégorie de risque susmentionnée (risque de change).

²⁾ Les éléments couverts comprennent les autres passifs financiers.

³⁾ Les éléments couverts comprennent les autres passifs.

Les montants liés à l'efficacité des relations de couverture s'établissent comme suit :

Risques de couverture	Élément couvert	Profits (pertes) sur les éléments couverts aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) sur les instruments de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de la couverture	Profits (pertes) latents compris dans les autres éléments du résultat global à titre de partie efficace de l'instrument de couverture	Pertes (profits) reclassés dans les produits d'intérêts nets
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024						
Risque de change ¹⁾	Passifs à taux variable ²⁾	(5) \$	5 \$	— \$	69 \$	(76) \$
Risque actions	Paiement fondé sur des actions ³⁾	(42) \$	43 \$	1 \$	57 \$	(41) \$
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023						
Risque de change ¹⁾	Passifs à taux variable ²⁾	18 \$	(18) \$	— \$	(17) \$	37 \$
Risque actions	Paiement fondé sur des actions ³⁾	(6) \$	17 \$	11 \$	7 \$	(3) \$

¹⁾ Un swap de devises peut être utilisé pour couvrir le risque de change, ou une combinaison de risque de taux d'intérêt et de risque de change dans une seule relation de couverture. Dans les deux types de relations de couverture, les swaps de devises sont présentés dans la catégorie de risque susmentionnée (risque de change).

²⁾ Les éléments couverts comprennent les autres passifs financiers.

³⁾ Les éléments couverts comprennent les autres passifs.

5.E.iii Rapprochement des composantes des capitaux propres

Le tableau suivant présente un rapprochement, par catégorie de risque, du cumul des autres éléments du résultat global et une analyse des autres éléments du résultat global découlant de la comptabilité de couverture.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Couvertures de flux de trésorerie :		
Solde, au début	(1) \$	(18) \$
Tranche efficace des variations de la juste valeur :		
Risque de change ¹⁾	69	(17)
Risque actions	57	7
Montant net reclassé en résultat net :		
Risque de change ¹⁾	(76)	37
Risque actions	(41)	(3)
Impôt connexe	(4)	(7)
Solde, à la fin	4 \$	(1) \$

¹⁾ Un swap de devises peut être utilisé pour couvrir le risque de change, ou une combinaison de risque de taux d'intérêt et de risque de change dans une seule relation de couverture. Dans les deux types de relations de couverture, les swaps de devises sont présentés dans la catégorie de risque susmentionnée (risque de change).

5.F Transferts d'actifs financiers

Nous concluons des opérations, y compris la titrisation de prêts hypothécaires, des mises en pension de titres et des prêts de titres, dans le cadre desquelles nous transférons des actifs financiers tout en conservant les risques et les avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Ces actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés et ils demeurent présentés dans nos états consolidés de la situation financière. La valeur comptable des actifs transférés ainsi que les passifs connexes sont décrits dans les rubriques ci-dessous.

5.F.i Titrisation de prêts hypothécaires

Nous titrisons certains prêts hypothécaires commerciaux assurés à taux fixe au moyen de la création de titres adossés à des prêts hypothécaires dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* parrainé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). Ces titres adossés à des prêts hypothécaires sont ensuite vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation, fiducie de sûreté parrainée par l'État et émettant des titres à des investisseurs tiers dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. La titrisation de ces actifs n'est pas admissible à la décomptabilisation étant donné que nous ne transférons pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Plus précisément, nous continuons d'être exposés au risque de paiement par anticipation et au risque de taux d'intérêt liés à ces actifs. Aucune perte de crédit n'est attendue relativement aux prêts hypothécaires titrisés étant donné que ceux-ci étaient déjà assurés par la SCHL avant leur titrisation, et ces actifs continuent d'être comptabilisés au poste Prêts hypothécaires et autres prêts de nos états consolidés de la situation financière. Le produit des opérations de titrisation est comptabilisé à titre d'emprunts garantis et inclus dans le poste Autres passifs de nos états consolidés de la situation financière.

Les encaissements de capital sur les prêts hypothécaires titrisés sont versés dans un compte de réinvestissement du capital afin de satisfaire aux exigences de remboursement à l'échéance du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. Les actifs du compte de réinvestissement du capital sont habituellement composés de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de certains titres adossés à des créances. Nous sommes exposés au risque de réinvestissement en raison de la nature amortissable des prêts hypothécaires titrisés relativement à l'obligation de rembourser entièrement le capital exigible à l'échéance. Nous atténuons ce risque en ayant recours à des swaps de taux d'intérêt.

La valeur comptable et la juste valeur des prêts hypothécaires titrisés s'établissaient à 1 555 \$ et à 1 505 \$, respectivement, au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 1 792 \$ et 1 697 \$, respectivement). La valeur comptable et la juste valeur des passifs connexes s'établissaient à 1 854 \$ et à 1 807 \$, respectivement, au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 2 119 \$ et 2 021 \$, respectivement). La valeur comptable des titres du compte de réinvestissement du capital s'établissait à 302 \$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 335 \$). Le compte de réinvestissement du capital comprenait un montant de néant en trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 57 \$).

La juste valeur des emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires est calculée selon les méthodes et les hypothèses relatives aux titres adossés à des créances décrites à la note 5.A.iii. La juste valeur de ces passifs était classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

5.F.ii Mises en pension de titres

Nous concluons des mises en pension de titres en vue de financer nos activités et de nous procurer des liquidités. La durée de ces ententes varie entre 6 et 365 jours, la moyenne étant de 91 jours, et le taux d'intérêt qui s'y rattache s'établissait en moyenne à 3,52 % au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 4,86 %). La valeur comptable des actifs transférés et des obligations liées à leur rachat, qui se rapproche de leur juste valeur, s'établissait à 2 840 \$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 2 705 \$). Ces passifs sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Les garanties se composent principalement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de titres garantis par des gouvernements. Se reporter à la note 6.A.ii pour plus de renseignements sur les garanties fournies.

5.F.iii Prêts de titres

La Compagnie effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Certains titres de son portefeuille sont prêtés à d'autres établissements pour de courtes périodes. Une garantie dont la valeur excède la juste valeur des titres prêtés est versée par l'emprunteur à un agent de prêt, généralement un dépositaire de titres, et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres prêtés nous aient

été rendus. La juste valeur des titres prêtés est surveillée quotidiennement, et une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise, au fur et à mesure que les justes valeurs fluctuent. La garantie est essentiellement composée de titres émis par les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Certaines ententes nous autorisent à investir les garanties en trésorerie reçues relativement à des titres prêtés. La valeur comptable des titres prêtés se rapproche de leur juste valeur. La valeur comptable des titres prêtés et des garanties connexes s'établissait à 2 377 \$ et à 2 506 \$, respectivement, au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 2 044 \$ et 2 158 \$, respectivement). Au 31 décembre 2024, une tranche de 194 \$ des garanties était détenue en trésorerie (31 décembre 2023 – 187 \$) et comptabilisée dans nos états consolidés de la situation financière.

6. Gestion du risque lié aux instruments financiers

Les risques importants liés aux instruments financiers sont les suivants : le risque de crédit, le risque de marché (y compris le risque actions, le risque immobilier, le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de crédit, le risque de change et le risque d'inflation) et le risque de liquidité.

Nous avons recours à des instruments dérivés dans le but de gérer les risques de marché liés aux fluctuations des marchés des actions, des taux d'intérêt et des taux de change, et dans le cadre de stratégies de réplication pour les placements admissibles. Nous n'utilisons pas les instruments dérivés à des fins de spéculation. Les écarts de sensibilité ou d'exposition observés entre les passifs et les actifs qui les soutiennent sont surveillés et gérés en fonction de seuils de tolérance précis par l'utilisation d'instruments dérivés, s'il y a lieu. Nous utilisons des modèles et des techniques pour mesurer l'efficacité de nos stratégies de gestion des risques.

6.A Risque de crédit

Description du risque

Le risque de crédit représente la possibilité de perte liée à des montants que nous doivent nos emprunteurs ou nos contreparties financières. Nous sommes exposés au risque de crédit lié aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties (y compris les contreparties aux dérivés, aux mises en pension de titres et aux prêts de titres), à d'autres institutions financières et à d'autres entités. Des pertes peuvent survenir si une contrepartie omet de faire en temps opportun des paiements conformément à l'accord contractuel sous-jacent ou en cas de détérioration de la qualité du crédit ou du profil de risque de la contrepartie. Le risque de crédit peut également découler de la détérioration de la valeur, ou de l'incapacité de réaliser la valeur, d'un titre sous-jacent donné en garantie d'une dette. Le risque de crédit peut survenir en raison de la conjoncture économique générale, des conditions difficiles observables dans des secteurs particuliers, des difficultés éprouvées par une seule entreprise ou de pertes sous l'effet des prévisions de défaillance. Les événements donnant lieu à des défauts, à des baisses de valeur ou à des révisions à la baisse de la notation des titres qui composent notre portefeuille de placements pourraient faire en sorte que la Compagnie enregistre des pertes réalisées ou latentes et que nous augmentions nos provisions pour insuffisance de l'actif, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre bénéfice.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit

Nous notons les placements en titres à revenu fixe principalement au moyen de tableaux de bord et de méthodes de notation conçus à l'interne qui tiennent compte à la fois de la probabilité estimative d'un cas de défaut et des pertes en cas de défaut afin de déterminer une perte attendue et d'obtenir une notation du risque de crédit. Cette notation est exprimée selon une échelle comportant 22 échelons qui correspond généralement aux échelles utilisées par les agences de notation externes, et se fonde sur l'examen détaillé de la qualité de crédit de l'emprunteur ou de l'émetteur et sur les caractéristiques propres à cet instrument. La probabilité d'une évaluation de défaut est fondée sur l'analyse à l'échelon de l'emprunteur ou de l'émetteur, laquelle comprend une évaluation du risque sectoriel, de la stratégie d'affaires, de la compétitivité, de la rigueur de la gestion et d'autres informations financières. La perte en cas d'évaluation de défaut est déterminée au moyen d'une analyse de l'instrument et tient compte de l'incidence des garanties, des clauses restrictives, des liquidités et d'autres caractéristiques structurelles. Ces tableaux de bord fournissent des données à des modèles de valeur à risque stochastique et servent à soumettre le portefeuille à des tests de tension permettant de fournir des détails sur la distribution et les caractéristiques du risque de crédit au sein de nos portefeuilles. Conformément à nos politiques et dans des circonstances normales, notre notation ne peut être supérieure à la notation la plus élevée accordée par certains organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale. La notation de certains actifs, y compris ceux qui font partie de nos portefeuilles de dettes souveraines, est établie en fonction des notations accordées par les organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale, selon l'ordre de priorité suivant : Standard & Poor's, Moody's, Fitch et DBRS Limited.

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de crédit, qui sont résumés ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de crédit, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque de crédit.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Des exigences précises en matière de diversification des placements, comme des limites de placement définies par catégorie d'actifs, emplacement géographique et industrie.
- L'établissement de limites relatives au risque applicables au portefeuille de crédit pondéré en fonction du risque, aux contreparties et aux secteurs.
- L'utilisation de notations de qualité du crédit est obligatoire pour les placements en portefeuille et fait régulièrement l'objet d'examen. Ces décisions de notations internes relatives aux nouveaux placements à revenu fixe et ces examens en continu des décisions de notation en vigueur font l'objet d'évaluations indépendantes par les responsables de la gestion des risques de l'entreprise.
- La conception et le maintien de programmes de couverture qui pourraient comprendre le recours à des dérivés. Les conditions des marchés déterminent la disponibilité et le coût de la protection sous forme de dérivés.
- Des contrôles diligents complets et des analyses de crédit continues.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des pratiques et des procédures complètes de surveillance de la conformité et la comparaison avec des limites de placement préétablies.

- Des achats de réassurance pour certains risques souscrits par nos diverses entreprises d'assurance. La réassurance ne nous dégage pas de notre responsabilité directe envers les titulaires de contrats et, par conséquent, nous sommes exposés à un risque de crédit à l'égard de nos réassureurs. Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but de s'assurer qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de dégradations marquées et persistantes des conditions du crédit.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes IFRS.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

6.A.i Exposition maximale au risque de crédit

Notre risque de crédit maximal lié aux instruments financiers au 31 décembre correspond au solde présenté dans nos états consolidés de la situation financière, puisque nous sommes d'avis que ces valeurs comptables représentent le plus justement l'exposition maximale au risque de crédit. Le risque de crédit auquel sont exposés les titres de créance peut être accru dans la mesure où les montants qui sont recouvrés relativement aux défaillances sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux provisions techniques que les actifs sont censés soutenir.

La juste valeur positive des actifs dérivés est utilisée pour déterminer le risque de crédit en cas de défaillance de l'une des parties. Le risque de crédit correspond au coût de remplacement, aux taux courants du marché, de tous les contrats ayant une juste valeur positive. En outre, nous sommes exposés à un risque de crédit lié à des éléments qui ne paraissent pas dans les états consolidés de la situation financière, comme suit :

Aux 31 décembre	2024	2023
Élément hors bilan :		
Engagements de prêts ¹⁾	2 500 \$	2 061 \$

¹⁾ Les engagements de prêts comprennent les engagements à consentir des prêts hypothécaires sur des immeubles à usage commercial et sur des immeubles d'habitation collective, et les engagements relatifs à des titres de créance d'émissions privées qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les engagements relatifs à des titres de créance prévoient des modalités de retrait en cas de détérioration de la qualité du crédit de l'emprunteur.

6.A.ii Droit de compensation et garanties

Nous investissons dans des actifs financiers qui peuvent être garantis par des immeubles, des actifs financiers mis en commun, des garanties financières de tiers, de l'assurance-crédit et d'autres ententes.

Dans le cas des dérivés négociés de gré à gré, des garanties sont exigées des contreparties ou affectées à celles-ci pour gérer le risque de crédit conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie des conventions-cadres de l'ISDA. C'est une pratique courante d'établir une annexe sur le soutien du crédit avec une convention-cadre de l'ISDA. En vertu des conventions-cadres de l'ISDA sur les dérivés négociés de gré à gré, nous avons un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autres formes de résiliation par anticipation. Dans le cours normal des activités, les expositions à des dérivés bilatéraux négociés de gré à gré relatives à ces conventions-cadres sont en grande partie atténuées par l'entremise de contrats de garantie connexes conclus avec la majorité de nos contreparties.

Les dérivés négociés en bourse assujettis à des conventions de compensation de dérivés conclus avec les bourses et les chambres de compensation ne sont pas assortis de provisions pour compensation en cas de défaillance. Le tableau ci-après exclut la marge initiale, puisqu'elle deviendrait une composante d'un processus de règlement collectif.

En ce qui a trait aux mises en pension et aux prises en pension de titres, les actifs sont vendus ou achetés avec engagement de les revendre ou de les racheter à une date ultérieure. Des garanties additionnelles peuvent être affectées ou demandées à des contreparties afin de gérer l'exposition au risque de crédit en vertu de conventions bilatérales de mise en pension et de prise en pension de titres. En cas de défaillance d'une contrepartie, nous sommes en droit de liquider les actifs que nous détenons à titre de garantie et de les porter en réduction des obligations à l'égard de cette contrepartie.

En ce qui a trait aux prêts et aux emprunts de titres, les actifs sont prêtés ou empruntés avec engagement de la contrepartie ou à l'égard de celle-ci de les remettre à une date ultérieure. En ce qui concerne les prêts de titres, la contrepartie fournit une garantie sous forme de trésorerie ou de titres, tandis que pour les emprunts de titres, des titres de créance sont donnés en garantie à la contrepartie. En cas de défaillance de la contrepartie, nous sommes en droit de liquider les actifs que nous détenons à titre de garantie et de les porter en réduction des obligations à l'égard de cette contrepartie.

Nous ne compensons pas les instruments financiers dans nos états consolidés de la situation financière étant donné que nos droits de compensation sont conditionnels. Les tableaux suivants présentent l'incidence des compensations conditionnelles et d'autres accords similaires. Les accords similaires comprennent les conventions-cadres de mise en pension de titres, les conventions-cadres de prêt de titres et les droits sur les instruments financiers pris en garantie qui s'y rattachent.

	Montants connexes non compensés dans les états consolidés de la situation financière				Montants connexes non compensés dans les états consolidés de la situation financière			
	Instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière ¹⁾	Instruments financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire	Instruments financiers (reçus) affectés en garantie ²⁾	Montant net	Instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière ¹⁾	Instruments financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire	Instruments financiers (reçus) affectés en garantie ²⁾	Montant net
Actifs financiers :								
Actifs dérivés (note 6.A.v)	1 971 \$	(1 043) \$	(787) \$	141 \$	2 183 \$	(738) \$	(1 316) \$	129 \$
Prises en pension de titres (note 8)	33	(33)	—	—	28	(28)	—	—
Total des actifs financiers	2 004 \$	(1 076) \$	(787) \$	141 \$	2 211 \$	(766) \$	(1 316) \$	129 \$
Passifs financiers :								
Passifs dérivés (note 6.A.v)	(2 077) \$	1 043 \$	936 \$	(98) \$	(1 311) \$	738 \$	489 \$	(84) \$
Mises en pension de titres (note 5.F.ii)	(2 840)	33	2 807	—	(2 705)	28	2 677	—
Garanties en trésorerie à l'égard des titres prêtés (note 5.F.iii)	(194)	—	184	(10)	(187)	—	176	(11)
Obligations liées à l'emprunt de titres	(239)	—	239	—	(223)	—	223	—
Total des passifs financiers	(5 350) \$	1 076 \$	4 166 \$	(108) \$	(4 426) \$	766 \$	3 565 \$	(95) \$

¹⁾ Le montant net des instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière est identique au montant brut des instruments financiers comptabilisés, étant donné que nous ne compensons pas les instruments financiers dans nos états consolidés de la situation financière.

²⁾ Les instruments financiers reçus ou affectés en garantie présentés au tableau qui précède excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en bourse, la marge initiale. Le total à la juste valeur des instruments financiers reçus ou affectés en garantie, y compris la marge initiale et le surdimensionnement, s'élève à 895 \$ (31 décembre 2023 — 1 443 \$) pour les instruments reçus à l'égard des actifs dérivés, à 33 \$ (31 décembre 2023 — 28 \$) pour les prises en pension de titres, à 2 126 \$ (31 décembre 2023 — 1 472 \$) pour les instruments affectés à l'égard des passifs dérivés, et à 2 840 \$ (31 décembre 2023 — 2 705 \$) pour les instruments affectés à l'égard des mises en pension de titres.

6.A.iii Risque de concentration

Les concentrations de risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs ayant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région économique ou géographique ou dans des secteurs similaires. Les émetteurs connexes peuvent présenter des caractéristiques économiques similaires, ce qui fait en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations contractuelles peut être touchée de façon semblable par des changements de la conjoncture économique ou politique. Nous gérons ce risque en assurant une diversification appropriée de notre portefeuille de placements par l'utilisation de limites de concentration. Plus particulièrement, nous maintenons des politiques qui prévoient des limites touchant les contreparties pour gérer le risque de crédit auquel peuvent être exposés les placements dans les titres d'un seul émetteur ou au même risque de crédit sous-jacent. Font exception à cette règle les placements effectués dans des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, des États-Unis ou du Royaume-Uni et dans des titres d'émetteurs qui ont fait l'objet d'une autorisation particulière du comité d'examen des risques. Les prêts hypothécaires sont garantis par l'immeuble s'y rapportant, et ils n'excèdent généralement pas 75 % de la valeur de l'immeuble arrêtee au moment où le prêt initial est consenti. Les prêts hypothécaires et autres prêts sont répartis entre différents types de prêts et différentes régions et, dans le cas des prêts hypothécaires, entre divers emprunteurs. Les prêts apportent les avantages de la diversification (au chapitre des noms, des secteurs et des emplacements) et présentent souvent des clauses plus restrictives et de meilleures garanties que les titres de créance d'émissions publiques, nous permettant ainsi de profiter d'une meilleure protection contre le risque de crédit ainsi que d'un recouvrement potentiellement plus élevé en cas de défaillance. Les tableaux suivants présentent plus de renseignements sur les titres de créance, les prêts hypothécaires et les autres prêts, répartis par pays d'émission, par emplacement géographique et par secteur, le cas échéant.

La valeur comptable des titres de créance, par emplacement géographique, est présentée dans le tableau suivant. L'emplacement géographique correspond au pays de la société mère du créancier.

Aux 31 décembre	2024			2023		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance
Canada	34 472 \$	3 614 \$	38 086 \$	30 180 \$	4 339 \$	34 519 \$
États-Unis	20 986	6 486	27 472	20 111	6 266	26 377
Royaume-Uni	1 320	561	1 881	1 224	517	1 741
Autres	11 328	3 188	14 516	9 665	3 191	12 856
Total des titres de créance	68 106 \$	13 849 \$	81 955 \$	61 180 \$	14 313 \$	75 493 \$

Le tableau suivant présente la valeur comptable des titres de créance par émetteur et par secteur.

Aux 31 décembre	2024			2023		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance
Titres de créance émis ou garantis par :						
Gouvernement du Canada	6 803 \$	734 \$	7 537 \$	5 161 \$	849 \$	6 010 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	15 302	353	15 655	13 694	557	14 251
Gouvernements et organismes américains	626	509	1 135	712	658	1 370
Autres gouvernements étrangers	3 796	413	4 209	3 329	473	3 802
Total des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements	26 527	2 009	28 536	22 896	2 537	25 433
Titres de créance de sociétés par secteur d'activité :						
Secteur financier	8 659	2 893	11 552	8 171	2 889	11 060
Services publics	6 859	763	7 622	6 244	815	7 059
Produits industriels	4 424	951	5 375	4 510	979	5 489
Énergie	3 258	446	3 704	2 793	479	3 272
Services de communication	2 647	373	3 020	2 727	422	3 149
Immobilier	1 882	423	2 305	1 987	538	2 525
Soins de santé	1 644	363	2 007	1 625	413	2 038
Produits de consommation courante	1 301	256	1 557	1 490	315	1 805
Produits de consommation discrétionnaire	1 011	747	1 758	950	776	1 726
Technologies de l'information	890	202	1 092	730	174	904
Matières	819	202	1 021	922	180	1 102
Total des titres de créance de sociétés	33 394	7 619	41 013	32 149	7 980	40 129
Titres adossés à des créances	8 185	4 221	12 406	6 135	3 796	9 931
Total des titres de créance	68 106 \$	13 849 \$	81 955 \$	61 180 \$	14 313 \$	75 493 \$

La valeur comptable des prêts hypothécaires et autres prêts, par emplacement géographique et par type, est présentée dans les tableaux suivants. L'emplacement géographique des prêts hypothécaires correspond à l'emplacement de l'immeuble, alors que l'emplacement géographique des prêts aux sociétés correspond au pays de la société mère du créancier.

Au 31 décembre 2024	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	Autres	Total
Prêts hypothécaires :					
Immeubles de détail	1 398 \$	1 169 \$	— \$	— \$	2 567 \$
Immeubles de bureaux	1 385	1 248	—	—	2 633
Immeubles d'habitation collective	3 451	1 048	—	—	4 499
Biens immobiliers industriels	2 369	1 314	—	—	3 683
Autres	799	49	208	—	1 056
Total des prêts hypothécaires ¹⁾	9 402 \$	4 828 \$	208 \$	— \$	14 438 \$
Autres prêts	12 560 \$	18 856 \$	4 478 \$	7 287 \$	43 181 \$
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	21 962 \$	23 684 \$	4 686 \$	7 287 \$	57 619 \$

¹⁾ Au Canada, 3 630 \$ de prêts hypothécaires sont assurés par la SCHL.

Au 31 décembre 2023	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	Autres	Total
Prêts hypothécaires :					
Immeubles de détail	1 376 \$	1 182 \$	— \$	— \$	2 558 \$
Immeubles de bureaux	1 500	1 254	—	—	2 754
Immeubles d'habitation collective	3 838	1 001	—	—	4 839
Biens immobiliers industriels	1 839	1 115	—	—	2 954
Autres	824	57	159	—	1 040
Total des prêts hypothécaires ¹⁾	9 377 \$	4 609 \$	159 \$	— \$	14 145 \$
Autres prêts	12 924 \$	17 086 \$	4 089 \$	6 356 \$	40 455 \$
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	22 301 \$	21 695 \$	4 248 \$	6 356 \$	54 600 \$

¹⁾ Au Canada, 4 023 \$ de prêts hypothécaires sont assurés par la SCHL.

6.A.iv Échéances contractuelles

Les échéances contractuelles des titres de créance sont indiquées ci-dessous. L'échéance réelle peut différer de l'échéance contractuelle en raison du droit qu'a l'emprunteur de proroger le titre ou de le rembourser par anticipation, avec ou sans pénalité.

Aux 31 décembre	2024			2023		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance
Échéance se situant dans 1 an ou moins	1 932 \$	2 385 \$	4 317 \$	1 697 \$	3 079 \$	4 776 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	9 733	6 496	16 229	8 763	6 272	15 035
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	10 662	1 922	12 584	9 513	2 199	11 712
Échéance se situant dans plus de 10 ans	45 779	3 046	48 825	41 207	2 763	43 970
Total des titres de créance	68 106 \$	13 849 \$	81 955 \$	61 180 \$	14 313 \$	75 493 \$

Les valeurs comptables des prêts hypothécaires, par échéance prévue, avant déduction de la provision pour pertes de crédit attendues, s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2024				2023			
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total
Échéance se situant dans 1 an ou moins	1 344 \$	66 \$	283 \$	1 693 \$	852 \$	58 \$	171 \$	1 081 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	5 745	340	929	7 014	5 605	222	1 129	6 956
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	3 814	8	343	4 165	3 510	8	495	4 013
Échéance se situant dans plus de 10 ans	1 563	3	—	1 566	2 093	3	—	2 096
Total des prêts hypothécaires	12 466 \$	417 \$	1 555 \$	14 438 \$	12 060 \$	291 \$	1 795 \$	14 146 \$

Les valeurs comptables des autres prêts, par échéance prévue, avant déduction de la provision pour pertes de crédit attendues, s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2024				2023			
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total
Échéance se situant dans 1 an ou moins	2 262 \$	324 \$	100 \$	2 686 \$	2 285 \$	257 \$	126 \$	2 668 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	7 863	1 240	199	9 302	6 768	966	163	7 897
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	10 354	494	21	10 869	9 177	401	27	9 605
Échéance se situant dans plus de 10 ans	20 288	50	—	20 338	20 262	33	—	20 295
Total des autres prêts	40 767 \$	2 108 \$	320 \$	43 195 \$	38 492 \$	1 657 \$	316 \$	40 465 \$

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés servent à calculer les paiements et ne correspondent généralement pas aux montants réels qui sont échangés. Le tableau suivant présente les montants notionnels des instruments dérivés en circulation, par type de dérivé et par durée à courir jusqu'à l'échéance :

	Durées à courir jusqu'à l'échéance			
	Montant notionnel			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2024				
Dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture :				
Contrats de change/risque de change ¹⁾	888 \$	— \$	14 \$	902 \$
Risque actions ²⁾	60	128	—	188
Total des dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture	948	128	14	1 090
Placements dérivés ³⁾	28 359	13 251	32 254	73 864
Total des dérivés	29 307 \$	13 379 \$	32 268 \$	74 954 \$
Au 31 décembre 2023				
Dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture :				
Contrats de change/risque de change ¹⁾	828 \$	40 \$	— \$	868 \$
Risque actions ²⁾	54	114	—	168
Total des dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture	882	154	—	1 036
Placements dérivés ³⁾	27 534	11 125	30 726	69 385
Total des dérivés	28 416 \$	11 279 \$	30 726 \$	70 421 \$

¹⁾ Le taux fixe moyen s'établit à 4 % (31 décembre 2023 – 4 %). Le taux de change moyen entre le dollar canadien et le dollar américain s'établit à 1,42 \$ (31 décembre 2023 – 1,56 \$).

²⁾ Le cours moyen des actions s'établit à 69 \$ (31 décembre 2023 – 66 \$).

³⁾ Les placements dérivés sont des dérivés qui n'ont pas été désignés comme couvertures aux fins comptables.

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments dérivés en cours selon la durée jusqu'à l'échéance :

Aux 31 décembre	2024				2023			
	Durée à courir jusqu'à l'échéance				Durée à courir jusqu'à l'échéance			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs dérivés	227 \$	271 \$	1 473 \$	1 971 \$	337 \$	266 \$	1 580 \$	2 183 \$
Passifs dérivés	(536) \$	(278) \$	(1 263) \$	(2 077) \$	(115) \$	(137) \$	(1 059) \$	(1 311) \$

6.A.v Qualité des actifs

Les sections qui suivent présentent notre évaluation de la qualité du crédit de nos actifs financiers. Nous surveillons la qualité du crédit en nous fondant sur les notations attribuées à l'interne, ainsi que sur les notations attribuées par des agences de notation externes lorsqu'elles existent.

Instruments financiers dérivés selon la notation des contreparties

Les instruments dérivés sont des contrats bilatéraux négociés de gré à gré directement entre contreparties, des contrats négociés de gré à gré compensés par l'intermédiaire de chambres de compensation centrales ou des contrats négociés en bourse. Comme la défaillance d'une contrepartie dans une transaction de gré à gré sur instruments dérivés pourrait rendre les instruments inefficaces aux fins de couverture, nos transactions sur instruments dérivés sont normalement négociées avec des contreparties de première qualité. Dans des circonstances limitées, nous concluons des transactions avec des contreparties de moindre qualité si des modalités d'amélioration du crédit sont prévues dans les transactions.

Nous affectons ou détenons des actifs à titre de garanties relativement à des contrats dérivés bilatéraux négociés de gré à gré conformément aux annexes sur le soutien du crédit. Les garanties sont réalisées en cas de résiliation par anticipation au sens défini dans les accords. Les actifs détenus ou affectés se composent principalement de trésorerie et de titres de créance émis par le gouvernement du Canada et les gouvernements et organismes américains. Bien que nous puissions habituellement vendre ou réaffecter des actifs détenus à titre de garanties, nous n'avons vendu ou réaffecté aucun de ces actifs. Les dérivés négociés en bourse et les dérivés négociés de gré à gré et compensés nécessitent le dépôt d'une marge initiale, ainsi que le règlement en trésorerie quotidien de la variation de la marge. Les modalités assorties à l'utilisation de ces garanties sont conformes aux pratiques de l'industrie.

La note 6.A.ii présente de plus amples détails sur les garanties détenues et affectées ainsi que sur l'incidence des conventions de compensation.

Le tableau suivant présente la répartition des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré dont la juste valeur est positive, selon la notation attribuée à la contrepartie.

Aux 31 décembre	2024			2023		
	Coût de remplacement positif brut ⁽²⁾	Incidence des conventions-cadres de compensation ⁽³⁾	Coût de remplacement net ⁽⁴⁾	Coût de remplacement positif brut ⁽²⁾	Incidence des conventions-cadres de compensation ⁽³⁾	Coût de remplacement net ⁽⁴⁾
Contrats négociés de gré à gré :						
AA	494 \$	(203) \$	291 \$	472 \$	(136) \$	336 \$
A	1 438	(840)	598	1 686	(603)	1 083
BBB	8	—	8	—	—	—
Total des dérivés négociés de gré à gré ⁽¹⁾	1 940 \$	(1 043) \$	897 \$	2 158 \$	(739) \$	1 419 \$

¹⁾ Des dérivés négociés en bourse d'une juste valeur positive de 31 \$ en 2024 (2023 – 25 \$) ont été exclus du tableau précédent étant donné qu'ils sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens. Notre exposition au crédit à l'égard de ces dérivés se rapporte aux bourses et aux chambres de compensation.

²⁾ Valeur utilisée pour déterminer le risque de crédit en cas de défaillance de la contrepartie. Le risque de crédit correspond au coût de remplacement, aux taux courants du marché, de tous les contrats ayant une juste valeur positive.

³⁾ Le risque de crédit relatif aux actifs dérivés assujettis à des conventions-cadres de compensation est réduit des passifs dérivés liés à la même contrepartie en cas de défaillance ou de résiliation par anticipation. Notre risque de crédit global atténué par des conventions-cadres de compensation peut faire l'objet de variations importantes après la date de clôture, chaque transaction assujettie à la convention ayant une incidence sur l'exposition au risque.

⁴⁾ Le coût de remplacement net s'entend du coût de remplacement positif diminué de l'incidence des conventions de compensation.

Swaps sur défaillance selon la notation attribuée à l'instrument financier sous-jacent

Les swaps sur défaillance sont des contrats négociés de gré à gré qui transfèrent d'une contrepartie à l'autre le risque de crédit de l'instrument de référence sous-jacent. L'acheteur bénéficie d'une protection contre la baisse de la valeur de l'instrument financier de référence si certains événements de crédit comme une défaillance ou une faillite devaient survenir. Le vendeur reçoit une prime périodique en contrepartie d'un paiement éventuel découlant d'un événement de crédit touchant l'instrument financier de référence. Les swaps sur défaillance indiciaires sont les contrats dont les instruments financiers de référence sous-jacents constituent un groupe d'actifs. La Compagnie a recours à des dérivés de crédit afin de reproduire l'exposition au risque de crédit d'un titre sous-jacent de référence et améliorer le rendement des placements. Les notations des titres sous-jacents de référence pour les swaps sur défaillance référencés à une seule entité ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique « Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit ».

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des protections par swaps sur défaillance vendues selon la notation attribuée au titre de référence sous-jacent.

Aux 31 décembre	2024		2023	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps sur défaillance référencés à une seule entité :				
A	552 \$	7 \$	491 \$	5 \$
BBB	499	13	540	15
Total des swaps sur défaillance référencés à une seule entité	1 051	20	1 031	20
Swaps sur défaillance indiciaires	432	(10)	—	—
Total des swaps sur défaillance vendus	1 483 \$	10 \$	1 031 \$	20 \$

Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus par notation

Le tableau suivant présente la répartition des actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus par notation.

Aux 31 décembre	2024				2023			
	Exposition brute	Garanties	Exposition nette		Exposition brute	Garanties	Exposition nette	
				%				%
AA ou A	3 670 \$	4 \$	3 666 \$	95	3 550 \$	7 \$	3 543 \$	97
Inférieure à A	2 531	2 416	115	3	2 217	2 135	82	2
Sans notation	117	51	66	2	27	5	22	1
Total des actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	6 318 \$	2 471 \$	3 847 \$	100	5 794 \$	2 147 \$	3 647 \$	100

6.A.vi Perte de valeur d'actifs financiers

Augmentation importante du risque de crédit

L'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit exige une part de jugement. Nous attribuons aux contreparties une cote de risque de crédit interne appropriée, en fonction de leur qualité de crédit. Des variations des cotes de risque interne propres à des emprunteurs précis sont un indicateur clé d'une augmentation importante du risque de crédit.

Chaque date de clôture, des transferts entre la phase 1 et la phase 2 ont lieu s'il y a eu une augmentation (diminution) importante de la notation interne d'un instrument à la date de clôture par rapport à la date à laquelle il a été comptabilisé initialement. Nous évaluons s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit lié aux expositions depuis la comptabilisation initiale en comparant le risque de défaillance sur la durée de vie attendue restante à compter de la date de clôture et de la date de comptabilisation initiale. L'évaluation tient compte de l'information quantitative et qualitative propre à l'emprunteur, sans tenir compte des garanties, et de l'incidence des facteurs macroéconomiques prospectifs. À moins qu'il ne soit identifié plus tôt, le risque de crédit lié aux actifs financiers est réputé avoir augmenté de façon importante lorsque les actifs sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou sont inscrits sur la liste de surveillance et que ces actifs sont transférés automatiquement à la phase 2. Les expositions sont classées comme étant sur la « liste de surveillance » lorsqu'il y a détérioration modérée de la qualité de crédit connexe, mais que le paiement intégral du capital et des intérêts est toujours prévu être recouvré, ou lorsqu'il y a augmentation de la probabilité que l'exposition subisse une perte de valeur à court terme. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

Intégration d'énoncés prospectifs

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour chaque phase et d'une augmentation importante du risque de crédit tient compte des événements futurs et de la conjoncture économique.

Les données à l'égard de la probabilité de défaillance, des pertes en cas de défaillance et de l'exposition au risque de défaillance utilisées pour estimer la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sont modélisées en fonction des facteurs macroéconomiques (ou des changements des facteurs macroéconomiques) les plus étroitement liés aux pertes de crédit du portefeuille concerné.

Notre estimation des pertes de crédit attendues est une estimation actualisée pondérée selon la probabilité qui tient compte d'un minimum de trois scénarios macroéconomiques futurs (scénarios de base, optimiste et pessimiste), et des pondérations de probabilité sont attribuées à chaque scénario. Tous les scénarios envisagés sont appliqués à tous les portefeuilles touchés par les pertes de crédit attendues qui présentent les mêmes probabilités. Notre évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit est fondée sur les changements apportés aux notations internes à la date de clôture.

Nous souscrivons aux services de prévisions économiques analytiques de Moody's et tirons parti de ses informations macroéconomiques prospectives pour modéliser les pertes de crédit attendues.

Les tableaux ci-dessous comprennent, sans s'y limiter, les principaux facteurs macroéconomiques, ainsi que les divers scénarios intégrés au modèle aux États-Unis et au Canada.

	Pour le trimestre clos le 31 décembre 2024	Valeur moyenne sur les 12 mois suivants			Valeur moyenne sur la période restante prévue		
		Scénario de base	Scénario optimiste	Scénario pessimiste	Scénario de base	Scénario optimiste	Scénario pessimiste
États-Unis							
Produit intérieur brut	29 633 \$ ¹⁾	4,2 %	5,8 %	(0,4) %	4,3 %	4,6 %	3,8 %
Taux de chômage	4,2 %	4,1 %	3,3 %	7,3 %	4,0 %	3,3 %	7,2 %
Écarts des obligations cotées BBB	1,2 %	1,9 %	1,6 %	2,6 %	2,0 %	2,0 %	2,1 %
Canada							
Produit intérieur brut	2 396 \$ ¹⁾	1,9 %	3,3 %	(1,9) %	2,0 %	2,6 %	1,9 %
Taux de chômage	6,7 %	6,8 %	6,5 %	8,1 %	6,5 %	6,0 %	9,3 %
Prix du pétrole	76,10 \$	74,60 \$	79,20 \$	58,90 \$	72,10 \$	74,60 \$	62,60 \$
	Pour le trimestre clos le 31 décembre 2023	Valeur moyenne sur les 12 mois suivants			Valeur moyenne sur la période restante prévue		
		Scénario de base	Scénario optimiste	Scénario pessimiste	Scénario de base	Scénario optimiste	Scénario pessimiste
États-Unis							
Produit intérieur brut	22 538 \$ ¹⁾	1,3 %	3,5 %	(2,4) %	2,2 %	2,4 %	2,5 %
Taux de chômage	3,8 %	4,0 %	3,1 %	6,7 %	4,0 %	3,3 %	6,7 %
Écarts des obligations cotées BBB	1,9 %	2,2 %	1,9 %	3,1 %	2,1 %	2,1 %	2,1 %
Canada							
Produit intérieur brut	2 201 \$ ¹⁾	1,6 %	3,6 %	(2,1) %	1,9 %	2,3 %	1,6 %
Taux de chômage	5,8 %	6,0 %	5,2 %	8,2 %	5,9 %	4,8 %	8,6 %
Prix du pétrole	85,60 \$	82,10 \$	84,70 \$	65,60 \$	71,40 \$	71,80 \$	61,00 \$

¹⁾ Exprimés en milliards.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme étant la moyenne pondérée selon la probabilité de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendues qui devraient résulter de défauts sur une période donnée pertinente, soit la période contractuelle maximale au cours de laquelle nous sommes exposés au risque de crédit, compte tenu des paiements anticipés des prolongations.

Les méthodes de calcul des pertes de crédit attendues sont décrites ci-dessous et les principaux éléments sont les suivants : données à l'égard de la probabilité de défaillance, pertes en cas de défaillance et exposition au risque de défaillance.

La probabilité de défaillance est une estimation de la probabilité de défaillance sur une période de temps donnée. Elle est estimée à un moment précis en fonction des pertes historiques et en tenant compte des scénarios économiques et des énoncés prospectifs.

Les pertes en cas de défaillance se rapportent à l'ampleur de la perte probable en cas de défaut à un moment donné. Elles sont fondées sur la différence entre la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels dus et celle des flux de trésorerie que le prêteur s'attend à recevoir, y compris les flux de trésorerie découlant de la réalisation des biens affectés en garantie (déduction faite des coûts directement attribuables).

L'exposition au risque de défaillance représente l'exposition prévue en cas de défaillance. Nous calculons l'exposition au risque de défaillance en fonction de l'exposition actuelle à la contrepartie et des variations éventuelles du montant actuel prévu au contrat, y compris l'amortissement et les paiements anticipés.

Une estimation des pertes de crédit attendues est effectuée pour chaque exposition individuelle. Les paramètres pertinents sont modélisés sur une base collective au moyen de la segmentation du portefeuille, qui permet l'intégration appropriée des énoncés prospectifs. Afin de refléter d'autres caractéristiques qui ne sont pas déjà prises en compte dans la modélisation, un jugement d'experts en matière de crédit peut être appliqué pour déterminer les pertes de crédit attendues finales.

Ajustements qualitatifs ou superpositions

Il est possible que les données et les modèles utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues ne tiennent pas toujours compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Il pourrait s'agir d'un cas où un événement majeur se produit près de la date de clôture, de sorte que les incidences éventuelles ne sont pas adéquatement prises en compte dans les modèles et les données. Des ajustements qualitatifs ou des superpositions sont donc occasionnellement effectués à titre d'ajustements temporaires lorsque ces différences sont significatives.

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues par catégorie d'instruments financiers.

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Productifs		Dépréciés		Productifs		Dépréciés	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Titres de créance :								
Solde, au début	30 \$	2 \$	— \$	32 \$	30 \$	2 \$	— \$	32 \$
Charge pour pertes de crédit :								
Nouveaux octrois ou achats	9	—	—	9	9	—	—	9
Décomptabilisation ou échéances	(10)	(1)	—	(11)	(6)	—	—	(6)
Réévaluation nette ¹⁾	(4)	—	—	(4)	(3)	—	—	(3)
Solde, à la fin	25 \$	1 \$	— \$	26 \$	30 \$	2 \$	— \$	32 \$
Prêts hypothécaires et autres prêts :								
Solde, au début	8 \$	— \$	49 \$	57 \$	4 \$	— \$	39 \$	43 \$
Charge pour pertes de crédit :								
Nouveaux octrois ou achats	4	1	—	5	5	—	—	5
Décomptabilisation ou échéances	(1)	—	—	(1)	—	—	—	—
Réévaluation nette ¹⁾	(5)	—	11	6	(1)	—	10	9
Radiations, déduction faite des recouvrements, et autres ajustements	—	—	(5)	(5)	—	—	—	—
Solde, à la fin	6 \$	1 \$	55 \$	62 \$	8 \$	— \$	49 \$	57 \$

¹⁾ Comprend les changements dans l'évaluation découlant des variations importantes du risque de crédit et des variations du risque de crédit qui n'ont pas donné lieu à un transfert entre les phases, les changements des données et des hypothèses des modèles et les changements des conditions macroéconomiques prospectives.

Exposition au risque de crédit selon la notation interne

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute des prêts hypothécaires et autres prêts au coût amorti ainsi que la juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts et des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les notations de risque sont fondées sur les notations internes utilisées pour évaluer les pertes de crédit attendues à la date de clôture.

Aux 31 décembre	2024				2023			
	Productifs		Dépréciés		Productifs		Dépréciés	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Prêts hypothécaires et autres prêts au coût amorti :								
Catégorie investissement	1 791 \$	41 \$	— \$	1 832 \$	2 046 \$	25 \$	— \$	2 071 \$
Catégorie inférieure	—	8	—	8	—	25	—	25
Dépréciés	—	—	35	35	—	—	15	15
Total des prêts hypothécaires et autres prêts au coût amorti	1 791	49	35	1 875	2 046	50	15	2 111
À déduire : Total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues	1	—	13	14	1	—	10	11
Total des prêts hypothécaires et autres prêts, déduction faite du total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues	1 790 \$	49 \$	22 \$	1 861 \$	2 045 \$	50 \$	5 \$	2 100 \$
Prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Catégorie investissement	2 433 \$	14 \$	— \$	2 447 \$	1 806 \$	12 \$	— \$	1 818 \$
Catégorie inférieure	57	13	—	70	83	45	—	128
Dépréciés	—	—	8	8	—	—	2	2
Total des prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 490 \$	27 \$	8 \$	2 525 \$	1 889 \$	57 \$	2 \$	1 948 \$
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Catégorie investissement	13 649 \$	18 \$	— \$	13 667 \$	13 834 \$	54 \$	— \$	13 888 \$
Catégorie inférieure	180	2	—	182	389	36	—	425
Total des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	13 829 \$	20 \$	— \$	13 849 \$	14 223 \$	90 \$	— \$	14 313 \$

La direction évalue les titres de créance ainsi que les prêts hypothécaires et autres prêts pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation à chaque date de clôture. Nous avons recours à un processus de surveillance du portefeuille pour déterminer quels actifs ou groupes d'actifs présentent des indications objectives de dépréciation, après avoir connu un ou plusieurs événements générateurs de pertes ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif ou du groupe d'actifs. Il existe des risques et incertitudes inhérents à notre évaluation d'actifs ou de groupes d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation, qui comprennent des facteurs tant internes qu'externes, comme la conjoncture économique générale, la situation financière de l'émetteur et les perspectives de reprise économique, les taux d'intérêt du marché, des événements imprévus qui ont une incidence sur un ou plusieurs émetteurs ou secteurs, ainsi que les paramètres de gestion du portefeuille, notamment la composition de l'actif, le risque de taux d'intérêt, la diversification du portefeuille, l'harmonisation des durées et des besoins en liquidités plus élevés que prévus. Tous ces facteurs peuvent avoir une incidence sur notre évaluation d'un actif ou d'un groupe d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation.

La direction a recours à une part considérable de jugement dans le cadre de l'évaluation visant à déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation. En se fondant sur cette évaluation, la direction classe chaque actif comme étant productif ou s'inscrivant dans l'une des listes de qualité du crédit suivantes :

« Liste de suivi » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

« Liste de surveillance » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi accru. Un actif est déplacé de la liste de suivi à la liste de surveillance lorsque des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur ont pour effet d'accroître la probabilité qu'un titre subisse un événement générateur de pertes dans un avenir rapproché. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

« Liste des actifs dépréciés » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat n'est plus raisonnablement assuré. Pour les placements classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou comptabilisés au coût amorti, une perte de valeur est comptabilisée, ou l'actif est vendu et une perte réalisée est imputée au résultat. Les pertes de valeur et les pertes réalisées sont comptabilisées sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

Notre approche pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation varie d'un type d'actif à l'autre. Cependant, nous avons mis en place un processus visant à nous assurer, chaque fois que nous prenons la décision de vendre un actif à perte, que l'actif a été déprécié.

Titres de créance

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des titres de créance, il faut évaluer la capacité de l'émetteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs d'intérêts et de capital. Nous avons recours à cette fin à un processus de sélection préliminaire. Le processus permet de déterminer quels titres sont en position de perte latente, et une attention particulière est accordée aux titres dont le pourcentage de la juste valeur par rapport au coût amorti est inférieur à 80 % depuis longtemps. Des événements de crédit distincts, comme l'abaissement des notations, sont également utilisés pour déterminer quels titres pourraient présenter des indications objectives de dépréciation. Les titres repérés sont ensuite évalués en fonction des faits et circonstances propres à l'émetteur, notamment une évaluation de sa situation financière et de ses perspectives de reprise, des indications de difficultés éprouvées par la société mère de l'émetteur ou une société liée à ce dernier, ainsi que l'évaluation par la direction des perspectives à l'égard du secteur au sein duquel l'émetteur exerce ses activités.

La direction évalue également les titres de créance précédemment dépréciés dont la juste valeur a remonté pour déterminer si cette hausse de la juste valeur peut s'expliquer de façon objective par un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la perte de valeur et qui a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif.

Les titres adossés à des créances sont évalués pour déterminer s'ils présentent des indications objectives de dépréciation. Plus précisément, nous mettons à jour de façon périodique nos meilleures estimations à l'égard des flux de trésorerie sur la durée de vie du titre. S'il survient une variation défavorable des flux de trésorerie prévus, l'actif est déprécié. L'estimation des flux de trésorerie futurs est un processus quantitatif et qualitatif qui tient compte de données reçues de tiers et qui prévoit l'établissement d'hypothèses et le recours au jugement relativement au rendement futur des garanties sous-jacentes. Les pertes subies sur les portefeuilles respectifs de titres adossés à des prêts hypothécaires sont fondées sur des modèles de prévision des pertes en tenant compte d'hypothèses à l'égard des principaux risques systématiques, comme les taux de chômage et les prix des habitations, et des données propres aux prêts, comme les taux de défaillance et la quotité de financement.

Prêts hypothécaires et autres prêts

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des prêts hypothécaires et autres prêts, il faut évaluer la capacité de l'emprunteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs d'intérêts et de capital. Nous tenons compte à cette fin de certains facteurs, notamment la situation financière de l'emprunteur et, pour ce qui est des prêts hypothécaires et autres prêts garantis, la juste valeur de la garantie.

Les prêts hypothécaires et autres prêts qui sont source d'inquiétude font l'objet d'un suivi serré et sont évalués pour déterminer s'ils présentent des indications objectives de dépréciation. Pour ces prêts hypothécaires et autres prêts, nous évaluons l'information appropriée dans les circonstances, notamment l'évolution récente des activités d'exploitation, l'examen de la stratégie, les échéanciers des correctifs, la situation financière de l'emprunteur et, pour les prêts hypothécaires et autres prêts garantis, la valeur de la garantie, ainsi que des questions liées à l'occupation et aux flux de trésorerie.

Outre les provisions individuelles, les circonstances pourraient justifier la constitution d'une provision collective s'il existe des indications objectives de dépréciation pour un groupe de prêts hypothécaires et autres prêts. Nous tenons compte, pour certains prêts hypothécaires et autres prêts garantis, des conditions économiques régionales, de l'aménagement de différents types d'immeubles et de l'exposition importante à des locataires en difficulté pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation, même s'il n'est pas possible de déterminer quels prêts hypothécaires ou autres prêts, pris individuellement, sont susceptibles de se déprécier.

La direction évalue également les prêts hypothécaires et autres prêts précédemment dépréciés pour déterminer si la remontée de leur valeur peut s'expliquer de façon objective par un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la perte de valeur et qui a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif.

6.B Risque de marché

Description du risque

Nous sommes exposés au risque de marché, lequel est défini comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement ou des actifs financiers fluctuent en raison de la variation ou de la volatilité des cours. Le risque de marché comprend le risque actions, le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de crédit, le risque immobilier, le risque de change et le risque lié à l'inflation.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de marché

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de marché, qui sont résumés ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de marché, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites d'appétence préétablies pour le risque actions, le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de crédit, le risque immobilier et le risque de change.
- Des principes directeurs, des programmes et des pratiques détaillés en matière de gestion actif-passif et de couverture.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.

- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes du marché.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes IFRS.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Les risques propres au marché et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-dessous.

6.B.i Risque actions

Le risque actions constitue le risque de subir des pertes financières en raison des baisses ou de la volatilité des cours des marchés boursiers publics ou privés. Le risque actions auquel nous sommes exposés provient de plusieurs sources.

Nos produits des activités ordinaires proviennent de nos activités de gestion d'actifs et de certains contrats d'assurance et de gestion de patrimoine aux termes desquels des honoraires sont perçus sur des soldes de comptes qui dépendent directement des niveaux des marchés boursiers. Par conséquent, nous sommes davantage exposés au risque actions à mesure que les fluctuations défavorables de la valeur marchande de ces actifs entraînent des incidences défavorables correspondantes sur les produits des activités ordinaires et le bénéfice net. De plus, les marchés boursiers qui sont volatils ou qui sont en déclin peuvent avoir une incidence défavorable sur les ventes et les rachats dans le cadre de ces activités, ce qui peut entraîner d'autres incidences défavorables sur le bénéfice net.

Une partie de notre exposition au risque actions découle des garanties visant les produits de fonds distincts, certains contrats d'assurance avec participation, certains contrats d'assurance ajustables et certains contrats d'assurance-vie universelle. Ces garanties peuvent être déclenchées au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. Les coûts associés à ces garanties sont incertains et dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment la conjoncture générale des marchés financiers, nos stratégies de couverture, le comportement des titulaires de contrat et les résultats techniques en matière de mortalité, chacun de ces facteurs pouvant entraîner des répercussions négatives sur le bénéfice net.

Nous sommes également directement exposés aux marchés boursiers en raison des placements appuyant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. Ces risques ne font généralement pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent à notre approche en matière de prise de risques et à notre appétence pour le risque.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actions par emplacement géographique de l'émetteur.

Aux 31 décembre	2024			2023		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des actions	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des actions
Canada	3 821 \$	— \$	3 821 \$	3 081 \$	— \$	3 081 \$
États-Unis	2 600	74	2 674	2 185	68	2 253
Royaume-Uni	71	—	71	105	—	105
Autres	3 408	—	3 408	1 699	—	1 699
Total des actions	9 900 \$	74 \$	9 974 \$	7 070 \$	68 \$	7 138 \$

6.B.ii Risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit

Le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit comprend le risque de perte financière découlant des variations de la valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et de placement et des actifs financiers issues des variations ou de la volatilité des taux d'intérêt ou des écarts de crédit. Dans la pratique, lorsqu'il existe une discordance entre les flux de trésorerie liés aux actifs et les engagements contractuels qu'ils couvrent, il peut se révéler nécessaire de céder des actifs pour couvrir les prestations et frais liés aux contrats ou de réinvestir des entrées de fonds excédentaires lorsque les taux d'intérêt ou les écarts de crédit sont défavorables. Ce risque est géré par l'entremise de notre programme de gestion actif-passif.

Notre principale exposition au risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit découle de contrats d'assurance et de placement assortis de garanties sous forme de taux d'intérêt minimaux, de taux de prime maximaux, d'options de règlement, d'options garanties de conversion en rente et de prestations minimales. Si le rendement des placements s'avérait inférieur aux taux garantis, nous pourrions être tenus d'augmenter nos passifs ou notre capital à l'égard de ces contrats. Les garanties liées à ces produits pourraient être applicables aux primes passées déjà reçues et aux primes futures à recevoir. Les contrats liés à des fonds distincts fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. L'exposition aux garanties est gérée dans les limites de notre appétence pour le risque par l'intermédiaire de notre programme de gestion actif-passif, ce qui peut comprendre le recours à des stratégies de couverture utilisant des dérivés de taux d'intérêt, comme des garanties de taux plancher, des swaps, des contrats à terme normalisés et des swaptions. L'incidence de ces garanties sur le bénéfice net est incluse dans les sensibilités au risque de marché présentées.

La volatilité ou les changements importants des taux d'intérêt ou des écarts de crédit pourraient avoir une incidence négative sur les ventes de certains produits d'assurance et de gestion de patrimoine, et pourraient avoir une incidence défavorable sur les prévisions en matière de rachats de contrats existants.

- Des hausses des taux d'intérêt et l'accroissement des écarts de crédit pourraient faire augmenter le risque de voir les titulaires de contrat demander le rachat de leur contrat, ce qui pourrait nous forcer à liquider des actifs à perte. Bien que nous ayons mis en œuvre des programmes de couverture et que nos produits d'assurance et de gestion de patrimoine prévoient généralement des clauses visant à

limiter les rachats, ces éléments pourraient ne pas suffire à contrebalancer entièrement l'incidence défavorable des variations des taux d'intérêt ou des écarts.

- Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de crédit peuvent entraîner une réduction de l'écart net entre les intérêts obtenus sur les placements et les intérêts portés au crédit des titulaires de contrat, à une augmentation des rachats d'actifs, à des remboursements anticipés de créances hypothécaires et de titres structurés, ainsi que le réinvestissement net des flux de trésorerie positifs à des taux de rendement inférieurs, ce qui peut donc avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière.
- Des taux d'intérêt défavorables peuvent aussi entraîner des pertes au titre des dépôts en trésorerie et à court terme et des rendements faibles ou négatifs de nos actifs à revenu fixe, ce qui aurait une incidence sur notre rentabilité.
- Une période prolongée de taux d'intérêt faibles pourrait avoir une incidence défavorable additionnelle sur notre bénéfice net et notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie et nos plans d'affaires. Cette incidence pourrait entre autres correspondre à une baisse des souscriptions, à des affaires nouvelles moins rentables ou à des changements dans le modèle de rachat des contrats existants.

Nous sommes également exposés directement aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit en raison de nos placements appuyant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. La hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts réduira la valeur de nos actifs actuels. À l'inverse, la baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de crédit occasionneront une réduction des produits tirés des placements sur les nouveaux achats d'actifs à revenu fixe. Ces risques ne font pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils s'inscrivent dans notre approche en matière de prise de risques et d'appétence pour le risque.

6.B.iii Risque immobilier

Le risque immobilier est la possibilité que nous subissions des pertes financières en raison des fluctuations de la valeur de nos placements immobiliers ou des flux de trésorerie futurs qui y sont associés. Nous sommes exposés au risque immobilier et nous pourrions subir des pertes financières en raison de la propriété directe de placements immobiliers, ou de telles pertes pourraient découler indirectement de placements dans des titres à revenu fixe garantis par des biens immobiliers, de droits de tenure à bail, de loyers fonciers et d'opérations d'achat et de cession-bail.

Le risque de prix lié aux biens immobiliers peut découler de conditions des marchés externes, d'une analyse inadéquate d'un immeuble, d'une couverture d'assurance insuffisante, de l'évaluation inappropriée des biens immobiliers ou de l'exposition au risque environnemental.

Nous détenons des placements immobiliers qui soutiennent le passif du fonds général et l'excédent, et les fluctuations de valeur influenceront sur notre bénéfice net. Une hausse importante et soutenue des taux d'intérêt pourrait entraîner une détérioration de la valeur des biens immobiliers.

6.B.iv Risque de change

Le risque de change provient de la non-concordance entre la monnaie dans laquelle sont libellés nos actifs et nos passifs (y compris le capital) et les flux de trésorerie. Ce risque peut provenir de diverses sources, telles que les opérations et les services libellés en monnaies étrangères, les couvertures de change, les placements libellés en monnaies étrangères, les placements dans des filiales étrangères et le bénéfice net tiré des établissements à l'étranger. Les changements ou la volatilité des taux de change, y compris les variations des monnaies dont la valeur est fixée à celle d'une autre monnaie, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice net.

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous sommes actifs dans plusieurs pays; nos produits et nos charges sont donc libellés dans plusieurs monnaies étrangères. Dans chaque territoire où nous sommes présents, nous faisons généralement en sorte que la monnaie étrangère de nos actifs corresponde à celle de nos passifs et du capital requis dans ce territoire. Nous pouvons ainsi nous protéger contre les perturbations de nos activités locales liées aux fluctuations de change. Les dérivés de change, comme les swaps de devises et les contrats de change à terme, sont utilisés à titre d'outil de gestion des risques afin de gérer le risque de change conformément à notre politique de gestion actif-passif. Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, la Compagnie n'était pas exposée à un risque important lié au change.

Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur notre bénéfice net et sur notre excédent au moment de la conversion en dollars canadiens des résultats financiers libellés en monnaie fonctionnelle. Le bénéfice net réalisé à l'extérieur du Canada ne fait généralement pas l'objet d'une couverture de change, et un recul de la monnaie locale de nos établissements étrangers par rapport au dollar canadien peut avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice net exprimé en dollars canadiens. Un renforcement de la monnaie locale de nos établissements à l'étranger par rapport au dollar canadien pourrait avoir l'effet contraire. Les fluctuations des taux de change pourraient également avoir une incidence sur les ratios de capital réglementaire.

6.B.v Risque lié à l'inflation

Le risque lié à l'inflation correspond à la possibilité de subir une perte financière en raison de la variation des taux d'inflation. Ce risque découle des passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont liés à des mesures de l'inflation, comme l'indice des prix à la consommation. L'exposition au risque découle en grande partie de certains contrats de rentes collectifs et individuels et contrats d'assurance invalidité de longue durée collectifs. Dans le cas de ces contrats, le paiement de rentes et de règlements d'invalidité peut être lié à une formule d'indexation incluant un indice d'inflation des prix. Les paiements de prestations liés aux indices d'inflation peuvent également inclure divers plafonds, planchers et moyennes qui varient selon les produits.

L'exposition au risque lié à l'inflation est gérée dans le cadre de notre programme de gestion actif-passif, principalement en investissant dans des actifs liés à l'inflation afin de contrebalancer le risque lié au passif.

L'incidence de l'inflation sur les charges du fonds général est décrite à la note 7.A.v, Risque lié aux charges, du présent document.

6.B.vi Sensibilités au risque de marché

Nous avons recours à une variété de méthodes et de mesures pour quantifier notre exposition au risque de marché. Celles-ci comprennent la gestion des durées, les techniques d'étude des taux clés, les mesures de convexité, les analyses d'écarts de flux de trésorerie, les tests

effectués au moyen de scénarios et les tests de la sensibilité du bénéfice et des ratios de capital réglementaires par rapport aux limites d'appétence pour le risque.

L'évaluation des passifs et des actifs est touchée par le niveau du rendement des marchés des actions, les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les écarts de swap ainsi que par d'autres variables liées au risque de marché. Les rubriques ci-après présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des variables du marché sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Les sensibilités estimatives présentées dans les tableaux ci-après reflètent l'incidence des fluctuations du marché sur les contrats d'assurance et les contrats de placement, sur l'actif couvrant les contrats d'assurance, sur l'actif couvrant les contrats de placement, sur l'actif couvrant l'excédent et sur les placements en capitaux de lancement dans nos filiales de gestion de l'actif.

Les sensibilités du bénéfice net aux fluctuations des marchés des actions et de l'immobilier sont principalement attribuables aux variations de la valeur des placements garantissant les passifs du fonds général et l'excédent. Les sensibilités du bénéfice net aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit découlent de l'incidence nette sur les passifs et les actifs qui les couvrent. La baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de crédit se traduiront par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, contrebalancée par l'augmentation de la valeur de l'actif couvrant les passifs du fonds général. La hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts de crédit se traduira par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance, contrebalancée par la diminution de la valeur de l'actif couvrant les passifs du fonds général. Les rubriques « Risque actions », « Risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit » et « Risque immobilier » qui précèdent présentent de plus amples renseignements au sujet de l'incidence des variations ou de la volatilité des cours du marché sur les actifs et les passifs.

Les sensibilités des autres éléments du résultat global subissent l'incidence des variations de la valeur de marché des actifs classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La valeur de marché des actifs à revenu fixe à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui sont détenus principalement afin de couvrir l'excédent, des contrats de placement et des passifs liés à la MSC augmente en cas de baisse des taux d'intérêt ou de resserrement des écarts et diminue en cas de hausse des taux d'intérêt ou d'augmentation des écarts.

Ces sensibilités au risque de marché reflètent une incidence immédiate sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global; elles ne tiennent pas compte des incidences à plus long terme, telles que l'effet sur les produits tirés des honoraires provenant de nos affaires de gestion d'actifs.

Se reporter à la rubrique « Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités » de la présente section pour obtenir des renseignements additionnels importants concernant ces estimations.

Sensibilités aux marchés des actions

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des cours des marchés des actions sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global de la Compagnie, au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Aux 31 décembre	2024				2023			
Variation des marchés des actions ^{1), 2), 3)}	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(550) \$	(225) \$	225 \$	575 \$	(400) \$	(175) \$	175 \$	425 \$

¹⁾ Variation respective sur tous les marchés des actions au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. En présumant que les placements réels en actions suivent de façon constante et précise l'ensemble des marchés des actions. Étant donné que, en pratique, les placements réellement effectués sur les marchés des actions diffèrent des indices boursiers généraux (en raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation, des placements dans des actions de sociétés fermées et d'autres facteurs), les sensibilités réelles pourraient différer considérablement de celles présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures des actions pour les programmes de couverture à des intervalles de 2 % (pour les fluctuations de 10 % des marchés des actions) et à des intervalles de 5 % (pour les fluctuations de 25 % des marchés des actions).

²⁾ Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.

³⁾ Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies par tranches de 25 \$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré de nos coentreprises en Chine et en Inde.

Sensibilités aux taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des taux d'intérêt sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Aux 31 décembre	2024		2023	
Variation des taux d'intérêt ^{1), 2), 3)}	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(50) \$	25 \$	(25) \$	50 \$
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global ⁴⁾	200 \$	(200) \$	200 \$	(200) \$

¹⁾ Les sensibilités aux taux d'intérêt supposent une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 et aucune variation du taux sans risque ultime. Les variations des rendements réalisés découlant de facteurs comme les différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance et des emplacements géographiques pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures de taux d'intérêt pour les programmes de couverture à des intervalles de 10 points de base (pour les variations de 50 points de base des taux d'intérêt).

²⁾ Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.

³⁾ Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies par tranches de 25 \$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré de nos coentreprises en Chine et en Inde.

⁴⁾ Les sensibilités des autres éléments du résultat global au risque de marché excluent l'incidence des variations des obligations au titre des prestations déterminées et des actifs des régimes.

Nous avons utilisé une variation de 50 points de base des taux d'intérêt et des variations de 10 % et de 25 % des marchés des actions pour déterminer les sensibilités présentées dans le tableau ci-dessus, parce que nous sommes d'avis que ces perturbations des marchés étaient raisonnables au 31 décembre 2024. Des variations importantes des variables du marché pourraient avoir une incidence autre que la variation proportionnelle sur nos sensibilités.

Sensibilités aux écarts de crédit et aux écarts de swap

Les tableaux suivants présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des écarts de crédit et des écarts de swap sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Aux 31 décembre	2024		2023	
Variation des écarts de crédit ^{1), 2)}	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	75 \$	(50) \$	50 \$	(50) \$
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global ³⁾	200 \$	(200) \$	200 \$	(175) \$

¹⁾ Les sensibilités aux écarts de crédit présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme, sans variation de la prime de liquidité ultime. Les sensibilités reflètent un plancher de zéro pour les écarts de crédit lorsque ceux-ci ne sont pas négatifs. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus.

²⁾ Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies par tranches de 25 \$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré de nos coentreprises en Chine et en Inde.

³⁾ Les sensibilités des autres éléments du résultat global au risque de marché excluent l'incidence des variations des obligations au titre des prestations déterminées et des actifs des régimes.

Aux 31 décembre	2024		2023	
Variation des écarts de swap ^{1), 2)}	Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base	Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(25) \$	25 \$	(25) \$	25 \$

¹⁾ Les sensibilités aux écarts de swap présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus.

²⁾ Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies par tranches de 25 \$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré de nos coentreprises en Chine et en Inde.

Sensibilités liées aux biens immobiliers

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées de la valeur de nos placements immobiliers sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Aux 31 décembre	2024		2023	
Variation de la valeur des biens immobiliers ¹⁾	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(450) \$	450 \$	(475) \$	475 \$

¹⁾ Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies par tranches de 25 \$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré de nos coentreprises en Chine et en Inde.

6.B.vii Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités

Nos sensibilités au risque de marché constituent des mesures de la variation estimative de notre bénéfice net et des autres éléments du résultat global qui tiennent compte des variations des variables de risque sur le marché présentées ci-dessus, en fonction des variables de risque sur le marché et des affaires en vigueur à la date de clôture. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en présupant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Les sensibilités ne tiennent pas compte des incidences indirectes, comme les incidences potentielles sur la dépréciation du goodwill ou les réductions de valeur applicables aux actifs d'impôt différé.

Nous avons fourni des mesures de la sensibilité de notre bénéfice net aux variations instantanées des marchés des actions, des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des écarts de swap et des prix des biens immobiliers. Les mises en garde de la présente rubrique s'appliquent également à toutes les sensibilités relatives au bénéfice net et aux autres éléments du résultat global.

Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces estimations pour plusieurs raisons, notamment les différences dans la structure et la distribution des perturbations du marché, l'interaction entre ces facteurs de risque, les erreurs de modélisation ou les modifications des autres hypothèses, comme la répartition des activités, les taux d'imposition effectifs, le comportement des titulaires de contrat, les taux de change et les autres variables du marché liées à ces hypothèses sous-jacentes au calcul de ces sensibilités. L'écart entre les résultats réels et les fourchettes indicatives présentées est généralement accentué par des fluctuations plus importantes des variables de risque. Nos sensibilités au 31 décembre 2023 ont été incluses à des fins comparatives seulement.

Les sensibilités aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit supposent une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement, ou une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme, sans variation du taux sans risque ultime ni de la prime de liquidité ultime. Les sensibilités réelles peuvent différer de façon importante de celles présentées en fonction de facteurs tels que des différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs, des types de dérivés et des notations.

Les sensibilités reflètent la composition de nos actifs et de nos passifs au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement. Des changements de ces positions par suite de nouvelles souscriptions ou d'échéances, de l'achat ou de la vente d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient donner lieu à des écarts significatifs par rapport aux sensibilités présentées. Plus particulièrement, ces sensibilités reflètent l'incidence prévue des activités de couverture en fonction des programmes de couverture en place aux dates de calcul le 31 décembre. L'incidence réelle des activités de couverture peut différer considérablement de l'incidence prévue dans les sensibilités estimatives en raison des activités continues de rééquilibrage des couvertures, des modifications de l'envergure et de la portée des activités de couverture, des variations du coût ou de la disponibilité générale des instruments de couverture, du risque de corrélation (le risque que les couvertures ne reproduisent pas de façon exacte les résultats des portefeuilles sous-jacents), du risque de modèle et des autres risques opérationnels associés à la gestion continue des programmes de couverture ou encore de l'incapacité potentielle des contreparties d'obtenir les résultats prévus.

Nos programmes de couverture peuvent eux-mêmes nous exposer à d'autres risques, incluant le risque de corrélation, le risque de volatilité, et à une augmentation des risques de contrepartie liés aux dérivés, de liquidité, de modèle et des autres risques opérationnels. Ces facteurs peuvent avoir une incidence défavorable sur l'efficacité nette, les coûts et la viabilité financière du maintien de ces programmes de couverture et, par conséquent, une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Bien que nos programmes de couverture visent à atténuer ces effets (par exemple, le risque de contrepartie sur les couvertures est géré en assurant une grande diversification, en faisant affaire principalement avec des contreparties très bien cotées et en négociant des contrats de gré à gré compensés par l'intermédiaire de chambres de compensation centrales, des contrats négociés en bourse ou des contrats de gré à gré bilatéraux conclus directement entre les contreparties, assortis d'annexes sur le soutien au crédit), un risque résiduel ainsi que la volatilité du résultat déclaré et du capital sont toujours possibles.

Les sensibilités sont évaluées en fonction de méthodes et d'hypothèses en vigueur en date du 31 décembre 2024 et du 31 décembre 2023, selon le cas. Des modifications apportées à l'environnement de réglementation, aux hypothèses ou aux méthodes utilisées pour évaluer les actifs et les passifs après ces dates pourraient donner lieu à des variations significatives des sensibilités estimatives. Des fluctuations des variables de risque sur le marché au-delà des variations présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

Les sensibilités reflètent la marge sur services contractuels au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Dans le cas des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, lorsque la variation de l'incidence de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne découlent pas des éléments sous-jacents entraîne un ajustement de la MSC, les variations du solde de la MSC auront une incidence sur la sensibilité du bénéfice aux variations des variables de risque sur le marché.

Pour les raisons susmentionnées, nos sensibilités devraient être perçues uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs de ces hypothèses spécialisées et ne devraient pas être interprétées comme des prévisions de notre bénéfice et des autres éléments du résultat global futurs. Étant donné la nature de ces calculs, nous ne pouvons donner aucune garantie que l'incidence réelle correspondra aux estimations présentées.

6.C Risque de liquidité

Description du risque

Le risque de liquidité est la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de financer la totalité des engagements en matière de sorties de trésorerie et des exigences relatives aux garanties à mesure qu'ils arrivent à échéance, ce qui comprend le risque de devoir vendre des actifs à des prix plus bas et de subir ainsi des pertes réalisées à la vente. Ce risque comprend également les restrictions quant à notre capacité d'attribuer de façon efficace le capital parmi nos filiales en raison de différentes contraintes imposées par les marchés et par la réglementation sur les mouvements des fonds. Nos obligations de financement découlent du versement des prestations aux titulaires de contrat, des charges, des règlements de réassurance, des acquisitions d'actifs, des engagements en matière de placements, du versement de l'intérêt sur les dettes et de dividendes sur les actions ordinaires et les actions privilégiées. Les sources de flux de trésorerie disponibles comprennent les primes et dépôts du fonds général, les entrées de fonds relatives aux placements (comme les échéances, les remboursements de capital, les revenus de placements et le produit des ventes d'actifs), les produits dégagés des activités de financement et les versements de dividendes et d'intérêts provenant de filiales. Nous avons entrepris différentes opérations de financement et avons conclu des contrats dérivés aux termes desquels nous pouvons être tenus de fournir une garantie ou de verser des paiements aux contreparties pour pallier la baisse de la valeur de marché d'actifs précis. Le montant des garanties ou des paiements requis peut augmenter dans certaines circonstances (notamment en cas de fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des marchés des actions ou des taux de change), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos liquidités.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de liquidité

Nous maintenons généralement un niveau prudent de liquidités et nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de liquidité, qui sont décrits ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de liquidité, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- Une gestion des liquidités conforme à nos principes directeurs en matière de gestion actif-passif et à nos directives d'exploitation à ce chapitre.
- Le maintien de plans d'urgence visant la gestion des liquidités lors d'un événement de liquidité.
- Des tests de tension effectués au moyen de la comparaison des paramètres de risque des ratios de liquidité aux seuils prévus par nos principes directeurs, dans le cadre d'un scénario de conditions défavorables sur un mois. Ces paramètres de risque des ratios de liquidité sont mesurés et gérés aux niveaux de l'entreprise et de l'entité juridique.
- Des tests de tension à l'égard de nos garanties, effectués au moyen de la comparaison des ratios de couverture des garanties aux seuils prévus par nos principes directeurs.
- Des programmes de gestion de la trésorerie et des programmes de gestion actif-passif qui soutiennent notre capacité de maintenir notre situation financière en nous assurant que nous disposons de liquidités et de flux de trésorerie suffisants pour couvrir nos besoins de financement éventuels. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs au chapitre de la durée.

- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.
- Une gestion active et une surveillance étroite du niveau de notre capital et de nos actifs, ainsi que de la diversification et de la qualité du crédit à l'égard de nos placements.
- Le recours à diverses facilités de crédit pour les besoins généraux de l'entreprise.

Nous sommes soumis aux divers règlements en vigueur dans les territoires où nous exerçons des activités. Dans certains territoires, la capacité des filiales de la FSL inc. à verser des dividendes ou à transférer des fonds est réglementée et peut nécessiter l'obtention d'approbations des autorités de réglementation locales et le respect de conditions précises dans certaines circonstances. Grâce à une gestion de trésorerie efficace et à une planification judicieuse de son capital, la FSL inc. fait en sorte que ses filiales, dans leur ensemble et individuellement, soient adéquatement financées et disposent des liquidités appropriées pour pouvoir respecter leurs engagements.

En nous fondant sur nos flux de trésorerie antérieurs et sur nos processus de gestion des liquidités, nous estimons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation continueront de nous procurer les liquidités dont nous aurons besoin pour nous acquitter des obligations liées aux Clients et au service de la dette et pour payer les autres charges à mesure qu'elles doivent être réglées.

6.C.i Analyse des échéances des contrats d'assurance

Les tableaux suivants présentent les flux de trésorerie estimatifs futurs non actualisés liés aux actifs et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus présentés dans nos états consolidés de la situation financière. Ces flux de trésorerie comprennent des estimations relativement au moment et au paiement de règlements décès et invalidité, aux contrats rachetés, aux contrats arrivant à échéance, au paiement de rentes, aux garanties de taux minimaux sur les produits de fonds distincts, aux participations attribuables aux titulaires de contrat, aux sommes en dépôt, aux commissions et aux taxes sur les primes contrebalancées par les primes contractuelles futures de même qu'aux frais sur les contrats en vigueur. Ces estimations des flux de trésorerie sont fondées sur les hypothèses les plus probables dans la détermination des actifs et des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus. En raison de l'utilisation d'hypothèses, les flux de trésorerie réels seront différents de ces estimations. Les montants payables à vue, qui comprennent les sommes en dépôt, les participations capitalisées, les règlements en cours et la valeur des comptes des titulaires, sont inclus dans l'intervalle Moins de 1 an. Les montants présentés dans ce tableau comprennent le passif au titre des sinistres survenus et le passif au titre de la couverture restante pour les contrats évalués au moyen de la MRP. Les montants présentés dans le tableau diffèrent de la valeur comptable du portefeuille principalement en raison de l'actualisation et des ajustements au titre du risque.

	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2024							
Contrats d'assurance :							
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	(633) \$	(332) \$	(272) \$	(263) \$	(241) \$	(3 935) \$	(5 676) \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	11 269 ¹⁾	3 254	3 363	4 059	5 211	729 030	756 186
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant net	10 636 \$	2 922 \$	3 091 \$	3 796 \$	4 970 \$	725 095 \$	750 510 \$
Contrats de réassurance détenus :							
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	(847) \$ ¹⁾	(652) \$	(685) \$	(707) \$	(728) \$	(9 405) \$	(13 024) \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	110	99	101	104	107	4 769	5 290
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, montant net	(737) \$	(553) \$	(584) \$	(603) \$	(621) \$	(4 636) \$	(7 734) \$
Au 31 décembre 2023							
Contrats d'assurance :							
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	(463) \$	(323) \$	(276) \$	(248) \$	(225) \$	(3 305) \$	(4 840) \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	11 428 ¹⁾	3 670	3 887	4 128	4 451	556 052	583 616
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant net	10 965 \$	3 347 \$	3 611 \$	3 880 \$	4 226 \$	552 747 \$	578 776 \$
Contrats de réassurance détenus :							
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	(520) \$ ¹⁾	(54) \$	(69) \$	(105) \$	(130) \$	(11 330) \$	(12 208) \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	140	83	88	91	95	5 036	5 533
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, montant net	(380) \$	29 \$	19 \$	(14) \$	(35) \$	(6 294) \$	(6 675) \$

¹⁾ Comprend des montants payables à vue de 5 177 \$ (2023 — 4 800 \$) et de (29) \$ (2023 — (33) \$) au titre des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, respectivement.

6.C.ii Analyse des échéances – Autres passifs financiers

Les échéances contractuelles de nos passifs financiers et de nos engagements contractuels importants autres qu'au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Aux 31 décembre	2024					2023				
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs relatifs aux contrats de placement ¹⁾	6 157 \$	2 351 \$	1 413 \$	1 692 \$	11 613 \$	5 728 \$	2 518 \$	1 442 \$	1 727 \$	11 415 \$
Débiteures de premier rang et financement non garanti ²⁾	2 133	28	28	519	2 708	2 347	28	28	533	2 936
Titres de créance subordonnés ²⁾	225	451	585	7 248	8 509	204	410	554	7 192	8 360
Ententes de rachats d'obligations	2 840	—	—	—	2 840	2 705	—	—	—	2 705
Créditeurs et charges à payer	10 085	—	—	—	10 085	8 665	—	—	—	8 665
Engagements de location ³⁾	166	262	207	421	1 056	188	319	228	534	1 269
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires	461	758	382	380	1 981	306	885	560	535	2 286
Emprunts ²⁾	23	107	244	31	405	86	103	14	162	365
Facilités de crédit	2 126	—	—	—	2 126	2 330	—	—	—	2 330
Total du passif	24 216 \$	3 957 \$	2 859 \$	10 291 \$	41 323 \$	22 559 \$	4 263 \$	2 826 \$	10 683 \$	40 331 \$
Engagements contractuels ⁴⁾ :										
Emprunts, capitaux propres et emprunts hypothécaires contractuels	1 242 \$	985 \$	576 \$	2 054 \$	4 857 \$	39 \$	1 199 \$	915 \$	2 756 \$	4 909 \$
Total des engagements contractuels	1 242 \$	985 \$	576 \$	2 054 \$	4 857 \$	39 \$	1 199 \$	915 \$	2 756 \$	4 909 \$

¹⁾ Ces montants correspondent aux flux de trésorerie estimatifs non actualisés liés aux passifs relatifs aux contrats de placement présentés dans nos états consolidés de la situation financière.

²⁾ Paiements qui sont exigibles en fonction des échéances et qui comprennent les paiements d'intérêts prévus. Le rachat réel de certains titres peut être devancé, puisque certains titres prévoient une option d'achat anticipé à la valeur nominale au gré de l'émetteur.

³⁾ Les passifs liés aux engagements de location sont inclus dans les états consolidés de la situation financière.

⁴⁾ Les engagements contractuels ne sont pas inscrits aux états consolidés de la situation financière. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces engagements, se reporter à la note 22.

7. Gestion du risque d'assurance

7.A Risque d'assurance

Description du risque

Le risque d'assurance est l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus à l'égard de la mortalité, de la morbidité et de la longévité. De plus, les risques liés aux comportements des titulaires de contrat, à la conception des produits et à la fixation des prix, aux charges et à la réassurance ont une incidence sur plusieurs catégories de risque, y compris le risque d'assurance.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque d'assurance

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque d'assurance, qui sont résumés ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque d'assurance, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites d'appétence préétablies pour les risques liés aux comportements des titulaires de contrat, à la mortalité et à la morbidité et à la longévité.
- Des principes directeurs en matière de risque d'assurance ainsi que des directives et des pratiques détaillées.
- Un manuel mondial de tarification harmonisant les pratiques en matière de tarification avec les normes de gestion des risques de l'entreprise et assurant l'application d'une approche cohérente en matière de tarification d'assurance.
- L'application de limites de conservation maximales approuvées par le conseil d'administration. Les montants excédant ces limites sont réassurés.
- L'établissement de procédures détaillées pour chaque secteur d'activité, ce qui comprend des critères d'approbation des risques et d'évaluation des sinistres, et l'exercice d'une surveillance à cet égard.
- L'établissement de normes et des procédures de tarification et de sélection des risques et la surveillance de leur application par les responsables de la gestion des risques liés à la tarification et aux règlements.

- La gestion de la diversification et de la mise en commun des risques au moyen du regroupement des risques selon les produits, l'emplacement géographique et les canaux de distribution.
- La réassurance est utilisée pour limiter les pertes, réduire au minimum l'exposition aux risques importants et accroître la capacité de croissance.
- Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et les principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit, qui établissent les critères et les protocoles d'acceptation afin de surveiller le volume de cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur ou groupe de réassureurs.
- La surveillance du risque lié aux contreparties de réassurance, notamment au moyen de la communication annuelle d'information sur l'exposition au risque de réassurance au comité d'examen des risques.
- L'intégration de diverses limites, restrictions et structures de frais à la conception des contrats afin d'établir un profil de risque plus uniforme et de limiter les possibilités d'antisélection.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le suivi des études sur les résultats et de l'analyse des composantes du bénéfice à l'échelle de la Compagnie et de l'industrie, et leur intégration aux processus d'évaluation, de renouvellement et de fixation des prix des nouveaux contrats.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes des facteurs du risque d'assurance.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes IFRS.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques.

La concentration des risques d'assurance fait l'objet d'une surveillance sur le plan géographique, et son incidence défavorable est atténuée au moyen d'un portefeuille de produits diversifiés, de la conception des produits, des normes et des pratiques en matière de souscription, du recours à la réassurance ainsi que des activités de la Compagnie à l'échelle mondiale. En ce qui a trait au risque de réassurance, la concentration est évaluée en regroupant l'exposition à chaque contrepartie de réassurance pour l'ensemble des secteurs d'activité afin de s'assurer qu'elle n'excède pas un niveau de risque prédéfini.

Les risques propres à l'assurance et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-dessous.

7.A.i Risque lié aux comportements des titulaires de contrat

Description du risque

Bon nombre de nos produits comprennent une forme quelconque d'options intégrées des titulaires de contrat. Il est possible que nous subissions des pertes en raison des comportements des titulaires de contrat, ce qui peut s'avérer plus défavorable que les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix et de l'évaluation des produits, à l'égard de la déchéance des contrats ou de l'exercice d'autres options incorporées aux contrats.

L'incertitude relative aux comportements des titulaires de contrat peut provenir de plusieurs sources, notamment :

- les événements imprévus survenant dans leur vie;
- le niveau général d'activité économique (qu'il soit supérieur ou inférieur aux prévisions);
- les changements au sein des marchés des capitaux et des marchés financiers;
- les modifications apportées à la fixation des prix ou à la disponibilité des produits existants;
- l'introduction de nouveaux produits, l'évolution de la technologie et des normes de tarification;
- les changements touchant notre solidité financière ou notre réputation.

L'incertitude relative aux flux de trésorerie futurs subissant l'influence des comportements des titulaires de contrat peut être exacerbée par des comportements inattendus pouvant se manifester durant des périodes de turbulences économiques ou au moment de l'exercice d'options importantes au cours de la durée d'un contrat d'assurance.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié aux comportements des titulaires de contrat

Bon nombre de nos produits sont assortis de divers types de modalités visant à atténuer l'incidence des comportements incertains des titulaires de contrat. Ces modalités comprennent ce qui suit :

- L'imposition de frais de rachat en vue d'ajuster la somme versée au titulaire de contrat en fonction des conditions de marché alors en vigueur.
- L'imposition de limites relativement au montant des rachats et emprunts des titulaires de contrat.
- L'imposition de restrictions relativement au moment où les titulaires de contrat peuvent exercer certaines options.
- L'imposition de restrictions sur les types de fonds que les titulaires de contrat peuvent choisir ainsi que sur la fréquence à laquelle ils peuvent changer de fonds.

Le risque lié aux comportements des titulaires de contrat est également atténué par la réassurance de certains contrats d'assurance.

Des études internes sur les résultats techniques permettent de surveiller, d'examiner et de mettre à jour au besoin les hypothèses relatives aux comportements des titulaires de contrat, ce qui pourrait se traduire par des mises à jour des passifs relatifs aux contrats.

7.A.ii Risque lié à la mortalité et à la morbidité

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité est le risque que nos résultats techniques futurs soient défavorables par rapport aux hypothèses utilisées dans la fixation des prix et l'évaluation des produits.

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité pourrait avoir une incidence défavorable sur bon nombre de nos produits, ce qui pourrait se traduire par des résultats financiers défavorables. Ce risque peut se présenter dans le cours normal des activités, en raison de fluctuations aléatoires des résultats techniques ou de catastrophes, par suite d'une pandémie ou en combinaison avec d'autres facteurs de risque, comme

le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix. Des résultats techniques défavorables en matière de mortalité ou de morbidité peuvent également survenir en raison d'une antisélection systémique qui pourrait découler d'une mauvaise conception des contrats ou d'une défaillance du processus de tarification, ou de la création de marchés appartenant aux investisseurs ou de marchés secondaires pour les contrats d'assurance-vie. Des résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité pourraient également découler d'événements externes, notamment une hausse des règlements invalidité durant les périodes de ralentissement économique, une hausse des coûts des traitements médicaux et une hausse de l'utilisation des médicaments de spécialité.

Le risque lié à la concentration de la mortalité et de la morbidité est le risque qu'il se produise, dans des emplacements géographiques où la couverture d'assurance est importante, des événements catastrophiques comme des catastrophes naturelles (par exemple, des tremblements de terre), des catastrophes causées par l'homme (par exemple, des actes de terrorisme, des actions militaires ou la propagation par inadvertance de produits toxiques dans l'environnement) ainsi que des épidémies.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié à la mortalité et à la morbidité

L'exposition au risque de concentration des contrats collectifs fait l'objet d'une surveillance en un seul endroit. Nous n'avons pas un niveau élevé de risque de concentration lié à des particuliers ou à des groupes, étant donné la bonne diversification au chapitre de la répartition géographique et de nos activités. La majeure partie du risque lié à la mortalité auquel est exposée la Compagnie se rapporte à l'Amérique du Nord. Les contrats d'assurance individuelle et collective font l'objet d'une tarification avant leur établissement initial et leur renouvellement, en fonction de la sélection des risques, de la conception du contrat et des techniques de tarification.

Les lois actuelles au Canada restreignent le droit des assureurs d'obliger leurs titulaires de contrat à se soumettre à des tests génétiques ou à leur fournir les résultats de tels tests. Le fait que les titulaires de contrat puissent obtenir les résultats de tests génétiques sans que nous y ayons accès entraîne une asymétrie d'information entre les titulaires de contrat et les assureurs, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats techniques en matière de mortalité et de morbidité, ainsi que sur les comportements des titulaires de contrat. Cette asymétrie d'information pourrait s'accroître à mesure que les tests génétiques deviendront de plus en plus sophistiqués et accessibles, ce qui permettrait de mieux diagnostiquer certaines conditions pour lesquelles le traitement est dispendieux ou inexistant. L'asymétrie d'information peut par ailleurs accroître le risque d'antisélection des titulaires de nouveaux contrats. Cela pourrait éventuellement avoir une incidence sur le taux de déchéance des contrats puisque de mauvais résultats de tests génétiques pourraient inciter des titulaires de contrat à conserver leur contrat, ce qui entraînerait un nombre de règlements plus élevé que prévu au moment d'établir le prix et la valeur des produits, en plus d'augmenter les tarifs d'assurance, ce qui pourrait entraîner la perte de titulaires de contrat nouveaux et existants.

Des procédures de tarification détaillées et uniformes ont été établies afin de pouvoir déterminer l'assurabilité des proposants et de gérer notre exposition aux règlements importants. Ces exigences de tarification font régulièrement l'objet d'une comparaison rigoureuse avec les lignes directrices de l'industrie, et la supervision est assurée par les responsables de la tarification et de la gestion des règlements. Nous nous engageons à verser les règlements équitablement et rapidement, conformément aux modalités de nos contrats. Notre processus de gestion des demandes de règlement est conçu pour assurer une évaluation approfondie de celles-ci.

Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance, qui sont approuvés par le comité d'examen des risques, précisent le montant maximal du risque d'assurance sur une seule tête pouvant être conservé. Le plein de conservation par tête varie par région géographique, et les montants qui viennent en excédent du plein de conservation approuvé par le conseil d'administration sont réassurés pour éviter une concentration excessive du risque.

- Dans le cas de l'assurance sur une seule tête et sur deux têtes payable au premier décès, notre plein de conservation est de 40 \$ au Canada et de 40 \$ US à l'extérieur du Canada.
- Dans le cas de l'assurance-vie de survie, notre plein de conservation global est de 50 \$ au Canada et de 50 \$ US à l'extérieur du Canada.
- Nous appliquons dans certains marchés et territoires des niveaux de conservation inférieurs au plein de conservation.

Nous avons recours à la réassurance pour de nombreux produits dans la plupart de nos secteurs d'activité, et le placement est automatique pour certains portefeuilles d'assurance déterminés, et facultatif pour les risques individuels assortis de certaines caractéristiques.

7.A.iii Risque de longévité

Description du risque

Le risque de longévité correspond à la possibilité de pertes en raison de changements défavorables des taux d'amélioration de la mortalité par rapport aux hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut se manifester peu à peu au fil du temps, à mesure que les conditions socio-économiques s'améliorent et que la médecine progresse. Il pourrait également se manifester plus rapidement à la suite, par exemple, d'une percée médicale qui augmenterait considérablement l'espérance de vie.

Le risque de longévité a une incidence sur les contrats pour lesquels les prestations ou les coûts sont fondés sur la probabilité de survie; une amélioration plus élevée que prévu de l'espérance de vie des assurés pourrait donc faire augmenter le coût final de ces avantages (par exemple, les rentes, les régimes de retraite, les assurances de capital différé, la réassurance, certains fonds distincts et certains types de contrats d'assurance-santé), ce qui exigerait l'augmentation des passifs liés aux titulaires de contrat et entraînerait des réductions du bénéfice net et des fonds propres.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de longévité

Afin d'améliorer la gestion du risque de longévité, nous surveillons les recherches dans des domaines qui pourraient entraîner un changement des prévisions quant à l'amélioration de la mortalité. Des tests de tension sont effectués pour évaluer et surveiller l'incidence d'une amélioration extrême de la mortalité sur le portefeuille global de produits d'assurance et de gestion de patrimoine.

7.A.iv Risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix

Description du risque

Le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix s'entend du risque qu'un produit n'offre pas le rendement prévu, entraînant ainsi des conséquences financières défavorables. Ce risque peut découler d'écarts entre les résultats réels et les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix des produits. Les facteurs de risque incluent l'incertitude relative aux éléments suivants :

- La situation future concernant le rendement des placements.
- Les comportements des titulaires de contrat.
- Les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité.
- Les niveaux de vente.
- La répartition des affaires.
- Les charges.
- L'impôt.

Bien que certains de nos produits nous permettent d'augmenter les primes ou d'ajuster les charges et les crédits sur la durée des contrats, il est possible que les modalités de ces contrats ne nous permettent pas de procéder à des ajustements suffisants pour maintenir le niveau de rentabilité attendu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation sur le plan du capital.

Les produits qui offrent des caractéristiques, des options ou des garanties complexes exigent des modèles, des méthodes ou des hypothèses d'établissement des prix de plus en plus complexes, ce qui accroît l'incertitude.

- Le risque lié à un établissement inexact des prix augmente avec le nombre et l'incertitude inhérente des hypothèses nécessaires pour concevoir un produit.
- Les données du passé conjuguées aux hypothèses portant sur les tendances futures peuvent être de mauvais indicateurs de l'avenir.
- Le manque de données sur les nouveaux produits ou les nouveaux segments de clientèle augmente le risque que les résultats réels futurs ne correspondent pas aux hypothèses prévues.
- Des facteurs externes peuvent apporter de nouveaux facteurs de risque qui n'ont pas été pris en compte au moment de la conception du produit et peuvent avoir des répercussions négatives sur le rendement financier du produit.
- Les comportements des titulaires de contrat dans l'avenir peuvent varier de ce qui avait été prévu au moment de la conception du produit et ainsi nuire à son rendement financier.

Gouvernance et contrôle de la conception des produits et de la fixation des prix

Nos principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix, approuvés par le comité d'examen des risques, établissent le cadre régissant nos pratiques de conception des produits et de fixation des prix. Ils ont pour but d'harmoniser nos produits avec nos objectifs stratégiques et notre approche en matière de prise de risques. Conformément à ces principes directeurs, des processus de conception des produits et de fixation des prix ont été mis en œuvre à l'échelle de la Compagnie. Les nouveaux produits suivent un processus par étapes dans le cadre duquel ils doivent recevoir certaines approbations de la direction selon l'importance de l'initiative. Chacune de ces initiatives est soumise à un processus d'évaluation des risques afin de dégager les principaux risques et les besoins en matière d'atténuation de ces risques et est examinée par diverses parties prenantes. Des procédures de gouvernance et de contrôle additionnelles sont décrites ci-dessous :

- Les modèles de fixation des prix ainsi que les méthodes et les hypothèses utilisées sont soumis à des contrôles internes périodiques effectués par des pairs.
- Des études sur les résultats, des analyses des composantes du bénéfice et des tableaux de bord de produits servent à comparer les résultats réels à ceux estimés lors de la phase de fixation des prix et d'évaluation.
- En ce qui a trait aux produits tarifés en fonction des résultats, des produits avec participation et des produits ajustables, les résultats techniques récents sont reflétés par des modifications des barèmes de participation ainsi que par d'autres mécanismes d'ajustement des contrats, notamment à l'égard des niveaux de primes et de prestations.
- Des limites et des restrictions peuvent être introduites dans la conception des produits afin d'atténuer les comportements défavorables des titulaires de contrat ou d'augmenter le seuil de versement de certaines prestations.

7.A.v Risque lié aux charges

Description du risque

Le risque lié aux charges est le risque que les charges à venir soient plus importantes que celles prises en compte dans les hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut découler des éléments suivants :

- La conjoncture économique générale.
- Des augmentations imprévues de l'inflation.
- Une croissance plus lente que prévu.
- Des modifications de la disponibilité des produits existants.
- Une diminution de la productivité conduisant à une hausse des frais unitaires.

Le risque lié aux charges se présente dans le cas des produits pour lesquels nous ne pouvons ou ne voulons pas transférer les augmentations de coûts aux titulaires de contrat et peut prendre la forme d'une augmentation des passifs ou d'une réduction des bénéfices futurs attendus.

À l'occasion, certains produits ou secteurs d'activité cessent d'être offerts en souscription (par exemple, les activités d'assurance-vie individuelle aux États-Unis). Notre capacité à gérer efficacement les activités fermées liées à ces produits ou secteurs d'activité implique des risques additionnels, tels que le risque lié aux comportements des titulaires de contrat et le risque lié aux charges, lesquels pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre rentabilité et notre situation financière.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié aux charges

Nous surveillons attentivement les charges au moyen d'un processus d'établissement de budget annuel et de l'examen continu de tout écart entre les frais unitaires présumés lors de la fixation des prix et les charges réelles.

7.A.vi Risque de réassurance

Description du risque

Nous réassurons certains risques pris en charge par nos diverses entreprises d'assurance. Le risque de réassurance s'entend du risque de perte financière causée par l'évolution défavorable des conditions des marchés de la réassurance (par exemple, suppression ou diminution de la capacité de réassurance, ou augmentation du coût de la réassurance), par l'insolvabilité d'un réassureur ou par une couverture de réassurance inadéquate. Bien que les contrats de réassurance prévoient le recouvrement des sommes réglées par suite de la réalisation du risque cédé, la Compagnie demeure le principal responsable envers les titulaires de contrat.

Les taux des traités de réassurance en vigueur peuvent être soit garantis, soit ajustables sur la durée du contrat cédé. Les changements des conditions des marchés de la réassurance, y compris les mesures adoptées par les réassureurs pour augmenter les taux sur les couvertures existantes et nouvelles, et notre capacité à obtenir une réassurance adéquate, peuvent avoir des répercussions négatives sur la disponibilité de capacités de réassurance, ou sur le coût associé au maintien de capacités de réassurance existantes ou à l'obtention de nouvelles capacités de réassurance, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur nos stratégies d'affaires, notre rentabilité et notre situation financière. À mesure que le secteur mondial de la réassurance continue de passer en revue et d'optimiser ses modèles d'affaires, une hausse des taux ou la renégociation de certains anciens contrats de réassurance par nos réassureurs devient de plus en plus possible. En outre, les modifications apportées au traitement réglementaire des contrats de réassurance pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation de capital.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de réassurance

Nous avons des principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance qui sont approuvés par le comité d'examen des risques et des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit qui sont approuvés par le comité de gouvernance, lesquels servent à définir les critères d'acceptation et les processus visant à surveiller et à gérer le volume des cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur. Ces principes directeurs sont examinés et approuvés régulièrement par le comité pertinent du conseil afin d'assurer leur conformité avec nos niveaux d'appétence pour le risque et nos lignes directrices en matière de risque de réassurance.

Les principes directeurs définissent les critères d'acceptation permettant de vérifier si un réassureur se qualifie à titre de contrepartie de réassurance possédant la capacité, l'expertise, les pratiques en matière de gouvernance et la capacité financière nécessaires pour prendre en charge les risques considérés. De plus, nous effectuons des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance existantes, y compris une évaluation interne du crédit des contreparties de réassurance auxquelles nous sommes exposés de façon significative.

L'exposition aux contreparties de réassurance fait l'objet d'un suivi serré afin d'assurer qu'aucune de ces contreparties ne représente un risque de crédit déraisonnable et que l'exposition ne dépasse pas les limites préétablies. Généralement, afin de diversifier notre risque de réassurance, plusieurs contreparties de réassurance soutiennent un portefeuille de réassurance. Un sommaire de l'exposition au risque de crédit des contreparties de réassurance est communiqué annuellement au comité d'examen des risques.

Afin de renforcer le contrôle du risque de réassurance, nos conventions de réassurance contiennent des modalités permettant d'adopter les mesures nécessaires, notamment la reprise du risque cédé (ce qui pourrait entraîner des coûts pour la Compagnie), dans l'éventualité où la contrepartie de réassurance perdrait sa capacité juridique d'exercer ses activités en raison de son insolvabilité ou de mesures réglementaires.

En cas d'événements défavorables sur les marchés de la réassurance, nous avons également la possibilité de mettre fin ou d'apporter des modifications aux nouvelles souscriptions de nos produits afin de mieux gérer les risques connexes.

7.B Sensibilité aux variations des hypothèses non financières

Le tableau ci-après présente l'incidence immédiate estimative sur la MSC et le bénéfice net de certaines fluctuations instantanées des hypothèses liées à l'assurance et d'autres hypothèses non financières utilisées pour calculer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations, en fonction d'un point de départ et de la répartition des activités au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en présumant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Les estimations sont présentées à titre indicatif, et toute variation du point de départ en ce qui concerne les hypothèses les plus probables, les soldes de la MSC et la répartition des activités entraînera une variation des sensibilités. Ces sensibilités représentent l'estimation de la Compagnie d'un changement des hypothèses les plus probables, qui est raisonnablement probable d'après les résultats historiques de la Compagnie ou du secteur et les normes et les meilleures pratiques du secteur au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

L'incidence sur la MSC est attribuable aux contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la MHV. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation arrêtés. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la MHV, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation courants.

L'incidence sur le bénéfice net est attribuable à toute tranche des sensibilités relatives aux contrats d'assurance évaluées en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la MHV qui ne peut être absorbée par la MSC, à l'incidence entière des contrats d'assurance évalués en vertu de la MRP et à l'écart d'incidence entre les taux d'actualisation arrêtés et courants des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale. Si les taux d'actualisation courants sont plus élevés que les taux arrêtés, cela a généralement une incidence favorable sur le bénéfice net tirés des contrats évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale.

Sensibilités ¹⁾	Incidence possible sur la MSC (avant impôt)		Incidence possible sur le bénéfice net/les capitaux propres (après impôt)		Incidence possible sur la MSC (avant impôt)		Incidence possible sur le bénéfice net/les capitaux propres (après impôt)	
	Contrats d'assurance émis	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	Contrats d'assurance émis	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	Contrats d'assurance émis	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	Contrats d'assurance émis	Déduction faite des contrats de réassurance détenus
Comportement des titulaires de contrat (diminution/ augmentation de 10 %, lorsqu'elle est défavorable)	(625) \$	(800) \$	25 \$	(25) \$	(725) \$	(950) \$	100 \$	100 \$
Taux de mortalité pour l'assurance-vie (augmentation de 2 %)	(350) \$	25 \$	(50) \$	(75) \$	(425) \$	(75) \$	25 \$	(25) \$
Taux de mortalité pour les produits de rente (diminution de 2 %)	(200) \$	(175) \$	— \$	— \$	(175) \$	(175) \$	25 \$	— \$
Taux de morbidité (augmentation de 5 % de l'incidence et diminution de 5 % des résiliations)	(250) \$	(125) \$	(250) \$	(225) \$	(225) \$	(100) \$	(200) \$	(175) \$
Charges (augmentation de 5 %)	(150) \$	(150) \$	(25) \$	(25) \$	(175) \$	(175) \$	— \$	— \$

¹⁾ Les sensibilités du bénéfice net et de la MSC ont été arrondies par tranches de 25 \$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence sur le bénéfice tiré des coentreprises en Chine et en Inde et des entreprises associées, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

8. Autres actifs

Aux 31 décembre	2024	2023
Débiteurs	2 750 \$	2 414 \$
Produits tirés des placements courus et à recevoir	1 163	1 124
Immobilisations corporelles	667	666
Actifs au titre de droits d'utilisation	734	785
Coûts d'acquisition différés ¹⁾	157	152
Charges payées d'avance	1 337	1 136
Actifs au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite constitués (note 24)	58	50
Autres	155	135
Total des autres actifs	7 021 \$	6 462 \$

¹⁾ L'amortissement des coûts d'acquisition différés imputé au résultat au cours de l'exercice s'est chiffré à 27 \$ en 2024 (2023 – 25 \$).

9. Goodwill et immobilisations incorporelles

9.A Goodwill

Le tableau suivant présente les variations de la valeur comptable du goodwill, par secteur d'activité à présenter.

	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	2 607 \$	3 364 \$	2 034 \$	700 \$	8 705 \$
Acquisitions (note 3)	162	104	134	—	400
Cession	(21)	—	—	—	(21)
Fluctuations des taux de change	—	(79)	(20)	(16)	(115)
Solde au 31 décembre 2023	2 748 \$	3 389 \$	2 148 \$	684 \$	8 969 \$
Acquisitions (note 3)	(1)	—	—	—	(1)
Fluctuations des taux de change	—	290	140	58	488
Solde au 31 décembre 2024	2 747 \$	3 679 \$	2 288 \$	742 \$	9 456 \$

Les valeurs comptables du goodwill attribué à nos UGT ou à des groupes d'UGT s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2024	2023
Canada	2 747 \$	2 748 \$
États-Unis		
Garanties de frais dentaires	2 479	2 283
Garanties collectives	1 200	1 106
Gestion d'actifs		
Gestion SLC	1 748	1 645
MFS	540	503
Asie	742	684
Total	9 456 \$	8 969 \$

Tests de dépréciation du goodwill

Le goodwill acquis lors de regroupements d'entreprises est attribué aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition. Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Nous considérons que la valeur recouvrable est égale à la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Il n'y a eu aucune dépréciation du goodwill en 2024 (2023 – aucune).

Techniques d'évaluation et hypothèses importantes

Nous utilisons la meilleure indication de la juste valeur diminuée des coûts de sortie comme étant le prix pouvant être obtenu à la vente d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Nous évaluons d'abord la juste valeur diminuée des coûts de sortie en examinant des transactions comparables conclues récemment sur le marché. À défaut de transactions comparables, nous utilisons une méthode d'évaluation faisant appel à des hypothèses de marché couramment utilisées pour l'évaluation des compagnies d'assurances ou des sociétés de gestion d'actifs, ou une méthode faisant appel à des multiples de valorisation. Les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (2023 – niveau 3).

En vertu de la méthode d'évaluation, la juste valeur est évaluée en fonction des meilleures estimations du bénéfice futur, des charges futures, ainsi que du niveau et du coût futurs du capital sur la durée des contrats, et elle est ajustée, au besoin, pour tenir compte d'éléments comme les coûts de transaction. La valeur attribuée aux affaires nouvelles est fondée sur les souscriptions prévues dans nos plans d'affaires, sur les souscriptions prévues pour la période d'évaluation en fonction d'hypothèses de croissance raisonnables, ainsi que sur les niveaux prévus de rentabilité de ces affaires nouvelles. Pour le calcul de la valeur des affaires nouvelles, les souscriptions futures font l'objet de prévisions sur 10 à 15 ans. Dans certains cas, des multiplicateurs de marché sont utilisés pour la prévision explicite de la valeur approximative des affaires nouvelles.

Les taux d'actualisation appliqués reflètent la nature de l'environnement de l'UGT ou du groupe d'UGT. Les taux d'actualisation utilisés varient entre 9,50 % et 10,50 % après impôt (2023 – entre 9,50 % et 12,50 % après impôt). Les UGT ou les groupes d'UGT mieux établis et bénéficiant d'une meilleure image de marque et d'une meilleure position concurrentielle utilisent des taux d'actualisation plus bas, alors que les UGT ou les groupes d'UGT ayant une position concurrentielle moins avantageuse utilisent les taux les plus élevés. Les niveaux de capital utilisés sont conformes à nos objectifs d'affaires. Les hypothèses relatives aux taux d'intérêt sont fondées sur les taux en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

En vertu de la méthode faisant appel à des multiples de valorisation, la juste valeur est évaluée en comparaison avec des multiples ou des ratios d'entreprises comparables. Pour les compagnies d'assurance-vie et les gestionnaires d'actifs, ces multiples et ratios de valorisation peuvent comprendre des mesures telles que le ratio cours/bénéfice ou le ratio cours/actif géré. Cette évaluation tient compte d'une gamme de facteurs et d'hypothèses pertinents, notamment la croissance, les risques et les conditions de marchés prévus. Les ratios cours/bénéfice utilisés varient de 10,00 à 16,00 (2023 – de 10,50 à 11,50), tandis que les ratios cours/actif géré varient de 1,2 % à 2,0 % (2023 – de 1,5 % à 2,0 %).

Nous avons recours au jugement au moment de l'estimation de la valeur recouvrable des UGT ou des groupes d'UGT, et l'utilisation de diverses hypothèses et estimations pourrait donner lieu à des ajustements significatifs relativement à l'évaluation des UGT ou des groupes d'UGT et à l'importance des pertes de valeur. Toute modification significative des hypothèses clés, notamment les hypothèses à l'égard du capital, des taux d'actualisation, de la valeur des affaires nouvelles et des charges, ainsi que les projections de flux de trésorerie utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables pourraient donner lieu à des pertes de valeur significatives.

En évaluant la sensibilité des principales hypothèses susmentionnées, la direction a déterminé qu'aucun changement raisonnablement possible de ces hypothèses ne ferait en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT soit inférieure à sa valeur comptable.

9.B Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

	Durée d'utilité déterminée		Durée d'utilité indéterminée	Total
	Logiciels conçus à l'interne	Autres		
Valeur comptable brute				
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	1 761 \$	3 542 \$	1 117 \$	6 420 \$
Entrées	126	261	46	433
Acquisitions	—	368	67	435
Fluctuations des taux de change	(11)	(73)	(8)	(92)
Solde au 31 décembre 2023	1 876 \$	4 098 \$	1 222 \$	7 196 \$
Entrées	303	3	—	306
Cessions	(21)	—	(47)	(68)
Fluctuations des taux de change	70	236	98	404
Solde au 31 décembre 2024	2 228 \$	4 337 \$	1 273 \$	7 838 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	(765) \$	(906) \$	(25) \$	(1 696) \$
Dotation à l'amortissement pour l'exercice	(113)	(231)	—	(344)
Perte de valeur des immobilisations incorporelles	—	—	(5)	(5)
Fluctuations des taux de change	6	15	2	23
Solde au 31 décembre 2023	(872) \$	(1 122) \$	(28) \$	(2 022) \$
Dotation à l'amortissement pour l'exercice	(218)	(259)	—	(477)
Cessions	21	—	—	21
Perte de valeur des immobilisations incorporelles ¹⁾	—	(195)	(6)	(201)
Fluctuations des taux de change	(37)	(60)	(4)	(101)
Solde au 31 décembre 2024	(1 106) \$	(1 636) \$	(38) \$	(2 780) \$
Valeur comptable nette, à la fin de l'exercice :				
Au 31 décembre 2023	1 004 \$	2 976 \$	1 194 \$	5 174 \$
Au 31 décembre 2024	1 122 \$	2 701 \$	1 235 \$	5 058 \$

¹⁾ Comprend une perte de valeur de 186 \$ à l'égard d'une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam reflétant des mises à jour découlant de changements liés à des facteurs réglementaires et macroéconomiques. La valeur recouvrable de 303 \$ est fondée sur la valeur d'utilité, et la perte de valeur est incluse au poste Charges d'exploitation de nos états consolidés du résultat net.

Les divers éléments des immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2024	2023
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée :		
Distribution, potentiel de souscriptions du réseau de production	244 \$	258 \$
Relations avec les clients et contrats d'administration d'actifs	2 457	2 718
Logiciels conçus à l'interne	1 122	1 004
Total des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	3 823	3 980
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée :		
Contrats de gestion de fonds et autres contrats ¹⁾	1 235	1 194
Total des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	1 235	1 194
Total des immobilisations incorporelles	5 058 \$	5 174 \$

¹⁾ Les contrats de gestion de fonds sont attribuables à Gestion d'actifs; sa situation concurrentielle dans son marché et la stabilité de ce marché permettent son classement dans les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Les contrats de gestion de fonds sont attribués aux UGT MFS et Gestion SLC, et leur valeur comptable s'établit à 290 \$ (2023 – 272 \$) et à 931 \$ (2023 – 916 \$), respectivement.

10. Contrats d'assurance

10.A Sommaire et méthodes et hypothèses

10.A.i Sommaire

Nous offrons une gamme de contrats d'assurance qui incluent toutes les formes d'assurance-vie, d'assurance-santé et d'assurance maladies graves vendues à des particuliers et à des groupes, ainsi que des rentes et des produits de fonds distincts assortis de garanties. Nous détenons des contrats de réassurance aux termes desquels les risques de mortalité et autres risques sont transférés, conformément aux lignes directrices internes.

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des produits pour lesquels les placements sont gérés pour le compte des titulaires, et les rendements des placements, déduction faite d'honoraires variables, sont transférés aux titulaires par l'entremise des prestations d'assurance qu'ils reçoivent. Les contrats d'assurance avec participation directe sont évalués au moyen de la MHV et comprennent les fonds distincts, les contrats liés à des unités de compte, les contrats d'assurance-vie universelle à capital variable et la plupart des contrats d'assurance avec participation. Les contrats de réassurance (émis et détenus) ne peuvent pas être évalués au moyen de la MHV.

Les contrats d'assurance sans participation directe peuvent être évalués au moyen de la MRP si la période de couverture est de un an ou moins, ou s'il n'est pas prévu que l'application de la MRP donnera lieu à des résultats significativement différents de ceux découlant de l'application de la méthode générale d'évaluation, pour chaque période de présentation de l'information financière sur la durée du contrat. Les contrats d'assurance pouvant être évalués au moyen de la MRP comprennent la plupart des contrats d'assurance collective vie et maladie et les contrats de réassurance connexes détenus.

Les autres contrats d'assurance sont évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation. Ils comprennent la plupart des contrats d'assurance vie et maladie pour particuliers, de rentes et les contrats de réassurance connexes détenus.

Les états consolidés de la situation financière présentent les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus à titre d'actifs ou de passifs, selon que le portefeuille représente un actif ou un passif. Les informations à fournir dans la présente note portent sur l'actif ou le passif net au titre des contrats d'assurance et sur l'actif ou le passif net au titre des contrats de réassurance détenus. De plus, certaines informations fournies dans la présente note excluent les actifs et les passifs relatifs aux contrats évalués au moyen de la MRP, tel qu'il est indiqué.

10.A.ii Méthodes et hypothèses

Généralités

Un groupe de contrats d'assurance est évalué comme le total des FTE, soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs majorée d'un ajustement au titre du risque non financier et, dans le cas des groupes évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, de la marge sur services contractuels. Pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, des hypothèses doivent être formulées à l'égard des taux de mortalité et de morbidité, des comportements des titulaires de contrat, des charges et d'autres facteurs sur la durée de vie de nos produits, ainsi que de la perspective actuelle du marché quant au coût du risque financier lié à nos produits. La plupart de ces hypothèses ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain. Les hypothèses nécessitent un jugement important et doivent être examinées sur une base régulière et modifiées au besoin.

L'ajustement au titre du risque correspond à l'indemnité que nous exigeons pour tenir compte de l'incertitude relative au risque non financier dans les estimations des flux de trésorerie futurs. Cette indemnité est calculée en actualisant les flux de trésorerie liés à l'application des marges aux hypothèses non financières utilisées dans l'estimation des flux de trésorerie futurs.

La marge sur services contractuels représente le profit non acquis qui sera comptabilisé à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis.

Les méthodes et hypothèses sous-tendant l'évaluation des contrats d'assurance sont revues régulièrement et sont assujetties au contrôle externe par d'autres actuaire.

Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs

Les hypothèses qui sous-tendent les variables du risque non financier pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs se veulent des estimations actuelles et neutres des résultats attendus, conformément aux normes IFRS et à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Le choix des hypothèses tient compte du contexte actuel, des données antérieures tirées de notre propre expérience ou du secteur, du lien entre les résultats passés et les résultats futurs prévus, de l'antisélection, de la relation entre les hypothèses (y compris celles liées aux variables de risque financier) ainsi que d'autres facteurs pertinents.

Les hypothèses relatives aux variables de risque financier comprises dans la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sont fondées sur les cours du marché observables actuels, ajustés pour tenir compte des différences entre le risque financier inhérent à nos produits et celui inhérent à l'instrument du marché observé correspondant. Lorsqu'aucun instrument du marché pertinent n'est disponible, nous utilisons les meilleurs renseignements disponibles, conformément aux normes IFRS et à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

Mortalité

La mortalité s'entend des taux de décès dans des groupes définis. Les hypothèses relatives à la mortalité sont généralement fondées sur les résultats des cinq à dix années précédentes. Nos résultats sont combinés avec ceux de l'industrie ou ceux des réassureurs, lorsqu'ils ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les taux de mortalité présumés relativement aux contrats d'assurance-vie et de rente tiennent compte des hypothèses touchant l'amélioration prévue de la mortalité fondées sur les tendances récentes observées en matière de mortalité et sur nos perspectives à l'égard des tendances futures.

Morbidité

La morbidité s'entend des taux de maladie ou d'invalidité et des taux de rétablissement s'y rapportant. La plupart de nos produits d'assurance-invalidité sont offerts dans le cadre de contrats collectifs. Nous offrons de l'assurance individuelle contre les maladies graves au Canada et en Asie, de l'assurance individuelle de soins de longue durée au Canada et de l'assurance-maladie collective en excédent de pertes aux États-Unis. Au Canada, les hypothèses relatives à la morbidité en assurance collective sont fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans, corrigés de manière à refléter toute tendance émergente observée en ce qui concerne les taux de rétablissement. Les hypothèses relatives à l'assurance de soins de longue durée au Canada et à l'assurance contre les maladies graves au Canada et en Asie sont établies conjointement avec nos réassureurs et elles reposent en grande partie sur les résultats enregistrés par ces derniers. Aux États-Unis, nos résultats sont utilisés pour établir les hypothèses relatives à l'assurance-maladie en excédent de pertes et à l'assurance-invalidité, et il est tenu compte, dans une certaine mesure, des résultats du secteur ou des réassureurs.

Comportements des titulaires de contrat

Déchéance ou rachat

Les titulaires de contrat peuvent laisser leur contrat tomber en déchéance avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes ou en demandant le rachat du contrat à sa valeur de rachat. Les hypothèses touchant le taux de déchéance ou de rachat des contrats d'assurance-vie sont généralement fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans. Les taux de déchéance ou de rachat varient selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes, la durée du contrat et les variables relatives au risque financier.

Habitudes de paiement des primes

En ce qui concerne les contrats d'assurance-vie universelle, il est nécessaire d'établir des hypothèses au sujet des habitudes de paiement des primes. Des études préparées au sein de l'industrie ou par des actuaires sont utilisées lorsque nos résultats ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les habitudes de paiement des primes peuvent varier selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes, la durée du contrat et les variables relatives au risque financier.

Charges

Les charges futures directement attribuables à l'exécution de nos contrats d'assurance comprennent notamment les coûts liés à la perception des primes, à l'évaluation et au règlement des sinistres, aux calculs actuariels, à l'établissement et à l'expédition des relevés des contrats, ainsi que les frais généraux s'y rapportant. Les hypothèses sur les charges futures sont principalement établies d'après nos résultats récents, au moyen de l'application d'une méthode interne de répartition des charges. Les augmentations liées à l'inflation prévues dans les charges futures sont fondées sur les attentes à long terme.

Les frais d'acquisition directement attribuables aux portefeuilles de contrats d'assurance comprennent les coûts de vente, de tarification et d'émission de contrats d'assurance. Dans le cas des nouveaux contrats d'assurance évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, les frais d'acquisition directement attribuables réels ou estimés sont comptabilisés au moment de l'évaluation initiale du contrat. Si des estimations sont utilisées, l'écart entre les frais d'acquisition estimés et réels se traduit par un ajustement de la marge sur services contractuels lorsque le groupe de contrats d'assurance est fermé aux nouveaux contrats.

Taux d'actualisation courants

Les taux d'actualisation courants sont utilisés pour actualiser les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs lors de l'évaluation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les taux d'actualisation en vigueur reflètent la valeur temps de l'argent, les caractéristiques des flux de trésorerie et les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Taux d'actualisation courants pour les flux de trésorerie qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents

Les flux de trésorerie qui ne varient pas du tout en fonction des rendements d'éléments sous-jacents sont actualisés à des taux qui reflètent l'échéancier et la monnaie des flux de trésorerie ainsi que les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

L'échéancier des flux de trésorerie est reflété par l'établissement d'une courbe d'actualisation, de sorte que chaque flux de trésorerie soit actualisé conformément à l'échéancier du flux de trésorerie. La courbe d'actualisation reflète en partie l'information des marchés (pour la période observable). Au-delà de cette période, les taux d'actualisation sont estimés (la période non observable). La période observable, qui varie selon la monnaie, est la période au cours de laquelle l'information sur les taux d'intérêt sans risque provient d'un marché actif et liquide. Pour la période non observable, les taux sans risque sont interpolés entre le dernier point observable et un taux sans risque ultime à la

70^e année. Le taux sans risque ultime est estimé selon les moyennes historiques, conformément aux normes IFRS et à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

La monnaie des flux de trésorerie est reflétée au moyen de différentes courbes d'actualisation pour différentes devises.

La liquidité est reflétée en ajoutant une prime de liquidité conforme aux caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance aux taux d'actualisation sans risque. La prime de liquidité de la période observable est fondée sur la prime de liquidité à l'égard d'actifs présentant des caractéristiques de liquidité similaires, laquelle est estimée selon l'écart inhérent aux rendements de marché actuels, diminué d'une déduction pour les pertes de crédit attendues et inattendues. La déduction pour les pertes de crédit attendues et inattendues est estimée selon les données historiques des agences de notation et les conditions actuelles du marché, et varie en fonction du type, de la qualité et de la durée de l'actif. La prime de liquidité de la période non observable est interpolée entre la dernière prime de liquidité observable et une prime de liquidité ultime (à la 70^e année) spécifique aux contrats liquides ou non liquides, conformément aux normes IFRS et à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

Le tableau suivant présente un résumé de la moyenne pondérée des courbes d'actualisation utilisées pour actualiser les flux de trésorerie qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents de tous les produits importants par secteur d'activité.

Aux 31 décembre		2024					2023				
		1 an	5 ans	10 ans	30 ans	Ultime	1 an	5 ans	10 ans	30 ans	Ultime
Canada	Dollar canadien	3,92 %	4,02 %	4,33 %	4,48 %	4,95 %	5,51 %	4,67 %	4,59 %	4,46 %	4,95 %
États-Unis	Dollar américain	5,32 %	5,45 %	5,57 %	5,98 %	4,95 %	5,84 %	5,12 %	5,04 %	5,05 %	4,95 %
Asie	Dollar américain	5,40 %	5,37 %	5,99 %	5,76 %	4,95 %	5,89 %	5,06 %	5,37 %	5,48 %	4,95 %

Taux d'actualisation courants pour les flux de trésorerie qui varient en fonction des rendements d'éléments sous-jacents

Les taux d'actualisation pour les flux de trésorerie qui varient directement en fonction des rendements d'éléments sous-jacents reflètent cette variabilité. En ce qui a trait à la tranche des flux de trésorerie constituée par le transfert des rendements d'éléments sous-jacents aux titulaires de contrat, le taux d'actualisation est tel que la valeur actualisée des flux de trésorerie correspond à la tranche des éléments sous-jacents qui est transférée aux titulaires de contrat. Dans le cas des flux de trésorerie qui varient indirectement en fonction d'éléments sous-jacents (p. ex. les garanties financières), des analyses de scénarios peuvent être nécessaires. Si tel est le cas, les taux d'actualisation utilisés dans les projections sont propres à chaque scénario et fondés sur les taux sans risque prévus dans le scénario, ainsi que sur des primes de liquidité cohérentes avec les caractéristiques de liquidité des contrats évalués.

Analyses de scénarios

Il peut être nécessaire de procéder à des analyses de scénarios lorsque la relation entre les flux de trésorerie et les variables de risque financier est non linéaire ou lorsqu'il existe des interdépendances complexes entre les flux de trésorerie. Lorsque des variables de risque financier sont soumises à des analyses de scénarios, les flux de trésorerie futurs sont projetés pour chaque scénario et actualisés aux taux d'actualisation propres à chaque scénario, ce qui fait que la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs diffère pour chaque scénario. La provision pour les flux de trésorerie projetés correspond à la moyenne des valeurs des scénarios. Les hypothèses relatives aux variables de risque non financier constituent les hypothèses les plus probables conformément au scénario.

Les scénarios cadrent avec les conditions de marché en cours. Le processus d'étalonnage de notre générateur de scénarios économiques produit des scénarios stochastiques faisant intervenir les variables de risque financier (p. ex. les taux d'intérêt sans risque, le rendement des fonds d'obligations, le rendement des actions) au moyen de paramètres calibrés pour reproduire les prix de marché observables des instruments financiers disponibles sur le marché. Des ajustements sont effectués lorsque les contrats d'assurance évalués ne sont pas liquides, mais que les instruments financiers avec lesquels les scénarios sont calibrés le sont.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance émis correspond à l'indemnité que nous exigeons pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie découlant du risque non financier. Ce montant est évalué comme étant la valeur actualisée de l'écart entre les flux de trésorerie futurs estimés majorés d'une marge appliquée aux hypothèses non financières et les flux de trésorerie futurs estimés sans cet ajustement. La fourchette des marges s'établit généralement entre 5 % et 20 %, selon l'incertitude dans la détermination de l'hypothèse. Le degré d'incertitude, et par conséquent la marge établie, varie selon l'hypothèse, la branche d'activité et d'autres facteurs. Les facteurs qui favoriseront le choix d'une marge dans la partie supérieure de la fourchette comprennent ceux qui suivent :

- La crédibilité de nos résultats d'un point de vue statistique est trop faible pour constituer la source principale de données pour établir l'hypothèse.
- Les résultats futurs sont difficiles à estimer.
- La cohorte de risques n'est pas suffisamment homogène.
- Les risques opérationnels ont une incidence défavorable sur la capacité à estimer l'hypothèse.
- Les résultats passés ne sont pas forcément représentatifs des résultats futurs, et les résultats peuvent se détériorer.

Généralement, les marges sont stables au fil du temps et sont uniquement modifiées dans le but de refléter les variations du degré d'incertitude à l'égard des hypothèses. Nos marges se situent généralement au milieu de la fourchette.

L'ajustement au titre du risque pour les contrats de réassurance détenus représente le montant du risque transféré au réassureur. Ce montant correspond à l'écart entre l'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance sous-jacents sans réassurance et ce que représenterait l'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance sous-jacents avec réassurance. L'ajustement au titre du risque pour les contrats de réassurance détenus augmente l'actif ou réduit le passif au titre des contrats de réassurance détenus.

L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance correspond à un niveau de confiance global d'environ 85 % à 90 %.

Marge sur services contractuels

L'évaluation initiale et subséquente de la marge sur services contractuels est décrite à la note 1. Des renseignements additionnels sur certains éléments de l'évaluation de la marge sur services contractuels sont fournis ci-dessous.

Capitalisation des intérêts

Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, des taux d'actualisation arrêtés sont utilisés pour calculer les intérêts capitalisés sur la marge sur services contractuels. Le taux d'actualisation arrêté pour un groupe de contrats d'assurance correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation courants à la comptabilisation initiale des contrats du groupe. Il n'y a aucune capitalisation des intérêts en ce qui concerne les contrats d'assurance évalués selon la MHV. La marge sur services contractuels est plutôt ajustée en fonction de la variation de notre quote-part de la juste valeur des éléments sous-jacents.

Variations des FTE afférents aux services futurs

Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, des taux d'actualisation arrêtés sont utilisés pour calculer les variations des FTE afférents aux services futurs. Les variations des FTE afférents aux services futurs reflètent les changements dans les hypothèses non financières, mais non les changements dans les hypothèses liées au risque financier.

Dans le cas des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, les taux d'actualisation courants sont utilisés pour calculer les variations des FTE afférents aux services futurs. Les variations des FTE afférents aux services futurs reflètent les changements dans les hypothèses non financières et les changements dans les hypothèses liées au risque financier.

Les variations des FTE afférents aux services futurs comprennent les éléments suivants (passif au titre de la couverture restante seulement) :

- Tout changement lié aux paiements au titre de la composante investissement (y compris les paiements de la période considérée);
- Les variations découlant des changements dans les hypothèses utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs – se limite aux hypothèses non financières relatives aux contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation;
- Les variations des flux de trésorerie futurs découlant de sinistres survenus au cours de la période considérée;
- Pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, les variations se rapportant aux flux de trésorerie discrétionnaires pour certains produits d'assurance-vie universelle et ajustables. Les flux de trésorerie discrétionnaires sont des flux de trésorerie qui ne sont pas liés aux paiements garantis au titulaire de contrat et sont décrits comme un écart sur les taux de rendement (dans le cas de certains contrats d'assurance-vie universelle) ou dans la politique relative aux critères de changement des contrats ajustables, dans le cas des contrats ajustables.

Amortissement de la marge sur services contractuels

Le montant relatif à la marge sur services contractuels comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour chaque période afin de refléter les services prévus aux contrats d'assurance rendus pour un groupe de contrats au cours de la période est déterminé par les éléments suivants :

- La détermination du total des unités de couverture du groupe (pour les services rendus au cours de la période considérée et des périodes futures), en fonction de la quantité de services prévus aux contrats d'assurance;
- La répartition de la MSC à la fin de la période, également entre chaque unité de couverture de la période considérée et chaque unité de couverture qui devrait être fournie dans l'avenir (c.-à-d. que les unités de couverture transforment en unité les services rendus);
- La comptabilisation, dans les produits des activités d'assurance, du montant affecté aux unités de couverture fournies au cours de la période.

Le total des unités de couverture pour les services qui devraient être fournis au cours de périodes futures correspond à la valeur actualisée des unités de couverture projetées. La valeur actualisée est évaluée au moyen de taux d'actualisation arrêtés pour les groupes évalués selon la méthode générale d'évaluation et des taux d'actualisation courants pour les groupes évalués au moyen de la MHV.

L'unité de couverture d'un groupe est fondée sur la nature des services prévus aux contrats d'assurance rendus. Les services prévus aux contrats d'assurance comprennent les services de couverture d'assurance et, pour certains contrats, les rendements et les services liés à l'investissement. Ils ne comprennent pas les services liés aux fonctions comme l'évaluation des dossiers de règlement. Lorsque plus d'un type de service est prévu aux contrats d'assurance d'un groupe, l'unité de couverture se rapporte au principal service fourni.

Pour les contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, les unités de couverture sont fondées sur la valeur du compte du titulaire de contrat ou sur la quote-part revenant aux titulaires de contrat de la juste valeur des éléments sous-jacents. Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, les unités de couverture sont fondées sur les coûts prévus des règlements (excluant la composante investissement) pour les contrats d'assurance vie et maladie, ou sur les paiements exigibles au cours d'une période pour les contrats de rente.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, l'amortissement de la marge sur services contractuels reflète les services reçus au cours de la période.

10.B Variations des contrats d'assurance

10.B.i Variations de l'actif ou du passif net lié aux contrats d'assurance émis et aux contrats de réassurance détenus

Les tableaux suivants présentent les variations de l'actif ou du passif net lié aux contrats d'assurance émis et aux contrats de réassurance détenus, en excluant les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont présentées à la note 21. Le total des passifs relatifs aux contrats d'assurance, y compris les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, se chiffrait à 167 366 \$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 154 710 \$).

Contrats d'assurance émis par composante d'évaluation

Le tableau suivant présente les variations des passifs nets liés aux contrats d'assurance émis, par composante d'évaluation :

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2024				2023			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	MSC	Total	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	MSC	Total
Contrats d'assurance, au début de l'exercice :								
Passifs relatifs aux contrats d'assurance – non évalués au moyen de la MRP	99 420 \$	7 388 \$	11 597 \$	118 405 \$	96 623 \$	6 847 \$	10 901 \$	114 371 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance – évalués au moyen de la MRP	16 436	828	—	17 264	16 087	836	—	16 923
Actifs relatifs aux contrats d'assurance – non évalués au moyen de la MRP	(578)	146	248	(184)	(195)	51	69	(75)
Actifs relatifs aux contrats d'assurance – évalués au moyen de la MRP	—	—	—	—	—	—	—	—
Soldes nets, au début de l'exercice	115 278 \$	8 362 \$	11 845 \$	135 485 \$	112 515 \$	7 734 \$	10 970 \$	131 219 \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période :								
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	—	—	(1 117)	(1 117)	—	—	(923)	(923)
Ajustement au titre du risque comptabilisé pour le risque non financier échoué	—	(596)	—	(596)	—	(545)	—	(545)
Impôt sur le résultat spécifiquement imputable au titulaire de contrat	(26)	—	—	(26)	(5)	—	—	(5)
Ajustements liés à l'expérience	176	—	—	176	169	—	—	169
Total des variations liées aux services rendus au cours de la période	150	(596)	(1 117)	(1 563)	164	(545)	(923)	(1 304)
Variations liées aux services futurs :								
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC ¹⁾	(508)	34	474	—	(1 206)	292	914	—
Changements dans les estimations qui n'entraînent pas d'ajustement de la MSC (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de ces pertes)	81	72	—	153	33	9	—	42
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(1 859)	530	1 448	119	(1 702)	513	1 259	70
Total des variations liées aux services futurs	(2 286)	636	1 922	272	(2 875)	814	2 173	112
Variations liées aux services passés – ajustements aux flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	8	(2)	—	6	(39)	(12)	—	(51)
Résultat des activités d'assurance	(2 128)	38	805	(1 285)	(2 750)	257	1 250	(1 243)
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	4 149	290	(97)	4 342	8 131	525	(8)	8 648
Total des variations comptabilisées en résultat	2 021	328	708	3 057	5 381	782	1 242	7 405
Conversion des monnaies étrangères	3 524	235	475	4 234	(898)	(54)	(106)	(1 058)
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	5 545	563	1 183	7 291	4 483	728	1 136	6 347
Flux de trésorerie :								
Primes reçues	16 055	—	—	16 055	14 798	—	—	14 798
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	(13 138)	—	—	(13 138)	(11 809)	—	—	(11 809)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	(1 257)	—	—	(1 257)	(2 034)	—	—	(2 034)
Honoraires reçus des fonds distincts	419	—	—	419	422	—	—	422
Autres	1 096	—	—	1 096	393	—	—	393
Total des flux de trésorerie	3 175	—	—	3 175	1 770	—	—	1 770
Cessions (note 3)	—	—	—	—	(3 885)	(92)	(261)	(4 238)
Modifications de contrats ¹⁾	—	—	—	—	46	—	—	46
Variations du solde de la MRP	925	38	—	963	349	(8)	—	341
Soldes nets, à la fin de l'exercice	124 923 \$	8 963 \$	13 028 \$	146 914 \$	115 278 \$	8 362 \$	11 845 \$	135 485 \$
Contrats d'assurance, à la fin de l'exercice :								
Passifs relatifs aux contrats d'assurance – non évalués au moyen de la MRP ²⁾	108 232 \$	7 948 \$	12 733 \$	128 913 \$	99 420 \$	7 388 \$	11 597 \$	118 405 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance – évalués au moyen de la MRP	17 490	866	—	18 356	16 436	828	—	17 264
Actifs relatifs aux contrats d'assurance – non évalués au moyen de la MRP	(670)	149	295	(226)	(578)	146	248	(184)
Actifs relatifs aux contrats d'assurance – évalués au moyen de la MRP	(129)	—	—	(129)	—	—	—	—
Soldes nets, à la fin de l'exercice	124 923 \$	8 963 \$	13 028 \$	146 914 \$	115 278 \$	8 362 \$	11 845 \$	135 485 \$

- ¹⁾ Relatifs à une modification de contrat en 2023 ayant entraîné la comptabilisation d'une MSC à l'égard d'un contrat d'assurance-santé à Hong Kong, en Asie.
- ²⁾ Comprennent des passifs de (325) \$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 (105) \$) relatifs à des contrats d'assurance liés à des fonds distincts qui ne sont pas garantis par les placements connexes pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Contrats d'assurance émis en fonction de la couverture restante et des sinistres survenus

Les tableaux suivants présentent les variations des passifs nets au titre de la couverture restante et des sinistres survenus liés aux contrats d'assurance émis.

Au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus				Total
	À l'exclusion de la composante perte	Composante perte	Contrats auxquels n'est pas appliquée la MRP	Contrats auxquels est appliquée la MRP			
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, au début de l'exercice	117 440 \$	358 \$	1 195 \$	15 848 \$	828 \$	135 669 \$	
Actifs relatifs aux contrats d'assurance, au début de l'exercice	2 516	—	(2 700)	—	—	(184)	
Soldes nets, au début de l'exercice	119 956 \$	358 \$	(1 505) \$	15 848 \$	828 \$	135 485 \$	
Produits des activités d'assurance	(22 637)	—	—	—	—	(22 637)	
Charges afférentes aux activités d'assurance :							
Sinistres survenus et autres charges	—	(57)	5 075	14 897	248	20 163	
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	341	—	—	—	—	341	
Variations liées aux services futurs (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de ces pertes)	—	266	—	—	—	266	
Variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution liées au passif au titre des sinistres survenus)	—	—	59	(2 208)	(248)	(2 397)	
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	341	209	5 134	12 689	—	18 373	
Résultat des activités d'assurance	(22 296)	209	5 134	12 689	—	(4 264)	
(Produits financiers) charges financières d'assurance	4 262	17	70	755	35	5 139	
Total des variations comptabilisées en résultat	(18 034)	226	5 204	13 444	35	875	
Conversion des monnaies étrangères	4 262	5	(115)	490	3	4 645	
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	(13 772)	231	5 089	13 934	38	5 520	
Flux de trésorerie :							
Primes reçues	34 027	—	—	—	—	34 027	
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	—	—	(13 138)	(15 305)	—	(28 443)	
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	(1 259)	—	—	—	—	(1 259)	
Honoraires reçus des fonds distincts	419	—	—	—	—	419	
Autres	1 413	—	(299)	51	—	1 165	
Total des flux de trésorerie	34 600	—	(13 437)	(15 254)	—	5 909	
Composante investissement exclue des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance	(10 924)	—	8 349	2 575	—	—	
Soldes nets, à la fin de l'exercice	129 860 \$	589 \$	(1 504) \$	17 103 \$	866 \$	146 914 \$	
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, à la fin de l'exercice	127 878 \$	579 \$	1 077 \$	16 869 \$	866 \$	147 269 \$	
Actifs relatifs aux contrats d'assurance, à la fin de l'exercice	1 982	10	(2 581)	234	—	(355)	
Soldes nets, à la fin de l'exercice	129 860 \$	589 \$	(1 504) \$	17 103 \$	866 \$	146 914 \$	

Au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus				Total
	À l'exclusion de la composante perte	Composante perte	Contrats auxquels n'est pas appliquée la MRP	Contrats auxquels est appliquée la MRP			
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, au début de l'exercice	113 237 \$	185 \$	1 803 \$	15 233 \$	836 \$	131 294 \$	
Actifs relatifs aux contrats d'assurance, au début de l'exercice	(118)	19	24	—	—	(75)	
Soldes nets, au début de l'exercice	113 119 \$	204 \$	1 827 \$	15 233 \$	836 \$	131 219 \$	
Produits des activités d'assurance	(21 356)	—	—	—	—	(21 356)	
Charges afférentes aux activités d'assurance :							
Sinistres survenus et autres charges	—	23	4 919	11 806	105	16 853	
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	202	—	—	—	—	202	
Variations liées aux services futurs (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de ces pertes)	—	126	—	—	—	126	
Variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution liées au passif au titre des sinistres survenus)	—	—	(51)	309	(163)	95	
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	202	149	4 868	12 115	(58)	17 276	
Résultat des activités d'assurance	(21 154)	149	4 868	12 115	(58)	(4 080)	
(Produits financiers) charges financières d'assurance	8 652	7	(31)	994	53	9 675	
Total des variations comptabilisées en résultat	(12 502)	156	4 837	13 109	(5)	5 595	
Conversion des monnaies étrangères	(1 071)	(2)	43	(161)	(3)	(1 194)	
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	(13 573)	154	4 880	12 948	(8)	4 401	
Flux de trésorerie :							
Primes reçues	31 876	—	—	—	—	31 876	
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	—	—	(11 878)	(14 078)	—	(25 956)	
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	(2 061)	—	—	—	—	(2 061)	
Honoraires reçus des fonds distincts	422	—	—	—	—	422	
Autres	794	—	(428)	27	—	393	
Total des flux de trésorerie	31 031	—	(12 306)	(14 051)	—	4 674	
Composante investissement exclue des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance	(9 443)	—	7 164	2 279	—	—	
Cessions (note 3)	(1 178)	—	(3 070)	(561)	—	(4 809)	
Soldes nets, à la fin de l'exercice	119 956 \$	358 \$	(1 505) \$	15 848 \$	828 \$	135 485 \$	
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, à la fin de l'exercice	117 440 \$	358 \$	1 195 \$	15 848 \$	828 \$	135 669 \$	
Actifs relatifs aux contrats d'assurance, à la fin de l'exercice	2 516	—	(2 700)	—	—	(184)	
Soldes nets, à la fin de l'exercice	119 956 \$	358 \$	(1 505) \$	15 848 \$	828 \$	135 485 \$	

Contrats de réassurance détenus par composante d'évaluation

Le tableau suivant présente les variations des actifs nets relatifs aux contrats de réassurance détenus par composante d'évaluation.

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2024				2023			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	MSC	Total	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	MSC	Total
Contrat de réassurance détenu, au début de l'exercice :								
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus – non évalués au moyen de la MRP	3 848 \$	1 431 \$	174 \$	5 453 \$	4 061 \$	1 450 \$	163 \$	5 674 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus – évalués au moyen de la MRP	324	17	—	341	440	1	—	441
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus – non évalués au moyen de la MRP	(2 355)	847	(115)	(1 623)	(2 275)	771	(58)	(1 562)
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus – évalués au moyen de la MRP	—	—	—	—	(49)	8	—	(41)
Soldes nets, au début de l'exercice	1 817 \$	2 295 \$	59 \$	4 171 \$	2 177 \$	2 230 \$	105 \$	4 512 \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période :								
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	—	—	18	18	—	—	(4)	(4)
Ajustement au titre du risque comptabilisé pour le risque non financier échu	—	(174)	—	(174)	—	(148)	—	(148)
Ajustements liés à l'expérience	151	—	—	151	137	—	—	137
Total des variations liées aux services rendus au cours de la période	151	(174)	18	(5)	137	(148)	(4)	(15)
Variations liées aux services futurs :								
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	490	(130)	(360)	—	68	(52)	(16)	—
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires	—	—	44	44	—	—	35	35
Changements dans les estimations liées aux pertes et aux reprises des pertes sur les groupes de contrats sous-jacents	113	1	(47)	67	(6)	23	(4)	13
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(56)	120	(64)	—	(45)	102	(57)	—
Total des variations liées aux services futurs	547	(9)	(427)	111	17	73	(42)	48
Variations liées aux services passés – ajustements aux flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	7	4	—	11	(38)	(9)	—	(47)
Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus	705	(179)	(409)	117	116	(84)	(46)	(14)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	(139)	192	(1)	52	(120)	164	1	45
Total des variations comptabilisées en résultat	566	13	(410)	169	(4)	80	(45)	31
Conversion des monnaies étrangères	286	51	13	350	(81)	(14)	(2)	(97)
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	852	64	(397)	519	(85)	66	(47)	(66)
Flux de trésorerie :								
Primes versées	1 407	—	—	1 407	1 525	—	—	1 525
Montants recouvrés auprès des réassureurs	(1 508)	—	—	(1 508)	(1 434)	—	—	(1 434)
Autres	(164)	—	—	(164)	(279)	—	—	(279)
Total des flux de trésorerie	(265)	—	—	(265)	(188)	—	—	(188)
Cessions (note 3)	—	—	—	—	(25)	(9)	1	(33)
Modifications de contrats	—	—	—	—	5	—	—	5
Variations du solde de la MRP	68	—	—	68	(67)	8	—	(59)
Soldes nets, à la fin de l'exercice	2 472 \$	2 359 \$	(338) \$	4 493 \$	1 817 \$	2 295 \$	59 \$	4 171 \$
Contrat de réassurance détenu, à la fin de l'exercice :								
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus – non évalués au moyen de la MRP	4 292 \$	1 487 \$	130 \$	5 909 \$	3 848 \$	1 431 \$	174 \$	5 453 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus – évalués au moyen de la MRP	392	17	—	409	324	17	—	341
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus – non évalués au moyen de la MRP	(2 212)	855	(468)	(1 825)	(2 355)	847	(115)	(1 623)
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus – évalués au moyen de la MRP	—	—	—	—	—	—	—	—
Soldes nets, à la fin de l'exercice	2 472 \$	2 359 \$	(338) \$	4 493 \$	1 817 \$	2 295 \$	59 \$	4 171 \$

Contrats de réassurance détenus en fonction de la couverture restante et des sinistres survenus

Le tableau suivant présente les variations des actifs nets au titre de la couverture restante et des sinistres survenus liés aux contrats de réassurance détenus.

Au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			Total
	À l'exclusion de la composante recouvrement de perte	Composante recouvrement de perte	Contrats auxquels n'est pas appliquée la MRP	Contrats auxquels est appliquée la MRP		
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, au début de l'exercice	5 019 \$	56 \$	383 \$	319 \$	17 \$	5 794 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, au début de l'exercice	(1 599)	2	(26)	—	—	(1 623)
Soldes nets, au début de l'exercice	3 420 \$	58 \$	357 \$	319 \$	17 \$	4 171 \$
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus excluant les variations du risque de non-exécution par le réassureur	(2 064)	92	1 339	717	1	85
Variations du risque de non-exécution par le réassureur	2	—	(2)	—	—	—
Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus	(2 062)	92	1 337	717	1	85
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	41	5	7	(1)	(1)	51
Total des variations comptabilisées en résultat	(2 021)	97	1 344	716	—	136
Conversion des monnaies étrangères	310	—	38	20	—	368
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	(1 711)	97	1 382	736	—	504
Flux de trésorerie :						
Primes versées	2 179	—	—	—	—	2 179
Montants recouvrés auprès des réassureurs	—	—	(1 508)	(705)	—	(2 213)
Autres	(322)	—	171	3	—	(148)
Total des flux de trésorerie	1 857	—	(1 337)	(702)	—	(182)
Composante investissement exclue des produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus	(60)	—	32	28	—	—
Soldes nets, à la fin de l'exercice	3 506 \$	155 \$	434 \$	381 \$	17 \$	4 493 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, à la fin de l'exercice	5 403 \$	153 \$	364 \$	381 \$	17 \$	6 318 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, à la fin de l'exercice	(1 897)	2	70	—	—	(1 825)
Soldes nets, à la fin de l'exercice	3 506 \$	155 \$	434 \$	381 \$	17 \$	4 493 \$

Au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			Total
	À l'exclusion de la composante recouvrement de perte	Composante recouvrement de perte	Contrats auxquels n'est pas appliquée la MRP	Contrats auxquels est appliquée la MRP		
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, au début de l'exercice	4 894 \$	18 \$	752 \$	450 \$	1 \$	6 115 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, au début de l'exercice	(1501)	—	(40)	(70)	8	(1 603)
Soldes nets, au début de l'exercice	3 393 \$	18 \$	712 \$	380 \$	9 \$	4 512 \$
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus excluant les variations du risque de non-exécution par le réassureur	(1 994)	38	1 300	580	7	(69)
Variations du risque de non-exécution par le réassureur	24	—	(24)	—	—	—
Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus	(1 970)	38	1 276	580	7	(69)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	23	2	8	25	1	59
Total des variations comptabilisées en résultat	(1 947)	40	1 284	605	8	(10)
Conversion des monnaies étrangères	(67)	—	(82)	(22)	—	(171)
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	(2 014)	40	1 202	583	8	(181)
Flux de trésorerie :						
Primes versées	2 268	—	—	—	—	2 268
Montants recouverts auprès des réassureurs	—	—	(1 549)	(562)	—	(2 111)
Autres	(165)	—	(30)	(2)	—	(197)
Total des flux de trésorerie	2 103	—	(1 579)	(564)	—	(40)
Composante investissement exclue des produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus	(69)	—	44	25	—	—
Cessions (note 3)	7	—	(22)	(105)	—	(120)
Soldes nets, à la fin de l'exercice	3 420 \$	58 \$	357 \$	319 \$	17 \$	4 171 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, à la fin de l'exercice	5 019 \$	56 \$	383 \$	319 \$	17 \$	5 794 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, à la fin de l'exercice	(1 599)	2	(26)	—	—	(1 623)
Soldes nets, à la fin de l'exercice	3 420 \$	58 \$	357 \$	319 \$	17 \$	4 171 \$

10.B.ii Analyse des variations de la MSC

Contrats d'assurance émis

Le tableau suivant présente les variations de la MSC par secteur à présenter pour les contrats d'assurance émis.

Au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Soldes nets, au début de l'exercice	6 062 \$	1 162 \$	4 621 \$	— \$	11 845 \$
Variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global :					
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	(493)	(118)	(506)	—	(1 117)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(1)	(101)	576	—	474
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	512	—	936	—	1 448
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	(128)	10	21	—	(97)
Conversion des monnaies étrangères	—	89	386	—	475
Soldes nets, à la fin de l'exercice	5 952 \$	1 042 \$	6 034 \$	— \$	13 028 \$

Au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Soldes nets, au début de l'exercice	5 481 \$	1 296 \$	3 811 \$	382 \$	10 970 \$
Variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global :					
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	(432)	(116)	(365)	(10)	(923)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	492	(128)	555	(5)	914
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	552	—	707	—	1 259
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	(31)	20	4	(1)	(8)
Conversion des monnaies étrangères	—	(29)	(91)	14	(106)
Cessions	—	119	—	(380)	(261)
Soldes nets, à la fin de l'exercice	6 062 \$	1 162 \$	4 621 \$	— \$	11 845 \$

Contrats de réassurance détenus

Le tableau suivant présente les variations de la MSC par secteur à présenter pour les contrats de réassurance détenus.

Au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Soldes nets, au début de l'exercice	32 \$	9 \$	18 \$	— \$	59 \$
Variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global :					
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	26	(5)	(3)	—	18
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(529)	151	18	—	(360)
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires	43	—	1	—	44
Changements dans les estimations liées aux pertes et aux reprises des pertes sur les groupes de contrats sous-jacents	(46)	—	(1)	—	(47)
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(82)	—	18	—	(64)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	(4)	2	1	—	(1)
Conversion des monnaies étrangères	—	9	4	—	13
Soldes nets, à la fin de l'exercice	(560) \$	166 \$	56 \$	— \$	(338) \$

Au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Soldes nets, au début de l'exercice	(20) \$	128 \$	(7) \$	4 \$	105 \$
Variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global :					
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	—	(7)	1	2	(4)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	78	(113)	26	(7)	(16)
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires	34	—	1	—	35
Changements dans les estimations liées aux pertes et aux reprises des pertes sur les groupes de contrats sous-jacents	(3)	—	(1)	—	(4)
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(57)	—	—	—	(57)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	—	1	—	—	1
Conversion des monnaies étrangères	—	—	(2)	—	(2)
Cessions	—	—	—	1	1
Soldes nets, à la fin de l'exercice	32 \$	9 \$	18 \$	— \$	59 \$

10.B.iii Analyse des produits des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance dans les états consolidés du résultat net s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
31 décembre 2024					
Pour les contrats non évalués au moyen de la MRP :					
Montants liés aux variations des passifs au titre de la couverture restante :					
Sinistres attendus et autres charges ¹⁾	3 084 \$	1 112 \$	637 \$	9 \$	4 842 \$
Dégagement de l'ajustement au titre du risque ¹⁾	353	61	182	—	596
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	493	118	506	—	1 117
Impôt sur le résultat spécifiquement imputable au titulaire de contrat	(6)	—	32	—	26
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	190	—	151	—	341
Total des produits des activités d'assurance pour les contrats non évalués au moyen de la MRP	4 114	1 291	1 508	9	6 922
Pour les contrats évalués au moyen de la MRP :					
Produits des activités d'assurance	4 664	11 005	46	—	15 715
Total des produits des activités d'assurance	8 778 \$	12 296 \$	1 554 \$	9 \$	22 637 \$
31 décembre 2023					
Pour les contrats non évalués au moyen de la MRP :					
Montants liés aux variations des passifs au titre de la couverture restante :					
Sinistres attendus et autres charges ¹⁾	2 924 \$	1 092 \$	655 \$	68 \$	4 739 \$
Dégagement de l'ajustement au titre du risque ¹⁾	344	32	162	7	545
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	432	116	365	10	923
Impôt sur le résultat spécifiquement imputable au titulaire de contrat	5	—	—	—	5
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	90	—	112	—	202
Total des produits des activités d'assurance pour les contrats non évalués au moyen de la MRP	3 795	1 240	1 294	85	6 414
Pour les contrats évalués au moyen de la MRP :					
Produits des activités d'assurance	4 370	10 481	91	—	14 942
Total des produits des activités d'assurance	8 165 \$	11 721 \$	1 385 \$	85 \$	21 356 \$

¹⁾ Les sinistres attendus et autres charges excluent les composantes investissements et les montants affectés à la composante perte. Le dégagement de l'ajustement au titre du risque exclut les montants affectés à la composante perte et les montants liés aux variations de la valeur temps de l'argent, qui sont comptabilisés dans les produits financiers (charges financières) d'assurance.

10.B.iv Contrats initialement comptabilisés au cours de la période

Les tableaux de la présente rubrique illustrent l'incidence, sur les états consolidés de la situation financière, des contrats d'assurance initialement comptabilisés au cours de la période, à l'exclusion des contrats évalués au moyen de la MRP.

Contrats d'assurance émis

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions) :					
Montants liés à tous les contrats initialement comptabilisés :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(9 182) \$	— \$	(8 539) \$	— \$	(17 721) \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	1 033	—	1 744	—	2 777
Autres sorties de trésorerie	7 456	—	5 629	—	13 085
Ajustement au titre du risque	293	—	237	—	530
MSC	512	—	936	—	1 448
Total des contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions)	112 \$	— \$	7 \$	— \$	119 \$
Montants liés aux contrats déficitaires inclus dans le total des contrats susmentionné :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(1 186) \$	— \$	(92) \$	— \$	(1 278) \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	101	—	21	—	122
Autres sorties de trésorerie	1 076	—	70	—	1 146
Ajustement au titre du risque	121	—	8	—	129
Total des contrats déficitaires	112 \$	— \$	7 \$	— \$	119 \$
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions) :					
Montants liés à tous les contrats initialement comptabilisés :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(9 564) \$	— \$	(6 181) \$	— \$	(15 745) \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	1 009	—	1 277	—	2 286
Autres sorties de trésorerie	7 804	—	3 953	—	11 757
Ajustement au titre du risque	260	—	253	—	513
MSC	552	—	707	—	1 259
Total des contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions)	61 \$	— \$	9 \$	— \$	70 \$
Montants liés aux contrats déficitaires inclus dans le total des contrats susmentionné :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(1 978) \$	— \$	(129) \$	— \$	(2 107) \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	77	—	25	—	102
Autres sorties de trésorerie	1 845	—	108	—	1 953
Ajustement au titre du risque	117	—	5	—	122
Total des contrats déficitaires	61 \$	— \$	9 \$	— \$	70 \$

Contrats de réassurance détenus

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions) :					
Montants liés à tous les contrats initialement comptabilisés :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	275 \$	— \$	289 \$	— \$	564 \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Primes et autres charges	(275)	—	(345)	—	(620)
Ajustement au titre du risque	82	—	38	—	120
MSC	(82)	—	18	—	(64)
Total des contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions)	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Montants liés aux contrats initialement comptabilisés au cours de la période avec une composante recouvrement des pertes incluse dans le total des contrats susmentionné :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	155 \$	— \$	3 \$	— \$	158 \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Primes et autres charges	(145)	—	(3)	—	(148)
Ajustement au titre du risque	56	—	—	—	56
MSC	(66)	—	—	—	(66)
Total des contrats de réassurance détenus avec une composante recouvrement des pertes	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires	43 \$	— \$	1 \$	— \$	44 \$
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions) :					
Montants liés à tous les contrats initialement comptabilisés :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	264 \$	— \$	85 \$	— \$	349 \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Primes et autres charges	(277)	—	(117)	—	(394)
Ajustement au titre du risque	70	—	32	—	102
MSC	(57)	—	—	—	(57)
Total des contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions)	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Montants liés aux contrats initialement comptabilisés au cours de la période avec une composante recouvrement des pertes incluse dans le total des contrats susmentionné :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	148 \$	— \$	1 \$	— \$	149 \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Primes et autres charges	(147)	—	(1)	—	(148)
Ajustement au titre du risque	45	—	—	—	45
MSC	(46)	—	—	—	(46)
Total des contrats de réassurance détenus avec une composante recouvrement des pertes	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires	34 \$	— \$	1 \$	— \$	35 \$

10.B.v Incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses

L'incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses sur les contrats d'assurance s'établit comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Incidence sur le bénéfice	Différé dans la MSC	Description
Mortalité/morbidité	(79) \$	206 \$	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité par les Régimes collectifs de retraite et par la Gestion de patrimoine de l'Individuelle au Canada, ainsi qu'aux Philippines, en Asie. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité à l'Assurance individuelle au Canada.
Comportements des titulaires de contrat	(74)	(152)	Mises à jour visant à refléter les déchéances et les comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence défavorable des déchéances enregistrées à la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis, ainsi qu'au Vietnam, en Asie.
Charges	(36)	(26)	Mises à jour visant à refléter les charges dans tous les territoires.
Données financières	10	62	Mises à jour de diverses hypothèses financières.
Amélioration des modèles et autres	265	(60)	Améliorations diverses et modifications de méthodes. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des améliorations apportées à la Sun Life International et à Hong Kong, en Asie, contrebalancée par l'incidence d'un nouveau traité de réassurance à la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis, qui a été favorable pour le bénéfice net, mais défavorable pour la MSC.
Total (avant impôt)	86 \$	30 \$	
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	Incidence sur le bénéfice	Différé dans la MSC	Description
Mortalité/morbidité	(115) \$	179 \$	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité pour le secteur des rentes au Royaume-Uni pour les États-Unis et pour les Régimes collectifs de retraite au Canada. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité à la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis. Les mises à jour au chapitre de la mortalité ayant une incidence favorable sur la MSC sont financées à des taux fixes moins élevés que les taux actuels, ce qui entraîne une incidence défavorable sur le bénéfice net. En outre, l'incidence favorable des résultats enregistrés au chapitre de la morbidité pour les Garanties collectives aux États-Unis a été contrebalancée en grande partie par les mises à jour défavorables au chapitre de la morbidité pour la Sun Life Santé au Canada.
Comportements des titulaires de contrat	(75)	(274)	Mises à jour visant à refléter les déchéances et les comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence défavorable des déchéances sur l'assurance-vie temporaire individuelle et l'assurance-vie universelle au Canada, ainsi qu'à la Sun Life International, et à Hong Kong et au Vietnam, en Asie.
Charges	10	(171)	Mises à jour visant à refléter une hausse des coûts liée à l'infrastructure relative à IFRS 17 et une hausse des coûts au Canada.
Données financières	163	202	Mises à jour de diverses hypothèses financières, y compris celles relatives au taux sans risque ultime.
Amélioration des modèles et autres	107	382	Améliorations diverses et modifications de méthodes. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des améliorations apportées à la modélisation des garanties pour les produits individuels d'assurance-vie avec participation au Canada et les produits d'assurance-vie universelle pour la Sun Life International en Asie, ainsi que les améliorations apportées à la modélisation au Vietnam, en Asie, partiellement contrebalancées par des améliorations apportées aux Garanties collectives au Canada et aux provisions au titre de la réassurance ainsi qu'aux autres provisions à Hong Kong, en Asie.
Total (avant impôt)	90 \$	318 \$	

10.C Prévisions quant au moment où la MSC sera comptabilisée en résultat

Contrats d'assurance émis

Le tableau suivant illustre le calendrier prévu de l'amortissement de la MSC dans les produits des activités d'assurance pour les contrats d'assurance émis.

	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Au 31 décembre 2024					
Moins de 1 an	450 \$	104 \$	497 \$	— \$	1 051 \$
De 1 an à 3 ans	805	180	883	—	1 868
De 3 à 5 ans	692	149	750	—	1 591
De 5 à 10 ans	1 325	266	1 382	—	2 973
Plus de 10 ans	2 680	343	2 522	—	5 545
Total	5 952 \$	1 042 \$	6 034 \$	— \$	13 028 \$
Au 31 décembre 2023					
Moins de 1 an	476 \$	112 \$	387 \$	— \$	975 \$
De 1 an à 3 ans	848	194	677	—	1 719
De 3 à 5 ans	726	162	571	—	1 459
De 5 à 10 ans	1 378	294	1 075	—	2 747
Plus de 10 ans	2 634	400	1 911	—	4 945
Total	6 062 \$	1 162 \$	4 621 \$	— \$	11 845 \$

Contrats de réassurance détenus

Le tableau suivant illustre le calendrier prévu de l'amortissement de la MSC en résultat net pour les contrats de réassurance détenus.

	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Au 31 décembre 2024					
Moins de 1 an	52 \$	(15) \$	(5) \$	— \$	32 \$
De 1 an à 3 ans	92	(26)	(9)	—	57
De 3 à 5 ans	77	(22)	(8)	—	47
De 5 à 10 ans	138	(42)	(14)	—	82
Plus de 10 ans	201	(61)	(20)	—	120
Total	560 \$	(166) \$	(56) \$	— \$	338 \$
Au 31 décembre 2023					
Moins de 1 an	(2) \$	(3) \$	(1) \$	— \$	(6) \$
De 1 an à 3 ans	(3)	(4)	(2)	—	(9)
De 3 à 5 ans	(3)	(3)	(2)	—	(8)
De 5 à 10 ans	(7)	(2)	(4)	—	(13)
Plus de 10 ans	(17)	3	(9)	—	(23)
Total	(32) \$	(9) \$	(18) \$	— \$	(59) \$

10.D MSC et produits des activités d'assurance par méthode de transition

Contrats d'assurance émis

Le tableau suivant présente les rapprochements de la MSC et du montant des produits des activités d'assurance comptabilisés séparément pour les contrats d'assurance émis qui existaient à la date de transition à laquelle l'approche fondée sur la juste valeur à la transition a été appliquée, comme le décrit la note 1. Le rapprochement de la MSC pour tous les autres contrats concerne les contrats émis après la date de transition qui ne sont pas évalués au moyen de la MRP. Pour tous les autres contrats, les produits des activités d'assurance incluent les contrats émis après la date de transition ainsi que les produits de tous les contrats évalués au moyen de la MRP.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024		2023	
	Juste valeur à la date de transition	Tous les autres contrats	Juste valeur à la date de transition	Tous les autres contrats
Marge sur services contractuels :				
Soldes, au début de l'exercice	9 701 \$	2 144 \$	10 205 \$	765 \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période :				
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	(906)	(211)	(822)	(101)
Variations liées aux services futurs :				
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	506	(32)	703	211
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	—	1 448	—	1 259
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	(147)	50	(39)	31
Conversion des monnaies étrangères	329	146	(85)	(21)
Cessions	—	—	(261)	—
Soldes, à la fin de l'exercice	9 483 \$	3 545 \$	9 701 \$	2 144 \$
Produits des activités d'assurance	5 765 \$	16 872 \$	5 716 \$	15 640 \$

Contrats de réassurance détenus

Le tableau suivant présente séparément les rapprochements de la MSC pour les contrats de réassurance détenus qui existaient à la date de transition à laquelle l'approche fondée sur la juste valeur à la transition a été appliquée. Le rapprochement de la MSC pour tous les autres contrats concerne les contrats émis après la date de transition qui ne sont pas évalués au moyen de la MRP.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024		2023	
	Juste valeur à la date de transition	Tous les autres contrats	Juste valeur à la date de transition	Tous les autres contrats
Marge sur services contractuels :				
Soldes, au début de l'exercice	146 \$	(87) \$	175 \$	(70) \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période :				
MSC comptabilisée à l'égard des services reçus	7	11	(11)	7
Variations liées aux services futurs :				
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(344)	(16)	(22)	6
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires	—	44	—	35
Changements dans les estimations liées aux pertes et aux reprises des pertes sur les groupes de contrats sous-jacents	(39)	(8)	3	(7)
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	—	(64)	—	(57)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	—	(1)	2	(1)
Conversion des monnaies étrangères	7	6	(2)	—
Cessions	—	—	1	—
Soldes, à la fin de l'exercice	(223) \$	(115) \$	146 \$	(87) \$

10.E Éléments sous-jacents pour les contrats d'assurance émis avec participation directe

La juste valeur des éléments sous-jacents des passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts est présentée à la note 21.

La composition et la juste valeur des éléments sous-jacents des autres contrats d'assurance avec participation directe inclus dans les états consolidés de la situation financière s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2024	2023
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	5 115 \$	3 529 \$
Titres de créance	26 349	23 668
Titres de capitaux propres	6 877	4 790
Prêts hypothécaires et autres prêts	11 518	10 746
Actifs dérivés	211	250
Autres placements financiers	2 666	2 260
Immeubles de placement	5 714	5 967
Total	58 450 \$	51 210 \$

10.F Charges afférentes aux activités d'assurance

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Sinistres survenus et autres charges ¹⁾	20 163 \$	16 853 \$
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	341	202
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance passés en charges à mesure qu'ils sont engagés	1 258	1 174
Variations liées aux services futurs (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de ces pertes)	266	126
Variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution liées au passif au titre des sinistres survenus)	(2 397)	95
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	19 631 \$	18 450 \$

¹⁾ Les sinistres survenus et les autres charges excluent les composantes investissement.

10.G Rôle de l'actuaire désigné

L'actuaire désigné est nommé par le conseil et est chargé de s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées dans l'évaluation des passifs relatifs aux contrats sont conformes aux normes actuarielles reconnues du Canada ainsi qu'aux lois pertinentes et aux règlements et directives qui s'y rapportent.

L'actuaire désigné est tenu d'indiquer si, à son avis, les passifs relatifs aux contrats arrêtés aux dates d'établissement des états financiers sont suffisants. Pour se faire une opinion, l'actuaire désigné doit notamment s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des données sous-jacentes et analyser les actifs couvrant les passifs relatifs aux contrats.

L'actuaire désigné est tenu chaque année de vérifier la situation financière de la Compagnie et d'établir un rapport à l'intention du conseil. L'analyse faite en 2024 avait pour objet de vérifier la suffisance de notre capital pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2028 en tenant compte de diverses conditions économiques et commerciales défavorables. L'actuaire désigné vérifie le calcul de nos ratios du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (le « TSAV »).

11. Autres passifs

11.A Composition des autres passifs

Aux 31 décembre	2024	2023
Créditeurs	2 559 \$	2 493 \$
Découverts bancaires et équilibrage de trésorerie	175	—
Mises en pension de titres (note 5)	2 840	2 705
Impôt et autres charges à payer	4 904	4 433
Facilités de crédit ¹⁾	2 126	2 330
Emprunts ²⁾	361	333
Passifs au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite constitués (note 24)	351	355
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires (note 5)	1 854	2 119
Obligations locatives	946	989
Autres passifs financiers (note 5) ³⁾	2 265	2 449
Obligations liées à l'emprunt de titres	239	223
Titres garantis par des prêts (note 5)	5 028	3 247
Passif au titre des paiements différés	197	240
Autres ¹⁾	2 447	1 739
Total des autres passifs	26 292 \$	23 655 \$

¹⁾ Les charges d'intérêts sur les facilités de crédit et les autres emprunts se sont élevées à 148 \$ en 2024 (2023 — 167 \$).

²⁾ La variation des emprunts est liée à des variations de 23 \$ des flux de trésorerie nets en 2024 (2023 — (72) \$) et à une fluctuation de 5 \$ des taux de change en 2024 (2023 — 2 \$).

³⁾ Comprend les passifs financiers liés aux acquisitions, notamment les passifs au titre de l'option de vente et les passifs financiers découlant des participations ne donnant pas le contrôle. Les charges d'intérêts sur les passifs financiers liés aux acquisitions se sont élevées à 87 \$ en 2024 (2023 — 91 \$).

Les autres passifs financiers comprennent les obligations de racheter les actions en circulation de certaines filiales de Gestion SLC. Ces montants sont initialement comptabilisés à la juste valeur. En ce qui a trait aux obligations de racheter les actions en circulation restantes, le prix est fondé sur le BAIIA moyen attendu pour les filiales respectives en ayant recours aux multiples prévus par les modalités contractuelles, comme le décrit la note 5.A.iii. Au cours de l'exercice, ces montants ont été révisés afin de refléter la variation des flux de trésorerie attendus, ce qui s'est traduit par une augmentation (diminution) de (331) \$ de notre passif (2023 — 48 \$), laquelle a été comptabilisée au poste Charges d'exploitation et commissions des états consolidés du résultat net.

11.B Emprunts

Les emprunts se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	Monnaie d'emprunt	Échéance	2024	2023
Charges sur les immeubles	Dollar canadien	D'ici à 2032	294 \$	258 \$
Charges sur les immeubles	Dollar américain	2028	67	75
Total des emprunts			361 \$	333 \$

Les charges d'intérêts sur les emprunts se sont élevées à 13 \$ en 2024 (2023 — 14 \$). Les échéances des emprunts sont présentées à la note 6.

12. Débentures de premier rang et instruments de capital novateurs

12.A Débentures de premier rang¹⁾

Les engagements suivants sont inclus dans les débentures de premier rang aux 31 décembre.

	Taux d'intérêt	Date de remboursement à la valeur nominale ou de remboursement la plus rapprochée	Échéance	2024	2023
Débentures de premier rang de la Sun Life du Canada :					
Émises à l'intention de la Fiducie de capital Sun Life (la « FCSL I »)					
Série B, émises le 25 juin 2002	7,093 %	30 juin 2032 ²⁾	2052	200 \$	200 \$
Juste valeur				228 \$	220 \$

¹⁾ Toutes les débentures de premier rang sont non garanties, et les remboursements sont assujettis à l'approbation des organismes de réglementation.

²⁾ Remboursables, en partie ou en totalité, à toute date de paiement des intérêts, ou en totalité sur occurrence d'un événement réglementaire ou fiscal, selon leur description prévue par les débentures. Avant le 30 juin 2032, le prix de remboursement est égal à la valeur nominale ou au prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes majoré de 0,32 %, selon le plus élevé des deux montants, tandis qu'à partir du 30 juin 2032, le prix de remboursement est égal à la valeur nominale.

La juste valeur est établie en fonction des cours cotés d'instruments identiques ou similaires. Lorsque des cours cotés sur des marchés ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des données de marché observables par des maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché. La juste valeur est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les charges d'intérêts sur les débentures de premier rang se sont élevées à 14 \$ pour 2024 et 2023.

Les débentures de premier rang émises par la FSL inc. constituent une dette directe non garantie de premier rang et ont égalité de rang avec les autres dettes non garanties et non subordonnées de la FSL inc.

12.B Instruments de capital novateurs

Les instruments de capital novateurs incluent les titres échangeables de la Fiducie de capital Sun Life (« SLEECs »), lesquels ont été émis par l'entremise de la FCSL I, qui a été constituée en fiducie en vertu des lois de l'Ontario. La FCSL I a émis des titres échangeables de la Fiducie de capital Sun Life de série B (« SLEECs B »), qui constituent des parts représentant une participation effective indivise dans l'actif de cette fiducie. Les SLEECs B ne sont pas assortis de droit de vote, sauf dans certaines circonstances limitées. Les porteurs des SLEECs B sont en droit de recevoir des distributions en trésorerie non cumulatives à taux fixe semestrielles.

Le produit de l'émission des SLEECs B a été utilisé par la FCSL I afin d'acheter des débentures de premier rang de la Sun Life du Canada. Nous ne consolidons pas la FCSL I; par conséquent, les instruments de capital novateurs ne sont pas présentés dans nos états financiers consolidés. Cependant, les débentures de premier rang émises par la Sun Life du Canada à l'intention de la FCSL I sont présentées dans nos états financiers consolidés.

Les SLEECs B ont été structurés en vue de réunir le capital réglementaire de catégorie 1 pour la FSL inc. et la Sun Life du Canada et, à ce titre, ils comportent des caractéristiques des titres de capitaux propres. Aucun paiement d'intérêts ni aucune distribution ne seront versés en trésorerie par la FCSL I relativement aux SLEECs B si la Sun Life du Canada n'est pas en mesure de déclarer des dividendes réguliers i) sur ses actions privilégiées de catégorie B à dividende non cumulatif de série A, ou ii) sur ses actions privilégiées publiques, advenant le cas que certains dividendes soient impayés (pour chacun de ces dividendes, un cas de défaut de versement de dividende). En cas de défaut de versement de dividende, les fonds nets distribuables de la FCSL I seront distribués à la Sun Life du Canada à titre de porteur des titres spéciaux de cette fiducie.

Si la FCSL I n'est pas en mesure de verser en trésorerie les paiements d'intérêts semestriels ou les distributions sur les SLEECs B dans leur totalité pour toute raison autre qu'un cas de défaut de versement de dividende, la Sun Life du Canada ne déclarera aucun dividende de quelque sorte que ce soit pour une période prescrite sur ses actions privilégiées publiques ou, si aucune action privilégiée publique n'est en circulation, la FSL inc. ne déclarera aucun dividende de quelque sorte que ce soit sur ses actions privilégiées et ses actions ordinaires.

Chaque SLEECs B sera automatiquement échangé contre 40 actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada si l'un des événements suivants survient : i) des procédures visant la liquidation de la Sun Life du Canada sont entreprises ou un ordre à cet effet est dicté, ii) le BSIF prend le contrôle de la Sun Life du Canada ou de ses actifs, iii) les ratios de capital de la Sun Life du Canada chutent en dessous des seuils applicables, iv) le BSIF enjoint à la Sun Life du Canada d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités additionnelles, et la Sun Life du Canada ne peut se conformer à cette directive ou elle choisit de procéder à l'échange automatique des SLEECs B (échange automatique). Dans le cas d'un échange automatique, les anciens porteurs des SLEECs B cesseront d'avoir quelque droit, créance ou réclamation à l'égard des distributions, de l'intérêt ou du capital contre la FCSL I, et ils seront considérés comme des actionnaires privilégiés de la Sun Life du Canada en cas de liquidation de la Sun Life du Canada.

Le tableau suivant présente des conditions importantes additionnelles assorties aux SLEECs.

Émetteur	Date d'émission	Date de distribution ou de paiement des intérêts	Rendement annuel	Date de rachat au gré de l'émetteur	Date de conversion au gré du porteur	Montant en capital
Fiducie de capital Sun Life (« FCSL I ») ^{1), 2), 3), 4)}						
SLEECs B	25 juin 2002	30 juin, 31 décembre	7,093 %	30 juin 2007	En tout temps	200 \$

¹⁾ Sous réserve de l'approbation réglementaire, la FCSL I peut i) racheter, en tout ou en partie, des SLEECs à la date de rachat susmentionnée, à toute autre date de distribution ultérieure et ii) racheter la totalité, mais non une partie, de toute catégorie de SLEECs, sur occurrence d'un événement réglementaire ou fiscal survenant avant la date de rachat susmentionnée.

²⁾ Les SLEECs B peuvent être rachetés pour l'équivalent en trésorerie i) de la valeur la plus élevée entre le prix de rachat par anticipation et le prix de rachat si le rachat est conclu avant le 30 juin 2032 ou ii) du prix de rachat si le rachat est conclu à partir du 30 juin 2032. Le prix de rachat représente un montant égal à mille dollars plus le montant des distributions non versées, autres que les distributions non versées en raison d'un cas de défaut de versement de dividende, en date du rachat. Le prix de rachat par anticipation des SLEECs B représente le prix calculé afin de fournir un rendement annuel égal au rendement d'une obligation émise par le gouvernement du Canada en date du rachat et arrivant à échéance le 30 juin 2032, majoré de 32 points de base, plus le montant des distributions non versées, autres que les distributions non versées en raison d'un cas de défaut de versement de dividende, en date du rachat.

³⁾ Les actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada émises en vertu d'un échange automatique relativement aux SLEECs B deviendront convertibles, au gré du porteur, en un nombre variable d'actions ordinaires de la FSL inc. aux dates de distribution à partir du 31 décembre 2032.

⁴⁾ Les porteurs des SLEECs B peuvent, en tout temps, échanger la totalité ou une partie des SLEECs B contre des actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada à raison de 40 actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada par SLEECs échangé. La FCSL I pourra, en tout temps avant la conclusion de l'échange, organiser l'achat par des acheteurs-remplaçants des SLEECs remis en vue de leur échange à la FCSL I, pourvu que les porteurs des SLEECs ainsi remis aient consenti à l'achat de leurs SLEECs. Les actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif émises en vertu d'un échange demandé par les porteurs de SLEECs B deviendront convertibles, au gré du porteur, en un nombre variable d'actions ordinaires de la FSL inc. aux dates de distribution à partir du 31 décembre 2032.

13. Titres de créance subordonnés

Les titres de créance subordonnés comprennent les engagements suivants aux 31 décembre et s'inscrivent au capital aux fins de la réglementation canadienne.

	Taux d'intérêt	Date de remboursement à la valeur nominale la plus rapprochée ¹⁾	Échéance	2024	2023
Sun Life du Canada :					
Émis le 15 mai 1998 ²⁾	6,30 %	s.o.	2028	150 \$	150 \$
Financière Sun Life inc. :					
Émis le 29 mai 2007 ³⁾	5,40 %	29 mai 2037 ⁴⁾	2042	399	398
Émis le 13 août 2019 ⁵⁾	2,38 %	13 août 2024	2029	—	750
Émis le 8 mai 2020 ⁶⁾	2,58 %	10 mai 2027	2032	998	997
Émis le 1 ^{er} octobre 2020 ⁷⁾	2,06 %	1 ^{er} octobre 2030	2035	747	747
Émis le 18 novembre 2021 ⁸⁾	2,46 %	18 novembre 2026	2031	499	498
Émis le 18 novembre 2021 ⁹⁾	2,80 %	21 novembre 2028	2033	997	996
Émis le 18 novembre 2021 ¹⁰⁾	3,15 %	18 novembre 2031	2036	498	498
Émis le 10 août 2022 ¹¹⁾	4,78 %	10 août 2029	2034	648	647
Émis le 4 juillet 2023 ¹²⁾	5,50 %	4 juillet 2030	2035	497	497
Émis le 15 mai 2024 ¹³⁾	5,12 %	15 mai 2031	2036	746	—
Total des titres de créance subordonnés				6 179 \$	6 178 \$
Juste valeur				6 179 \$	5 888 \$

¹⁾ Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, les obligations sont toutes remboursables cinq ans après leur date d'émission. À partir de cette date, le prix de remboursement est égal à la valeur nominale, et le remboursement ne peut survenir qu'à une date prévue de paiement des intérêts.

²⁾ Débentures à 6,30 % de série 2 arrivant à échéance en 2028, émises par La Mutuelle du Canada, compagnie d'assurance sur la vie, devenue par la suite Clarica, compagnie d'assurance sur la vie (« Clarica ») et ayant fusionné avec la Sun Life du Canada. Ces débentures sont remboursables en tout temps. Avant le 15 mai 2028, le prix de remboursement équivaut à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et un prix fondé sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes majoré de 0,16 %.

³⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2007-1 à taux variable différé de 5,40 %, arrivant à échéance en 2042. À partir du 29 mai 2037, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,00 % au taux CDOR, sous réserve des mesures appropriées afin de refléter le remplacement du taux CDOR.

⁴⁾ Pour les remboursements des débentures émises en 2007 effectués avant la date mentionnée, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,250 %.

⁵⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2019-1 à taux variable différé de 2,38 % arrivant à échéance en 2029. Le 13 août 2024, la FSL inc. a remboursé la totalité de ces débentures représentant un montant en capital en cours de 750 \$ en vertu des modalités de remboursement prévues par ces débentures.

⁶⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2020-1 à taux variable différé de 2,58 %, arrivant à échéance en 2032. À partir du 10 mai 2027, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,66 % au taux CDOR, sous réserve de la transition vers un autre taux de référence en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence. Entre le 10 mai 2025 et le 10 mai 2027, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,515 %.

⁷⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2020-2 à taux variable différé de 2,06 %, arrivant à échéance en 2035. À partir du 1^{er} octobre 2030, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,03 % au taux CDOR, sous réserve de la transition vers un autre taux de référence en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence. Entre le 1^{er} octobre 2025 et le 1^{er} octobre 2030, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,380 %.

⁸⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2021-1 à taux variable différé de 2,46 %, arrivant à échéance en 2031. À partir du 18 novembre 2026, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,44 % au taux CDOR, sous réserve de la transition vers un autre taux de référence en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence.

⁹⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2021-2 à taux variable différé de 2,80 %, arrivant à échéance en 2033. À partir du 21 novembre 2028, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,69 % au taux CDOR, sous réserve de la transition vers un autre taux de référence en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence. Entre le 21 novembre 2026 et le 21 novembre 2028, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,285 %.

¹⁰⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2021-3 à taux variable différé de 3,15 %, arrivant à échéance en 2036. À partir du 18 novembre 2031, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,91 % au taux CDOR, sous réserve de la transition vers un autre taux de référence en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence. Entre le 18 novembre 2026 et le 18 novembre 2031, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,335 %.

¹¹⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2022-1 à taux variable différé de 4,78 %, arrivant à échéance en 2034. À partir du 10 août 2029, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,96 % au taux CORRA. Entre le 10 août 2027 et le 10 août 2029, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,520 %.

¹²⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2023-1 à taux variable différé de 5,50 %, arrivant à échéance en 2035. À partir du 4 juillet 2030, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,93 % au taux CORRA. Entre le 4 juillet 2028 et le 4 juillet 2030, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,525 %.

¹³⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2024-1 à taux variable différé de 5,12 %, arrivant à échéance en 2036. À partir du 15 mai 2031, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,46 % au taux CORRA. Entre le 15 mai 2029 et le 15 mai 2031, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,355 %.

La juste valeur est établie en fonction des cours cotés d'instruments identiques ou similaires. Lorsque des cours cotés sur des marchés ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des données de marché observables par des maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché. La juste valeur est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les charges d'intérêts liées aux titres de créance subordonnés s'élèvent à 223 \$ et à 213 \$ pour 2024 et 2023, respectivement.

14. Capital social

Le capital social autorisé de la FSL inc. est constitué comme suit :

- Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Chaque action ordinaire donne droit à une voix aux assemblées des actionnaires de la FSL inc. Les actions ordinaires ne sont pas assorties de droit de préemption, de rachat, d'achat ou de conversion.
- Un nombre illimité d'actions privilégiées sans droit de vote des catégories A et B, pouvant être émises en séries. Avant l'émission des actions, le conseil est autorisé à déterminer, en ce qui concerne les actions des catégories A et B de chaque série, le nombre d'actions à émettre, ainsi que la contrepartie par action, la désignation des actions et les droits et les restrictions s'y rapportant, sous réserve des droits et restrictions de caractère particulier rattachés à toutes les actions des catégories A et B. Le conseil a autorisé l'émission de 14 séries d'actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote, dont 8 sont en circulation.

Les actions ordinaires et privilégiées de la FSL inc. s'inscrivent au capital aux termes de la réglementation canadienne. Se reporter à la note 20.

Dividendes et restrictions s'appliquant au versement des dividendes

En vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances du Canada*, la FSL inc. et la Sun Life du Canada ne peuvent déclarer ou verser un dividende sur n'importe laquelle de leurs actions s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'elles contreviennent, ou que le versement de dividendes fait en sorte qu'elles contreviennent, i) à l'exigence de maintenir un niveau adéquat de capital et des formes de liquidités adéquates et appropriées, ii) aux règlements imposés par la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada relativement au capital et aux liquidités et iii) à toute directive du BSIF les obligeant à augmenter leur capital ou à obtenir des liquidités additionnelles.

La FSL inc. et la Sun Life du Canada ont convenu que si aucune distribution n'est payée à la date prévue sur les SLEECs en circulation que la FCSL I a émis, i) la Sun Life du Canada ne versera pas de dividende sur ses actions privilégiées publiques, s'il y en a en circulation, et ii) si aucune action privilégiée publique de la Sun Life du Canada n'est en circulation, la FSL inc. ne versera pas de dividende sur ses actions privilégiées ou ordinaires, dans chaque cas, jusqu'au douzième mois suivant l'omission par la Fiducie de payer intégralement les distributions exigibles, sauf si ces distributions sont déjà payées aux porteurs de SLEECs. Le terme « actions privilégiées publiques » désigne les actions privilégiées émises par la Sun Life du Canada qui a) ont été émises dans le public (ce qui exclut les actions privilégiées qui sont la propriété effective de sociétés liées de la Sun Life du Canada); b) sont inscrites à la cote d'une bourse reconnue; c) ont une valeur de rachat globale d'au moins 200 \$. Au 31 décembre 2024, la Sun Life du Canada n'avait aucune action en circulation qualifiable d'action privilégiée publique.

Les modalités associées aux actions privilégiées en circulation de la FSL inc. prévoient que, tant que la Sun Life du Canada demeurera une filiale de la FSL inc., aucun dividende sur ces actions privilégiées ne sera déclaré ou versé si le ratio de capital minimal de la Sun Life du Canada chute en dessous des seuils applicables.

En outre, en vertu des modalités associées aux actions privilégiées en circulation de la FSL inc., celle-ci ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires de la FSL inc. sans avoir obtenu l'approbation des porteurs des actions privilégiées, à moins que tous les dividendes déclarés à l'égard de ces actions privilégiées de la dernière période complète pour laquelle des dividendes devaient être versés aient été déclarés et versés ou que les fonds nécessaires au versement aient été réservés à cet effet.

Actuellement, les restrictions susmentionnées ne limitent pas le versement de dividendes sur les actions privilégiées ou ordinaires de la FSL inc.

La déclaration et le versement de dividendes sur les actions ordinaires de la FSL inc. sont effectués à la seule appréciation du conseil d'administration et dépendent de nos bénéfices, de notre situation financière et de nos besoins en capitaux. Les dividendes peuvent être ajustés ou éliminés au gré du conseil d'administration en fonction de ces facteurs.

14.A Actions ordinaires

Les variations relatives aux actions ordinaires émises et en circulation pour les exercices clos les 31 décembre s'établissaient comme suit :

	2024		2023	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires (en millions d'actions)				
Solde, au début	584,6	8 327 \$	586,4	8 311 \$
Options sur actions exercées (note 18)	0,8	47	1,0	56
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	(11,5)	(182)	(2,8)	(40)
Solde, à la fin	573,9	8 192 \$	584,6	8 327 \$

Le 29 août 2023, nous avons lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités ») visant le rachat d'un nombre maximal de 17 millions de nos actions ordinaires, laquelle est venue à échéance le 28 août 2024. En août 2024, nous avons renouvelé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat d'un nombre maximal de 15 millions de nos actions ordinaires entre le 29 août 2024 et le 28 août 2025, au plus tard. Nous avons mis en œuvre un plan de rachat automatique avec notre courtier désigné afin de faciliter le rachat d'actions ordinaires dans le cadre de cette offre publique de rachat.

dans le cours normal des activités. En vertu du plan de rachat automatique, notre courtier désigné peut racheter des actions ordinaires conformément à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, à des moments où nous ne serions normalement pas actifs sur le marché en raison des lois sur les valeurs mobilières pertinentes ou de périodes de restrictions sur les transactions que nous nous imposerions. Toute action ordinaire que nous rachetons en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités sera annulée ou utilisée dans le cadre de certains régimes incitatifs réglés en instruments de capitaux propres.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous avons racheté et annulé un total d'environ 11,5 millions d'actions ordinaires (2023 — 2,8 millions d'actions ordinaires) à un prix moyen de 74,27 \$ par action (2023 — 66,61 \$), pour un montant total de 855 \$ (2023 — 186 \$), en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, et nous avons engagé des impôts sur les rachats nets de titres de capitaux propres de 16 \$ (2023 — néant). Le montant total payé pour le rachat d'actions en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et pour les impôts engagés est comptabilisé dans nos états consolidés des variations des capitaux propres. Le montant attribué aux actions ordinaires est fondé sur le coût moyen par action ordinaire, et les montants payés en excédent du coût moyen sont comptabilisés au poste Bénéfices non distribués.

14.B Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

Il n'y a eu aucune variation relative aux actions privilégiées émises et en circulation pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

Le tableau suivant présente plus d'information sur les actions privilégiées en circulation au 31 décembre 2024.

(en millions d'actions)	Date d'émission	Taux de dividende annuel	Dividende annuel par action	Date de rachat à la valeur nominale ou de rachat la plus rapprochée ¹⁾	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant net ²⁾
Actions privilégiées de catégorie A							
Série 3	13 janvier 2006	4,45 %	1,11 \$	En tout temps	10,0	250 \$	245 \$
Série 4	10 octobre 2006	4,45 %	1,11 \$	En tout temps	12,0	300	293
Série 5	2 février 2007	4,50 %	1,13 \$	En tout temps	10,0	250	245
Série 8R ³⁾	25 mai 2010	1,825 % ³⁾	0,46 \$	30 juin 2025 ⁴⁾	6,2	155	152
Série 9QR ⁵⁾	30 juin 2015	Variable ⁶⁾	Variable	30 juin 2025 ⁷⁾	5,0	125	122
Série 10R ³⁾	12 août 2011	2,967 % ³⁾	0,74 \$	30 septembre 2026 ⁴⁾	6,8	171	167
Série 11QR ⁵⁾	30 septembre 2016	Variable ⁶⁾	Variable	30 septembre 2026 ⁷⁾	1,2	29	28
Autres instruments de capitaux propres							
Série 2021-1 ⁸⁾	30 juin 2021	3,600 %	s.o.	30 juin 2026	1,0	1 000	987
Total des actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres					52,2	2 280 \$	2 239 \$

¹⁾ Le rachat de toutes les actions privilégiées et de tous les autres instruments de capitaux propres est assujéti à l'approbation des autorités de réglementation.

²⁾ Déduction faite des frais d'émission, après impôt.

³⁾ À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'une marge propre à chaque série. La marge des actions de catégorie A s'établit comme suit : 1,41 % pour la série 8R et 2,17 % pour la série 10R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

⁴⁾ Rachetables à la date de rachat et à tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ l'action.

⁵⁾ Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement inférieure (inférieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent, à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

⁶⁾ Les porteurs sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au rendement des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en cours au moment où le taux est établi, majoré d'une marge propre à chaque série. Les marges des actions de catégorie A s'établissent comme suit : 1,41 % pour la série 9QR et 2,17 % pour la série 11QR.

⁷⁾ Rachetables à la date de rachat et tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ l'action; également rachetables à toute autre date au prix de 25,50 \$ l'action.

⁸⁾ À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada majoré de 2,604 %.

15. Intérêts détenus dans d'autres entités

15.A Filiales

Nos principales filiales sont la Sun Life du Canada et Placements mondiaux Sun Life inc. La Sun Life du Canada est notre principale compagnie d'assurance active, et elle détient nos activités liées à l'assurance au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, aux Philippines, à Hong Kong, en Indonésie et au Vietnam. Ces activités liées à l'assurance sont exploitées directement par la Sun Life du Canada ou par l'entremise d'autres filiales. Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, nous avons conclu la vente de notre division au Royaume-Uni. Se reporter à la note 3. Placements mondiaux Sun Life inc. est une société de portefeuille inactive qui détient nos activités de gestion d'actifs, y compris la MFS et le groupe de sociétés faisant partie de Gestion SLC.

Nous sommes tenus de nous conformer, dans les territoires où nous exerçons nos activités, à diverses exigences réglementaires en matière de capital et de solvabilité qui pourraient restreindre notre capacité à avoir accès aux actifs du groupe ou à les utiliser et à verser des dividendes. Se reporter aux notes 14 et 20 pour plus de renseignements sur ces restrictions en matière de capital.

15.B Coentreprises et entreprises associées

Nous détenons des participations dans diverses coentreprises et entreprises associées qui exercent leurs activités principalement en Inde, en Malaisie, en Chine et aux Philippines. Nous détenons également des participations dans des coentreprises relativement à certains placements immobiliers au Canada. Nos participations dans ces coentreprises et entreprises associées varient de 24,99 % à 50 %. Le tableau suivant résume l'information financière de ces coentreprises et entreprises associées dans leur ensemble.

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2024	2023
Valeur comptable des participations dans des coentreprises et des entreprises associées	1 796 \$	1 628 \$
Notre quote-part des éléments suivants :		
Bénéfice net (perte nette)	19	94
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	194	(37)
Total du bénéfice global (de la perte globale)	213 \$	57 \$

En 2024, nous avons augmenté notre investissement dans nos coentreprises et nos entreprises associées de 17 \$, principalement en Asie (2023 — 75 \$). Au cours de 2024, nous avons reçu des dividendes et d'autres produits liés à nos coentreprises et à nos entreprises associées de 160 \$ (2023 — 32 \$). Nous avons également engagé des frais de location de 19 \$ (2023 — 19 \$) liés aux contrats de location conclus avec nos coentreprises et nos entreprises associées, et le reste des loyers futurs à payer à nos coentreprises et entreprises associées totalise 151 \$ sur 8 ans. Au 31 décembre 2024, nous détenions un montant de 115 \$ en débentures subordonnées rachetables émises par une entreprise associée (31 décembre 2023 — 64 \$). Ces débentures portent intérêt à des taux d'intérêt contractuels variant de 7,3 % à 8,2 % et arrivent à échéance entre 2031 et 2034.

15.C Entreprises communes

Nous investissons conjointement dans des immeubles de placement et des biens immobiliers occupés par leur propriétaire sous gestion commune en vertu de relations contractuelles convenues avec les autres investisseurs. Nous partageons les produits et les charges liés à ces immeubles proportionnellement à notre investissement. La valeur comptable de ces actifs sous contrôle commun, qui sont inclus dans les immeubles de placement, et aux autres actifs dans le cas des biens immobiliers occupés par leur propriétaire, s'établit à 2 060 \$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 — 2 100 \$). La juste valeur de ces actifs sous contrôle commun s'établit à 2 114 \$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 — 2 200 \$).

15.D Entités structurées non consolidées

La FSL inc. et ses filiales détiennent des intérêts dans diverses entités structurées que nous ne consolidons pas. Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, notamment dans le cas où les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et où les activités pertinentes sont dirigées au moyen de relations contractuelles. Nous possédons un intérêt dans une entité structurée lorsque nous avons un lien contractuel ou non contractuel qui nous expose à un risque de variation des rendements associés à la performance de cette entité. Notre intérêt comprend les placements détenus en actions ou en parts émises par ces entités et les honoraires reçus à l'égard de la gestion d'actifs de ces entités.

Le tableau suivant présente notre intérêt dans des entités structurées non consolidées.

Aux 31 décembre			2024		2023	
Type d'entité structurée	Type de placement détenu	Poste des états consolidés de la situation financière	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte ¹⁾	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte ¹⁾
Entités de titrisation – gérées par des tiers	Titres de créance	Titres de créance	12 406 \$	12 406 \$	9 931 \$	9 931 \$
Entités de titrisation – gérées par des tiers	Titres à court terme	Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	1 048 \$	1 048 \$	539 \$	539 \$
Fonds de placement – gérés par des tiers	Parts de fonds de placement	Titres de capitaux propres	8 494 \$	8 494 \$	5 869 \$	5 869 \$
Fonds de placement – gérés par la Compagnie ²⁾	Parts de fonds de placement et parts de sociétés en commandite simple	Titres de capitaux propres, autres placements financiers et autres placements non financiers	4 119 \$	4 119 \$	3 484 \$	3 484 \$
Sociétés en commandite simple – gérées par des tiers	Parts de sociétés en commandite simple	Autres placements non financiers	3 292 \$	3 292 \$	3 128 \$	3 128 \$

¹⁾ L'exposition maximale au risque de perte correspond à la perte maximale que nous pourrions comptabiliser au résultat global en raison de notre lien avec ces entités.

²⁾ Comprend des placements dans des fonds gérés par nos coentreprises dont la valeur comptable s'établit à 99 \$ (2023 — 97 \$).

15.D.i Entités de titrisation

Les entités de titrisation sont des entités structurées qui sont en général financées principalement au moyen de l'émission de titres de créance soutenus par un groupe d'actifs, comme des prêts hypothécaires ou d'autres prêts.

Gestion par des tiers

Nos placements dans des entités de titrisation gérées par des tiers se composent de titres adossés à des créances tels que des titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux, des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels, des titres adossés à des créances avec flux groupés et du papier commercial. Ces titres sont généralement des titres de créance émis en grande quantité et conçus afin de fractionner les flux de trésorerie liés à un groupe précis d'actifs sous-jacents en tranches afin d'obtenir divers niveaux d'exposition aux risques aux fins de placement. Nous ne fournissons aucun soutien financier ou autre à ces entités hormis notre placement initial; par conséquent, notre exposition maximale au risque de perte sur ces placements se limite à la valeur comptable de ceux-ci. Nous n'avons aucun contrôle sur ces placements étant donné que nous n'avons pas le pouvoir de diriger les activités pertinentes de ces entités, peu importe notre niveau de participation dans celles-ci.

Gestion par la Compagnie

Nous fournissons à diverses entités de titrisation des services de gestion de garanties, principalement en ce qui a trait aux titres adossés à des créances avec flux groupés, pour lesquels nous recevons des honoraires. Le soutien financier fourni à ces entités se limite à la valeur comptable de nos placements dans celles-ci, et nous ne fournissons aucune garantie ni aucun soutien conditionnel à ces entités. Nous n'avons pas consolidé ces entités étant donné que nos intérêts dans celles-ci ne donnent pas lieu à une exposition importante au risque de variabilité et que nous ne détenons aucun placement dans ces entités.

15.D.ii Fonds de placement et sociétés en commandite simple

Les fonds de placement et les sociétés en commandite simple sont des véhicules de placement se composant de fonds regroupés provenant d'un ensemble d'investisseurs aux fins de placement dans des actifs tels des instruments du marché monétaire, des titres de créance, des titres de capitaux propres, des biens immobiliers et d'autres actifs similaires. Le tableau précédent comprend nos placements dans tous les fonds de placement, y compris les fonds communs de placement, les fonds négociés en bourse et les fonds distincts, ainsi que nos placements dans certaines sociétés en commandite simple. Certains de ces fonds de placement et certaines de ces sociétés en commandite simple sont des entités structurées. Pour chaque fonds de placement et chaque société en commandite simple, notre exposition maximale au risque de perte est équivalente à la valeur comptable de notre placement dans le fonds ou la société en commandite. Les fonds de placement et les sociétés en commandite simple sont généralement financés au moyen de l'émission de parts de fonds de placement ou de parts de société en commandite simple.

Gestion par des tiers

Nous détenons des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par des gestionnaires d'actif tiers. Nos placements dans des parts de fonds et des parts de sociétés en commandite simple nous donnent généralement un intérêt indivis dans le rendement d'un portefeuille d'actifs sous-jacents gérés ou liés à un mandat de placement précis aux fins de placement. Nous n'avons aucun contrôle sur les fonds de placement ni sur les sociétés en commandite simple constituant des entités structurées, étant donné que nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités pertinentes.

Gestion par la Compagnie

Nous détenons des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par la Compagnie. Nous avons généralement le contrôle des fonds de placement et des sociétés en commandite simple gérés par la Compagnie qui sont des entités structurées, étant donné que nous avons le contrôle nous permettant de diriger les activités pertinentes de ces fonds et de ces sociétés en commandite simple. Toutefois, nous n'avons pas consolidé ces fonds et ces sociétés en commandite simple, étant donné que nos intérêts dans ceux-ci ne donnent pas lieu à une exposition importante au risque de variabilité. Nous tirons des frais de gestion, présentés au poste Produits tirés des honoraires, de la gestion des fonds de placement et des sociétés en commandite simple en fonction des services fournis. Les frais de gestion sont généralement fondés sur la valeur de l'actif géré; par conséquent, les frais gagnés dépendent de la composition de l'actif géré et des variations des marchés financiers. Les produits tirés des honoraires gagnés sont inclus dans le poste Frais de gestion des fonds et autres frais liés aux actifs à la note 16. Nous détenons également des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par nos coentreprises. Notre quote-part des frais de gestion gagnés est incluse dans le bénéfice net (la perte nette) présenté à la note 15.B.

15.E Entités structurées consolidées

Nous contrôlons et consolidons des entités structurées liées à des titres garantis par des prêts, décrites plus en détail à la note 5.A.i, ainsi que des fonds de placement gérés par Gestion SLC et ses gestionnaires affiliés, qui investissent principalement dans des immeubles de placement et des entités investissant dans des projets d'énergie renouvelable.

16. Produits tirés des honoraires

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service :		
Honoraires liés à la distribution	1 026 \$	973 \$
Frais de gestion des fonds et autres frais basés sur l'actif	6 089	5 595
Honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires	1 466	1 264
Total des produits tirés des honoraires	8 581 \$	7 832 \$

Les honoraires liés à la distribution ainsi que les frais de gestion de fonds et les autres frais basés sur l'actif sont principalement gagnés dans le secteur Gestion d'actifs, tandis que les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires sont principalement gagnés dans les secteurs Canada et États-Unis. Les produits tirés des honoraires par secteur d'activité sont présentés à la note 4.

17. Charges d'exploitation et commissions

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Charges d'exploitation engagées (contrats d'assurance et contrats autres que d'assurance) :		
Charges liées au personnel ¹⁾	6 629 \$	6 144 \$
Locaux et matériel	197	216
Amortissement des immobilisations corporelles	262	249
Honoraires au titre des services	1 350	1 220
Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles et du goodwill	678	349
Autres charges	2 944	2 610
Total des charges d'exploitation engagées (contrats d'assurance et contrats autres que d'assurance)	12 060	10 788
Commissions engagées :		
Contrats d'assurance	2 243	2 084
Contrats autres que d'assurance	1 014	948
Total des commissions engagées (contrats d'assurance et contrats autres que d'assurance)	3 257	3 032
Total des charges d'exploitation et des commissions engagées (contrats d'assurance et contrats autres que d'assurance)	15 317	13 820
À déduire : Montants directement attribuables à l'acquisition et à l'exécution de contrats d'assurance	6 551	5 825
Total des charges d'exploitation et des commissions	8 766 \$	7 995 \$

¹⁾ Se reporter au tableau qui suit pour plus de renseignements.

Les charges liées au personnel se détaillent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Salaires, primes et avantages du personnel	5 977 \$	5 605 \$
Palements fondés sur des actions (note 18)	610	491
Autres frais de personnel	42	48
Total des charges liées au personnel	6 629 \$	6 144 \$

18. Paiements fondés sur des actions

18.A Régimes d'options sur actions

La FSL inc. a attribué des options sur actions aux membres du personnel admissibles en vertu du Régime d'options sur actions de la direction. Ces options sont attribuées à un prix égal au cours de clôture de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto (la « TSX ») le jour de l'attribution. L'acquisition des droits sur les options octroyées en vertu des régimes d'options sur actions s'effectue sur quatre ans. Le délai alloué pour l'exercice de toutes les options est de 10 ans. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu du Régime d'options sur actions de la direction s'établit à 29 525 000.

Les opérations effectuées dans le cadre des régimes d'options sur actions pour les exercices clos les 31 décembre se présentent comme suit :

	2024		2023	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Soldes aux 1 ^{er} janvier	3 428	62,54 \$	3 589	58,51 \$
Attribuées	488	73,19 \$	790	67,68 \$
Exercées	(708)	58,13 \$	(951)	51,60 \$
Frappées de déchéance	(88)	69,25 \$	—	— \$
Soldes aux 31 décembre	3 120	65,01 \$	3 428	62,54 \$
Pouvant être exercées aux 31 décembre	1 390	60,32 \$	1 560	57,89 \$

Le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options sur actions s'établissait à 79,09 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (2023 — 68,44 \$).

La charge de rémunération liée aux options sur actions s'établissait à 6 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (2023 — 8 \$).

Les options sur actions qui étaient en cours au 31 décembre 2024 s'établissent comme suit selon le prix d'exercice.

Prix d'exercice	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré
De 40,16 \$ à 55,00 \$	411	2,27	49,79 \$
De 55,01 \$ à 68,00 \$	1 578	6,37	65,26 \$
De 68,01 \$ à 73,43 \$	1 131	7,98	70,20 \$
Total des options sur actions	3 120	6,41	65,01 \$

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, calculée au moyen du modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes, s'établit à 12,22 \$ (2023 — 11,54 \$). Les hypothèses sur lesquelles s'appuie le modèle de Black et Scholes pour évaluer la juste valeur des options attribuées au cours des exercices clos les 31 décembre sont les suivantes :

Hypothèses moyennes pondérées	2024	2023
Taux d'intérêt sans risque	3,5 %	3,4 %
Volatilité attendue	22,7 %	23,3 %
Taux de dividende attendu	4,0 %	4,0 %
Durée de vie attendue de l'option (en années)	6,8	6,8
Prix d'exercice	73,19 \$	67,68 \$

La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique des actions ordinaires, sur la volatilité implicite des options sur actions ordinaires négociées et sur d'autres facteurs. La durée attendue des options attribuées est calculée en fonction de données historiques relatives au comportement des employés concernant l'exercice des options et à la cessation d'emploi. Le taux sans risque pour les périodes à l'intérieur de la durée attendue des options est établi en fonction de la courbe de rendement des obligations du gouvernement du Canada en vigueur au moment de l'attribution.

18.B Régime d'actionnariat des employés

Nous versons au titre du Régime d'actionnariat de la Financière Sun Life des cotisations venant bonifier les cotisations salariales versées à ce régime par les employés admissibles du Canada. Les employés peuvent y verser des cotisations variant entre 1 % et 20 % de leur salaire cible annuel. En vertu du régime, nos cotisations sont versées à l'égard des employés qui sont à notre emploi depuis au moins un an. Nos cotisations sont égales à 50 % des cotisations salariales sans dépasser 5 % du salaire cible annuel de l'employé. En outre, nos cotisations ne peuvent dépasser mille cinq cents dollars par année. Nos cotisations sont acquises dès qu'elles sont versées et elles sont inscrites aux charges. Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2024, nous avons modifié le Régime d'actionnariat de la Financière Sun Life afin que les employés puissent choisir de verser dans celui-ci des cotisations variant entre 1 % et 50 % de leur salaire cible annuel (jusqu'à concurrence d'un salaire admissible maximal de 100 000 dollars). En vertu du régime, nos cotisations sont versées à l'égard de tous les employés admissibles, et celles-ci sont égales à 50 % des cotisations salariales sans dépasser 5 % du salaire cible annuel de l'employé. En outre, nos cotisations ne peuvent dépasser deux mille cinq cents dollars par année.

Aux États-Unis, le Régime d'actionnariat de la Financière Sun Life États-Unis permet aux employés admissibles d'acheter des actions de la FSL inc. à 10 % d'escompte à la fin de périodes de placement de six mois. En vertu de ce régime, les employés adhérant à celui-ci peuvent verser des cotisations variant entre 1 % et 10 % de leur salaire de base. À la fin de chaque période, les montants cumulés par les employés servent à acheter des actions, et la Compagnie finance l'escompte de 10 %. La cotisation annuelle, incluant l'escompte financé par la Compagnie, ne peut dépasser vingt-cinq mille dollars américains en fonction de sa juste valeur de marché à la date du placement.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous avons comptabilisé des charges de 14 \$ (2023 — 10 \$).

18.C Autres régimes de paiements fondés sur des actions

Tous les autres régimes de paiements fondés sur des actions utilisent des unités théoriques dont la valeur repose sur le cours de l'action ordinaire à la TSX. Toute variation du cours de l'action ordinaire donne lieu à une modification de la valeur des unités, ce qui influe sur nos charges liées aux paiements fondés sur des actions. Au moment où ces unités sont rachetées, les paiements sont versés aux employés et les passifs au titre du régime sont diminués d'autant. Nous utilisons des swaps et des contrats à terme de gré à gré sur indice pour couvrir notre risque au titre des variations des flux de trésorerie liées à la fluctuation du cours des actions ordinaires pour l'ensemble de ces régimes.

De plus amples renseignements sur ces régimes sont présentés ci-dessous.

Régime d'unités d'actions différées de la haute direction (« UAD ») : En vertu du régime d'UAD, les dirigeants désignés peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur rémunération incitative d'avantages à court terme sous forme d'UAD. La valeur de chaque UAD équivaut à une action ordinaire et produit des équivalents de dividendes sous forme d'UAD supplémentaires au même taux que les dividendes versés sur les actions ordinaires. Les dirigeants désignés doivent choisir de participer au régime avant le début de l'année de référence du régime, et ce choix est irrévocable. Les droits sont acquis immédiatement. Toutefois, les participants ne sont pas autorisés à faire racheter les UAD avant la cessation de leurs services, leur décès ou leur départ à la retraite. La valeur des UAD au moment du rachat est fondée sur la juste valeur des actions ordinaires arrêtée immédiatement avant leur rachat.

Régime d'unités d'actions Sun Life : En vertu du régime d'unités d'actions Sun Life, les participants se voient attribuer des unités dont la valeur équivaut à la valeur d'une action ordinaire et dont le prix d'attribution est égal au cours de clôture moyen d'une action ordinaire à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Les participants conservent normalement leurs unités pendant une période maximale de 36 mois à compter de la date d'attribution. Les unités produisent des équivalents de dividendes sous forme d'unités supplémentaires au même taux que les dividendes versés sur les actions ordinaires. En vertu de ce régime, certaines unités sont axées sur le rendement, et les droits sur celles-ci peuvent devenir acquis ou elles peuvent devenir payables si nous atteignons le niveau minimal exigé relativement à des objectifs de rendement déterminés. Le régime prévoit des facteurs de rendement en vue d'encourager les participants à produire un rendement supérieur pour les actionnaires (les facteurs de rendement sont calculés en fonction d'un multiple pouvant varier d'aussi bas que zéro jusqu'à deux fois le nombre d'unités dont les droits sont acquis). Les sommes payées aux participants sont fonction du nombre d'unités dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen d'une action ordinaire à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition des droits.

Renseignements supplémentaires sur les autres régimes de paiements fondés sur des actions : Le tableau suivant présente les unités en cours en vertu de ces régimes et les passifs portés dans nos états consolidés de la situation financière.

Nombre d'unités (en milliers)	Régime d'unités d'actions Sun Life	Régime d'UAD	Total
Unités en cours au 31 décembre 2024	5 013	684	5 697
Unités en cours au 31 décembre 2023	4 945	618	5 563
Passif comptabilisé au 31 décembre 2024	306 \$	49 \$	355 \$
Passif comptabilisé au 31 décembre 2023	233 \$	43 \$	276 \$

La charge de rémunération et la charge (l'économie) d'impôt liées aux autres régimes de paiements fondés sur des actions pour les exercices clos les 31 décembre sont présentées dans le tableau suivant. Comme les charges courues liées au régime d'UAD sont comptabilisées dans la rémunération incitative de l'exercice au cours duquel les UAD ont été attribuées, les charges présentées ci-après n'en tiennent pas compte. Les charges présentées dans le tableau qui suit comprennent l'augmentation des passifs relatifs aux régimes d'unités d'actions Sun Life et d'UAD par suite de la variation de la juste valeur des actions ordinaires ainsi que de la comptabilisation des passifs relatifs aux régimes d'unités d'actions Sun Life sur la période d'acquisition des droits, et elles ne tiennent pas compte de l'ajustement des charges découlant des instruments de couverture.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Charge de rémunération	206 \$	164 \$
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(54) \$	(43) \$

18.D Régimes de paiements fondés sur des actions de la MFS

Les paiements fondés sur des actions attribués par la MFS sont fondés sur les actions de celle-ci. Les attributions d'actions assujetties à des restrictions sont réglées en actions de la MFS, tandis que les attributions d'unités d'actions assujetties à des restrictions sont réglées en trésorerie. L'acquisition des droits sur les attributions d'actions assujetties à des restrictions et d'unités d'actions assujetties à des restrictions s'effectue généralement sur quatre ans, et l'emploi continu est habituellement le seul critère de service lié à ces attributions. Les porteurs des actions assujetties à des restrictions et des unités d'actions assujetties à des restrictions attribuées ont le droit de recevoir des paiements équivalant à des dividendes ne pouvant être frappés de déchéance sur la période d'acquisition des droits, selon un taux égal à celui des dividendes versés sur les actions de la MFS.

Bien que les attributions d'actions assujetties à des restrictions soient réglées en actions, toutes les attributions fondées sur des actions de la MFS, y compris les actions de la MFS en circulation, sont comptabilisées à titre de droits à des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie, du fait que la MFS a pour habitude de racheter ses actions en circulation après une période de détention prescrite. La juste valeur des attributions d'actions assujetties à des restrictions, des attributions d'unités d'actions assujetties à des restrictions et des actions en circulation de la MFS est estimée en fonction d'un modèle d'évaluation conforme au marché. Le montant comptabilisé au titre de la charge de rémunération périodique dépend des nouvelles attributions, des périodes d'acquisition des droits et des déchéances relatives aux attributions non acquises, des rachats d'actions, des variations de la juste valeur des attributions et des actions en circulation de la MFS. Le total du passif attribuable à tous les régimes de paiements fondés sur des actions de la MFS comptabilisé au 31 décembre 2024 s'établissait à 1 040 \$ (31 décembre 2023 — 978 \$), montant qui comprend un passif de 827 \$ (31 décembre 2023 — 780 \$) relatif aux actions assujetties à des restrictions et aux actions en circulation de la MFS.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération et la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat comptabilisées relativement à ces attributions pour les exercices clos les 31 décembre.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Charge de rémunération	384 \$	309 \$
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(69) \$	(59) \$

19. Impôt sur le résultat

19.A Impôt différé

Le tableau suivant présente les actifs et passifs d'impôt différé qui figurent dans les états consolidés de la situation financière.

Aux 31 décembre	2024	2023
Actifs d'impôt différé ¹⁾	3 910 \$	3 878 \$
Passifs d'impôt différé ¹⁾	286	281
Actif d'impôt différé, montant net	3 624 \$	3 597 \$

¹⁾ Nos actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, si les actifs et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat de la même entité juridique prélevés par la même administration fiscale.

Les variations des actifs d'impôt différé nets pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

	Placements	Passifs relatifs aux contrats ¹⁾	Coûts d'acquisition différés	Pertes pouvant être reportées	Régimes de retraite et autres avantages du personnel	Autres ²⁾	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	516 \$	1 716 \$	84 \$	986 \$	242 \$	(546) \$	2 998 \$
Acquisitions (cessions) découlant de regroupements d'entreprises	13	(9)	—	(42)	8	(117)	(147)
Imputé à l'état du résultat net	(564)	849	(5)	67	49	489	885
Imputé aux autres éléments du résultat global	(68)	(18)	—	(30)	38	(23)	(101)
Imputé aux capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global	2	(56)	—	6	—	24	(24)
Fluctuations des taux de change et autres	(1)	(3)	(3)	(11)	(10)	14	(14)
Solde au 31 décembre 2023	(102) \$	2 479 \$	76 \$	976 \$	327 \$	(159) \$	3 597 \$
Acquisitions (cessions) découlant de regroupements d'entreprises	—	—	—	(7)	—	8	1
Imputé à l'état du résultat net	(101)	193	7	(296)	11	123	(63)
Imputé aux autres éléments du résultat global	2	—	—	(31)	(7)	(5)	(41)
Imputé aux capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global	84	—	—	10	—	—	94
Fluctuations des taux de change et autres	(6)	5	6	(1)	24	8	36
Solde au 31 décembre 2024	(123) \$	2 677 \$	89 \$	651 \$	355 \$	(25) \$	3 624 \$

¹⁾ Composés des actifs et des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des actifs et des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus et des passifs relatifs aux contrats de placement.

²⁾ Inclut les crédits d'impôt non utilisés.

Nous avons subi, principalement au Canada, en Indonésie et au Vietnam, des pertes fiscales autres qu'en capital totalisant 3 205 \$ (2023 — 4 388 \$). L'économie que représentent ces pertes fiscales a été prise en compte dans la mesure où il est probable qu'elle se réalise. En outre, aux États-Unis, nous avons des pertes en capital nettes de 10 \$ (2023 — 9 \$), pour lesquelles un actif d'impôt différé de 2 \$ (2023 — 2 \$) a été comptabilisé. Les pertes fiscales non utilisées et pour lesquelles un actif d'impôt différé n'a pas été comptabilisé totalisaient 629 \$ au 31 décembre 2024 (2023 — 597 \$), principalement en Indonésie et au Vietnam. Nous avons également subi des pertes en capital de 343 \$ au Canada (2023 — 202 \$), pour lesquelles un actif d'impôt différé de 18 \$ (2023 — néant) a été comptabilisé et un actif d'impôt différé de 27 \$ (2023 — 26 \$) n'a pas été comptabilisé.

L'économie sera réalisée dans les exercices ultérieurs au fur et à mesure que nous utiliserons les pertes pour réduire l'impôt sur le résultat exigible. Ces pertes fiscales peuvent être examinées par diverses autorités fiscales et elles pourraient être réduites par suite des ajustements apportés aux déclarations de revenus. De plus, des changements d'ordre législatif, commercial ou autre peuvent limiter notre capacité à utiliser ces pertes.

L'actif d'impôt différé lié aux pertes pouvant être reportées inclut des économies d'impôt comptabilisées relativement aux pertes subies au cours de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent. Afin de déterminer s'il était approprié de comptabiliser ces économies d'impôt, nous tenons compte de prévisions relatives aux bénéfices imposables futurs, en plus de considérer des occasions de planification fiscale qui généreront un bénéfice imposable pour la période au cours de laquelle les pertes fiscales non utilisées pourront être utilisées.

Les pertes autres qu'en capital reportées au Canada expireront à partir de 2030 et elles peuvent être reportées indéfiniment. Les pertes autres qu'en capital subies en Indonésie et au Vietnam peuvent être reportées sur cinq ans. Les pertes en capital subies aux États-Unis peuvent être reportées sur cinq ans.

Les règles relatives à un taux d'imposition global minimal s'appliquent à nous avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, et elles ont été quasi adoptées dans plusieurs territoires où nous exerçons nos activités, notamment au Canada, où la *Loi sur l'impôt minimum mondial* a été adoptée en juin 2024. En vertu des règles du Pilier Deux, l'entité mère ultime est tenue de payer un impôt complémentaire, appliqué par chacun des différents territoires, à l'égard des bénéfices de ses filiales imposés à moins de 15 %. Nos filiales qui sont actuellement assujetties à un taux d'imposition prévu par la loi ou à un régime fiscal qui pourrait donner lieu à un taux d'imposition inférieur à 15 % sont celles des Bermudes, de Hong Kong et d'Irlande. La charge (l'économie) d'impôt sur le résultat exigible pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprend une charge d'impôt relative aux impôts sur le résultat liés au Pilier Deux de 98 \$.

L'IASB a publié en mai 2023 des modifications d'IAS 12 *Impôts sur le résultat*, lesquelles prévoyaient une exception temporaire obligatoire relativement à la comptabilisation de l'impôt différé lié au Pilier Deux et à la présentation d'information connexe, et nous avons appliqué cette exception temporaire. Nos impôts différés ne refléteront donc pas l'incidence du Pilier Deux tant que l'exception obligatoire est en vigueur.

Nous comptabilisons un passif d'impôt différé sur toutes les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des coentreprises ou des entreprises associées, à moins que nous soyons capables de contrôler la date à laquelle les différences temporaires se résorberont et qu'il soit probable que ces différences ne se résorbent pas dans un avenir prévisible. Au 31 décembre 2024, les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des coentreprises ou des entreprises associées à l'égard desquelles aucun passif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevaient à 3 947 \$ (2023 — 4 606 \$).

19.B Charge (économie) d'impôt sur le résultat

La charge (l'économie) d'impôt présentée dans nos états consolidés du résultat net pour les exercices clos les 31 décembre se composait des éléments suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Charge (économie) d'impôt sur le résultat exigible :		
Exercice en cours	1 186 \$	1 187 \$
Ajustements relatifs aux exercices précédents, incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	(209)	159
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat exigible	977	1 346
Charge (économie) d'impôt sur le résultat différé :		
Naissance et résorption des différences temporaires	(163)	(637)
Ajustements relatifs aux exercices précédents, incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	203	(172)
Charge (économie) d'impôt découlant des pertes fiscales non comptabilisées	23	(25)
Modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives	—	(51)
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat différé	63	(885)
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat	1 040 \$	461 \$

Économie (charge) d'impôt comptabilisée directement dans les capitaux propres pour les exercices clos les 31 décembre :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Comptabilisée dans les autres éléments du résultat global :		
Économie (charge) d'impôt sur le résultat exigible	(2) \$	— \$
Économie (charge) d'impôt sur le résultat différé	(41)	(101)
Total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(43)	(101)
Comptabilisé dans les capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global :		
Économie (charge) d'impôt sur le résultat exigible	(16)	—
Économie (charge) d'impôt sur le résultat différé	94	(24)
Total comptabilisé dans les capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global	78	(24)
Total de l'économie (de la charge) d'impôt comptabilisée dans les capitaux propres, y compris l'économie (la charge) d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	35 \$	(125) \$

Notre taux d'imposition effectif sur le résultat diffère du taux canadien combiné d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
	%	%
Bénéfice net total (perte nette totale)	3 299 \$	3 469 \$
À ajouter : Charge (économie) d'impôt sur le résultat	1 040	461
Bénéfice net total (perte nette totale) avant impôt sur le résultat	4 339 \$	3 930 \$
Impôt au taux canadien combiné d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi	1 204 \$	1 091 \$
Augmentation (diminution) du taux résultant de ce qui suit :	27,8	27,8
Augmentation (diminution) des taux d'imposition effectifs appliqués au résultat assujetti à l'impôt dans des territoires étrangers	(248)	(222)
(Produits tirés des placements) pertes de placements exonérés d'impôt ou faiblement imposés	16	(304)
Ajustements relatifs aux exercices précédents incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	(6)	(13)
(Économie) charge d'impôt au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt non comptabilisés	23	(25)
Modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives	—	(51)
Autres	51	(15)
Total de la charge (de l'économie) d'impôt et taux d'imposition effectif sur le résultat	1 040 \$	461 \$
	24,0	11,7

Les taux d'imposition prévus par la loi dans les autres territoires où nous exerçons nos activités varient de 0 % à 25 %, ce qui donne lieu à des écarts de taux d'imposition et de charge d'impôt correspondante par rapport au taux canadien d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi appliqué aux bénéfices enregistrés dans les territoires étrangers qui ne sont pas assujettis à l'impôt au Canada. En général, les bénéfices enregistrés dans des territoires fiscaux où les taux d'imposition prévus par la loi sont inférieurs au taux d'imposition de 27,75 % prévu par la loi au Canada se traduisent par une diminution de notre charge d'impôt sur le résultat, et ces écarts sont présentés au poste Augmentation (diminution) des taux d'imposition effectifs appliqués au résultat assujetti à l'impôt dans des territoires étrangers.

Les (produits tirés des placements) pertes de placements exonérés d'impôt ou faiblement imposés comprennent des écarts de taux d'imposition liés à divers types de produits tirés des placements ou de pertes de placements imposés à des taux moins élevés que notre taux d'imposition prévu par la loi. On retrouve notamment dans cette catégorie les produits tirés des dividendes, les gains en capital réalisés au Canada et les variations de la valeur de marché, dont celles découlant des fluctuations des taux de change.

Les ajustements relatifs aux périodes précédentes, y compris les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal, sont principalement liés à la résolution de litiges d'ordre fiscal au Canada et à la finalisation des déclarations fiscales de l'exercice précédent au Canada et aux États-Unis. En 2024, les ajustements incluaient la finalisation des déclarations fiscales de l'exercice précédent à Hong Kong et une charge liée à une question d'ordre fiscal aux Philippines.

(L'économie) la charge d'impôt au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt non comptabilisés reflète principalement des pertes non comptabilisées en Asie. Pour 2023, (l'économie) la charge reflétait principalement la comptabilisation d'actifs d'impôt différé qui n'avaient pas été comptabilisés auparavant aux États-Unis.

Dans le cadre de l'évaluation des actifs d'impôt différé non comptabilisés en 2023, la direction avait établi qu'il était devenu probable que les bénéfices imposables futurs permettraient de recouvrer les actifs d'impôt différé aux États-Unis. Nos filiales aux États-Unis disposaient de pertes d'exploitation nettes au niveau des états, ainsi que d'autres déductions futures applicables au calcul des impôts sur les résultats des états, à l'égard desquelles les actifs d'impôt différé n'avaient pas été comptabilisés auparavant. La direction a conclu qu'il était probable que ces filiales, ainsi que d'autres filiales historiquement rentables avec lesquelles elle dépose des déclarations de revenu consolidées (unitaires) étatiques, généreraient des bénéfices imposables suffisants auxquels ces pertes et déductions étatiques non utilisées pourraient être appliquées. L'avantage connexe serait réalisé au cours des exercices futurs sous forme d'une réduction de l'impôt exigible.

Pour 2023, les modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives reflétaient un avantage lié à la comptabilisation d'un actif d'impôt différé aux Bermudes. Le 27 décembre 2023, les Bermudes ont adopté un régime d'impôt sur le revenu des sociétés, en vertu duquel un impôt sur le résultat de 15 % sera appliqué à compter du 1^{er} janvier 2025. La loi adoptée prévoit un ajustement de transition économique permettant d'aligner de plus près le taux d'imposition d'une entité aux fins du régime fiscal sur sa situation économique avant l'application de l'impôt sur le revenu des sociétés, ce qui pourrait réduire le taux d'imposition des Bermudes à l'avenir.

Le poste Autres reflète principalement des retenues d'impôt à la source sur les distributions versées par nos filiales étrangères, l'avantage lié aux participations dans nos coentreprises en Asie et l'incidence du bénéfice imposable attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. En 2024, le poste Autres reflétait l'incidence fiscale d'une perte de valeur non déductible d'une immobilisation incorporelle au Vietnam.

20. Gestion du capital

Notre capital est structuré de manière à dépasser les cibles réglementaires et internes minimales en matière de capital et à nous permettre de conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière, tout en maintenant une structure de capital efficace. Nous nous efforçons d'atteindre une structure de capital optimale en équilibrant l'utilisation du financement par emprunt et par actions. Le capital est géré sur une base consolidée, en vertu de principes qui tiennent compte de tous les risques liés à l'entreprise, ainsi qu'au niveau de chaque secteur d'activité, en vertu de principes appropriés dans le territoire où chacun d'eux exerce ses activités. Nous gérons le capital de toutes nos filiales étrangères en fonction des lois de leur pays respectif en tenant compte du profil de risque propre à chacune d'entre elles.

Le conseil d'administration de la FSL inc. a la responsabilité d'examiner et d'approuver chaque année le plan de gestion de capital de la Compagnie et sa politique relative au risque de capital. La supervision de la direction en ce qui a trait à nos programmes de gestion du capital et à notre situation de capital relève du comité de direction sur l'examen des risques de la Compagnie, lequel est composé de membres de la haute direction provenant des fonctions de la finance, de l'actuariat et de la gestion des risques.

Nous préparons chaque année un plan en matière de capital qui prévoit des options en matière de capital et des recommandations en matière de dividendes et de financement qui sont présentées au comité d'examen des risques du conseil d'administration. Le capital fait régulièrement l'objet d'examen pour évaluer l'incidence potentielle de divers scénarios qui touchent les activités, les taux d'intérêt et les marchés des actions. Les éléments pertinents de ces examens du capital, y compris les recommandations en matière de dividendes, sont présentés chaque trimestre au comité d'examen des risques. Le conseil d'administration a la responsabilité d'approuver les recommandations au chapitre des dividendes.

La politique relative au risque de capital est conçue de façon à maintenir un niveau suffisant de capital, en vue de fournir la souplesse nécessaire pour tirer parti des occasions de croissance, pour soutenir les risques liés à nos activités et pour optimiser le rendement pour nos actionnaires. La politique est aussi conçue de façon à offrir un niveau approprié de gestion du risque à l'égard de la suffisance du capital, soit le risque que le capital ne soit pas suffisant pour faire face à une conjoncture économique défavorable, à maintenir la solidité financière ou à nous permettre et à permettre à nos filiales de soutenir nos activités en cours ou de tirer parti des occasions de croissance. La FSL inc. gère son capital en tenant compte de son profil de risque et de l'environnement de contrôle.

La FSL inc. est une société d'assurance inactive et elle est assujettie à la ligne directrice TSAV. Au 31 décembre 2024, le ratio du TSAV de la FSL inc. dépassait le ratio cible minimal établi par le BSIF.

La Sun Life du Canada, principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc. au Canada, est également assujettie à la ligne directrice TSAV. Le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada, qui était de 146 % au 31 décembre 2024, se situe au-dessus du ratio total cible de capital de surveillance du BSIF, qui est de 100 %, et du ratio total minimal, qui est de 90 %.

Le BSIF peut intervenir et prendre le contrôle d'une société canadienne d'assurance-vie s'il juge insuffisant le montant du capital disponible. Le BSIF pourra aussi ajuster les besoins en capitaux dans l'avenir pour tenir compte de l'évolution de la situation, du profil de risque des assureurs-vie canadiens ou d'autres risques. Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, le capital de la Sun Life du Canada était supérieur aux niveaux nécessitant des mesures réglementaires ou correctrices.

Les filiales réglementées de la Compagnie doivent se conformer aux exigences en matière de suffisance du capital imposées dans les territoires dans lesquels elles exercent leurs activités. Dans certains territoires, le versement de dividendes de nos filiales est assujéti au maintien de niveaux de capital supérieurs aux niveaux réglementaires ou à la réception d'une approbation réglementaire, ou aux deux. Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, nous maintenions un niveau de capital supérieur au niveau minimal exigé localement.

Aux États-Unis, la Sun Life du Canada exerce ses activités par l'entremise d'une succursale assujettie à la supervision des organismes de réglementation américains, et elle dépassait les niveaux nécessitant des mesures réglementaires au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Aux États-Unis, nous avons recours à des ententes de réassurance captives afin de fournir un provisionnement adéquat pour répondre aux exigences américaines en matière de réserves obligatoires dépassant celles en vertu des normes IFRS. Aux termes de deux de ces ententes, le provisionnement de ces exigences en matière de réserves obligatoires est soutenu par une garantie de la FSL inc.

Notre capital présenté dans le tableau ci-dessous se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres, des capitaux propres du compte des contrats avec participation, des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, de la MSC et de certains autres titres de capitaux propres admissibles en tant que capital réglementaire.

Aux 31 décembre	2024	2023
Titres de créance subordonnés	6 179 \$	6 178 \$
Instruments de capital novateurs ¹⁾	200	200
Capitaux propres :		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	2 239	2 239
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ²⁾	23 318	21 343
Capitaux propres du compte des contrats avec participation	496	457
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	76	161
Marge sur services contractuels	13 366	11 786
Total du capital ³⁾	45 874 \$	42 364 \$

¹⁾ Les instruments de capital novateurs sont des SLEECs émis par la FCSL I (note 12). Nous ne consolidons pas la FCSL I.

²⁾ Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres.

³⁾ Aux fins de la présentation de l'information à des fins réglementaires en vertu du cadre du TSAV, des ajustements additionnels prescrits par le BSIF, notamment à l'égard du goodwill, des placements non liés à des activités d'assurance-vie et d'autres éléments, ont été apportés au total du capital présenté dans le tableau précédent.

21. Fonds distincts

Nous avons des produits de fonds distincts, y compris des rentes à capital variable, des produits en unités de compte et des contrats d'assurance-vie universelle à capital variable, au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Asie. Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, nous avons conclu la vente de notre division au Royaume-Uni. Se reporter à la note 3. Aux termes de ces contrats, le montant des prestations est lié en vertu d'un contrat à la juste valeur des placements dans le fonds distinct en question. Les titulaires de contrat peuvent choisir parmi diverses catégories de placements dans des fonds distincts. Bien que les actifs sous-jacents soient inscrits à notre nom et que le titulaire de contrat lié à des fonds distincts n'y ait pas directement accès, les dispositions du contrat font en sorte que le titulaire assume les risques et bénéficie des avantages associés au rendement du fonds. Par conséquent, les profits et les pertes nets réalisés et les autres produits nets tirés des placements relativement aux fonds distincts sont attribuables uniquement aux titulaires de contrat. Toutefois, nous offrons des garanties pour certains contrats. Nous sommes exposés au risque lié aux marchés des actions et au risque de taux d'intérêt, et parfois au risque d'assurance, en raison de ces garanties. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces garanties et nos activités de gestion du risque connexes, se reporter aux notes 6 et 7.

Les contrats de fonds distincts sont classés comme des contrats d'assurance ou des contrats de placement, selon qu'il existe un risque d'assurance important relativement aux garanties que nous offrons. Les fonds distincts qui sont classés comme des contrats d'assurance sont des contrats d'assurance avec participation directe et, par conséquent, ils sont évalués au moyen de la méthode fondée sur les honoraires variables.

Nous recevons des produits tirés des honoraires liés aux fonds distincts. Les fluctuations du cours de marché des placements détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts ont une incidence sur les frais de gestion perçus au titre de ces fonds. Les honoraires tirés des contrats de fonds distincts qui sont classés comme des contrats de placement sont présentés au poste Produits tirés des honoraires qui figure dans les états consolidés du résultat net. Les honoraires tirés des contrats de fonds distincts qui sont classés comme des contrats d'assurance sont pris en compte dans l'évaluation de la MSC de ces contrats, qui est présentée à titre de produits à mesure que les services relatifs aux contrats d'assurance sont rendus.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, les types de fonds distincts offerts, par pourcentage du total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, se situaient dans les fourchettes suivantes :

Type de fonds	%
Marché monétaire	1 à 5
Revenu fixe	5 à 10
Équilibré	40 à 45
Actions	45 à 50

Les fonds du marché monétaire sont constitués de placements assortis d'échéances de moins de un an. Les fonds de titres à revenu fixe investissent principalement dans des titres à revenu fixe de première qualité, et moins de 25 % de leur actif peut être investi dans des actions diversifiées ou des obligations à rendement élevé. Les fonds équilibrés comportent un volet de titres à revenu fixe et un volet d'actions plus important. Plus de 25 % du portefeuille est investi dans des titres à revenu fixe. Les fonds d'actions se composent principalement de fonds largement diversifiés investissant dans un éventail diversifié d'actions canadiennes, américaines ou mondiales. Cette catégorie comprend des fonds à faible volatilité, à volatilité moyenne et à volatilité élevée.

21.A Fonds distincts classés comme des contrats de placement

21.A.i Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – contrats de placement

La valeur comptable des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts en ce qui concerne les contrats classés comme des contrats de placement se détaille comme suit :

Aux 31 décembre	2024	2023
Unités de fonds distincts et titres de fonds communs de placement	126 867 \$	107 239 \$
Titres de capitaux propres	1 049	1 280
Titres de créance	773	862
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	3	4
Autres	(3)	26
Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	128 689 \$	109 411 \$

21.A.ii Variations des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – contrats de placement

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2024	2023
Solde, au début	109 411 \$	102 153 \$
À ajouter à l'actif des fonds distincts :		
Versements	12 922	11 510
Profits nets (pertes nettes) réalisés et latents	11 412	3 995
Autres produits tirés des placements	7 487	7 854
Total des ajouts	31 821	23 359
À déduire de l'actif des fonds distincts :		
Sommes versées aux titulaires de contrat et aux bénéficiaires	11 718	10 793
Frais de gestion	784	687
Impôts et autres charges	49	49
Fluctuations des taux de change	(8)	(76)
Total des déductions	12 543	11 453
Augmentation (diminution) nette	19 278	11 906
Cessions (note 3)	—	(4 648)
Solde, à la fin	128 689 \$	109 411 \$

21.B Fonds distincts classés comme des contrats d'assurance

21.B.i Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – contrats d'assurance

La valeur comptable des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts en ce qui concerne les contrats classés comme des contrats d'assurance, qui sont les éléments sous-jacents des contrats d'assurance, se détaille comme suit :

Aux 31 décembre	2024	2023
Unités de fonds distincts et titres de fonds communs de placement	15 084 \$	14 240 \$
Titres de capitaux propres	3 113	2 908
Titres de créance	1 607	1 427
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	394	483
Prêts hypothécaires	7	16
Autres actifs	52	45
Total de l'actif	20 257	19 119
À déduire : Passifs découlant des activités de placement	160	78
Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	20 097 \$	19 041 \$

21.B.ii Variations du compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – contrats d'assurance

Variations par composante d'évaluation

Les rapprochements suivants illustrent les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, par composante d'évaluation. En ce qui a trait aux passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, le montant total est inclus dans la valeur actualisée des estimations des flux de trésorerie futurs. Les rapprochements relatifs au passif net des contrats d'assurance liés aux fonds distincts qui ne sont pas garantis par des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont inclus dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance à la note 10.B.i.

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2024	2023
Solde, au début	19 041 \$	23 139 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance	2 316	1 793
Conversion des monnaies étrangères	388	(201)
Flux de trésorerie :		
Primes reçues	2 016	1 969
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	(2 814)	(2 583)
Honoraires de gestion, impôt et autres charges	(850)	(822)
Total des flux de trésorerie	(1 648)	(1 436)
Cessions (note 3)	—	(4 254)
Solde, à la fin	20 097 \$	19 041 \$

Variations par couverture restante et par sinistres survenus

Le tableau suivant présente les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts en fonction du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus. Les rapprochements des passifs restants pour les fonds distincts classés comme des contrats d'assurance sont présentés à la note 10.B.i.

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2024	2023
Passifs nets au titre de la couverture restante :		
Soldes, au début	19 041 \$	23 139 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance	2 316	1 793
Conversion des monnaies étrangères	388	(201)
Total des variations	2 704	1 592
Flux de trésorerie :		
Primes reçues	2 016	1 969
Honoraires de gestion, impôt et autres charges	(850)	(822)
Total des flux de trésorerie	1 166	1 147
Montant prévu de la composante investissement exclue des produits des activités d'assurance	(2 814)	(2 583)
Cessions (note 3)	—	(4 254)
Soldes, passif au titre de la couverture restante, à la fin	20 097 \$	19 041 \$
Passif au titre des sinistres survenus :		
Soldes, au début	— \$	— \$
Flux de trésorerie :		
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	(2 814)	(2 583)
Total des flux de trésorerie	(2 814)	(2 583)
Montant réel de la composante investissement exclue des charges afférentes aux activités d'assurance	2 814	2 583
Soldes, passif au titre des sinistres survenus, à la fin	— \$	— \$
Total du passif net au titre des contrats d'assurance :		
Soldes, au début	19 041 \$	23 139 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance	2 316	1 793
Conversion des monnaies étrangères	388	(201)
Total des variations	2 704	1 592
Flux de trésorerie :		
Primes reçues	2 016	1 969
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	(2 814)	(2 583)
Honoraires de gestion, impôt et autres charges	(850)	(822)
Total des flux de trésorerie	(1 648)	(1 436)
Cessions (note 3)	—	(4 254)
Soldes, total du passif net au titre des contrats d'assurance, à la fin	20 097 \$	19 041 \$

22. Engagements, garanties et éventualités

22.A Engagements de location

Nous louons des bureaux de même que du matériel. Ces contrats prévoient des loyers qui sont imputés aux résultats de l'exercice auquel ils se rapportent. Le total des loyers à payer pour la période restant à courir jusqu'à l'expiration de ces contrats et les paiements par année sont décrits à la note 6.C.ii.

22.B Engagements contractuels

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie a pris divers engagements contractuels qui restent à régler et ne sont pas pris en compte dans nos états financiers consolidés. Outre les engagements de prêts liés à des titres de créance et à des prêts hypothécaires présentés à la note 6.A.i, nous avons des engagements liés à des capitaux propres, à des immeubles de placement et à des immobilisations corporelles. Les engagements contractuels en cours aux 31 décembre et les échéances prévues de ces engagements sont décrites à la note 6.C.ii.

22.C Lettres de crédit

Nous établissons des lettres de crédit documentaires dans le cours normal de nos activités. Au 31 décembre 2024, nous disposions de facilités de crédit de 1 077 \$ disponibles pour l'émission de lettres de crédit (31 décembre 2023 — 874 \$), y compris des lettres de crédit en cours totalisant 120 \$ (31 décembre 2023 — 113 \$).

22.D Commissions pour affaires cédées

Le programme des commissions pour affaires cédées (« CPAC ») est conçu pour faciliter le transfert du droit de servir des Clients entre conseillers afin d'offrir un service continu et des conseils à nos Clients. Nous facilitons et gérons ces transactions, y compris les flux de paiements et de recouvrements connexes. Dans le cadre du programme des CPAC, lorsqu'un conseiller admissible cède des Clients dont il assure le service, nous avons l'obligation contractuelle de lui verser la valeur des CPAC afférentes, établie selon une formule précise comme le stipule le contrat de conseiller. La valeur de l'engagement lié aux CPAC différera pour les Clients n'ayant pas été cédés par un conseiller actif. La survenance d'événements futurs qui amènent un conseiller à céder son droit de servir des Clients et la valeur de l'obligation liée aux CPAC connexe à cette date de cession ultérieure sont difficiles à prévoir. Par conséquent, étant donné que nous ne savons pas quand peut survenir un événement déclencheur, nous ne pouvons pas estimer avec fiabilité notre engagement relativement au programme des CPAC. En raison de la nature de ce programme, dans le cours normal des activités, l'engagement relatif au paiement futur à verser à des conseillers cédant des droits de servir des Clients devrait être égal ou partiellement égal à un montant correspondant lié à la créance relative aux droits de servir des Clients cédés à de nouveaux conseillers, ce qui devrait entraîner une incidence non significative sur le bénéfice et les liquidités pour toute période de présentation de l'information financière.

22.E Indemnités et garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous avons conclu des ententes qui prévoient entre autres l'indemnisation de tiers, notamment des ententes de confidentialité, des lettres de mission qui nous engagent envers des conseillers et des consultants, des contrats d'externalisation, des contrats de location, des contrats de licence de marque, des conventions de tarification et de placement pour compte, des contrats liés aux technologies de l'information, des contrats de distribution, des ententes de financement, la vente de participations et des contrats de service. En vertu de ces ententes, nous pourrions être tenus d'indemniser les autres parties pour des pertes ou des dommages subis par ces dernières ou pour des frais qu'elles auraient engagés par suite de fausses déclarations, de changements de la réglementation (y compris des questions d'ordre fiscal) ou par suite de poursuites ou de sanctions légales dont l'autre partie peut faire l'objet en raison de la transaction. Nous avons également convenu d'indemniser nos administrateurs et certains de nos dirigeants et de nos employés conformément à nos règlements administratifs. Ces clauses d'indemnisation varient en fonction de la nature et des conditions des ententes. Dans de nombreux cas, elles ne prévoient pas de limites relativement à notre responsabilité, et il est difficile de faire des prévisions relativement à la survenance des éventualités pouvant donner lieu au versement des indemnités. Par conséquent, nous ne pouvons estimer notre passif potentiel relativement à ces indemnités. Nous considérons qu'il est peu probable que les conditions entraînant le versement de ces indemnités se réalisent et, par le passé, nous n'avons pas eu à verser d'indemnités importantes en vertu de telles clauses d'indemnisation. Dans certains cas, nous pouvons exercer des recours contre des tiers relativement aux indemnités ci-dessus. Nous souscrivons aussi des contrats d'assurance qui peuvent nous couvrir contre certaines des réclamations liées à ces ententes.

Dans le cours normal des activités, nous avons conclu des contrats de vente et d'achat prévoyant des indemnités en faveur de tiers. En vertu de ces ententes, nous pourrions être tenus d'indemniser les contreparties pour des pertes ou des dommages subis par ces dernières ou pour des frais qu'elles auraient engagés par suite de fausses déclarations. Au 31 décembre 2024, nous n'étions au courant d'aucune fausse déclaration exigeant le versement d'un paiement en vertu de ces indemnités qui aurait une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Les garanties données par nous qui sont quantifiables sont présentées à la note 6.A.i.

22.F Garanties à l'égard d'actions privilégiées et de débentures subordonnées de la Sun Life du Canada

La FSL inc. a fourni une garantie à l'égard des débentures subordonnées à 6,30 % représentant un capital de 150 \$ et venant à échéance en 2028 émises par la Sun Life du Canada. Les réclamations en vertu de cette garantie ont égalité de rang avec toutes les autres dettes subordonnées de la FSL inc. La FSL inc. a également fourni une garantie subordonnée à l'égard des actions privilégiées émises de temps à autre par la Sun Life du Canada, autres que les actions privilégiées détenues par la FSL inc. et ses sociétés liées. La Sun Life du Canada n'a aucune action privilégiée en circulation couverte par cette garantie. Aux termes de ces garanties, la Sun Life du Canada a le droit de se prévaloir d'une dispense à l'égard de la plupart de ses obligations d'information continue et des obligations en matière d'attestation prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

On trouvera ci-dessous des tableaux de consolidation pour la FSL inc. et la Sun Life du Canada (consolidée).

Pour les exercices clos les	FSL inc. (non consolidée)	Sun Life du Canada (consolidée)	Autres filiales de la FSL inc. (combinées)	Ajustements de consolidation	FSL inc. (consolidée)
31 décembre 2024					
Produits des activités d'assurance	— \$	19 389 \$	4 841 \$	(1 593) \$	22 637 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements), excluant le résultat pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	305	7 138	242	(270)	7 415
Produits tirés des honoraires	1	1 992	7 128	(540)	8 581
Autres produits	—	—	163	—	163
Total des produits	306 \$	28 519 \$	12 374 \$	(2 403) \$	38 796 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	3 128 \$	1 501 \$	1 675 \$	(3 175) \$	3 129 \$
31 décembre 2023					
Produits des activités d'assurance	— \$	17 844 \$	5 055 \$	(1 543) \$	21 356 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements), excluant le résultat pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	466	11 176	903	(959)	11 586
Produits tirés des honoraires	1	1 687	6 647	(503)	7 832
Autres produits	—	169	—	—	169
Total des produits	467 \$	30 876 \$	12 605 \$	(3 005) \$	40 943 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	3 165 \$	1 908 \$	1 084 \$	(2 992) \$	3 165 \$
Actifs et passifs					
	FSL inc. (non consolidée)	Sun Life du Canada (consolidée)	Autres filiales de la FSL inc. (combinées)	Ajustements de consolidation	FSL inc. (consolidée)
Au 31 décembre 2024					
Placements	28 494 \$	175 508 \$	12 449 \$	(26 634) \$	189 817 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	— \$	6 353 \$	— \$	(35) \$	6 318 \$
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	227 \$	1 583 \$	(1 455) \$	355 \$
Total des autres actifs du fonds général	4 639 \$	13 979 \$	10 299 \$	(3 472) \$	25 445 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	148 720 \$	66 \$	— \$	148 786 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	147 196 \$	108 \$	(35) \$	147 269 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	— \$	3 281 \$	— \$	(1 456) \$	1 825 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement	— \$	11 677 \$	1 \$	— \$	11 678 \$
Total des autres passifs du fonds général	7 576 \$	16 191 \$	15 589 \$	(4 322) \$	35 034 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	20 031 \$	66 \$	— \$	20 097 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	128 689 \$	— \$	— \$	128 689 \$
Au 31 décembre 2023					
Placements	26 239 \$	164 557 \$	13 913 \$	(30 381) \$	174 328 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	— \$	5 858 \$	3 \$	(67) \$	5 794 \$
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	184 \$	637 \$	(637) \$	184 \$
Total des autres actifs du fonds général	4 547 \$	13 302 \$	9 805 \$	(3 171) \$	24 483 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	128 396 \$	56 \$	— \$	128 452 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	135 445 \$	291 \$	(67) \$	135 669 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	— \$	2 260 \$	— \$	(637) \$	1 623 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement	— \$	11 672 \$	— \$	— \$	11 672 \$
Total des autres passifs du fonds général	7 300 \$	15 041 \$	14 880 \$	(5 596) \$	31 625 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	18 985 \$	56 \$	— \$	19 041 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	109 411 \$	— \$	— \$	109 411 \$

22.G Procédures judiciaires et démarches réglementaires

Nous sommes régulièrement appelés à intervenir dans le cadre de poursuites judiciaires, en qualité de défenderesse ou de demanderesse. Les poursuites judiciaires pour lesquelles nous sommes la partie défenderesse ont généralement trait à nos activités à titre de fournisseur de produits d'assurance et de gestion de patrimoine, d'investisseur et de conseiller en placements, et d'employeur. En outre, le gouvernement et les organismes de réglementation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Asie, notamment des organismes de réglementation chargés des valeurs mobilières et de l'assurance des provinces au Canada et des États aux États-Unis, les autorités fiscales et les autres autorités gouvernementales procèdent, de temps à autre, à des demandes d'informations ou à des examens ou enquêtes à l'égard de notre conformité avec les lois sur l'impôt, l'assurance et les valeurs mobilières ainsi qu'avec d'autres lois.

Les provisions liées aux procédures judiciaires visant des contrats d'assurance, comme les réclamations d'assurance-invalidité et d'assurance-vie et les coûts des litiges, sont incluses dans le poste Passifs relatifs aux contrats d'assurance, qui est présenté dans nos états consolidés de la situation financière. Les autres provisions sont inscrites ailleurs qu'aux Passifs relatifs aux contrats d'assurance lorsque, de l'avis de la direction, il est à la fois probable qu'un paiement sera exigé et possible de procéder à une estimation fiable du montant de cette obligation. La direction examine régulièrement l'état d'avancement de toutes les procédures judiciaires et exerce son jugement afin de les résoudre d'une manière qu'elle considère au mieux de nos intérêts.

Deux demandes de recours collectif ont été déposées contre la Sun Life du Canada relativement à des pratiques de vente liées à des contrats individuels émis par La Métropolitaine, compagnie d'assurance vie (« La Métropolitaine ») et à leur administration. Ces contrats avaient été pris en charge par Clarica lorsque celle-ci a acquis la majorité des activités canadiennes de La Métropolitaine en 1998, et ils ont été pris en charge par la suite par la Sun Life du Canada suivant sa fusion avec Clarica. Une des poursuites (Fehr et autres contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie) a été déposée en Ontario, tandis que l'autre (Alamwala contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie) a été déposée en Colombie-Britannique. La poursuite de Fehr a été autorisée à titre de recours collectif, et les participants au recours ont été avisés. La Sun Life du Canada a présenté une requête en jugement sommaire visant à rejeter toutes ces allégations. L'autre recours collectif (Alamwala contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie) est demeuré essentiellement en suspens depuis qu'il a été introduit en 2011 et il n'a pas été autorisé. Nous continuerons de nous défendre vigoureusement face à ces recours collectifs. En ce qui a trait à l'acquisition des activités canadiennes de La Métropolitaine, cette dernière a accepté d'indemniser Clarica relativement à certaines pertes, y compris celles enregistrées relativement à la vente de ses contrats d'assurance. Si la poursuite de Fehr ou celle d'Alamwala donne lieu à des pertes, la Sun Life du Canada exercera des recours contre La Métropolitaine à l'égard de cette indemnité, au moyen d'un processus d'arbitrage.

Un recours collectif a été autorisé en Ontario contre la Sun Life du Canada à l'égard de l'administration des prestations d'invalidité versées en vertu du régime d'avantages sociaux des employés du gouvernement du Canada (Belec contre la Sun Life du Canada). Un avis relatif à ce recours collectif a été envoyé aux participants éventuels. La Compagnie a une défense substantielle contre ces réclamations, et elle se défend actuellement contre cette poursuite.

La direction ne croit pas que la résolution probable de toute question d'ordre juridique, réglementaire ou fiscale en cours aura, sur le plan individuel ou global, une incidence défavorable significative sur les états consolidés de la situation financière ou sur les états consolidés du résultat net.

23. Transactions entre parties liées

La FSL inc. et ses filiales, coentreprises et entreprises associées concluent des transactions à l'échelle mondiale. Toutes les transactions conclues entre la FSL inc. et ses filiales ont été éliminées lors de la consolidation. Les transactions conclues avec les coentreprises et les entreprises associées, qui constituent également des parties liées, sont présentées à la note 15. Les transactions entre la Compagnie et les parties liées sont réalisées dans des conditions de concurrence normale, et les prix sont établis en conséquence, comme c'est le cas pour les transactions avec des tiers.

23.A Transactions avec les principaux dirigeants, salaires et autres formes de rémunération

Les principaux dirigeants désignent les membres de l'équipe de direction et du conseil d'administration de la FSL inc. Ces personnes ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Compagnie. Le total de la rémunération des membres de l'équipe de direction et des administrateurs s'établit comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024		2023	
	Membres de l'équipe de direction	Administrateurs	Membres de l'équipe de direction	Administrateurs
Nombre de personnes	14	13	12	11
Salaire de base et rémunération incitative annuelle	24 \$	— \$	26 \$	— \$
Avantages à court terme additionnels et autres	1 \$	— \$	1 \$	— \$
Rémunération incitative à long terme fondée sur des actions	47 \$	4 \$	28 \$	4 \$
Valeur des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite	2 \$	— \$	2 \$	— \$
Indemnités de départ	5 \$	— \$	— \$	— \$

23.B Autres transactions entre parties liées

Nous fournissons des services de gestion de placements pour nos régimes de retraite. Les services sont fournis selon sensiblement les mêmes modalités que celles des transactions comparables conclues avec des tiers. Nous détenons également des parts de fonds de placement gérés par certaines de nos coentreprises. La valeur comptable de notre placement dans ces fonds est présentée à la note 15.D.

24. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Nous offrons des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes de retraite à cotisations déterminées à nos employés admissibles. Tous nos importants régimes à prestations déterminées à l'échelle mondiale sont fermés aux nouveaux participants, et les nouveaux employés participent désormais à des régimes à cotisations déterminées. Les importants régimes à prestations déterminées sont offerts au Canada et aux États-Unis. Les avantages résultant des régimes de retraite à prestations déterminées sont fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière, et certains régimes prévoient l'indexation des prestations. Les dispositions particulières de ces régimes varient selon le groupe auquel les employés appartiennent et les pays dans lesquels ils travaillent. De plus, nous offrons des régimes de retraite supplémentaires non contributifs à prestations déterminées aux employés admissibles, principalement en vue de l'attribution d'avantages excédant les limites établies aux fins de l'impôt local. Au 31 décembre 2014, il ne reste plus de participants actifs des régimes à prestations déterminées américains continuant d'accumuler des prestations au titre des services futurs. Depuis le 1^{er} janvier 2009, les régimes à prestations déterminées canadiens ne sont plus offerts aux nouveaux employés. En 2023, tous les actifs et passifs liés aux régimes de retraite au Royaume-Uni ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente de la Sun Life UK. Les employés canadiens engagés avant le 1^{er} janvier 2009 continueront d'accumuler des prestations au titre des services futurs en vertu des régimes antérieurs, qui comprennent des composantes de prestations déterminées et de cotisations déterminées, tandis que les employés engagés à partir de cette date sont admissibles à un régime à cotisations déterminées. En outre, un petit régime à prestations déterminées aux Philippines demeure ouvert aux nouveaux employés.

Notre politique de financement des régimes de retraite à prestations déterminées consiste à verser, au minimum, les cotisations annuelles exigées par les organismes de réglementation des pays où les régimes sont offerts. Les régimes de retraite à prestations déterminées sont régis par des comités de retraite locaux. Les changements importants des régimes de retraite doivent être approuvés par le conseil d'administration de la filiale qui est la promotrice du régime de la FSL inc.

Nous offrons aussi des régimes de retraite à cotisations déterminées à nos employés admissibles. Les droits sur nos cotisations à ces régimes à cotisations déterminées peuvent être assujettis à certaines conditions d'acquisition. Nos cotisations correspondent généralement à un pourcentage fixe du revenu annuel de l'employé, et elles peuvent également représenter un pourcentage fixe des cotisations de l'employé, jusqu'à concurrence de niveaux prescrits.

Outre les régimes de retraite, nous procurons, au Canada et aux États-Unis, des régimes d'assurance-vie et de soins de santé aux employés retraités admissibles et aux personnes à leur charge qui remplissent certaines conditions. Les retraités admissibles peuvent être tenus de payer une partie des primes se rapportant à ces garanties, et, en général, des franchises et des pourcentages de remboursement s'appliquent aux prestations. Ces avantages postérieurs au départ à la retraite ne font pas l'objet d'une capitalisation anticipée. Au Canada, certains régimes d'assurance-vie et de soins de santé postérieurs au départ à la retraite sont offerts aux employés admissibles ayant pris leur retraite avant le 31 décembre 2015. Les employés admissibles prenant leur retraite au Canada après le 31 décembre 2015 auront accès à un régime de couverture de soins de santé optionnel dont les cotisations seront versées par les retraités. Aux États-Unis, certains avantages d'assurance-vie et de soins de santé postérieurs au départ à la retraite sont offerts aux employés retraités admissibles. Aux États-Unis, les employés ne comptant pas cinquante ans d'âge et dix années de service au 31 décembre 2015 ont uniquement accès à un régime de couverture de soins de santé pour retraités subventionné avant d'être admissibles au régime Medicare. Les retraités admissibles actuels et futurs ainsi que les personnes à charge couvertes admissibles au régime Medicare reçoivent une cotisation annuelle qui est versée dans un compte de remboursement des soins de santé afin de rembourser les charges liées aux couvertures individuelles et aux autres dépenses admissibles.

24.A Risques liés aux régimes de retraite à prestations déterminées à l'intention des employés

La fermeture aux nouveaux participants des importants régimes de retraite à prestations déterminées et régimes d'avantages à l'intention des retraités a fait en sorte que la volatilité liée aux charges à payer au titre des services futurs pour les participants actifs a été limitée et diminuera au fil du temps.

Les principaux risques demeurant à l'égard des obligations au titre des services passés comprennent des augmentations des passifs découlant d'un recul des taux d'actualisation, une espérance de vie plus longue que prévu et des rendements défavorables des actifs. Nous avons atténué de façon importante les risques liés aux placements de nos importants régimes de retraite à prestations déterminées à l'échelle de la Compagnie en migrant la composition de l'actif des régimes hors des titres de capitaux propres et vers des placements à revenu plus fixe correspondant aux passifs prévus. En 2023, tous les actifs et passifs liés aux régimes de retraite au Royaume-Uni ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente de la Sun Life UK. L'objectif de nos importants régimes de retraite à prestations déterminées capitalisés est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation découlant des variations des taux d'actualisation et de l'exposition aux marchés des actions.

24.B Régimes de retraite à prestations déterminées et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Le tableau suivant indique la situation des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite.

	2024			2023		
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Total	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Variation des obligations au titre des prestations déterminées :						
Obligation au titre des prestations déterminées aux 1 ^{er} janvier	2 483 \$	215 \$	2 698 \$	2 763 \$	206 \$	2 969 \$
Coût des services rendus au cours de la période	35	8	43	32	6	38
Coût financier	116	11	127	121	11	132
Pertes (gains) actuariels	(35)	(4)	(39)	187	8	195
Prestations payées	(134)	(14)	(148)	(138)	(15)	(153)
Cession	—	—	—	(483)	—	(483)
Fluctuations des taux de change	34	5	39	1	(1)	—
Obligation au titre des prestations déterminées aux 31 décembre	2 499 \$	221 \$	2 720 \$	2 483 \$	215 \$	2 698 \$
Variation de l'actif des régimes :						
Juste valeur de l'actif des régimes aux 1 ^{er} janvier	2 393 \$	— \$	2 393 \$	2 799 \$	— \$	2 799 \$
Frais administratifs	(1)	—	(1)	(1)	—	(1)
Produits d'intérêts sur l'actif des régimes	114	—	114	125	—	125
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	(13)	—	(13)	48	—	48
Cotisations de l'employeur	34	14	48	69	15	84
Prestations payées	(134)	(14)	(148)	(138)	(15)	(153)
Cession	—	—	—	(510)	—	(510)
Fluctuations des taux de change	34	—	34	1	—	1
Juste valeur de l'actif des régimes aux 31 décembre	2 427 \$	— \$	2 427 \$	2 393 \$	— \$	2 393 \$
Montants comptabilisés dans l'état de la situation financière :						
Juste valeur de l'actif des régimes	2 427 \$	— \$	2 427 \$	2 393 \$	— \$	2 393 \$
(Obligation) au titre des prestations déterminées	(2 499)	(221)	(2 720)	(2 483)	(215)	(2 698)
(Passif) actif net comptabilisé aux 31 décembre	(72) \$	(221) \$	(293) \$	(90) \$	(215) \$	(305) \$
Composantes de la charge nette au titre des prestations comptabilisée :						
Coût des services rendus au cours de la période	35 \$	8 \$	43 \$	32 \$	6 \$	38 \$
Frais administratifs	1	—	1	1	—	1
Charges (produits) d'intérêts, montant net	2	11	13	(4)	11	7
Autres pertes (profits) liés aux avantages du personnel à long terme	—	5	5	—	3	3
Charge nette au titre des avantages du personnel	38 \$	24 \$	62 \$	29 \$	20 \$	49 \$
Réévaluation (du passif) de l'actif net comptabilisé :						
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	(13) \$	— \$	(13) \$	48 \$	— \$	48 \$
Gains (pertes) actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	—	—	—	(4)	—	(4)
Gains (pertes) actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	36	2	38	(131)	(7)	(138)
Gains (pertes) actuariels liés aux ajustements relatifs aux résultats enregistrés	(1)	7	6	(52)	2	(50)
Fluctuations des taux de change	—	(5)	(5)	—	1	1
Composantes des coûts au titre des régimes à prestations déterminées comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	22 \$	4 \$	26 \$	(139) \$	(4) \$	(143) \$

24.C Principales hypothèses utilisées à l'égard des principaux régimes

	2024		2023		
	Canada %	États-Unis %	Canada %	Royaume-Uni % ¹⁾	États-Unis %
Hypothèses servant à établir l'obligation au titre des prestations, à la fin					
Taux d'actualisation des régimes de retraite	4,70	5,70	4,60	s.o.	5,35
Taux d'augmentation de la rémunération	2,80	s.o.	2,70	s.o.	s.o.
Augmentations des prestations de retraite	0,00-0,20	s.o.	0,00-0,20	s.o.	s.o.
Hypothèses servant à établir la charge nette au titre des avantages du personnel pour l'exercice :					
Taux d'actualisation des régimes de retraite	4,60	5,35	5,00	4,75	5,55
Taux d'augmentation de la rémunération	2,70	s.o.	2,75	s.o.	s.o.
Augmentations des prestations de retraite	0,00-0,20	s.o.	0,00-0,05	3,05	s.o.
Tendance des coûts liés aux soins de santé :					
Tendance initiale des coûts liés aux soins de santé	5,02	7,00	5,08	s.o.	6,75
Tendance finale des coûts liés aux soins de santé	4,00	5,00	4,00	s.o.	5,00
Exercice au cours duquel la tendance finale des coûts liés aux soins de santé est atteinte	2040	2033	2040	s.o.	2031
	2024		2023		
	Canada	États-Unis	Canada	Royaume-Uni ¹⁾	États-Unis
Taux de mortalité :					
Espérance de vie (en années) des particuliers actuellement âgés de 65 ans :					
Hommes	24	22	24	s.o.	22
Femmes	25	23	25	s.o.	23
Espérance de vie (en années) à 65 ans des particuliers actuellement âgés de 45 ans :					
Hommes	25	23	25	s.o.	23
Femmes	26	25	26	s.o.	25
Durée moyenne (en années) de l'obligation au titre des régimes de retraite	13,6	9,6	13,8	s.o.	9,8

¹⁾ En 2023, tous les actifs et passifs liés aux régimes de retraite au Royaume-Uni ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente de la Sun Life UK.

Taux d'actualisation, croissance de la rémunération et coûts liés aux soins de santé

Les principales hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées varient d'un pays à l'autre.

L'hypothèse liée au taux d'actualisation utilisée pour les importants régimes se fonde sur les rendements d'obligations de sociétés de haute qualité sur le marché au 31 décembre dont l'échéance se rapproche de celle des obligations connexes. Dans les pays où il n'existe pas de marché important pour les entreprises, cette hypothèse se fonde sur les obligations d'État. Les hypothèses relatives à l'augmentation tendancielle au titre de la rémunération et des soins de santé se fondent sur des hypothèses relatives au taux à long terme prévu qui peuvent différer des résultats réels.

24.D Sensibilité des hypothèses clés

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle de modifications des hypothèses clés relatives à l'obligation au titre des prestations déterminées dans le cadre de régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite au 31 décembre 2024. Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être interprétées avec prudence. L'incidence des variations des hypothèses clés pourrait correspondre à une variation des chiffres présentés au titre de la sensibilité qui serait supérieure à la variation proportionnelle.

	Régimes de retraite	Avantages postérieurs au départ à la retraite
Sensibilité au taux d'intérêt/d'actualisation ¹⁾ :		
Diminution de 1 %	360 \$	20 \$
Augmentation de 1 %	(286) \$	(18) \$
Hypothèse relative au taux d'augmentation de la rémunération :		
Diminution de 1 %	(45) \$	s.o.
Augmentation de 1 %	51 \$	s.o.
Hypothèse relative à l'augmentation tendancielle au titre des soins de santé :		
Diminution de 1 %	s.o.	(9) \$
Augmentation de 1 %	s.o.	10 \$
Taux de mortalité ²⁾ :		
Diminution de 10 %	52 \$	2 \$

¹⁾ Représente une variation parallèle des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe de rendement se traduisant par une modification de l'hypothèse relative au taux d'actualisation.

²⁾ Représente une diminution de 10 % des taux de mortalité pour chaque âge.

24.E Juste valeur de l'actif des régimes

La répartition de la juste valeur de l'actif des régimes s'établit comme suit :

Aux 31 décembre	2024	2023
Placements en titres de capitaux propres	4 %	4 %
Placements en titres à revenu fixe	76 %	77 %
Placements immobiliers	12 %	12 %
Autres	8 %	7 %
Total des éléments de la juste valeur de l'actif des régimes	100 %	100 %

La juste valeur de nos placements en titres de capitaux propres pour 2024 et 2023 était conforme aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs. En 2024, 3 % de nos placements à revenu fixe (2023 — 4 %) ont été calculés en fonction de techniques d'évaluation conformes à celles utilisées pour le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les actifs des régimes de retraite à prestations déterminées sont principalement détenus en fidéicommiss pour les participants et sont gérés conformément aux dispositions des principes et des méthodes de placement applicables à chacun des régimes. Les placements sont diversifiés en vue de réduire les risques de crédit, de marché et de change. Nous avons atténué de façon importante les risques liés aux placements de nos importants régimes de retraite à prestations déterminées en migrant la composition de l'actif des régimes hors des titres de capitaux propres et vers des placements à revenu plus fixe correspondant aux passifs prévus. Les objectifs de placement à long terme des régimes de retraite à prestations déterminées consistent à atteindre ou à dépasser le taux de croissance des passifs. À plus court terme, l'objectif de la stratégie de placement des régimes de retraite à prestations déterminées est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation. Les liquidités sont gérées compte tenu des exigences relatives aux engagements sur le plan des flux de trésorerie.

24.F Flux de trésorerie futurs

Les tableaux suivants indiquent les cotisations prévues ainsi que les paiements de prestations futures prévus liés aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite.

	Régimes de retraite	Avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Cotisations prévues pour les 12 prochains mois	38 \$	18 \$	56 \$

Paielements de prestations futures prévus

	2025	2026	2027	2028	2029	2030 à 2034
Régimes de retraite	135 \$	140 \$	145 \$	151 \$	150 \$	806 \$
Avantages postérieurs au départ à la retraite	18	19	19	20	21	114
Total	153 \$	159 \$	164 \$	171 \$	171 \$	920 \$

24.G Régimes à cotisations déterminées

Nous avons versé des cotisations de 206 \$ en 2024 (2023 — 199 \$) au titre des régimes à cotisations déterminées.

25. Bénéfice (perte) par action

Le calcul du bénéfice net (de la perte nette) et le nombre moyen pondéré d'actions utilisés pour déterminer le bénéfice par action s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires aux fins du calcul du bénéfice par action de base	3 049 \$	3 086 \$
À ajouter : Augmentation du bénéfice attribuable aux instruments convertibles ¹⁾	10	10
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires, après dilution	3 059 \$	3 096 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation aux fins du calcul du bénéfice par action de base (en millions)	579	586
À ajouter : Incidence dilutive des options sur actions ²⁾ (en millions)	—	—
Incidence dilutive des instruments convertibles ¹⁾ (en millions)	3	3
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution (en millions)	582	589
Bénéfice (perte) par action de base	5,27 \$	5,27 \$
Bénéfice (perte) par action dilué	5,26 \$	5,26 \$

¹⁾ Les instruments convertibles sont les SLEECs B émis par la FCSL I.

²⁾ Exclut l'incidence de 1 million d'options sur actions à la fois pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 — 2 millions), étant donné que ces options sur actions étaient antidilutives pour la période.

26. Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)

Les variations du cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt, s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024			2023			
	Solde, au début	Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Solde, à la fin	Solde, au début	Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Autres	Solde, à la fin
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :							
Profits (pertes) de change latents, déduction faite des activités de couverture	1 350 \$	1 346 \$	2 696 \$	1 689 \$	(339) \$	— \$	1 350 \$
Profits (pertes) latents sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(354)	104	(250)	(839)	485	—	(354)
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	(1)	5	4	(18)	17	—	(1)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées	(151)	201	50	(107)	(44)	—	(151)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :							
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	(217)	19	(198)	(149)	(105)	37 ¹⁾	(217)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées	2	(7)	(5)	(5)	7	—	2
Écart de réévaluation sur les transferts aux immeubles de placement	143	1	144	143	—	—	143
Total	772 \$	1 669 \$	2 441 \$	714 \$	21 \$	37 \$	772 \$
Total attribuable aux éléments suivants :							
Compte des contrats avec participation	6 \$	(3) \$	3 \$	(3) \$	9 \$	— \$	6 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	1	10	11	4	(3)	—	1
Actionnaires	765	1 662	2 427	713	15	37	765
Total	772 \$	1 669 \$	2 441 \$	714 \$	21 \$	37 \$	772 \$

¹⁾ Au cours de 2023, la Compagnie a transféré des pertes de réévaluation cumulées de 37 \$ du poste Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) au poste Bénéfices non distribués en raison de la vente de la Sun Life UK.